



Agglo Sud Pays Basque
Hego Lapurdiko Hirigunea

www.agglospb.fr



AGGLOMÉRATION
CÔTE BASQUE-ADOUR

RAPPORT DE SYNTHÈSE
NOVEMBRE 2015

SINTESI TXOSTENA
2015KO AZAROA

Document d'objectifs Natura 2000

Mer et Littoral

Itsasoa eta Itsasbazterra Natura 2000 Helburu Dokumentua

FR7200813

« Côte basque rocheuse et extension au large »
« Euskal kostalde arrokatua eta itsas zabala »

FR7200775

« Domaine d'Abbadia et corniche basque »
« Abadia eremua eta euskal erlaitza »

FR7200776

« Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »
« Donibane Lohizune eta Miarritze arteko itsaslabarra »

FR7212002

« Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde »
« Miarritzeko harkaitzak: Bouccalot eta Roche Ronde »



Version finale validée par le Comité de Pilotage le 13 novembre 2015

2015eko azaroaren 13ko gidaritza batzordeak onestu azken bertsioa



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen agricole pour
le développement rural (FEADER).



Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Aquitaine – DDTM des Pyrénées Atlantiques

Présidents du Comité de Pilotage

M. Marc BERARD, Conseiller délégué de l'Agglomération côte Basque-Adour et 1er adjoint au maire de Bidart et M. Guy POULOU, vice-président de l'Agglomération sud Pays basque et maire de Ciboure.

Opérateur Natura 2000

Agglomération Sud Pays Basque
Service milieux naturels
Chargé de mission : Grégory Le Moigno
Tel : 05 59 48 30 85
Courriel : g.lemoigno@agglospb.fr
5-7 rue Putillinea
64122 Urrugne

Opérateur conjoint : Agglomération côte Basque-Adour

Rédaction du rapport de synthèse du DOCOB

Rédaction/coordination :
Grégory Le Moigno, chargé de mission Natura 2000
Cécile Duvauchelle, chargée de mission Natura 2000

Contribution aux fiches actions :
Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, Centre de la Mer de Biarritz.

Assistance rédaction/relecture :
Caroline Huveteau, Responsable du service milieux naturels à l'Agglomération Sud Pays Basque,
Emilie Laborde, Responsable Unité Natura 2000, Chasse et Faune Sauvage, DDTM64,
Vanessa Rispal, DREAL Aquitaine,
Guillaume Paquignon, chargé de mission Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique à l'Agence des Aires Marines Protégées,
Agglomération Côte Basque Adour, Mission Développement Durable.

Prestataires techniques

- diagnostic écologique des milieux terrestres – inventaire et cartographie des habitats naturels, espèces végétales et faune terrestre (2013-2015) : Bureau d'étude ETEN,
- diagnostic écologique de la Zone de Protection Spéciale – inventaire et cartographie de l'avifaune (2013-2014) : Centre de la Mer de Biarritz,
- diagnostic écologique des milieux marins : mise en œuvre du programme CARTHAM (Agence des Aires Marines Protégées) - IMA – CREOCEAN, 2014. Natura 2000 en mer – Lot 4 Aquitaine : Cartographie et évaluation des habitats marins. Phase 2,
- présentation des habitats marins de la côte basque, synthèse d'après CARTHAM : Institut des Milieux Aquatiques, Agglomération sud Pays Basque,
- diagnostic socio-économique des activités humaines : Institut des milieux aquatiques – IFREMER – Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) – Agglomération Sud Pays Basque.

Validation technique

- diagnostic habitats/flore partie terrestre : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique,
- diagnostic chiroptères : Groupe Chiroptères Aquitaine.

Crédits photos de la couverture

Landes d'Erretegia © C. DUVAUCHELLE / Agglomération Sud Pays Basque
Les jumeaux à Hendaye © Agglomération Sud Pays Basque
Bateau de pêche à Saint Jean de luz/Ciboure © P. FOSSECAVE / IMA
Plage de l'Ouhabia © Mairie de Bidart



Sommaire

Table des illustrations	- 3 -
Les figures	- 3 -
Les Tableaux	- 4 -
Fiche d'identité du site	- 6 -
Avant-propos	- 7 -
Le mot des Présidents	- 8 -
PARTIE 1 PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DU CONTEXTE	- 11 -
1. La démarche Natura 2000 « mer et littoral »	- 12 -
1.1. Le réseau Natura 2000 et les directives « Habitats » et « Oiseaux »	- 12 -
1.2. Les sites Natura 2000 du DOCOB « mer et littoral » de la côte basque	- 14 -
2. L'existant en matière de gestion de l'environnement	- 21 -
2.1. Le cadre réglementaire et la gestion des milieux littoraux et marins	- 21 -
2.2. Les outils de planification territoriale en lien avec Natura 2000	- 23 -
2.3. Les outils de protection des milieux littoraux et marins	- 26 -
2.4. La gestion des milieux naturels et les compétences sur le domaine marin	- 29 -
PARTIE 2 DIAGNOSTIC, ENJEUX ET OBJECTIFS	- 35 -
1. Synthèse des diagnostics	- 36 -
1.1. Le diagnostic socio-économique	- 36 -
1.2. Les diagnostics écologiques - Directive Habitat Faune Flore	- 40 -
1.3. Le diagnostic écologique - Directive oiseaux	- 51 -
1.4. Autres éléments de diagnostic à prendre en compte	- 53 -
2. Enjeux de conservation	- 57 -
2.1. Définition des enjeux de conservation	- 57 -
2.2. Hiérarchisation des enjeux de conservation	- 58 -
3. Définition des objectifs du DOCOB	- 63 -
3.1. La stratégie de conservation des sites Natura 2000	- 63 -
3.2. Les objectifs de conservation	- 67 -
3.3. Les objectifs de gestion	- 71 -
PARTIE 3 PLAN D'ACTIONS	- 81 -
1. Les mesures finançables dans le cadre de Natura 2000	- 82 -
1.1. Les contrats Natura 2000 (hors parcelles agricoles)	- 82 -
1.2. Les Mesures Agro- environnementales Climatiques (MAEC)	- 83 -
1.3. La charte Natura 2000	- 83 -
1.4. Les Mesures Hors Contrat	- 83 -
2. Les mesures non finançables dans le cadre de Natura 2000	- 84 -
3. Les fiches « action »	- 84 -
3.1. Les actions détaillées concernant les sites de la directive habitat	- 89 -
3.2. Les actions détaillées concernant la Zone de Protection Spéciale	- 171 -
4. Feuille de route de l'animateur	- 192 -

5. Synthèse financière	- 194 -
5.1. Synthèse financière globale du DOCOB	- 194 -
5.2. Synthèse financière relative à la gestion des sites	- 195 -

Table des illustrations

Les figures

● Figure 1 : Schéma du fonctionnement du réseau Natura 2000	12 -
● Figure 2 : Réseau Natura 2000 en France.....	12 -
● (Source : Service du Patrimoine Naturel MNHN, Sept. 2013)	12 -
● Figure 3: carte des sites Natura 2000 « mer et littoral »	14 -
● Figure 4 : Vue aérienne de la côte basque (Balloïde photo).....	15 -
● Figure 5 : Pointe Saint Martin et la Roche ronde à Biarritz (P. Fossecave).....	15 -
● Figure 6 : Tombant récifal (S. Thorin, Créocéan).....	15 -
● Figure 7 : Morpho-bathymétrie de la zone côtière basque (Source : Augris et Al., 2009)	16 -
● Figure 8 : Nature des fonds de la zone côtière basque (Source : Augris et Al., 2009).....	16 -
● Figure 9 : Contact Crétacé-Tertiaire (K/T) à Bidart (Jean Choignard)	17 -
● Figures 10 et 11 : Falaises de Flysch à Urrugne (à gauche) et à Saint-Jean-de-Luz (à droite) (C. Duvauchelle ; J. Choignard)	17 -
● Figure 12 : Courants généraux de surface (Source : Catalogue sédimentologique des côtes françaises, 1987 – Augris et Al., 2009)	18 -
● Figure 13 : Planification de l'élaboration du DOCOB du site	20 -
● Figure 14 : Périmètre du SAGE côtiers basques	24 -
● Figure 15 : Les autres sites Natura 2000	26 -
● Figure 16 : La protection des milieux naturels.....	28 -
● Figure 17 : Le DPM naturel (source : MEDDL)	29 -
● Figure 18 : Les délimitations maritimes (source : Ifremer)	29 -
● Figure 19 : Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau sur le littoral.....	33 -
● Figure 20 : Proportion des habitats par statut sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque »	40 -
● Figure 21 : Proportion des habitats par statut sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »	42 -
● Tableau 3: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200776	43 -
● Figure 22 : Proportion des habitats par statut sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque »	44 -
● Figure 23 : Proportion des habitats par statut sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »	44 -
● Figure 24 : Proportion des habitats par statut sur le site « Côte basque rocheuse et extension au large »	44 -
● Figure 25 : Schéma de l'étagement littoral et marin (Réalisation IMA, d'après Guillaumont et al., 2009)	45 -

Les Tableaux

- Tableau 1 : Synthèse du diagnostic socio-économique- 38 -
- Tableau 2: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200775- 41 -
- Tableau 3: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200776- 43 -
- Tableau 4: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire marins des sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813- 46 -
- Tableau 5: Synthèse de la faune d'intérêt communautaire sur la partie terrestre- 48 -
- Tableau 6: L'état de conservation des mammifères marins- 50 -
- Tableau 7: L'état de conservation des poissons amphihalins sur le site Natura 2000 « La Nivelle »- 50 -
- Tableau 8 : Synthèse des espèces nicheuses sur le site- 51 -
- Tableau 9 : Synthèse de l'ensemble des espèces qui fréquentent le site FR7212002- 52 -
- Tableau 10 : Matrice de croisement risque/menace et valeur patrimoniale pour la définition des enjeux de conservation- 57 -
-- 57 -
- Tableau 11 : les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200775- 58 -
- Tableau 12 : Les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200776- 59 -
- Tableau 13 : les enjeux de conservation des espèces du site FR7200775- 60 -
- Tableau 14 : les enjeux de conservation des espèces du site FR7200776- 60 -
- Tableau 15 : les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire marin des sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813- 61 -
- Tableau 16 : les enjeux de conservation des espèces marines du site FR7200813- 61 -
- Tableau 17 : les enjeux de conservation de l'ensemble des espèces d'oiseaux qui fréquentent le site FR7212002- 62 -
- Tableau 18 : Relations entre habitats/espèces d'intérêt communautaire et activités humaines.....- 63 -
- Tableau 19 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour la partie terrestre- 69 -
- Tableau 20 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour la partie marine- 70 -
- Tableau 21 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour l'avifaune de la ZPS- 71 -
- Tableau 22 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour la partie terrestre- 80 -
- Tableau 23 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour la partie marine- 80 -
- Tableau 24 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour l'avifaune - 80 -
- Tableau 25 : Correspondance entre les actions et les objectifs de gestion- 87 -
- Tableau 26 : Feuille de route de l'animateur pour les 3 sites de la directive habitat- 192 -

- Tableau 27 : Feuille de route de l'animateur pour le site ZPS : Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la roche ronde.....- 193 -
- Tableau 28 : Répartition du temps de travail de l'animateur entre les parties marines et terrestres- 193 -
- Tableau 29 : Synthèse financière globale relatives aux sites de la directive habitat- 194 -
- Tableau 30 : Synthèse financière globale relatives à la ZPS- 194 -
- Tableau 31 : Synthèse de la programmation et du coût prévisionnel des actions relatives à la gestion des parties marine et terrestre des sites- 195 -
- Tableau 32 : Synthèse de la programmation et du coût prévisionnel des actions relatives à la ZPS- 196 -

Fiche d'identité du site

FR7200775 Domaine d'Abbadia et corniche basque

- **Date de proposition** comme site d'intérêt communautaire : mars 1999
- **Désigné au titre de** : la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE
- **Localisation du site Natura 2000** : région Aquitaine, département des Pyrénées Atlantiques
- **Communes concernées** : Hendaye, Urrugne, Ciboure
- **Superficie du site Natura 2000** (périmètre initial) : 571 ha (90 % marin)
- **Espèces d'intérêt communautaire** : 6 espèces identifiées
- **Habitats d'intérêt communautaire** : **6 habitats identifiés**

FR7200776 Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz

- **Date de proposition** comme site d'intérêt communautaire : avril 2006
- **Désigné au titre de** : la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE
- **Localisation du site Natura 2000** : région Aquitaine, département des Pyrénées Atlantiques
- **Communes concernées** : Saint-Jean de Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz
- **Superficie du site Natura 2000** (périmètre initial) : 1353 ha (88 % marin)
- **Espèces d'intérêt communautaire** : 2 espèces identifiées
- **Habitats d'intérêt communautaire** : **6 habitats identifiés**

FR7200813 Côte basque rocheuse et extension au large

- **Date de proposition** comme site d'intérêt communautaire : octobre 2008
- **Désigné au titre de** : la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE
- **Localisation du site Natura 2000** : région Aquitaine, département des Pyrénées Atlantiques
- **Superficie du site Natura 2000** (périmètre initial) : 7806 ha (100 % marin)
- **Espèces d'intérêt communautaire** : 4 espèces identifiées
- **Habitats d'intérêt communautaire** : **3 habitats identifiés**

FR7212002 Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la roche ronde

- **Date de proposition** comme Zone de Protection Spéciale : 6 avril 2006
- **Désigné au titre de** : la Directive « Oiseaux » 2009/147/CEE
- **Localisation du site Natura 2000** : région Aquitaine, département des Pyrénées Atlantiques
- **Superficie du site Natura 2000** (périmètre initial) : 245 ha (80 % marin)
- **Espèces d'intérêt communautaire** : 19 espèces identifiées
 - 11 espèces résidentes ou nicheuses faisant partie de l'annexe I de la directive Oiseaux
 - 8 espèces migratrices



Avant-propos

Ce document constitue le rapport de synthèse du Document d'Objectifs (DOCOB) des sites « mer et littoral » de la côte basque. Cette version a été validée par le Comité de Pilotage le 13 novembre 2015.

Ce volet du DOCOB présente les sites Natura 2000 dont il est question puis expose de manière synthétique les résultats des différents diagnostics menés durant la phase d'élaboration. Il propose dans un second temps des objectifs au regard des enjeux de conservation des sites de la côte basque.

Enfin, il décline un plan d'actions accompagné d'un dispositif financier dont la mise en œuvre devra permettre d'atteindre les objectifs déterminés.

Pour aller plus loin dans la démarche Natura 2000 et pour une meilleure compréhension des enjeux et des objectifs, il est recommandé de consulter ce présent rapport associé :

- aux diagnostics écologiques intégrées à ce document de synthèse,
- au diagnostic socio-économique des activités humaines,
- à l'atlas cartographique des parties terrestres des sites FR 7200775 et FR 7200776,
- à l'atlas cartographique des habitats marins des sites FR 7200775, FR 7200776 et FR 7200813,
- au document de compilation qui comprend les rapports détaillés des diagnostics écologiques, des documents produits dans le cadre du diagnostic socio-économique (enquêtes socio-économiques, rapport BELARA¹, ...) ou encore les présentations et comptes rendus de réunions et de groupe de travail menés durant la phase d'élaboration du DOCOB.

¹ BELARA – « oBservations en mEr pour Le diAgnostic socio-économique NatuRa 2000 "Mer et Littoral" » Contribution au diagnostic socio-économique des sites Natura 2000 en mer « Côte basque rocheuse et extension au large » et littoraux « Domaine d'Abbadia et corniche basque », « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde », par des embarquements et des enquêtes auprès des pêcheurs professionnels, IFREMER-LRHA, UPPA-UMR CNRS 5603, février 2014)

Le mot des Présidents

La façade littorale qui s'étend de Hendaye à Anglet contribue fortement à l'image d'un territoire reconnu pour son patrimoine naturel, son histoire, sa culture et son identité forte « Pays basque ». Cette frange côtière restreinte est caractérisée par une alternance de plages et de falaises dont l'intérêt majeur réside non seulement dans ses paysages, sa richesse géologique et une biodiversité riche mais aussi dans ces activités qui participent à son caractère identitaire. Il résulte de cette situation une attractivité croissante susceptible de remettre en cause l'intégrité des espaces naturels souvent endémiques de ce territoire. Dans ce contexte, et même si de nombreux outils contribuent déjà à protéger les secteurs les plus remarquables, l'intégration de la côte basque dans le réseau européen Natura 2000 est une véritable opportunité pour développer l'information du grand public et associer l'ensemble des acteurs afin de poursuivre et améliorer la recherche de cohérence entre conservation des habitats et espèces et des activités humaines.

Le hasard des calendriers veut que l'année 2015, soit celle de l'aboutissement de deux démarches phares portées par les Agglomérations Sud Pays Basque et Côte Basque Adour : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « côtiers basques » et le DOCOB Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Ces deux programmes complémentaires ont la même ambition, à savoir, la protection de l'environnement, de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Ils se caractérisent aussi par la même volonté d'intégrer l'ensemble des acteurs locaux, des usagers, des citoyens dans les différentes phases d'élaboration des documents de gestion. C'est à ce titre que nous nous attacherons dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du DOCOB et du SAGE à conserver un lien étroit entre ces deux démarches, portées en parfaite symbiose par nos deux Agglomérations.

Nous tenons également à remercier les représentants professionnels, les bénévoles des pratiquants d'activités de loisirs, ou simplement les habitants. En mettant en commun leurs connaissances et leur représentation de la nature, mais aussi leurs enjeux socio-économique, chacun a contribué au processus de concertation pour d'aboutir à un document accepté par tous. Cette phase de dialogue très riche a ainsi permis de fixer des objectifs partagés et de proposer des actions concrètes de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine naturel en harmonie avec des activités économiques respectueuses de celui-ci.

La conclusion des travaux de cette phase d'élaboration du DOCOB « mer et littoral » de la côte basque est un point d'étape important qui, pour autant, ne constitue pas une fin en soi. La poursuite de la participation et de la contribution de chacun des acteurs et usagers du territoire en accompagnement du ou des opérateurs qui sera (seront) chargé(s) de la mise en œuvre des actions, dès 2016, permettra de garantir la préservation durable de notre littoral.

Les présidents du comité de pilotage



Guy POULOU
Maire de CIBOURE
Agglomération Sud Pays Basque



Marc BERARD
1er Adjoint – Mairie de BIDART
Agglomération Côte Basque-Adour

Lehendakarien hitza

Ondare naturaletik, historiatik, kulturalatik eta euskal nortasun azkarretik ezagutua den lurraldearen irudian anitz parte hartzen du Hendaiaetik Angelura zabaltzen den itsas-bazterrak. Kostaldeko parte hertsia horretan tartekatzen dira hondartzak eta itsas-labarrak. Paisaian, aberastasun geologikoan eta bioaniztasun geologikoan ez ezik, lurraldearen nortasunean parte hartzen duten aktibitateetan ere atzematen da interes nagusia. Egoera honen ondorioz, lurraldearen erakargarritasuna handituz doa eta anitzetan endemikoak diren eremu natural hauen osotasuna dudana ezar dezake horrek. Tresna anitzek eremu ohargarrien babestean parte hartzen dute jadanik. Baina testuinguru horretan, euskal kostaldearen sartzeari Natura 2000 europar sarean egiazko aukera bat da publiko zabalarengana informazioa garatzeko eta eragile guztiak elkartzeko. Horrek ahalbidetuko du habitateak eta espezieak babestea eta giza aktibitateen arteko koherentziaren bilaketa hobetzea.

Egutegien halaberharrez 2015. urtean, Hego Lapurdiko Hiriguneak eta Euskal Kosta Aturri Hiriguneek eramandako bi desmartxa nagusi burura betan heltzen dira: Euskal ibaietako Uren Antolaketa eta Kudeaketa Eskema eta euskal kostaldeko «itsasoa eta itsas bazterra» Natura 2000 Orientazio Dokumentua. Osagarriak diren bi dokumentu hauek xede bera dute, hau da, ingurumenaren, uraren, ur eremuen eta bioaniztasunaren babesa. Ezaugarri bera dute ere: kudeaketa dokumentuak eratze fase desberdinetan tokiko eragileak, erabiltzaileak eta herritarrak sartzeko asmoa. Gisa honetan, Orientazio Dokumentuaren eta UAKeren bideratzearen baitan, saiatuko gara harreman hertsia bat atxikitzea gure bi Hiriguneek akatsik gabeko sinbiosian eramaten dituzten bi desmartxa horien artean.

Eskertu nahi ditugu ordezkari profesionalak, aisialdietako jardueren praktikatzailerak eta sinpleki herritarrak. Haien ezagutzak, naturarekiko eta erronka sozio-ekonomikoekin dituzten irudikapenak partekatuz, bakoitzak parte hartu du elkar aditze prozesu horretan denek adostutako dokumentu batera heltzeko. Biziki aberatsa izan den elkarriketa fase horrek partekatuak diren helburuak finkatzea ahalbidetu du. Horrez gain ondare naturala agerian ezartzeko eta babesteko ekintza konkretu batzuk bideratzea ahalbidetu du ere ondare naturala errespetatzen duten aktibitate ekonomikoekin harmonian.

Euskal kostaldeko «itsasoa eta itsas-bazterra» Orientazio Dokumentuaren eratze fase honen lanen emaitza etapa garrantzitsu bat da, baina ez da berez helburu bat. 2016tik aitzina ekintzen bideratzeaz arduratuko den operatzailearekin batera lurraldeko eragile eta erabiltzaile guzien parte-hartzea eta laguntza segitzea funtsezkoa da. Horrek du ahalbidetuko gure itsas-bazterraren babes iraunkorra bermatzea.

Gidaritza Batzordeko lehendakariak



Guy POULOU
ZIBURUKO Auzapeza



Marc BERARD
Auzapezordea – BIDARTEKO Herriko Etxea

PARTIE 1

Présentation générale du site et du contexte

1. La démarche Natura 2000 « mer et littoral »

1.1. Le réseau Natura 2000 et les directives « Habitats » et « Oiseaux »

Natura 2000 : un réseau européen

Face à la disparition d'un bon nombre d'espèces végétales et animales et à la banalisation des milieux, la communauté européenne s'est engagée à préserver la biodiversité en créant le réseau Natura 2000. Ce réseau vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un bon état de conservation des habitats et espèces pour lesquels l'Europe porte une forte responsabilité dans leur préservation. Ces habitats et espèces sont dits d'Intérêt Communautaire (IC).

Natura 2000 repose sur deux textes : la directive Habitats, Faune, Flore (DHFF) et la directive Oiseaux (DO) qui comprennent chacune des annexes listant, entre autres, les espèces et habitats d'IC pour lesquels des sites Natura 2000 doivent être désignés. Ce classement est justifié par leur statut (danger de disparition, vulnérabilité, rare), leur aire de répartition réduite et leurs caractéristiques remarquables. Chaque pays membre de l'Union Européenne a donc un réseau de Zones de Protection Spéciale (ZPS : zone proposée au titre de la DO) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC pour la DHFF). La gestion de ce réseau est librement décidée par chaque Etat membre (Figure 1).

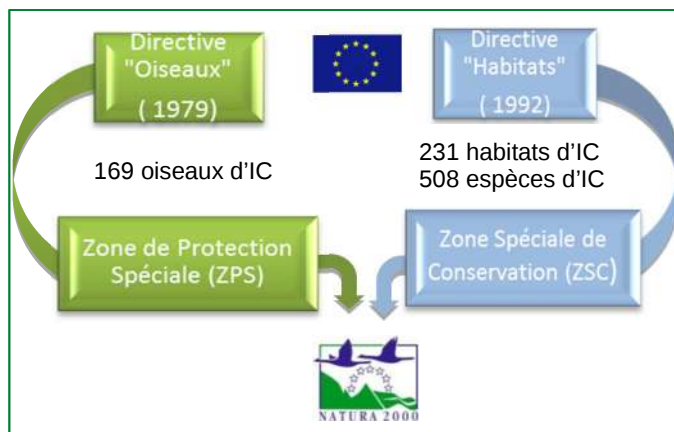


Figure 1 : Schéma du fonctionnement du réseau Natura 2000

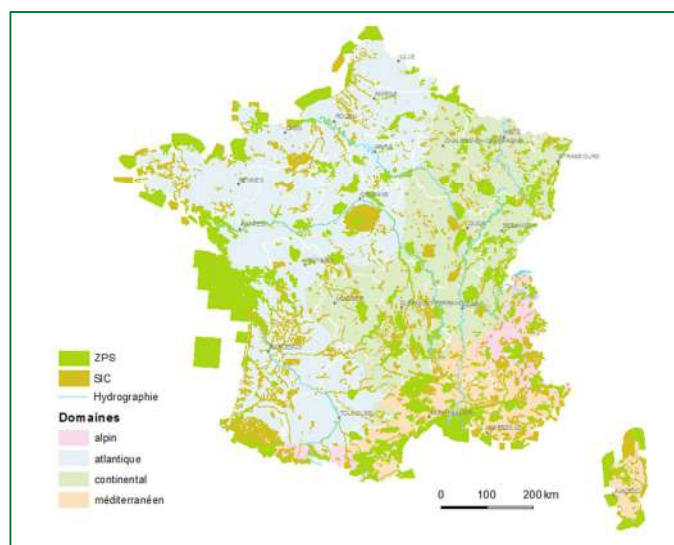


Figure 2 : Réseau Natura 2000 en France
(Source : Service du Patrimoine Naturel MNHN, Sept. 2013)

La démarche Natura 2000 en France

La France a décidé de mettre en place une gestion locale, concertée et basée sur le volontariat pour répondre aux objectifs de Natura 2000 à travers (Figure 2) :

- la participation de tous les acteurs du territoire durant toutes les phases de vie d'un site, notamment grâce au Comité de Pilotage (COPIL)
- la réalisation d'un Document d'Objectifs (DOCOB) pour chaque site,
- une gestion basée sur la mise en place de contrats et non sur la sanctuarisation du site.

D'autre part, pour protéger ce patrimoine, lors de la conception de certains projets, un accord de l'état doit être donné à partir d'une étude (évaluation d'incidence), qui vise à vérifier que ces projets sont compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

En Europe : 27 000 sites pour 96 millions d'hectares (18 % du territoire)
En France : 1 753 sites (384 ZPS et 1369 ZSC) pour 6,9 millions d'hectares (12,55% du territoire)
En Pyrénées-Atlantiques : 37 sites au titre de la DHFF (dont 1 site marin), 15 sites au titre de la DO

Une gestion du site faite en concertation entre tous les acteurs du territoire

L'Etat français a choisi la gouvernance locale pour la gestion des sites à travers le portage du projet par une collectivité territoriale (on parle d'opérateur) et la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) (défini par arrêté préfectoral). Il associe les différents acteurs du territoire : Etat, collectivités territoriales, organisations socio-professionnelles, gestionnaires, associations et scientifiques... Le COPIL, qui est une instance d'échange et de concertation, a pour rôle d'examiner et de valider les documents produits lors de l'élaboration du DOCOB puis de suivre la mise en œuvre de ce plan d'actions tout au long de l'animation du site.

Les outils de gestion d'un site Natura 2000

Le document d'objectifs, élaboré par l'opérateur avec les acteurs du territoire, a pour but de définir les orientations à suivre pour répondre à l'objectif général de Natura 2000 qui est la préservation dans un bon état écologique des habitats et espèces d'IC. A partir des diagnostics écologique et socio-économique, il définit les enjeux et les objectifs de développement durable. Le DOCOB comprend également un plan d'actions définissant une liste de mesures de toute nature (Natura 2000 ou non) qui concourent à l'atteinte des objectifs.

- **Mesures de gestion des milieux** : Il existe les Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs, les contrats Natura 2000 et les actions relevant de dispositifs autres que Natura 2000 (Life, Poctefa...). Ces actions découlent des enjeux du DOCOB et sont conçues pour apporter des réponses aux enjeux identifiés. Les propriétaires ou bailleurs situés à l'intérieur du site peuvent passer un contrat. Les actions sur lesquelles ils s'engagent peuvent faire l'objet d'aides financières.
- **Information et sensibilisation des acteurs** : Natura 2000 est une démarche participative. Des actions de sensibilisation sont nécessaires pour informer de la richesse naturelle du territoire. Ces actions sont essentielles pour faire vivre le DOCOB et pour impliquer les acteurs locaux.
- **Amélioration des connaissances et suivi écologique** : le diagnostic écologique réalisé ne peut pas être exhaustif. Des compléments et des mises à jour pourront donc être proposés. De plus, durant la mise en œuvre du DOCOB, des suivis doivent être réalisés afin de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place.
- **L'adhésion la charte Natura 2000** : ce document a vocation à intégrer les actions ne nécessitant pas d'investissements financiers, mais concourant à l'atteinte des objectifs. Cette charte engage le signataire à mettre en place une gestion durable sur ses parcelles en contrepartie d'avantages fiscaux.

Le DOCOB est à la fois un document de diagnostic qui décrit l'état initial du site et un document d'orientation pour la gestion. C'est par conséquent un document unique et adapté au site. Il doit être approuvé par le Préfet avant d'être mis en œuvre.

L'évaluation d'incidence, unique contrainte réglementaire

Cette étude a pour objectif de vérifier que certains projets, plans ou programmes sont compatibles avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Il s'agit d'évaluer les impacts du projet sur les habitats et espèces d'IC. En fonction des conclusions de cette étude, l'Etat peut demander une adaptation du projet ou ne pas l'autoriser.

L'objectif de Natura 2000 est de mettre en œuvre une gestion des milieux afin de maintenir ou de retrouver un état de conservation favorable pour les espèces et habitats d'IC tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et culturels présents sur le territoire.
Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

1.2. Les sites Natura 2000 du DOCOB « mer et littoral » de la côte basque

► 1.2.1. Présentation des sites

Les quatre sites Natura 2000 « Mer et Littoral » se juxtaposent le long du littoral basque (Pyrénées-Atlantiques), dans le fond du golfe de Gascogne, formant un ensemble cohérent :

Le site « Côte basque rocheuse et extension au large », composé de deux parties sur le domaine maritime, se situe dans le prolongement des sites littoraux mixtes « Domaine d'Abbadia et corniche basque » et « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ». D'autre part, la ZPS « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » intersecte le SIC « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ».

Ces quatre sites qui couvrent une surface totale approximative de 10 000 ha (100 km²), se trouvent dans les eaux territoriales françaises (limite des 12 milles nautiques) sur des fonds marins allant jusqu'à -50 m. Les sites littoraux, pour leur partie terrestre, concernent les huit communes du littoral basque d'Anglet à Hendaye, et s'étendent sur une longueur de 35 km.

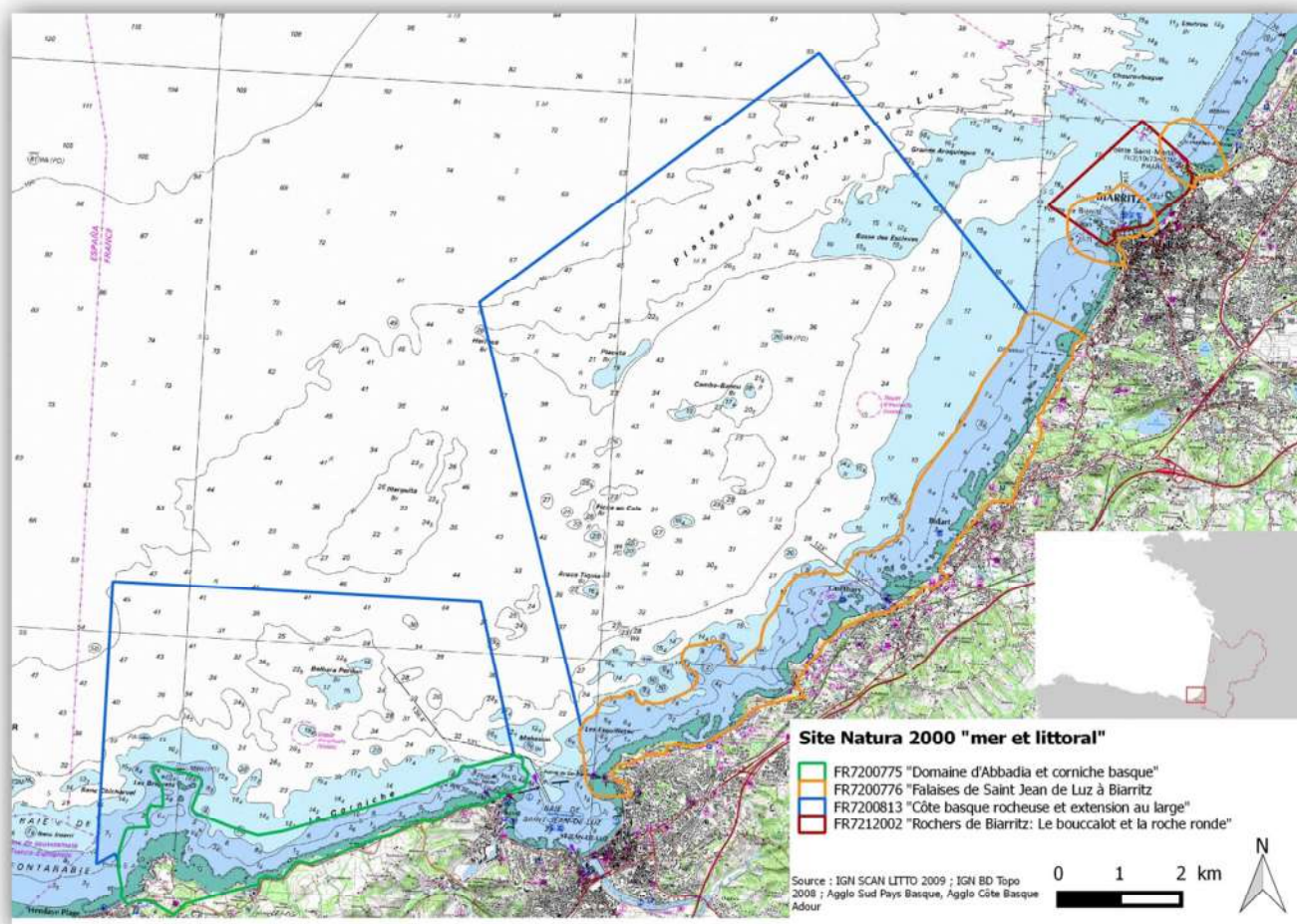


Figure 3: carte des sites Natura 2000 « mer et littoral »

Morphologie littorale et nature des fonds marins

La côte basque rocheuse, avec ses falaises d'une hauteur comprise entre 10 m et 70 m (Aubié et al., 2004), contraste avec le long littoral sableux des landes et de gironde.

Elle est jalonnée par quelques promontoires (pointe Saint-Martin, pointe de Biarritz, pointe Sainte-Barbe, pointe Sainte-Anne) et par deux baies (Saint-Jean-de-Luz – Ciboure, Fontarabie). Quatre cours d'eau d'importance inégale débouchent sur la côte basque : au nord l'Adour, au sud la Bidassoa qui marque la frontière entre la France et l'Espagne, la Nivelle au niveau de la baie de Saint-Jean-de-Luz – Ciboure, et l'Uhabia à Bidart.

Les paysages du littoral basque sont ainsi variés (estuaires, falaises, plages) et constitués d'une végétation majoritairement arbustive.



Figure 4 : Vue aérienne de la côte basque (Balloïde photo)

Le plateau continental basque est marqué par des reliefs relativement importants à l'image de la morphologie côtière avec des récifs et des grottes sous-marines.



Figure 5 : Pointe Saint Martin et la Roche ronde à Biarritz (P. Fossecave)

Le paysage sous-marin de la zone côtière basque est dominé par une série de hauts-fonds qui se succèdent en formant un arc, entre la pointe Saint-Martin et la pointe Sainte-Anne.

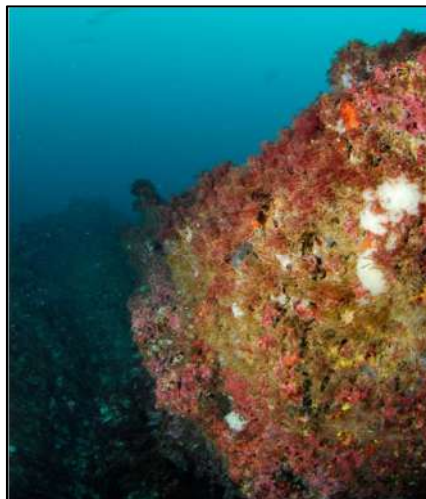


Figure 6 : Tombant récifal (S. Thorin, Créocéan)

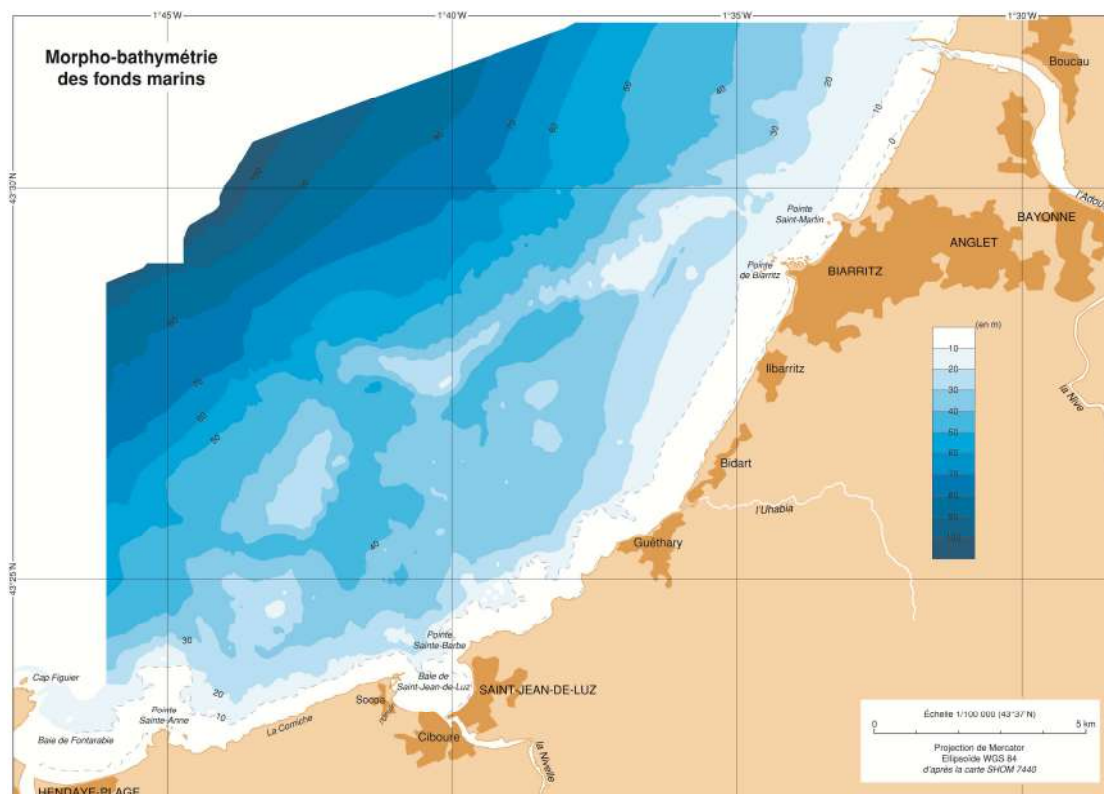


Figure 7 : Morpho-bathymétrie de la zone côtière basque (Source : Augris et Al., 2009)

Les fonds marins de la zone côtière basque se démarquent de la longue étendue sableuse de la côte landaise. Ils sont composés de deux unités principales : un substratum rocheux et une couverture de sédiments meubles.

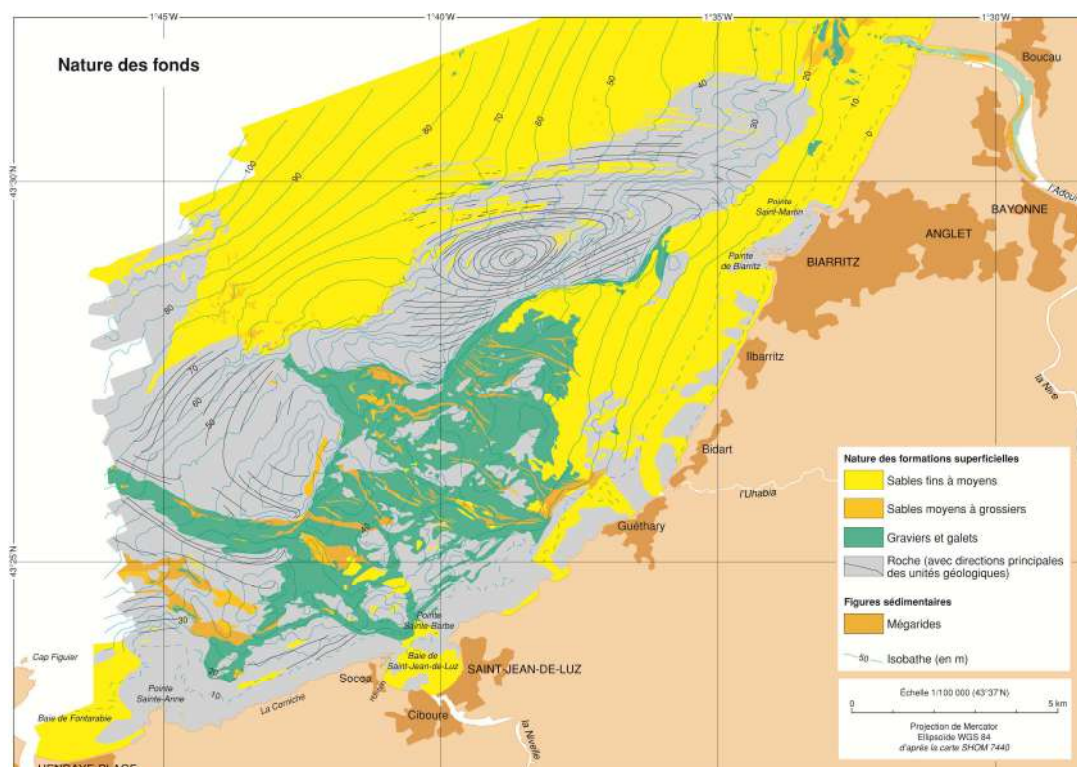


Figure 8 : Nature des fonds de la zone côtière basque (Source : Augris et Al., 2009)

Géologie

L'histoire tectonique du Pays basque est liée à la formation des Pyrénées et à l'ouverture du Golfe de Gascogne.

La côte basque présente une grande diversité géologique. Elle est soumise à l'action d'agents naturels et anthropiques générant son évolution et plus particulièrement son érosion. L'altération en surface des roches modifie leur comportement mécanique. Elles deviennent plus facilement sujettes à des phénomènes d'instabilités.

Les formations géologiques de la côte basque correspondent à près de 250 millions d'années d'histoire de la Terre.

Les unités géologiques qui composent les falaises littorales sont d'âge crétacé d'Hendaye à Bidart et tertiaire de Bidart à Biarritz. Le contact Crétacé-Tertiaire (K/T), daté à 65 millions d'année (Ma), se situe entre Ilbarritz et Bidart sous la forme d'un niveau de marne à iridium.

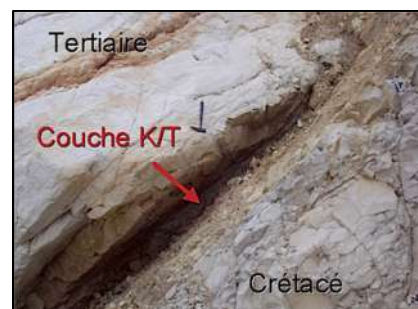


Figure 9 : Contact Crétacé-Tertiaire (K/T) à Bidart (Jean Choignard)

Les falaises de flyschs, caractéristiques de la côte basque, correspondent à des formations du Crétacé, sous la forme d'alternance de calcaires, de calcaires marneux et d'argiles. Les terrains tertiaires correspondent à des marnes, des calcaires et des grès ; ils affleurent également à l'extrémité nord de la pointe Sainte-Anne, site privilégié d'observation du contact Crétacé-Tertiaire. Tous ces terrains ont subi des déformations intenses, qui se traduisent par des plissements et des failles.



Figures 10 et 11 : Falaises de Flysch à Urrugne (à gauche) et à Saint-Jean-de-Luz (à droite) (C. Duvauchelle ; J. Choignard)

Océanographie

Le courant général dans le fond du golfe de Gascogne est d'orientation nord-sud. Les eaux sont plus chaudes que le long de la côte cantabrique et moins oxygénées qu'en Bretagne (Renoux-Meunier, 1965). Les variations annuelles de température de l'eau de mer sont comprises, en moyenne, entre 11°C en février et mars et 22°C, entre août et septembre.

La situation particulière du plateau continental basque, au fond du golfe de Gascogne, l'expose directement aux fortes houles. Celles-ci sont de secteur Ouest – Nord-Ouest dominant, de période 10 s et de hauteur moyenne 2 m (Créocéan, 2001).

L'analyse des états de mer montre la prédominance des houles, en grande majorité avoisinant les 300°, sur les mers de vent. La hauteur significative moyenne des vagues est de 1,57 m, hauteurs légèrement plus importantes au sud de l'Aquitaine qu'environ 100 km plus au nord (Biscarosse). Les états de mer représentatifs se répartissent en houles de type océanique d'énergie moyenne pour les trois quarts, près d'un

quart sont des mers de vent d'énergie faible et 7,5 % des climats de tempête (Abadie et al., 2005). Le marnage sur la côte basque est de 4,8 m en vives eaux et 1,6 m en mortes eaux (Augris, 1999).

Une branche du Gulf Stream pénètre dans le Golfe de Gascogne en bordant les côtes de France et d'Espagne. En hiver, le courant côtier, qui vient de l'Atlantique, longe les côtes septentrionales de l'Espagne en portant vers l'est. Le long du littoral Basque, ce courant s'oriente vers le nord-est parallèlement à la côte. Au printemps et en été, ce courant s'inverse et porte vers le sud-ouest puis vers l'ouest en longeant la côte septentrionale de l'Espagne. A l'automne, il existe un courant portant à l'est puis au nord-est le long de la côte espagnole (Créocéan, 2001).

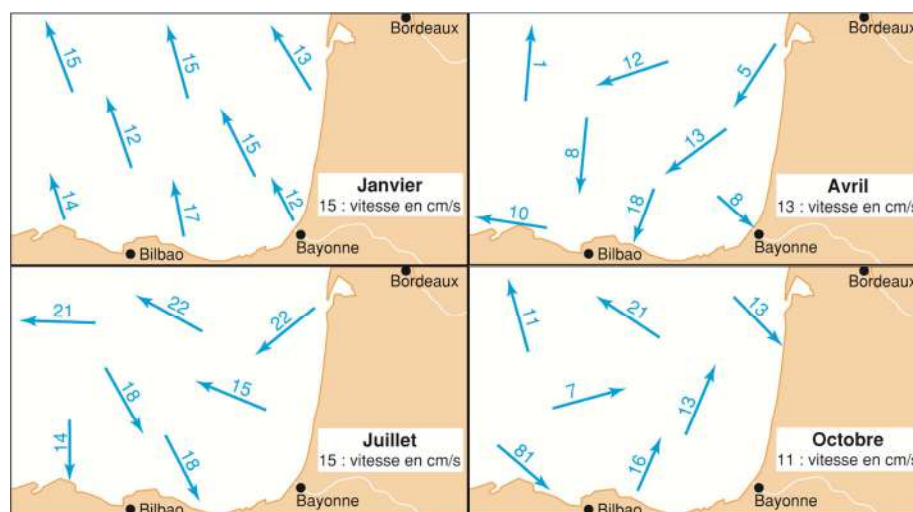


Figure 12 : Courants généraux de surface (Source : Catalogue sédimentologique des côtes françaises, 1987 – Augris et Al., 2009)

La salinité, en dehors de la zone d'influence des panaches fluviaux, est de l'ordre de 35 g.l⁻¹. Elle varie beaucoup en situation de crue dans la bande côtière et, particulièrement au sud de la zone.

Climat

La côte basque est caractérisée par un ensemble de paramètres physiques :

- présence de l'océan Atlantique avec ses dépressions océaniques,
- effets de l'anticyclone des Açores,
- chaîne des Pyrénées, véritable obstacle qui freine le déplacement des populations.

Cette configuration engendre des précipitations importantes sur le domaine continental et maritime, de l'ordre de 900 mm par an en moyenne réparties tout au long de l'année. Les charges alluviales et les apports d'eau douce sont drainés par le bassin versant vers l'océan.

L'analyse du régime météorologique de la côte basque (Durand N. et Mallet C., BRGM, 2004) permet de caractériser le climat comme un climat océanique tempéré : sans températures excessives et présentant peu d'amplitude thermique annuelle, avec un niveau d'humidité de l'air assez élevé, une pluviométrie importante et des vents soutenus. L'hiver est assez doux, c'est la saison la plus ventée avec des tempêtes quelques fois violentes. L'été est chaud mais non caniculaire. Le printemps et l'automne sont des saisons de transition.

► 1.2.2. Gestion administrative du DOCOB

La structure porteuse

L'Agglomération Sud Pays Basque a été désignée structure porteuse de la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB) des quatre sites Natura 2000 « mer et littoral » lors de la réunion d'installation du comité de pilotage, le 19 mars 2012, pilotée par l'Etat.

Le chargé de mission coordonnateur, employé par l'Agglomération Sud Pays basque, a pour mission l'élaboration, la coordination et l'animation du DOCOB. Il est en contact direct avec les acteurs, et s'occupe de collecter, synthétiser les données et rédiger les documents techniques et de communication.

Opérateurs conjoints

Les sites Natura 2000 s'étendent sur l'ensemble des communes littorales de l'Agglomération Sud Pays Basque (Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne) ainsi que sur les communes de Bidart, Biarritz et Anglet, appartenant au territoire de l'Agglomération Côte basque Adour. De part cette distribution territoriale, l'Agglomération Côte Basque - Adour et l'Agglomération Sud Pays Basque sont opérateurs associés² pour la réalisation des DOCOB. Une coprésidence du comité de pilotage permet une responsabilité partagée des deux structures.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage commun pour l'ensemble des quatre sites Natura 2000 « mer et littoral » a été installé conjointement par le préfet maritime et le préfet de département : **Arrêté n°212 069-008 du 12 mars 2012 et arrêté n°212/21 du 09 mars 2012**. Le comité de pilotage, co-présidé par les représentants des deux Agglomérations, est composé d'une représentation large d'acteurs locaux : élus représentants des collectivités territoriales, administrations et établissements publics de l'Etat, organisations de pêcheurs professionnels, organismes du tourisme et sportifs, associations de protections de l'environnement, et scientifiques.

► 1.2.3. L'élaboration du DOCOB

Un unique DOCOB pour 4 sites Natura 2000

Au vu des modalités d'animation convenu entre l'Etat, la structure porteuse et son opérateur conjoint et considérant que les 4 sites forment une unité fonctionnelle cohérente, il a été proposé de réunir les 4 sites dans un seul DOCOB commun.

Le DOCOB comprend différents documents offrant plusieurs niveaux de lecture :

- le document de synthèse et les atlas cartographique,
- le document de compilation : les diagnostics écologique détaillés ; les éléments complémentaires du diagnostic socio-économiques les éléments administratifs,
- le résumé non technique.

Le document de synthèse s'organise en plusieurs rapports comprenant :

- le rapport de synthèse. Il intègre le plan d'actions,
- le diagnostic socio-économique,
- une synthèse du diagnostic écologique « falaises »,
- une synthèse du diagnostic écologique « milieux marins »,
- une synthèse du diagnostic écologique « Oiseaux ».

Accompagné des atlas cartographiques, le document de synthèse est destiné à l'ensemble du COPIL ainsi qu'au grand public. Il constitue le document opérationnel de référence.

² Une convention entre les deux Agglomérations définit les modalités de partenariat de l'élaboration du DOCOB.

Les acteurs de l'élaboration du DOCOB

L'ensemble des acteurs locaux est sollicité pour participer aux différentes phases de l'élaboration du DOCOB :

- construction du diagnostic socio-économique des activités maritimes et littorales,
- suivi de l'élaboration du diagnostic écologique terrestre,
- travail sur le diagnostic écologique en mer,
- définition des objectifs et mesures de gestion,
- construction et validation des fiches actions.

La démarche d'élaboration du DOCOB doit permettre à tous les acteurs de s'appropriier les enjeux du site et de les intégrer dans la conduite de leurs activités.

Les groupes de travail thématiques, moins formels que le COPIL et ouverts à tous, sont les lieux de débats et des forces de propositions et de construction du DOCOB.

Le comité technique composé des techniciens des collectivités ainsi que des services de l'état, est une cellule de travail informelle apportant un appui technique sur le suivi du travail du chargé de mission et de l'organisation de la démarche d'une manière générale.

Des prestataires techniques participent également à la réalisation du DOCOB dans le cadre des études menées :

- le Bureau d'étude ETEN Environnement : réalisation du diagnostic écologique des milieux naturels terrestres,
- le Centre de la Mer de Biarritz : réalisation du diagnostic écologique de la ZPS,
- l'Institut des Milieux Aquatiques – Ifremer – UPPA – CIDPMEM 64/40 – CRPMEM Aquitaine : réalisation du diagnostic socio-économique des activités maritimes,
- agence des Aires Marines Protégées (AAMP) : mise en œuvre du programme de cartographie des habitats marins (CARTHAM).

L'ensemble des acteurs est donc sollicité pour construire et valider la totalité du DOCOB. Etant les premiers concernés par la mise en place des actions du DOCOB, il est primordial qu'ils soient impliqués dès son élaboration. Ceci assurera que le DOCOB soit à l'image du territoire et de ses usagers.

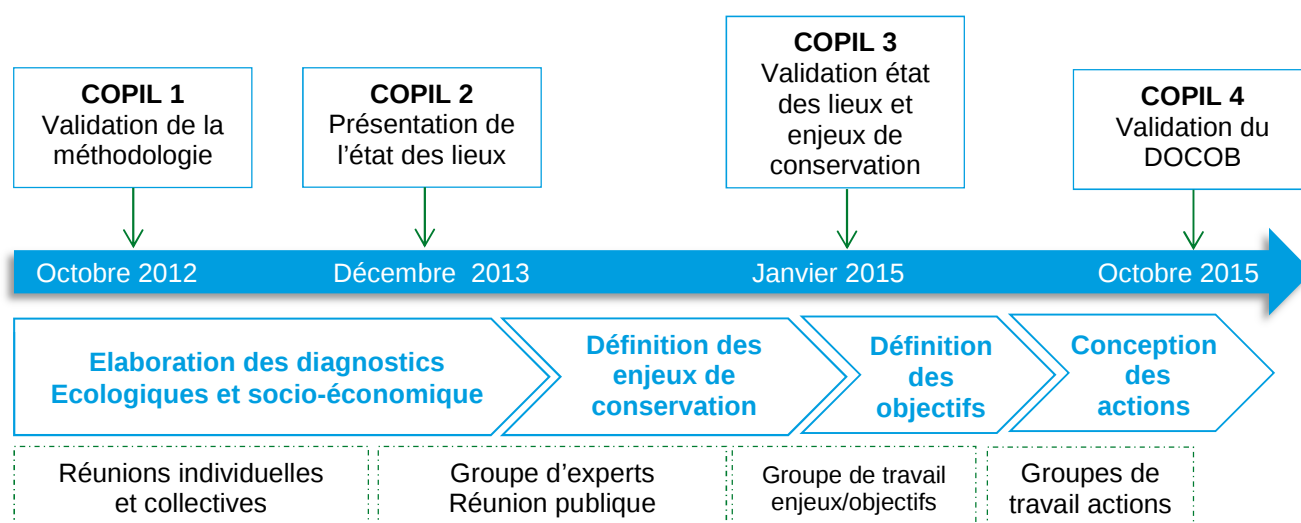


Figure 13 : Planification de l'élaboration du DOCOB du site

2. L'existant en matière de gestion de l'environnement

Ce site Natura 2000 s'inscrit dans un territoire soumis à différentes réglementations et outils en termes d'aménagement de l'espace et de protection du patrimoine, naturel ou artificiel. Il n'est repris ici que la réglementation en lien avec le site Natura 2000.

2.1. Le cadre réglementaire et la gestion des milieux littoraux et marins

Les conventions internationales

Face à l'érosion de la biodiversité constatée ces dernières décennies à l'échelle mondiale, la communauté internationale a progressivement réagi par la signature d'accords et de conventions internationales en faveur de la préservation de la biodiversité :

- **La Convention de Berne** en 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (premier instrument juridique contraignant visant la protection des espèces végétales et animales rares et en danger, ainsi que les habitats naturels de l'Europe) ;
- **La Convention de Bonn** en 1979, relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- **La Convention sur le droit de la mer des Nations Unies** (signée en 1982 et entrée en vigueur en 1984) qui établit notamment des normes sur la protection du milieu marin, sur sa surveillance et sur l'évaluation des effets des pollutions marines ;
- **La Convention sur la Diversité Biologique** (CDB, 1992) dont le premier objectif était de stopper la perte de biodiversité au niveau mondial pour 2010. La Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique (Nagoya, 2010) a fait le constat de la non atteinte des objectifs de la CDB et a adopté un plan stratégique de 20 mesures. On y trouve notamment la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 10 % des océans d'ici 2020 et l'élimination progressive des incitations et subventions dommageables à la biodiversité ;
- **La Convention OSPAR** (Oslo-Paris) de 1992, définit les modalités de la coopération internationale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est, en matière de lutte contre les pollutions et de préservation des écosystèmes marins des effets préjudiciables des activités humaines. Elle est guidée par l'approche écosystémique afin d'atteindre une gestion intégrée des activités humaines dans l'environnement marin. L'organisation de la convention OSPAR a été revue en 2010 pour répondre aux objectifs de la DCSMM.

La réglementation pour la gestion du milieu marin

Au niveau Européen

La Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM 2008/56/CE) du 17 juin 2008 établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne. Elle impose aux Etats membres d'atteindre le « bon état écologique » du milieu marin pour 2020.

Dans ce but, les Etats membres doivent élaborer une stratégie à l'échelle de chaque sous-région marine (Golfe de Gascogne en ce qui concerne notre secteur). Grâce à une coopération entre les Etats membres et à une approche écosystémique, cette stratégie doit permettre d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et prévenir les pollutions et dégradations.

Ce cadre législatif doit renforcer la cohérence entre les différentes Directives « Habitats-faune-flore » et « Oiseaux » et la Directive Cadre sur l'Eau, et favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres politiques telles que la Politique Commune de la Pêche (PCP).

La nouvelle Politique Commune de la Pêche (2014-2020) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 vise à ramener les stocks de poissons à des niveaux durables, à mettre fin aux pratiques de pêche génératrices de gaspillage et à créer de nouvelles possibilités de croissance et d'emploi dans les régions côtières. Elle doit également participer à la réalisation des objectifs de conservation des sites Natura 2000, en assurant notamment une gestion appropriée des activités de pêche dans ces zones.

« L'objectif principal de la PCP est d'assurer une exploitation durable des ressources marines fondée sur des écosystèmes marins en bonne santé, qui contribue au maintien d'un secteur de la pêche de l'Union viable et compétitif » (Livre vert).

Au niveau national

En France, la DCSMM a été transposée dans la **loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010** ainsi que dans le **code de l'environnement (articles L. 219-9 à L. 219-18 et R. 219-2 à R. 219-17)**. Pour chaque sous-région marine, **un plan d'action pour le milieu marin (PAMM)** doit être élaboré et mis en œuvre. Il comporte 5 éléments :

- une évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux (pour 2012),
- la définition du bon état écologique pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (pour 2012),
- la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (pour 2012),
- un programme de surveillance en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs (pour 2014),
- un programme de mesures qui doit permettre de parvenir à un bon état écologique des eaux marines ou à conserver celui-ci (pour 2015/2016).

La stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées du 18 avril 2012 succède à une première stratégie nationale adoptée en septembre 2007 et axée essentiellement sur l'extension du réseau Natura 2000 en mer et la création de parcs naturels marins. Dans le cadre du Grenelle de la mer en 2009, la France a pris pour engagement de classer 20 % des eaux françaises en aires marines protégées à l'horizon 2020, dont la moitié en « réserves halieutiques » (moyenne globale).

La stratégie révisée précise ainsi la façon dont la France entend développer son action pour développer et gérer le réseau d'aires marines protégées, pour quels objectifs, avec quelles priorités géographiques, selon quels principes, etc.

La réglementation liée à l'eau

Au niveau Européen

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), est une directive européenne qui établit le cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. L'ensemble des eaux continentales, qu'elles soient superficielles ou souterraines, les eaux de transition (estuaires) et les eaux côtières (limite des 1 mille nautique marin) sont concernées. Les Etats membres doivent, pour 2015, maintenir ou restaurer les masses d'eau dans un « bon état » (bon état écologique et bon état chimique).

Pour cela, la DCE impose aux Etats d'identifier et de décrire leurs masses d'eau, en adoptant un raisonnement à l'échelle des bassins versants. Les territoires des sites Natura 2000 « mer et littoraux » sont concernés par la masse d'eau côtière Côte basque, codée FRFC11.

La nouvelle Directive eaux de baignade (2006/7/CE), analyse la qualité des eaux sur quatre ans avec des critères plus contraignants que la directive précédente. Depuis 2013, un calcul est réalisé après saison prenant en compte quatre années d'analyses. Le résultat donne la classe de qualité de la zone de baignade. En cas d'insuffisance, le préfet ferme le site dans l'attente d'une amélioration. Les Etats-membres veillent à ce que des profils de baignade soient établis pour la mise en place d'un système de gestion des eaux de baignade, avec des informations diffusées et rapidement disponibles durant la saison balnéaire.

Au niveau national

La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) issue de la transposition en droit français de la DCE 2000/60/CE, a introduit l'obligation de prendre en compte les adaptations nécessaire aux changements climatiques avec une approche globale de l'eau et des milieux aquatiques. Sa première mission est d'atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la DCE.

La mise en place des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) issue de **la loi sur l'eau du 3 janvier 1992**, qui consacre l'eau en tant que "patrimoine commun de la Nation", doit permettre d'atteindre ces objectifs.

Autres réglementation

La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi littorale », fixe un certain nombre de règles en matière de qualité des eaux, de gestion des domaines publics maritime et fluvial et de plages.

Le cœur du texte repose sur de nombreuses dispositions du code de l'urbanisme qui encadrent l'urbanisation en zone littorale.

2.2. Les outils de planification territoriale en lien avec Natura 2000

Il existe de nombreux outils de planification territoriale dans des domaines variés tels que le développement du territoire littoral et maritime, la gestion des risques naturels, la gestion des eaux et déchets, etc.

Leur articulation avec la gestion des sites Natura 2000 peut s'effectuer selon deux modalités principales :

- **Règlementaire** : Ces outils sont majoritairement soumis à évaluation environnementale (pour les plans et programmes, au regard de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001) et évaluation des incidences Natura 2000. Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, codifiée aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement, résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats, Faune, Flore ». C'est notamment le cas de tous les documents d'urbanisme (POS/PLU, SCOT, etc.), des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), etc. Les prescriptions de ces documents doivent donc être exemptes d'impacts significatifs sur les habitats et espèces Natura 2000.
- **Gouvernance locale** : Les structures de pilotage de ces outils de planification territoriale (Comité de pilotage, Commissions diverses, etc.) ainsi que les groupes de travail chargés de leur élaboration, sont souvent composés de membres également intégrés au Comité de Pilotage (COPI) ou aux groupes de travail Natura 2000. Cette forme officieuse d'articulation entre tous ces outils de gestion territoriale peut se révéler efficace. Elle peut en effet permettre le développement d'une vision partagée d'un territoire, par une meilleure prise en compte de l'ensemble de ses composantes, socioéconomiques, culturelles et identitaires, écologique, maritimes et terrestres, etc. En zone littorale, c'est avant tout par ce rapport informel entre les différentes instances de pilotage et de concertation que s'établit le lien entre la gestion des espaces terrestres et maritimes. Cette multi représentativité des acteurs locaux peut ainsi contribuer à la promotion d'une meilleure gestion intégrée de la zone côtière.

Mis à part ces modalités d'articulation entre les différents outils de gestion territoriale et Natura 2000, les sites Natura 2000 ne sont pas directement et officiellement représentés dans les organes de concertation ou de pilotage de ces outils.

Les principaux outils de planification territoriale en lien avec Natura 2000 sont variés et détaillés dans les paragraphes suivants.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : mis en place suite à la DCE, ce document vise l'atteinte d'un bon état écologique d'ici 2015 à travers la mise en place d'une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Adour Garonne. Le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 pose 5 objectifs principaux qui contribuent indirectement aux objectifs de la politique de Natura 2000 :

- amélioration de la connaissance,
- réduction des pollutions ponctuelles et des rejets diffus,
- amélioration de l'accès à l'eau potable et aux sites de baignades,
- maintien des fonctionnalités du cours d'eau,
- prévention des inondations.

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau ou certains programmes ou schémas ayant un impact sur l'eau doivent être « compatibles ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE.

Les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque font partie intégrante du périmètre du SAGE Côtiers basque. Validé le 19 février 2014, il comporte un ensemble d'objectifs et de dispositions concourant à l'amélioration de la qualité des eaux, avec des volets plus spécifiques relatifs aux milieux estuariens et côtiers, et en lien avec Natura 2000 :

- Objectif A.3 Maintien de la satisfaction des usages et de l'économie liée à l'eau : Dispositions A.3-1.a Poursuivre la gestion active de la qualité des eaux de baignade ; A.3-2.a Compléter les diagnostics socio-économiques des sites Natura 2000 ; A.3-2.b Poursuivre la récupération des déchets flottants ;
- Sous-objectifs B.1-1 Améliorer la gestion des systèmes d'épuration collectifs et limiter les surverses ; B.2-2 Réduire impérativement les rejets diffus ; et B.2-3 Réduire impérativement les rejets des ports ;
- Objectif D.3 Préservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial : Dispositions D.3-1a Évaluer la viabilité des populations de poissons migrateurs ; D.3-1.b Poursuivre la restauration des milieux propices aux poissons migrateurs ; D.3-2.a Localiser et surveiller l'évolution des espèces envahissantes ; D.3-2.b Stopper l'utilisation des plantes envahissantes dans les aménagements publics ; D.3-2.c Coordonner la lutte contre les espèces envahissantes ;
- Objectif D.4 Préservation du littoral : Dispositions D.4-1.a Développer le lien entre acteurs de la mer et ceux de la terre ; D.4-1.b Suivre les travaux d'application de la DCSMM ; D.4-2.a Connaître le fonctionnement du système estuarien et côtier.

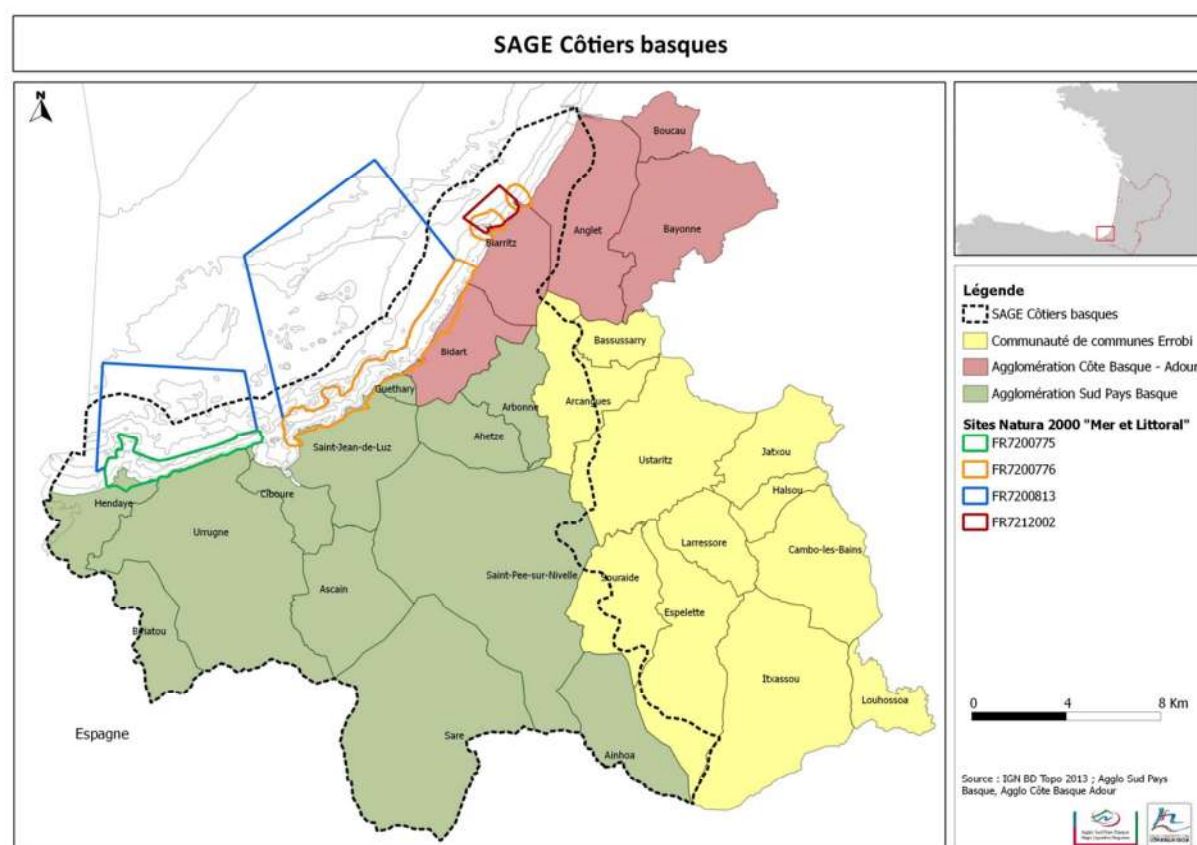


Figure 14 : Périmètre du SAGE côtiers basques

Les documents d'urbanisme : SCOT et PLU

Le littoral basque est concerné par deux schémas de cohérence Territoriale (SCOT), un sur le territoire de l'Agglomération Sud Pays Basque et un sur le territoire de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes.

Le SCOT de l'Agglomération Sud Pays basque sera prochainement en révision. Sa première édition datant de 2005 définit notamment comme axe d'orientation d'accompagner le développement tout en assurant la protection des espaces naturels, agricoles et maritimes et mieux partager l'espace collectif.

Sa révision intégrera les informations sur les trames vertes et bleues du territoire issues de l'étude menée dans le cadre du GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) « Eurocité basque Bayonne - San Sebastian ».

Le SCOT Bayonne – Sud des Landes, tout récemment validé le 6 février 2014, donne une grande place à la dimension « eau », notamment pour l'ensemble géographique littoral urbain qui insiste sur la gestion des risques, la mise en valeur des espaces naturels remarquables, le maintien ou la restauration de la qualité des eaux de baignade. La trame verte et bleue est un grand axe de ce SCOT, ainsi que l'anticipation des impacts environnementaux du développement et la gestion durable des ressources.

Les SCOT doivent prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Aquitaine. Ils doivent également être compatibles avec le SAGE Côtiers basques et ne peuvent ignorer les documents d'objectifs des sites Natura 2000 qui les concernent.

A l'échelle communale, ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui définissent les règles d'urbanisme. Ces documents doivent être compatibles avec le SCOT de leur territoire. L'augmentation prévue de la population nécessite de nouveaux logements et accroît la pression foncière sur des zones riches pour la biodiversité.

Les stratégies locales de gestion du trait de côte

Le territoire est également concerné par l'élaboration de deux stratégies locales de gestion du trait de côte, l'une sur les communes littorales de l'Agglomération Sud Pays Basque et l'autre sur celles de l'Agglomération Côte Basque - Adour.

Ces deux stratégies locales, en cours d'élaboration, découlent de la stratégie régionale de gestion du risque d'érosion côtière en Aquitaine (aux horizons 2020 et 2040) finalisée en juin 2012. Issue d'une réflexion partagée entre l'Etat et les collectivités littorales réunis au sein du GIP Littoral Aquitain, elle met en avant le principe de prévention, elle encourage à développer la connaissance et la culture du risque, elle engage à étudier toutes les possibilités techniques pour gérer un risque existant, sans exclusion ni tabou, notamment sur le repli stratégique. Elle offre également un cadre de gouvernance pour des prises de décisions partagées et concertées au niveau local.

Groupe axe 4 du FEP côte basque-sud Landes

Le territoire fait par ailleurs l'objet d'une démarche territoriale axée sur le domaine maritime, dont les objectifs de développement durable convergent avec ceux de Natura 2000.

Cette démarche territoriale est menée dans le cadre de l'Axe 4 du FEP (Fonds Européen pour la Pêche), programme innovant mis en place par l'Europe sur la période 2009-2013 (et qui se termine en 2014) de soutien et de financement de stratégies locales « *pour un développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture* ».

En France, le programme Axe 4 du FEP compte onze groupes (plus de 300 en Europe).

Le Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Pyrénées-Atlantiques - Landes (CIDPMEM 64/40) est la structure porteuse et animatrice du groupe Axe 4 FEP Côte Basque - Sud Landes dont le programme est cofinancé par l'Europe, l'Etat, la Région Aquitaine et les Départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

La stratégie du groupe a été définie dans le cadre d'une large démarche participative associant les acteurs de la filière pêche et de nombreux acteurs des autres filières socio-économiques de ce territoire.

Au travers des actions qu'il soutient, les principaux objectifs du groupe sont de renforcer le lien terre-mer, de mettre en œuvre une large concertation territoriale, de créer les conditions pour un développement durable des zones de pêche, de favoriser la connaissance des métiers de la pêche locale et améliorer l'image du secteur, d'améliorer la valorisation économique locale des produits de la pêche, d'impulser une gestion environnementale concertée du milieu marin avec les différents usagers, et d'inscrire la pêche dans les politiques de développement du territoire.

Autres démarches territoriales

Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques (terrestre et aquatique). Elle vise à reconstruire un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... Elle est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Sur le territoire de l'Eurocité basque « Bayonne – San Sebastian », une étude a été lancée en 2013, visant à cartographier les corridors écologiques de l'Eurocité et à identifier les secteurs représentant un enjeu pour le déplacement de la faune, dans le but de réaliser une trame verte et bleue sur ce territoire, et permettant aux collectivités de prendre en compte les enjeux de conservation de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement.

TRI et submersion marine

Le littoral basque et sud des landes a été identifié comme TRI (territoire à risque important d'inondation) nommé « TRI Côtiers basques ».

C'est une zone où les enjeux inondation sont les plus importants comparés à la situation globale du district hydrographique Adour-Garonne, ce qui justifie une action volontariste et à court terme de la part de l'Etat et des collectivités locales via la mise en place impérative de stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

Il concerne 13 communes, communes littorales d'Hendaye à Tarnos et les communes estuariennes de l'Adour.

2.3. Les outils de protection des milieux littoraux et marins

Hormis les politiques de gestion des milieux naturels littoraux et marins présentés précédemment, il existe divers outils de protection des milieux sur la côte basque, dont la désignation des sites Natura 2000.

Sites Natura 2000

Plusieurs autres sites se trouvent à proximité ou intesectent les sites « Mer et Littoral » de la côte basque.

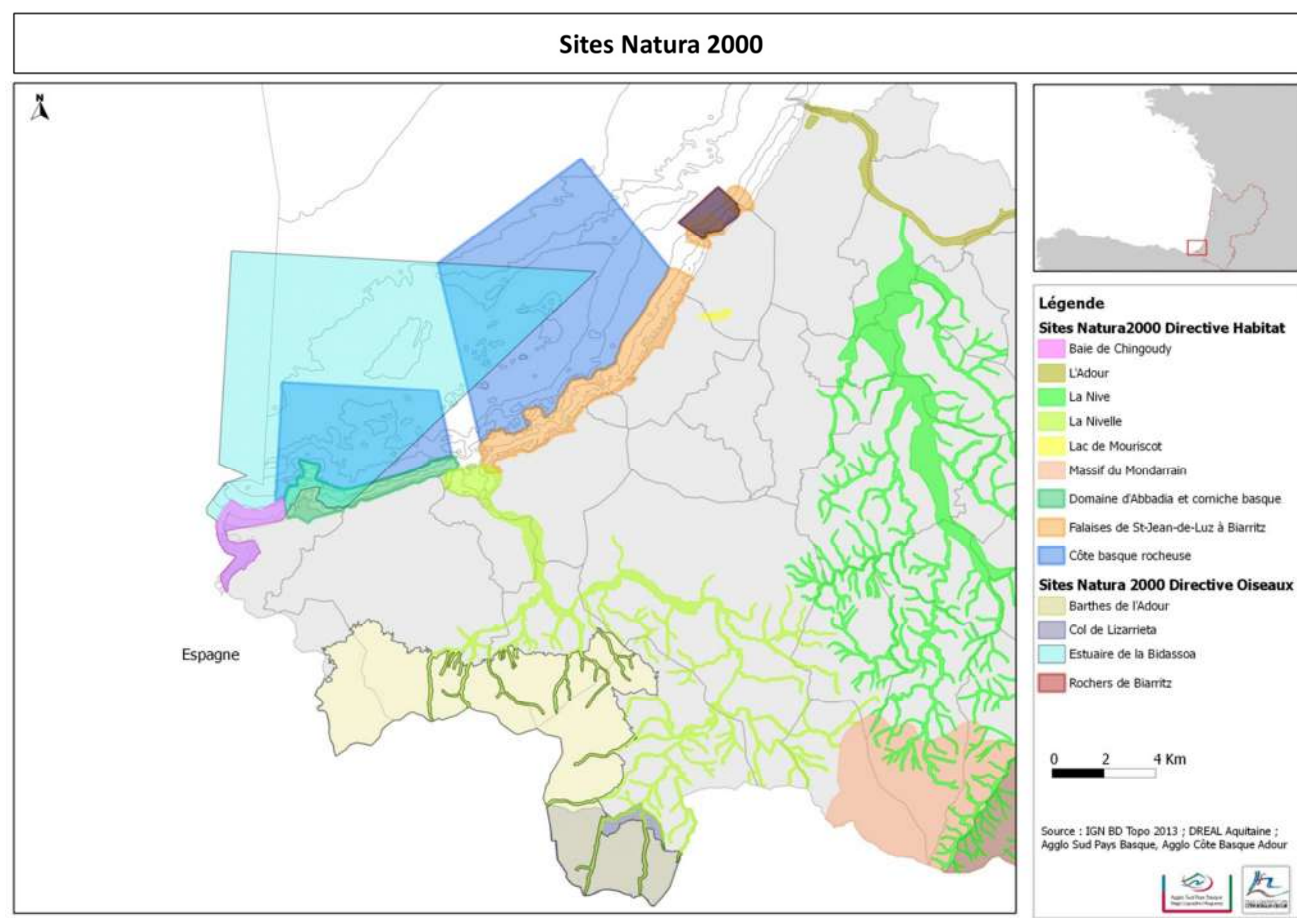


Figure 15 : Les autres sites Natura 2000

Inventaires ZNIEFF

L'inventaire des **Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant des fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : ce sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Elles se caractérisent par la présence d'espèces déterminantes et caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les ZNIEFF de type II : ce sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés,...).

La désignation de ZNIEFF mer est en cours de réalisation dans la région.

C'est essentiellement sur la base de ces inventaires que les sites Natura 2000 « mer et littoral » ont été désignés en Site d'Importance Communautaire au titre de la directive « Habitats ».

Sur les sites Natura 2000 « mer et littoraux » ou à proximité immédiate, on dénombre :

- ZNIEFF de type I : les falaises et landes littorales de la corniche basque et du Domaine d'Abbadia, les milieux littoraux de Biarritz de la Chambre d'Amour aux rochers du Basta, les milieux littoraux de la plage des basques à la pointe de Sainte-Barbe.
- ZNIEFF de type II : le littoral basque de Socoa à Hendaye, et Cenitz.

Inventaire ZICO

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a pour objectif d'identifier des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. L'inventaire scientifique des ZICO fut confié en 1990 par le Ministère de l'Environnement au bureau d'études Ecosphère et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Sur les sites Natura 2000 « mer et littoraux » ou à proximité immédiate, on dénombre deux ZICO :

- estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie (baie de Chingoudy),
- rochers de Biarritz.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les ENS des départements sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés et publics. Ces espaces sont ouverts au public, mais la fréquentation ne doit pas mettre en péril leur fonction de protection. Leur accès est ainsi régulé si besoin.

Sur ou à proximité immédiate des sites Natura 2000 « mer et littoral » on compte plusieurs ENS : le Domaine d'Abbadia, la Corniche basque, Etchebiague-Erromardie, Cenitz-Mayarco, et Erreteguia.

Sites classés

Les sites classés sont des sites dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'écologie, ou du Préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Le camping et la publicité sont interdits en site classé. Plusieurs sites classés se trouvent sur ou à proximité immédiate des sites Natura 2000 « mer et littoral » : La corniche basque incluant la baie de Loya, la pointe de Sainte-Barbe et ses extensions, et le rocher de la Vierge.

Cantonnement de pêche

Un cantonnement de pêche se situe sur les communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz. Il a été renouvelé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 complété par un arrêté modificatif du 7 janvier 2014, pour une durée de 2 ans. La pêche maritime est interdite dans une zone de 500 mètres comptés à partir de la laisse de haute mer et comprise entre le môle nord du port de Guéthary et l'extrémité sud de la plage de Cénitz (Saint-Jean-de-Luz), exception faite pour la pêche à la ligne depuis la grève et pour la collecte des algues épaves.

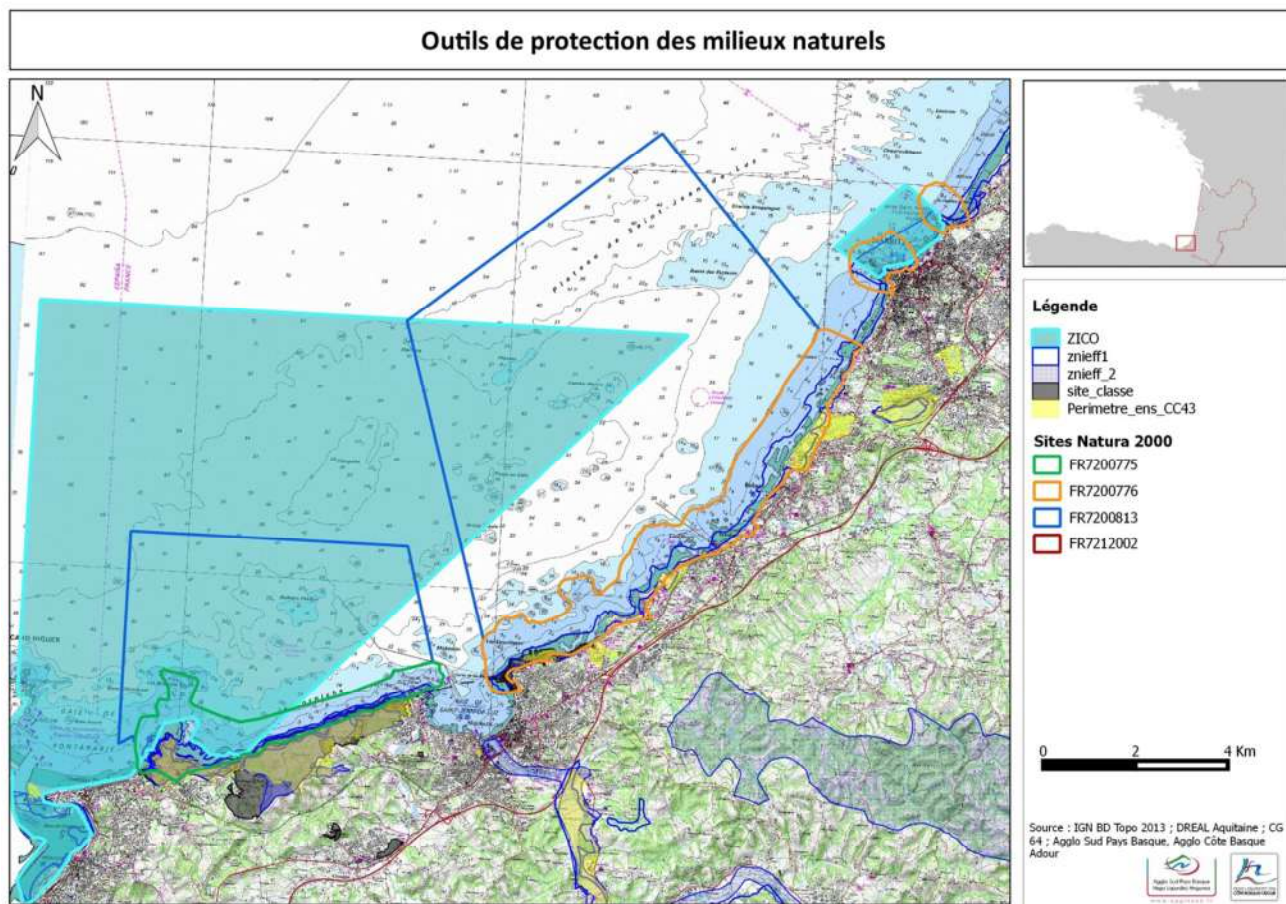


Figure 16 : La protection des milieux naturels

La protection foncière des espaces naturels

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL)

Le CELRL est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et **en partenariat avec les collectivités territoriales** intéressés, une **politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral** et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

L'établissement définit des périmètres d'intervention dans lesquels il acquiert des parcelles au gré de leur mise sur le marché par leurs propriétaires. Les espaces acquis sont inaliénables.

Le CELRL confie ensuite la gestion des parcelles aux communes, à d'autres collectivités territoriales, et à des associations pour en assurer la gestion. L'objet des travaux de « mise en gestion », assurés par le gestionnaire, est le maintien ou la restauration, sur la base d'études préalables, de la biodiversité et du caractère des lieux tout en aménageant une ouverture raisonnée au public.

Plusieurs sites sont répertoriés sur les sites Natura 2000 « Mer et Littoral » :

Nom du site	Surface acquise (Ha)	Périmètre d'intervention (Ha)	Surface en gestion
Abbadia – Corniche basque	91	336	66 Ha gérés par Hendaye/Département/CPIE
Baie de Cenitz	2	13	2 Ha gérés par Guéthary
Pavillon royale	0	32	0

Il est à noter que le CELRL a identifié, dans le cadre de la révision de sa stratégie d'intervention foncière, plusieurs nouveaux secteurs à enjeux. Il s'agit notamment des secteurs de Lafitenia / Erromardie à Saint-Jean-de-Luz et des falaises d'Erretegia à Bidart.

Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Chaque département est compétent pour déterminer et mettre en œuvre une politique de protection de gestion et d'ouverture des espaces naturels sensibles. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ces espaces ont également vocation à être aménagés, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel, pour être ouverts au public.

Les acquisitions opérées par le département sont réalisées soit par voie amiable, soit par expropriation soit, enfin, par exercice du droit de préemption qu'il détient au titre de la législation relative aux espaces naturels sensibles. Ce droit de préemption peut directement être exercé par le Département ou par substitution par le Conservatoire du littoral ou les communes.

Pour mener à bien cette politique, le département utilise les recettes de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS, loi du 18-07-85) perçues sur les communes du département suite aux dépôts des permis de construire. La TDENS est perçue au profit du Département en tant que recette grevée d'affectation spéciale et a le caractère d'une recette de fonctionnement. Ainsi, elle ne peut être utilisée à d'autres interventions que celles dédiées à la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels.

2.4. La gestion des milieux naturels et les compétences sur le domaine marin

Il n'est développé ici que les compétences en lien avec la vie du site Natura 2000.

Les données administratives sur la partie marine

Le Domaine Public Maritime (DPM)

Le site Natura 2000 « Côte basque rocheuse et extension au large », entièrement marin, ainsi qu'une partie des trois sites littoraux « Domaine d'Abbadia et Corniche basque », « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », « Rochers de Biarritz le Bouccalot et la Roche ronde » (ZPS) se situent sur le DPM naturel (rivage) propriété de l'Etat, via l'autorité du préfet de département. La partie maritime de ce dernier est de la compétence du préfet maritime de l'Atlantique ou du préfet de région, selon l'activité concernée ; parc d'énergies marines ou pêche maritime par exemple.

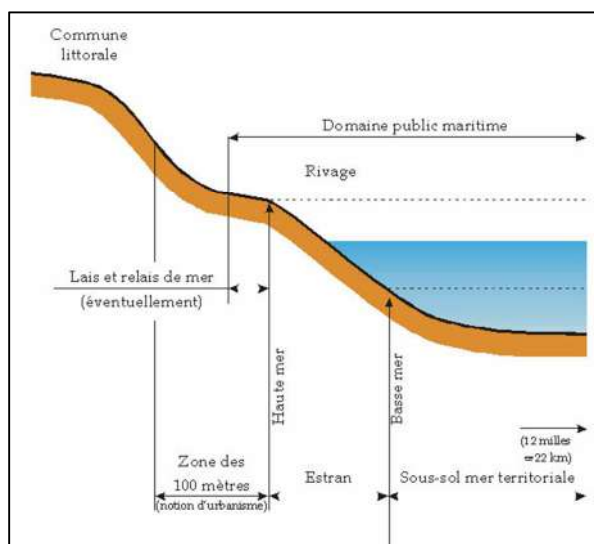


Figure 17 : Le DPM naturel (source : MEDDL)

Les maires des communes littorales disposent d'une compétence de police spéciale sur le DPM, limitée à la bande des 300 mètres à compter de la limite haute du rivage (correspondant aux pleines mers de vives eaux) pour la gestion de la baignade et des engins de plage.

Les délimitations maritimes

En partant de la côte, les zones de souveraineté de l'État côtier sont les suivantes : eaux intérieures, eaux territoriales, zone contiguë, zone économique exclusive, plateau continental. Au-delà de ces zones se situe l'espace maritime international ou haute mer.

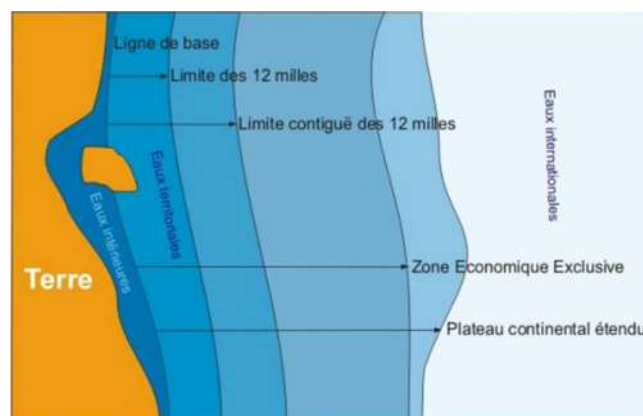


Figure 18 : Les délimitations maritimes (source : Ifremer)

- **La ligne de base** est la limite à partir de laquelle est calculée la limite de la mer territoriale. La ligne de base normale est la laisse de basse mer, "telle qu'elle est indiquée sur les cartes marines à grande échelle reconnues officiellement par l'État côtier". Dans certains cas, (côtes profondément découpées ou bordées d'îlots, deltas, baies suffisamment profondes) des lignes de base droites, ne s'écartant pas de la direction générale de la côte, peuvent simplifier la limite de la mer territoriale ».
- **Les eaux intérieures** sont les eaux situées entre la ligne de base et le rivage (niveau des basses mers de vives eaux). L'État y possède tous les droits.
- **Les eaux territoriales** s'étendent depuis la ligne de base jusqu'à 12 milles nautiques. L'Etat exerce sa souveraineté sur la nappe d'eau, sur le fond et le sous-sol ainsi que sur l'espace aérien sus-jacent. Les navires étrangers ont un droit de passage « inoffensif ». La pêche dans cette zone est réservée aux pêcheurs de l'état membre, sous réserve de « droit historiques » d'autres Etats entre les 6 et 12 milles nautiques.

Les sites Natura 2000 « mer et littoral » se trouvent dans les eaux territoriales et plus précisément sous la limite des 6 milles nautiques.

Les acteurs de la gestion des sites au sein du périmètre Natura 2000

Les services de l'Etat

Les services de l'Etat sont concernés à divers titres :

- **La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** contrôle notamment l'application (en lien avec la DDTM) et le respect des directives européennes « habitats » et « oiseaux » ainsi que la législation sur les sites classés. Ces deux services animent, coordonnent et suivent le financement de la démarche Natura 2000.
- **La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** contrôle le respect du code de l'urbanisme et notamment de la « loi littoral ». Elle instruit les dossiers d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. La DDTM via la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) intervient plus spécifiquement sur les questions du Domaine public maritime, des zones côtières, de l'environnement et expertise maritimes, des marins et navires de plaisance, de la pêche et de commerce, de la réglementation et police des activités maritimes
- **La Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRM SA)** est chargée de la coordination et de la mise en cohérence des politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral à l'échelle de la façade Sud Atlantique. Elle coordonne notamment le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) dans le cadre de la mise en application de la directive cadre 2008/56/CE, « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).
- **L'Agence des Aires Marines protégées (AAMP)** est un établissement public pour la protection du milieu marin. Elle a en charge la mise en place d'une stratégie française pour les Aires Marines protégées (AMP). Le réseau Natura 2000 en mer (sites entièrement marins ou majoritairement marins) fait partie du réseau des Aires Marines Protégées. Les sites Natura 2000 « mer et littoral » côte basque sont donc des aires marines protégées.

Le conservatoire du littoral et le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques

Le conservatoire et le Conseil départemental, assurent par le biais de la maîtrise foncière, la protection des espaces littoraux les plus intéressants acquis. La gestion des parcelles acquises est confiée aux collectivités et/ou associations.

Les communes

Les collectivités locales sont des partenaires importants du Conservatoire du littoral et du Conseil Départemental pour la gestion des espaces acquis par ces deux structures.

Deux communes sont directement impliquées dans une gestion conservatoire sur ce type d'espaces :

- **La commune d'Hendaye sur le domaine d'Abbadia** : Après l'acquisition des premières parcelles en 1979, une convention de gestion entre le CELRL commune d'Hendaye à laquelle s'est associé en 2000, le Département des Pyrénées-Atlantiques. En 2011, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) littoral basque, déjà en charge de l'animation a rejoint les deux autres gestionnaires. Ce sont 66 Ha qui font aujourd'hui l'objet d'un plan de gestion.

- **La commune de Saint-Jean-de-Luz sur le site d'Archilua**, Espace naturel Sensible de 12 Hectares. Sur ce site, la commune est la seule propriétaire. La commune et le Conseil départemental ont mis en place une politique de préservation et de valorisation du site avec la mise en place en décembre 2014 d'un plan de gestion.

Les communes sont par ailleurs le relais de l'information auprès des riverains par le biais de bulletins municipaux, réunions communales. Les communes peuvent s'appuyer sur les connaissances acquises dans le cadre du DOCOB lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et de la réalisation de tout projet ou étude soumis à évaluation des incidences.

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Littoral basque (CPIE)

Membre de l'UNCPIE (Union Nationale www.cpie.fr), ouverte à tous, le CPIE (labellisé depuis juillet 2008) défend les valeurs de solidarité, de respect des différences culturelle et linguistique, de l'autonomie, de la responsabilité citoyenne en participant activement à la protection de l'environnement, au bien-être social et au développement durable du territoire. Le CPIE participe avec le Département et la commune d'Hendaye à la gestion du site du Domaine d'Abbadia depuis 2011.

Le Centre de la Mer de Biarritz

Depuis sa création le Centre de la Mer de Biarritz apporte des connaissances fondamentales et contribue à l'application des textes nationaux ou communautaires ainsi qu'à la gestion des milieux. Dans ce cadre, la structure a largement œuvré à l'élaboration des Aires Marine Protégées. De façon plus précise, sur le site Natura 2000 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde », le Centre de la Mer de Biarritz étudie depuis plusieurs années les populations d'oiseaux utilisant le secteur en menant des suivis en mer et sur les rochers. De plus le Centre de la Mer de Biarritz porte le programme régional ERMMA (Environnement et Ressources des Milieux Marins Aquitains). Le programme est un outil global de connaissances scientifiques et d'expertises pluridisciplinaires spécialisés sur l'évolution du milieu marin et de ses populations animales et végétales.

Les autres acteurs

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Deux Communautés d'Agglomération, l'Agglomération Sud Pays basque et l'Agglomération Côte basque - Adour, sont impliquées dans la démarche d'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000 « mer et littoral » Côte basque, en tant que co-opérateurs. L'Agglomération Sud Pays basque en est la structure porteuse.

L'Agglomération Sud Pays Basque regroupe 12 communes (Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Urrugne). Elle a notamment les compétences « aménagement de l'espace », « développement économique », « habitat et logement », « transport », « eau potable », « assainissement et pluvial », « milieux naturels », « transfrontalier ». Elle est également chargée de l'élaboration des DOCOB « La Nivelle », « Col de Lizarrieta » et de la mise en œuvre du DOCOB « Larrun – Xoldokogaina ».

L'Agglomération Côte Basque-Adour, qui regroupe les communes d'Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau, a notamment pour compétences « développement économique », « habitat et logement », « politique de la ville », « collecte des déchets ménagers », « eaux usées et pluviales », « eau potable », prévention de la pollution air et eau », « application des plans intercommunaux de l'environnement », « aménagement de l'espace », « voirie et stationnement ».

L'Agglomération Sud Pays Basque est structure porteuse du SAGE Côtiers basques, réalisé en partenariat avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Les deux Agglomérations réalisent également pour chacun de leur territoire une « stratégie locale érosion trait de côte ».

Elles participent, de plus, dans le cadre du GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) « Eurocité basque Bayonne - San Sebastian », à l'élaboration d'une trame verte et bleue transfrontalière.

La Conseil Régional d'Aquitaine

Le Conseil régional coordonne et finance différentes actions pour la gestion du littoral, concernant notamment les enjeux liés aux risques côtiers (érosion) et l'écosystème marin côtier. Il assure la présidence du Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain (GIP Littoral) qui doit mettre en place un « plan de développement durable du littoral aquitain ». Il réalise également la trame verte et bleue à l'échelle régionale. Depuis le décret d'application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014, qui confie aux Régions la gestion des fonds européens, le financement de la gestion des sites Natura 2000, fonds européens agricole pour le développement rural (FEADER), est désormais assuré par le Préfet pour les crédits d'Etats et par le Président du conseil régional pour les crédits européens.

L'Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG)

L'AEAG est un établissement public de l'Etat qui a pour missions de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. Elle réalise le SDAGE Adour Garonne et gère les réseaux de surveillance pour l'évaluation des masses d'eau de la DCE.

Le Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins (CIDPMEM 64/40) et le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) d'Aquitaine

- **Les CRPMEM** sont définis par les articles L.912-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation professionnelle des pêches maritimes et des élevages marins.

Le CRPMEM est un organisme interprofessionnel paritaire qui regroupe tous les professionnels qui se livrent aux activités de pêches maritimes et d'élevages marins de la région Aquitaine. Il agit pour les intérêts de la filière régionale auprès des collectivités, des DIRM/DDTM/DML et des autres représentants de l'Etat, des organisations professionnelles et de tout autre organisme en relation avec l'activité de pêche, voire plus généralement avec la gestion du littoral et des milieux aquatiques.

L'action du CRPMEM a notamment pour mission d'assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin, de participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union européenne et de récolte des végétaux marins, de participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins.

- **Le CIDPMEM 64/40**

Le Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CIDPMEM) représente l'ensemble des marins pêcheurs des départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes, il a pour mission de promouvoir et représenter les intérêts des professionnels de la pêche auprès des autorités locales et départementales. Il est également un des interlocuteurs de référence en termes d'information économique sur la pêche. Il apporte un appui aux pêcheurs professionnels notamment à travers la mise en place de groupes de travail et commissions, le CIDPMEM64/40 apporte un appui scientifique et technique aux entreprises de pêche et peut réaliser des actions en termes de prévention (santé, hygiène...) et soutient les nouvelles installations et transmissions d'entreprises.

Il assure la défense de leurs intérêts notamment en ce qui concerne l'occupation croissante de la bande côtière par de nouveaux acteurs (Aires Marines Protégées, Énergies Marines Renouvelables, plaisance, tourisme, extraction...) afin de faciliter une cohabitation intelligente et concertée de l'espace maritime.

2.5. Les réseaux de suivis du milieu marin sur la côte basque

La qualité des eaux marines est suivie dans le cadre de deux directives européennes, la DCE et la Directive eaux de baignade. De ce fait, plusieurs réseaux de suivis sont mis en place sur le littoral basque, dans ou à proximité des sites Natura 2000 « mer et littoraux » :

- **Réseau ARS** (Agence Régionale de Santé) : 34 plages recensées sur le littoral basque sont surveillées pendant la saison estivale par l'ARS qui effectue des prélèvements une fois par semaine au moins sur les paramètres bactériologiques.
- **Réseau des communes et des EPCI** : ils effectuent des analyses rapides de la qualité bactériologique des eaux de baignade sur leurs plages lors de la saison estivale dans le cadre d'une gestion préventive. La fréquence de prélèvement dépend de chaque commune. Des analyses physico-chimiques et bactériologiques sont également effectuées toute l'année aux embouchures des fleuves.
- **Réseau Surfrider** : 6 sites de surf jugés sensibles en terme de pollution bactériologique sont suivis par l'association sur une année avec un prélèvement hebdomadaire en été et une fois tous les quinze jours hors saison.
- **Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du milieu marin (ROCCH)** : La maîtrise d'œuvre de ce réseau est confiée à l'Ifremer. Les paramètres suivis sont les contaminants chimiques (métaux lourds, pesticides, hydrocarbures, etc.) dans l'eau, les sédiments et les organismes vivants. Sur le littoral basque, deux points de prélèvement se situent au mouillage de Saint-Jean-de-Luz et dans la baie de Chingoudy. Ces résultats sont utilisés pour l'évaluation des masses d'eaux de la DCE.

- **Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines (REPHY)** : Le suivi de ce réseau est assuré par l'Ifremer. Il permet de suivre comme paramètres le phytoplancton, les phycotoxines ainsi que des paramètres hydrologiques (température, salinité, oxygène dissous, nutriments, etc.). les points de suivi se trouvent au large de Saint-Jean-de-Luz et dans la baie de Chingoudy.
- **Réseau national de surveillance des ports maritimes (REPOM)** : De multiples paramètres sont suivis dans l'eau et les sédiments entre deux et quatre fois par an dans les principaux ports français. Sur la côte basque, quatre points sont suivis au port de Biarritz, au port de pêche et au mouillage de Saint-Jean-de-Luz et dans la baie de Chingoudy. Ces résultats sont également utilisés pour l'évaluation des masses d'eaux de la DCE.
- **Réseau benthique (REBENT)** : La mise en place de ce réseau est assurée par l'Ifremer. Il consiste à recueillir des données relatives aux habitats, et biocénoses benthiques associées, dans la zone côtière. Ces observations concernent l'extension spatiale ainsi que la composition faunistique et floristique. Sur la côte basque, c'est le paramètre macro-algue subtidale qui est suivi sur les stations Abbadia, Socoa et Alcyons. Ces données sont utilisées dans le cadre de l'évaluation DCE.

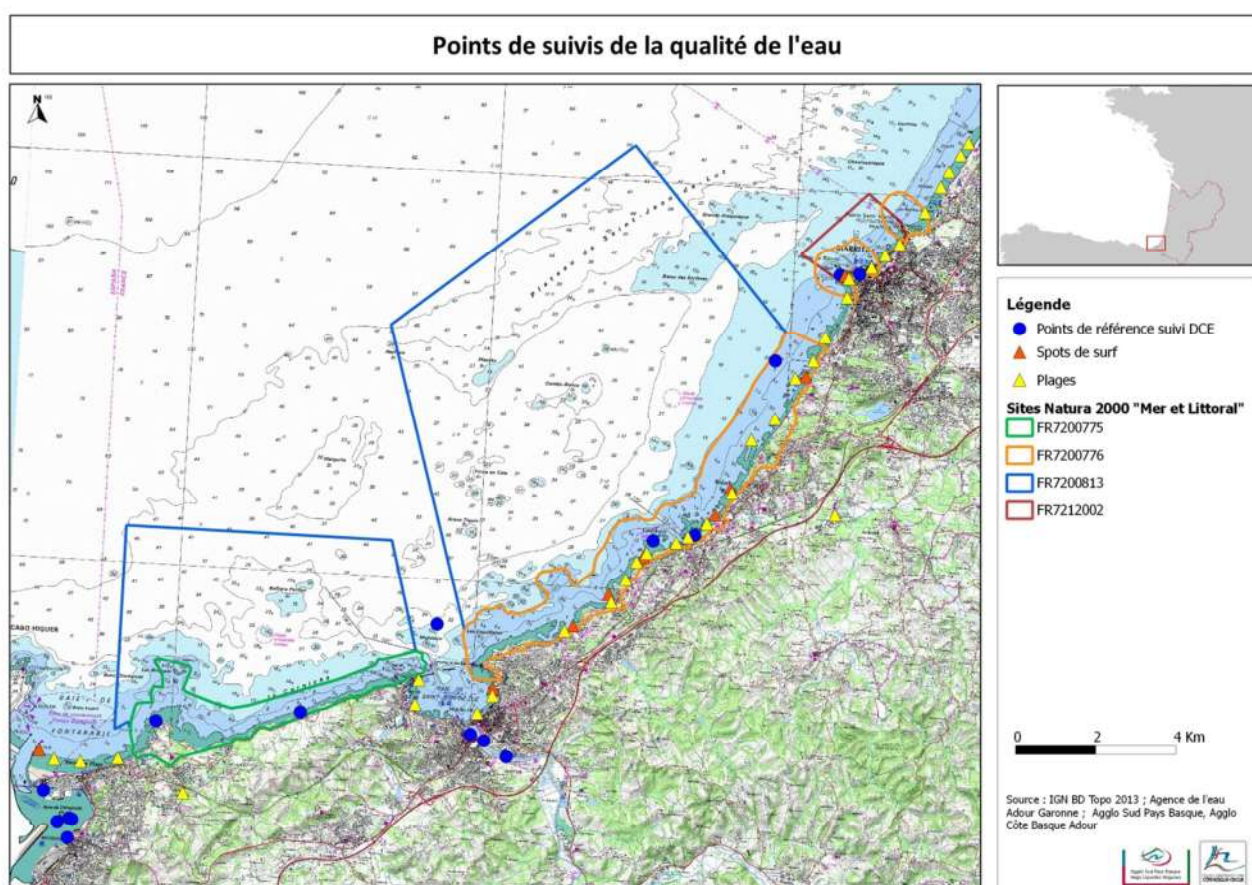


Figure 19 : Les réseaux de suivi de la qualité de l'eau sur le littoral

Afin de garantir l'atteinte des objectifs du DOCOB mais aussi d'assurer le maintien de la fonctionnalité de la côte basque dans son ensemble, il devra être recherché en priorité une cohérence et une compatibilité entre la conservation du patrimoine naturel et le développement des activités humaine.

L'atteinte de cet objectif dépendra tout particulièrement de la mise en place, dans le cadre de l'animation des sites, d'espaces d'échanges et de concertation entre les structures de gestion, les administrations les collectivités. Un accent particulier devra être mis sur la nécessité d'une synergie sur le long terme entre les différents projets et démarches de territoires sur la côte et Natura 2000. Tout particulièrement, il sera nécessaire d'accompagner, dans le cadre des changements globaux, les modifications liées notamment aux changements climatiques avec les évolutions qu'ils représentent sur le moyen et le long terme tant en terme de modification du fonctionnement des écosystèmes que d'aménagement du territoire (problèmes d'érosion, risques de submersion, etc.). De la même manière, l'animation des sites devra être l'occasion de s'attacher à renforcer une synergie avec les outils concertés de gestion de l'eau qui sont mis en place sur les bassins versants.

PARTIE 2 Diagnostic, enjeux et objectifs

1. Synthèse des diagnostics

Les diagnostics écologiques, milieu marin (issu du programme CARTHAM³), falaises et Zone de Protection Spéciale ainsi que le diagnostic socio-économique peuvent être consultés dans leur intégralité dans le document de compilation associé. Les éléments présentés dans cette partie constituent une synthèse du diagnostic socio-économique et des diagnostics écologiques. Cette partie renvoi également aux atlas cartographiques des parties terrestres et marines consultable dans le document de synthèse.

1.1. Le diagnostic socio-économique

L'objectif du diagnostic socio-économique est de dresser une photographie, sur les sites Natura 2000 « Mer et Littoral », des activités pratiquées sur la frange littorale terrestre, sur l'estran et en mer. Il doit permettre de décrire ces activités, localiser leurs aires d'action, renseigner leur saisonnalité, évaluer leur impact potentiel sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il doit aussi aider à la prise de décisions quant aux mesures de gestion à mettre en place pour concilier ces activités avec la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, dans une perspective de développement durable comme défini à l'article R414-11(2°) du Code de l'Environnement.

La réalisation de ce diagnostic a été menée du printemps 2013 au printemps 2014. Ce diagnostic socio-économique est issu d'une collaboration entre :

- l'Agglomération Sud Pays basque qui a réalisé la description et l'analyse des activités humaines continentales et littorales terrestres (dont la baignade),
- l'Institut des Milieux Aquatiques (Bayonne) qui a réalisé la description et l'analyse des activités en lien avec la mer,
- le laboratoire LRHA⁴ (Ifremer, Anglet) pour ses compétences scientifiques dans le domaine halieutique, et pour la réalisation d'un zoom sur les activités de certains navires de pêche professionnelle,
- le SET⁵ (Université de Pau et des Pays de l'Adour) pour la réalisation d'enquêtes de perception auprès de pêcheurs professionnels,
- et le CIDPMEM⁶ 64/40 et le CRPMEM⁷ Aquitaine avec qui une convention de partenariat a été établie garantissant la confidentialité des données mises à dispositions pour l'étude.

Une synthèse des données socio-économiques issues du diagnostic est proposée dans le tableau suivant.

³ Programme de Cartographie des Habitats Marins de l'Agence des Aires Marines Protégées

⁴ Laboratoire Ressources Halieutiques Aquitaine

⁵ Laboratoire Société Environnement Territoire

⁶ Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

⁷ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Activités humaines		Quantification (2012)	Qualification
Démographie et besoins de la population			
Démographie, urbanisation, infrastructures		143 000 hab. sur le territoire du SAGE Côtiers basques avec une croissance de 1%), moy. 334 hab/km ² (2008).	Forte urbanisation sur le littoral basque sauf la corniche à Urrugne. Nombreuses infrastructures de transports.
Tourisme		La population triple en été ; 580 millions de Chiffre d'Affaire (donnée 2006).	Un des secteurs économiques les plus importants dont dépendent de nombreuses activités de services et de commerce.
Assainissement		6 STEP, 3 émissaires, 11,7 millions de m ³ d'eaux usées traitées en 2010, 50 387 abonnés, 511 km de réseaux.	Assainissement non collectif très peu présent sur le littoral, quelques réseaux d'eaux pluviales unitaires.
Gestion de la bande côtière		Une dizaine d'opérations de réengraissement des plages. Divers ouvrages de protection du trait de côte.	Participe au confort balnéaire (réengraissement), à la lutte contre l'érosion et à la protection contre la submersion marine (confortement de falaises, enrochements, digues...).
Entretien des ports et chenaux de navigation		620 000 m ³ (Bayonne) et 9000 m ³ (St-Jean-Ciboure) de sables et sédiments dragués et clapés.	Les zones de clapage se situent pour partie face aux plages d'Anglet servant au rechargement et au large de la digue de l'Artha.
Lutte contre les macro-déchets		Ramassage des macro-déchets flottant en mer (mai à septembre) : 1 navire, 18 T, 100 m ³ . Nettoyage mécanique plages : 4000 T.	Effort de ramassage des déchets tout au long de l'année et diversifié (ramassage manuel, implication des pêcheurs professionnels).
Activités professionnelles et de loisirs			
Pêche professionnelle	Filet droit et trémail	15 navires dont 9 polyvalents ; petite pêche/pêche côtière, répartie sur toute l'année et sur toute la zone.	Activité de pêche aux arts dormants.
	Ligne et palangre	8 navires dont 4 polyvalents ; petite pêche, répartie sur 6 mois de l'année, sur toute la zone.	Activité de pêche aux arts dormants.
	Bolinche et canne	5 navires dont 3 associés à la canne; petite pêche ou pêche au large, répartie sur toute l'année, sur toute la zone.	La pêche à la bolinche cible les poissons pélagiques. La pêche au thon rouge à la canne est une activité traditionnelle importante dans les chiffres d'affaires.
	Algues	6 navires ; petite pêche ; de septembre à février, sur des fonds de 0 à 25 m.	Complément d'activité. Récolte de l'algue rouge Gelidium en pleine eau.
	Autres activités	3 navires ; petite pêche ; répartie sur 10 mois de l'année, sur toute la zone et estran.	Activité souvent complémentaires : pêche aux oursins en apnée ou à pied, casiers à crustacés et nasse à poissons. Développement du pécaturisme.
Récolte des algues d'échouage		5 entreprises ; récolte d'Hendaye à Biarritz, règlementée en été.	Récolte des algues échouées sur l'estran/plages avec des engins tirés depuis la grève.
Pêche de loisir		10 structures, pas d'évaluation de la fréquentation. Entre 20 et 40 sorties de pêche dans le département (sondage BVA).	Embarquée, du bord, à pied. Pêche sur l'estran et dans certaines zones de récifs.
Chasse sous-marine		Environ 400 pratiquants ; 3 clubs, une centaine d'adhérents.	Pratique non encadrée.
Plongée sous-marine		> 14 000 sorties individuelles/an, 28 clubs.	Fin du printemps au milieu de l'automne.
Plaisance		9 sites portuaires : 5 ports (2500 anneaux) et mouillages.	Sorties que quelques jours par an.

Activités humaines	Quantification (2012)	Qualification
Surf	30 clubs, 13 sites, 29 000 pratiquants	La fréquentation est multipliée par 10 en été
Autres sport et loisirs nautiques	Voile : 15 structures ; Kayak-pirogues : 9 clubs ; loisirs à moteur (jet ski...) : 7 structures	Fréquentation accrue en période estivale, utilisation d'une grande partie de la zone
Baignade	17 plages ; fréquentation journalière estimée entre 200 à 8000 personnes	Tourisme balnéaire prépondérant sur la côte basque
Randonnée, balade, découverte du milieu	Sentier du littoral : 200 000 passages (2007) ; Domaine d'Abbadia : 170 000 visites (2012) ; 4 structures qui encadrent des sorties découvertes	Nombreux sites attractifs sur le littoral (partie terrestre et estran sur la corniche, à Guéthary et Biarritz)
Transport de passagers en mer	3 entreprises ; 35 000 personnes transportées	Fréquentation d'une grande partie de la zone, surtout au large de la corniche
Pratiques agro-pastorales	38 ha de prairies de fauche et pâturage, 3 agriculteurs conventionnent avec le conservatoire du littoral	Essentiellement concentrées sur le Domaine d'Abbadia
Autres activités		
Transport maritime	Pas de passage à l'intérieur des sites Natura 2000	Trafic maritime en périphérie (Port de Bayonne)
Energies Marines Renouvelables	En projet. Energie houlomotrice, 3 sites potentiel : Digue de Socoa, digue de l'Artha et digue nord de l'Adour	Serait soumis à étude d'impact et évaluation des incidences
Activités aériennes	A proximité des sites : 2 aéroports ; activité de paramoteur	Survol des zones Natura 2000

Tableau 1 : Synthèse du diagnostic socio-économique

Synthèse du diagnostic socio-économique

- Une **pression urbaine** entraînant une artificialisation du littoral importante et des rejets dans le milieu marin potentiellement impactant.
- Un **attrait important pour la côte basque** du à ses plages, ses paysages et son climat générant une fréquentation importante souvent concentrée sur une bande de 400 mètres comprise entre le bas de l'estran et le haut des falaises.
- Une **forte fréquentation touristique** qui génère une population trois fois plus importante en été que le reste de l'année.
- Un **port maritime**, parmi les plus importants de France, en bordure Nord des sites Natura 2000 induisant un risque de pollution accidentelle.
- Un **territoire fortement soumis aux phénomènes d'érosion et de submersion** du littoral à l'origine de menaces pour la conservation des habitats naturels.
- Une **pêche professionnelle importante dans le tissu économique local** mais caractérisée par son côté artisanale et sa faible interaction avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- Des **activités de loisirs relativement nombreuses** mais fortement dominées par la pratique du surf, de la baignade pouvant représenter une menace pour les habitats terrestres.

En conclusion, l'analyse des activités humaines montre une forte concentration des activités sur un espace restreint ainsi qu'une forte dépendance de celles-ci aux espaces naturels compris dans les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Il s'agira donc de porter une attention particulière aux points suivants :

Sur la partie terrestre :

- Renforcer l'organisation de la fréquentation,
- Accompagner la gestion de la bande côtière et autres opérations d'aménagements en lien,
- Encadrer la pratique de certaines activités et l'organisation de certaines manifestations et événements.

Sur la partie marine et pour l'avifaune :

- Maintenir une pêche artisanale durable,
- Accompagner les activités sous-marines respectueuses des milieux,
- Encadrer et limiter la pratique de certaines activités de loisirs aux alentours de sites,
- Améliorer les connaissances concernant l'interaction des activités de pêche professionnelle et de loisir avec les milieux naturels.

De manière transversale :

- Soutenir et accompagner les activités économiques se tournant vers des pratiques respectueuses de l'environnement,
- Renforcer et pérenniser les actions de lutte contre les pollutions des eaux de tout type (hydrocarbures, eaux pluviales et eaux usées, macrodéchets, matériel de pêche perdu, etc.),
- Renforcer la surveillance du site et la sensibilisation des usagers et professionnels.

1.2. Les diagnostics écologiques - Directive Habitat Faune Flore

Les méthodologies utilisées dans les différents diagnostics écologiques menés sur les sites, ainsi que les résultats complets, sont présentés dans le document de compilation joint à ce DOCOB.

► 1.2.1. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire partie terrestre des sites

Les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque abritent une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire qui montre une grande variabilité liée à la géologie, la géomorphologie, au substrat, au degré d'exposition ou encore aux pressions anthropiques qui s'exercent.

La partie terrestre des sites observe sur la majeure partie un profil type des falaises littorales. La végétation présente, montre une stratification liée aux conditions du milieu. Une zonation s'observe ainsi tout le long du profil de la falaise. Il est important de noter qu'un grand nombre d'habitats présents au sein de l'aire d'étude sont considérés comme endémiques du littoral basque.

Au plus près de l'océan, là où les vents, embruns et fortes vagues lors des tempêtes, ne permettent pas l'installation d'un sol, et où les conditions sont les plus contraintes, on retrouve les végétations chasmophytiques des fissures des rochers. En position légèrement plus haute, où un sol commence à se constituer, se mettent en place les pelouses aérolines. Sur le point le plus haut de la falaise se développent tout d'abord les pelouses du *Cirsio-Silvaetum* puis les landes littorales à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde organisées selon l'exposition aux embruns. Ces landes maritimes se développent en contact direct avec les embruns ce qui leur donne cet aspect anémomorphosé de coussinets modelés par le vent. Les landes mésohygrophiles à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée se retrouvent plus en retrait dans les espaces plus abrités, parfois par des fourrés (au niveau de la corniche et du domaine d'Abbadia essentiellement). Enfin, Plus en retrait, sont implantées les prairies (en particulier sur le domaine d'Abbadia).

Par ailleurs, il est possible de distinguer sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », secteur de Bidart, un profil dunaire très localisé abritant deux habitats dunaires d'intérêt communautaire (dont un prioritaire). Unique dune littorale de la côte basque, cette formation est aujourd'hui fortement menacée par l'érosion, la fréquentation et la colonisation par des espèces exotiques envahissantes.

Au cours de l'inventaire, l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire a été estimé globalement sur le terrain en tenant compte de divers critères : typicité, dynamique, menaces. Enfin, pour chaque habitat, une fiche habitat a été rédigée présentant le diagnostic synthétique, la description de l'habitat, son état sur le site et les dynamiques et menaces à l'œuvre.

Les habitats d'intérêt communautaire du site FR7200775

Les habitats d'intérêt communautaire recouvrent environ 52 ha du site « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque »; 48 ha concernent les habitats d'intérêt communautaire et 4 ha les habitats d'intérêt communautaire prioritaire. La surface d'HIC représente 39% de la surface total d'habitats naturels.

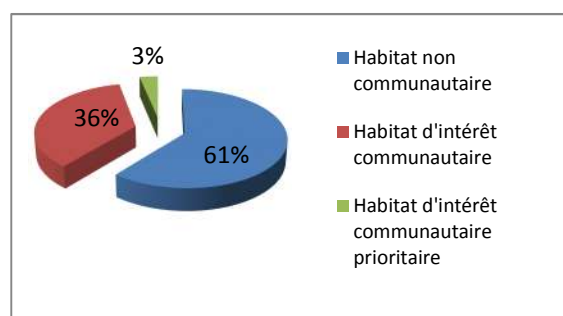


Figure 20 : Proportion des habitats par statut sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque »

La cartographie des habitats terrestres du site « Domaine d'Abbadia et corniche basque » a permis d'identifier, en sus des 5 habitats cités dans le FSD, 7 habitats d'intérêt communautaire supplémentaires. Ainsi, ce sont 12 habitats d'intérêt communautaire (18 habitats élémentaires) dont 3 prioritaires qui ont été confirmés sur le site (tableau 2).

Grand type de milieu	Nom de l'habitat (libellé habitat générique)	Libellé de l'habitat sur le site	Code CORINE	Code CH	Surface totale (Ha)	Représentativité (%)	Etat de conservation (%)			
							Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais
Végétation des falaises littorales	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Groupements nitrophiles des falaises littorales	15.35	1230	0.01	0.02		100		
		Tufs à Adiantum Cheveu-de-Vénus	18.21	1230	0.001	<0.01				100
		Communauté à Crithme maritime et Plantain maritime	18.21	1230-2	2.22	4.27	29.84			
		Communauté à Marguerite à feuilles charnues et Fétuque pruneuse ^(**)	18.21	1230-3	2.40	4.62	18.42	23.68		
		Communauté à Marguerite à feuilles charnues et Immortelle ^(**)	18.21	1230-3	1.72	3.31	26.11	0.33		
	Fourrés halonitrophiles (Pegano-Salsoletea)	Groupement guanophile à Lavatère arborescente	15.72	1430-2	0.003	0.01				
Végétations aquatiques	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Communauté immergée à Characées	22.44	3140-2	0.03	0.06	100			
Landes	Landes sèches européennes	Lande mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée ^(**)	31.236	4030-1	2.25	4.33	86.82			7.55
		Lande thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe ^(**)	31.237	4030-1	7.09	13.64	18.91	5.02	6.14	3.57
	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans*	Lande maritime à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde* ^(**)	31.237	4040*-1	3.32	6.39	24.70	1.44	0.60	1.50
Pelouses et prairies	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Pelouse thermophile à Cirse filipendule et Silaum desPyénées ^(**)	34.32	6210-6	5.62	10.81	53.77	1.35	0.22	
	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes* (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Pelouse oligotrophe acidiphile thermo-atlantique*	35.1	6230*-5	0.09	0.17		100		
	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion)	Prairie humide acidiphile thermo-atlantique	37.312	6410-10	0.22	0.42	100			
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	Marais de suintement de pente à Choin noirâtre	37.4	6420-2	0.19	0.37	80.91			
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Prairie de fauche thermo-atlantique	38.21	6510	25.07	48.23	72.27	2.55		
Ourlets	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets mésophiles nitrophiles hémihéliophiles	37.72	6430-6	0.15	0.29	94.86			
		Ourlets hygrophiles nitrophiles sciaphiles	37.7	6430-7	0.61	1.17	86.63			
Boisements	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	Aulnaie-Frênaie à Millepertuis androsème*	44.3	91E0*-8	0.99	1.90	7.69	92.31		

Habitat^(**) : Habitats endémiques de la côte basque

Habitat * : Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Tableau 2: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200775

Les habitats d'intérêt communautaire du site FR7200776

Les habitats d'intérêt communautaire recouvrent près de 33 ha du site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » ; environ 28 ha concernent les habitats d'intérêt communautaire et environ 5 ha les habitats d'intérêt communautaire prioritaire. La surface d'HIC représente 18% de la surface total d'habitats naturels.

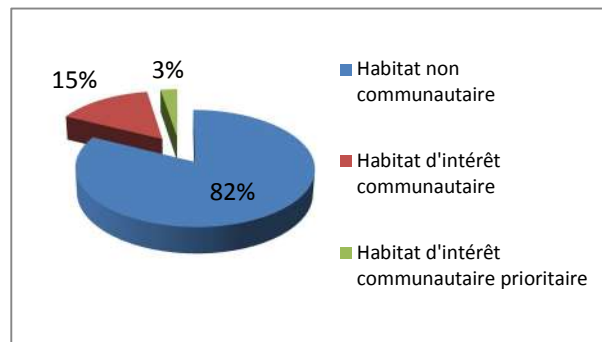


Figure 21 : Proportion des habitats par statut sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »

En sus des 4 habitats cités dans le FSD, les prospections de terrain ont permis de caractériser 8 habitats d'intérêt communautaire supplémentaires, toutefois la présence des laisses de mer reste potentielle sur le site. Le site Natura 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » abrite ainsi 12 habitats d'intérêt communautaire dont 4 habitats d'intérêt communautaire prioritaire (tableau 3). Les groupements de landes constituent la part la plus importante des habitats d'intérêt communautaire (65 %) repartis de la façon suivante : 28 % de landes mésohygrophiles à Ajonc de Le Gall et Bruyère cilllée, 27 % de landes thermophiles à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe et 10 % de landes maritimes à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde.

Enjeux pour la partie terrestre des sites littoraux FR7200775 et FR7200776

Les parties terrestres des sites Natura 2000 littoraux de la côte basque présentent une valeur patrimoniale forte argumentée par :

- la présence de 6 habitats endémiques de la côte basque, qui relèvent de la directive HFF,
- l'intérêt de certains secteurs de haut de plage pour l'expression des habitats de « laisses de mer ». Bien que ces habitats d'intérêt communautaire n'aient pas formellement été recensés, leur présence est considérée comme potentielle et représente un enjeu fonctionnel et écologique certain,
- la présence d'un système dunaire relictuel abritant un habitat d'intérêt communautaire prioritaire, localisé sur la commune de Bidart. Toutefois, le processus d'érosion associé à une pression liée à la fréquentation, ainsi qu'une colonisation par les espèces exotiques envahissantes de la dune grise, constituent des facteurs à l'origine d'une dégradation importante du système dunaire dans son ensemble.

Ces habitats peuvent subir différentes atteintes contribuant à la dégradation de leur état de conservation, ces atteintes sont principalement :

- l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes,
- la dégradation liée à la fréquentation (piétinement, nettoyage des plages, ...),
- l'artificialisation,
- l'érosion.

Les sites Natura 2000 présentent donc une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire, dont certains endémiques de la côte basque, qui offre une grande diversité de milieux et une grande richesse écologique. La cartographie réalisée montre que la localisation de ces habitats, souvent en secteur difficile d'accès, ou leur dynamique stable du fait de l'exposition à la façade littorale, constituent des facteurs à l'origine de l'absence de menaces et permettant aux habitats de se maintenir dans un bon état de conservation. Toutefois il existe plusieurs secteurs sur lesquels ces habitats caractéristiques présentent des surfaces plus importantes et sont soumis à des menaces et atteintes qui peuvent contribuer à leur dégradation : colonisation par les espèces exotiques envahissantes, fréquentation du public ou encore érosion. On constate que ces secteurs sont souvent déjà reconnus, protégés (acquisition foncière dans le cadre de la politique départementale ENS et du CELRL) et parfois gérés. Il s'agira sur ces espaces de garantir une cohérence entre les plans de gestion existants et les objectifs du DOCOB.

Grand type de milieu	Nom de l'habitat (libellé habitat générique)	Libellé de l'habitat sur le site	Code CORINE	Code CH	Surface totale (Ha)	Représentativité (%)	Etat de conservation			
							Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais
Végétation amphibies des sources et des marais	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *	Cladiaie *	53.3	7210*-1	0.03	0.01	Inconnu			
Végétations littorales et halophiles	Végétation annuelle des laines de mer	Laisses de mer sur substrat sableux	16.12	1210-1	0.06	0.18	2.39		62.38	23.39
		Laisses de mer méditerranéennes à cantabro-atlantiques	16.12	1210-2	0.04	0.12	21.57			
	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	Dune blanche	16.2121	2120-2	0.01	0.03				100
	Dunes côtières fixées à végétation herbacée * (dunes grises)	Dune grise et semi-fixée*	16.222	2130*-2	1.37	4.15		0.85	99.15	
Végétation des falaises littorales	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Groupements nitrophiles des falaises littorales	15.35	1230	0.27	0.82	25.39		51.82	17.86
		Tufs à Adiantum Cheveu-de-Vénus	18.21	1230	0.002	0.01	73.53	26.47		
		Communauté à Crithme maritime et Plantain maritime	18.21	1230-2	2.51	7.61	55.65	1.44	8.69	1.02
		Communauté à Marguerite à feuilles charnues et Fétuque prineuse ^(**)	18.21	1230-3	3.51	10.64	13.51	3.41	14.69	2.28
		Communauté à Marguerite à feuilles charnues et Immortelle ^(**)	18.21	1230-3	0.03	0.09	14.53	85.47		
		Communauté à Crithme maritime et Limonium de Salmon	15.72	1230-2	0.62	1.88	28.42			
		Communauté à Armérie maritime et Fétuque prineuse	18.21	1230-3	0.18	0.55	13.51	3.41	14.69	2.28
		Végétation des falaises	18.21	1230	0.001	0.00				
Landes	Landes sèches européennes	Lande mésohyrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère Ciliée ^(**)	31.236	4030-1	9.1	27.57	60.25	10.18	22.90	4.15
		Lande thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe ^(**)	31.237	4030-1	8.91	27.00	44.70			
		Landes atlantiques xérothermophiles		4030(2150*)	0.91	2.76		2.81		
	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans*	Lande maritime à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde ^(**)	31.237	4040*-1	3.45	10.45	37.08	14.28	33.34	0.80
Pelouses prairies et	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Pelouse thermophile à Cirse filipendule et Silaum de Pyréénées ^(**)	34.32	6210-6	0.94	2.85	4.22			
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio- Holoschoenion	Marais de suintement de pente à Choin noirâtre	37.4	6420-2	0.05	0.15	100			
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Prairie de fauche thermo-atlantique	38.21	6510	0.41	1.24	88.50			
Ourlets	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets mésophiles nitrophiles héli-héliophiles	37.72	6430-6	0.45	1.36	19.94	80.06		
		Ourlets hygrophiles nitrophiles sciaphiles	37.7	6430-7	0.09	0.27	100			
Boisements	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Aulnaie-Frênaie à Millepertuis androsème	44.3	91E0*-8	0.06	0.18	100			

Habitat^(**) : Habitats endémiques de la côte basque

Habitat * : Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Tableau 3: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200776

► 1.2.2. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire partie marine des sites

Distribution par statut des habitats marins sur les sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813

La cartographie des habitats marins des sites de la côte basque, réalisée dans le cadre du programme CARTHAM, montre que sur la partie marine des deux sites mixtes « Domaine d'Abbadia et corniche basque » et « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », la grande majorité des habitats naturels inventoriés sont des habitats d'intérêt communautaire, soit 97 % de la surface totale d'habitats naturels. A contrario sur le site 100% marin, « Côte basque rocheuse et extension au large », la surface d'habitats d'intérêt communautaire représente seulement 14 %⁸ de la surface totale d'habitats naturels. Aucun des habitats naturels identifiés pour la définition de la zone Natura 2000 en mer, n'est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

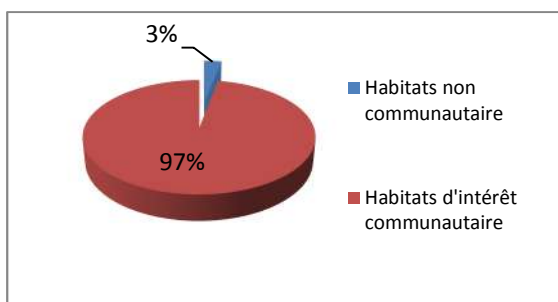


Figure 22 : Proportion des habitats par statut sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque »

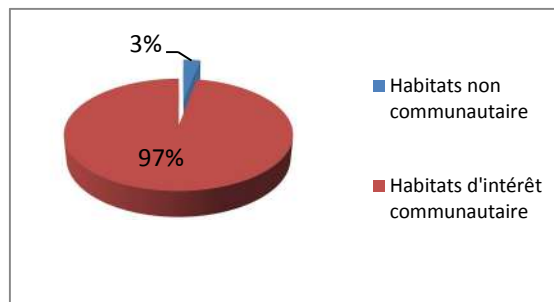


Figure 23 : Proportion des habitats par statut sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »

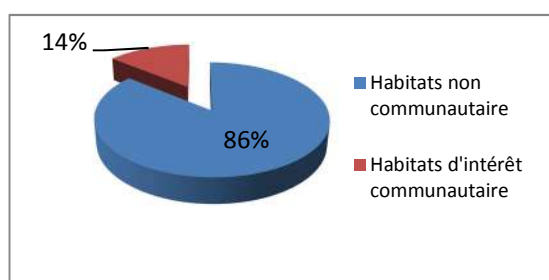


Figure 24 : Proportion des habitats par statut sur le site « Côte basque rocheuse et extension au large »

Les habitats marins d'intérêt communautaire

Les habitats marins suivent un étagement qui va de la zone supra-littorale jusqu'à l'infralittoral ou zone subtidale (cf schéma ci-dessous).

⁸ En raison du passage de la typologie Eunis à la typologie cahier d'habitat, la cartographie produit dans CARTHAM ne permettait pas de faire correspondre les fonds rocheux du circalittoral à l'habitat d'intérêt communautaire 1170. C'est la raison pour laquelle la proportion en habitat d'intérêt communautaire sur le site FR 7200813 apparaît comme étant relativement faible. **Des précisions apportées après le rendu CARTHAM indiquent que les fonds rocheux présents en zone circalittoral doivent être considérés comme de l'habitat d'intérêt communautaire Récifs – 1170 (Rapport SPN, 2014-14, MNHN). Sur cette base, la proportion des habitats d'IC sur le site FR 7200813 passe à 51 % (3 950 Ha).**

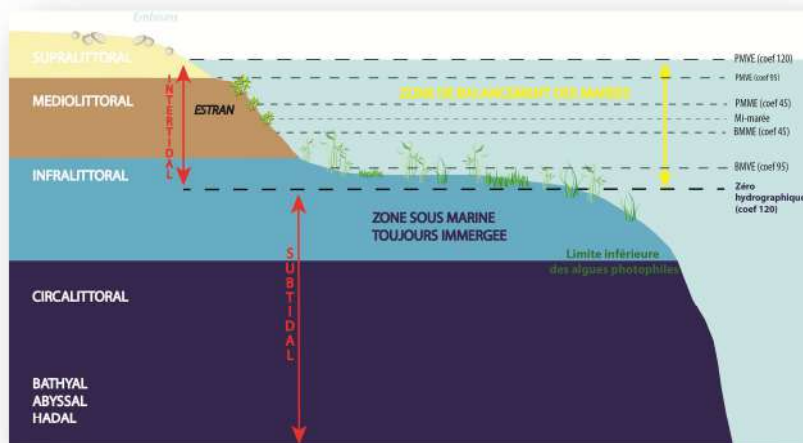


Figure 25 : Schéma de l'étagement littoral et marin (Réalisation IMA, d'après Guillaumont et al., 2009¹)

Les inventaires des habitats marins ont permis d'identifier 4 habitats élémentaires de substrat meuble et 11 habitats élémentaires de substrat rocheux. Il est à noter que le passage du référentiel EUNIS (utilisé dans le cadre de CARHAM) au référentiel Cahiers d'Habitats (DOCOB) est à l'origine de la disparition de nombreux habitats intéressants et caractéristiques de la côte basque ceci en raison de l'absence de correspondance dans ce dernier référentiel.

L'habitat de Récifs est l'habitat le plus typique et représentatif de la côte basque. Cet habitat est décliné en 10 habitats élémentaires qui se répartissent depuis l'intertidal jusqu'au domaine subtidal.

En zone médiolittoral, les récifs peuplés de balanes et d'algues rouges (Roche médiolittorale en mode abrité, 1170-2) constituent la majeure partie de l'estran rocheux, ils peuvent être entrecoupés de cuvettes (Cuvette ou mares permanentes, 1170-8) aux peuplements très variés (oursins, algues calcaires...) qui confèrent au littoral basque l'une de ses caractéristiques géologiques et écologiques.

Les champs de blocs présentent une mosaïque de micro-habitats et permettent ainsi d'héberger une faune diversifiée.

Enfin l'un des intérêts majeur de la côte basque réside dans la présence d'une structure particulièrement originale, l'habitat récif d'Hermelles, 1170-4. Cette structure présente une très forte valeur patrimoniale, par la grande richesse de l'écosystème qu'elle forme. Il est indiqué qu'un massif peut abriter jusqu'à 70 espèces différentes. Bien que relativement petit, le massif d'hermelles présent sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », au niveau du rocher du Basta à Biarritz, représente un enjeu fort en raison de sa rareté et des pressions qui existent dessus.

Dans l'infra-littoral, les habitats à algues rouges (Roche infra-littorale en mode exposé, 1170-5) et les habitats caractérisés par la présence de Cystoseires (Roche infra-littorale en mode abrité, 1170-6) contribue à l'intérêt des sites notamment pour leur proximité avec des habitats méditerranéens ceci en raison des peuplements algaux qui les définissent. Ces habitats jouent un rôle fonctionnel important en tant qu'abris, sources de biodiversité et de nourriture.

Les grottes et tombants, regroupés au sein de l'habitat Biocénoses des grottes semi-obscur, 8330-3, constituent également un habitat d'intérêt pour la côte basque en raison des espèces qui le colonisent (Langouste européenne, Homard européen, Galathée rouge, éponges cavernicoles, alcyonaires, caryophilles, gorgonaires...) lui conférant des caractéristiques de type méditerranéennes.

Les habitats de fonds meubles présents en zone intertidale (sables mal triés, 1110-4 et sédiments hétérogènes envasés, 1140-6, constituent des habitats peu diversifiés et dépourvus de végétation. Bien que pouvant être sensibles aux pollutions ces habitats ne représentent pas un enjeu pour les sites de la côte basque.

Pour qualifier l'état de conservation, les protocoles proposés par le MNHN n'ont pas pu être mis en place en raison de l'absence de données historiques et de données quantitatives. La connaissance du périmètre d'étude ainsi que les nombreuses sorties de terrain mises en place sur l'ensemble de la zone de travail ont toutefois permis ponctuellement de dresser, à dire d'experts, un bilan de l'état de conservation (tableau 4).

Nom de l'habitat (libellé habitat élémentaire)	Code CH	Surface (ha)			Représentativité ⁹ %	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation ¹⁰
		FR7200775	FR7200776	FR7200813			
Sables mal triés (façade atlantique)	1110-4	0,24	26,67		0,28	- Milieu très variable - Peuplements peu diversifiés, quantitativement très variables - Nourricerie pour poissons plats	Absence d'évaluation
Sables fins de haut niveau (Méditerranée)	1110-5		436,34	308,80	7,85	- Milieu très variable - Peuplements peu diversifiés, quantitativement très variables	Absence d'évaluation
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (Méditerranée)	1110-7	23,05	45,64	63,06	1,39	- Milieu très variable, soumis aux courants, aux températures et aux apports trophiques - Peuplements peu diversifiés, quantitativement très variables - Nourriceries	Absence d'évaluation
Sédiments hétérogènes envasés (façade atlantique)	1140-6	3,49	53,35		0,6	- Variabilité liée à la granulométrie, de l'hydrodynamisme et des quantités de débris - Zone d'alimentation pour les oiseaux	Absence d'évaluation
Roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)	1170-2	64,86	17,26		0,87	- Biodiversité croissante avec la profondeur - Milieu important pour de nombreux brouteurs - Spécificité : algues rouges comme base végétale	Semble en bon état
Roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)	1170-3	21,61	27,71		0,52	- Espèces structurantes de la partie supérieure de la zone de balancement des marées - Absence de végétaux	Semble en bon état
Récifs d'hermines (façade atlantique)	1170-4		régression		Inconnue	- Habitats d'espèce d'intérêt communautaire - Structuration du milieu - Biodiversité importante	Absence d'évaluation
Roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)	1170-5	2,29	232,71		2,48	- Algues calcaires constructrices - Grande biodiversité - En zone sous-marine, les espèces associées sont un marqueur de qualité du milieu	Semble en bon état
Roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)	1170-6			45,69	0,48	- Structuration du milieu - Importante biodiversité - Abris - Espèces révélatrices de l'état du milieu dont certaines suivies dans la DCE	Semble en bon état
Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (Méditerranée)	1170-7		179,64		1,89	- Structuration du milieu - Importante biodiversité - Abris - Espèces révélatrices de l'état du milieu	Semble en bon état
Cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)	1170-8	6,78	14,75		0,23	- Structuration du milieu - Paysage assez caractéristique de l'estran rocheux basque - Importante biodiversité - Caches et nourricerie	Semble en bon état
Champs de blocs (façade atlantique)	1170-9	7,70	4,03		0,12	- Structuration du milieu : microhabitats - Grande biodiversité	Semble en bon état
Roche médiolittorale inférieure (Méditerranée)	1170-12	inconnue			Inconnue	- Espèce méditerranéenne - Espèce rare - Abris d'une faune particulière (cryptique)	Absence d'évaluation
Roche infralittorale à algues photophiles (Méditerranée)	1170-13	194,46	94,52	118,23	4,29	- Riche biodiversité - Marqueur de la qualité d'eau	Semble en bon état
Biocénoses des grottes semi-obscur (Méditerranée)	8330-3	187,86	35,87	516,69	7,8	- Coraux, gorgones, éponges - Absence d'espèces végétales - Présence de filtreurs, détritivores et carnivores - Milieu hétérogène, faciès mêlés, variabilité de l'habitat d'ordre stationnel avec des faciès à telle espèce - Milieu très différent du milieu extérieur (± obscur, circulation d'eau, température...) - Gradient de diversité - Valeur patrimoniale des espèces (parfois endémiques), et esthétique	Semble en bon état

Tableau 4: Synthèse des habitats d'intérêt communautaire marins des sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813

⁹ La représentativité est exprimée par rapport à la surface marine d'habitats au sein des 3 sites concernés

¹⁰ L'état de conservation est établi, en l'absence de données historiques, à "dires d'experts", il pourra être révisé en fonction de l'avancée des connaissances

Les habitats marins des sites « mer et littoral » de la côte basque présentent un grand intérêt en raison de la biodiversité importante qu'ils abritent mais également au regard des caractéristiques locales fortes qui participent à les différencier des habitats typiques de la façade atlantique.

- Un habitat d'intérêt communautaire présente des critères liés à la rareté de l'habitat à l'échelle européenne, à sa fragilité et à son rôle écologique. Il s'agit du récif d'hermelles. Le récif d'hermelles est un habitat très original abritant une forte diversité. Il sert de refuge, de zone de ponte et de nourrissage pour de nombreuses espèces marines. Le massif présent de manière très localisé sur l'estran de la commune de Biarritz, bien que semblant en bon état, a très fortement régressé ces dernières années en raison de sa fragilité et de la forte fréquentation du site.
- Les habitats de Récifs qui dominent largement les sites constituent la « vitrine » de la côte basque. Les enjeux liés aux habitats élémentaires rocheux sont souvent forts en raison des nombreuses pressions (fréquentation, contamination liées à l'urbanisation) susceptibles d'impacter ces formations, notamment au niveau de l'estran.
- Les grottes et tombants, regroupés au sein de l'habitat 8330, abritent de nombreuses espèces présentant un fort intérêt fonctionnel et patrimonial, notamment des éponges et des coraux. Cet habitat représente un intérêt pour les sites de la côte basque en raison de ses caractéristiques, de types méditerranéennes, mais aussi dans sa localisation en zone infralittorale alors qu'il est décrit préférentiellement comme un habitat de zone circalittorale. La visite des grottes par les plongeurs est susceptible de représenter une source de dégradation pour cet habitat.

Enfin, l'absence de données historiques sur les habitats marins couplées à la spécificité de ceux-ci met en évidence la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances.

► 1.2.3. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales terrestre

7 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur les sites Natura 2000 littoraux de la côte basque : il s'agit de 5 espèces de chiroptères et une espèce de coléoptère saproxylique, le Lucane cerf-volant. La présence de l'Escargot de quimper, mollusque endémique du Pays basque et de la Bretagne, cité au FSD du site FR7200775 « Domaine d'Abbadia et corniche basque », n'a pas été avérée aux cours des prospections effectuées dans le cadre des inventaires. Ainsi, considérant l'absence d'habitats en adéquation avec l'écologie de l'espèce et l'absence de citations de l'espèce dans la bibliographie, **il a été proposé de retirer l'Escargot de Quimper du FSD.**

Les Chiroptères

Parmi les 4 espèces d'intérêt communautaire citées au FSD du site FR7200776, seule la présence du Rhinolophe euryale n'a pu être avérée par les investigations menées. Sur ce site, ces investigations ont permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire non mentionnées au FSD : Petit Rhinolophe, Grand Murin et Barbastelle d'Europe.

Sur le site FR7200775, alors qu'aucune espèce de Chiroptère n'étaient citées au FSD, les inventaires ont permis de mettre en évidence 4 espèces d'intérêt communautaire : le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers et le Grand rhinolophe.

Les insectes

3 espèces de coléoptères saproxyliques étaient potentiellement **présentes** sur les sites littoraux de la côte basque : Le Grand Capricorne, La Rosalie des Alpes et le Lucane cerf-volant. Toutefois, malgré les efforts de prospection, seule la présence du Lucane cerf-volant a pu être confirmé ceci au regard d'observations répétées de plusieurs individus entre 2003 et 2013 au sein des boisements de feuillus du Domaine d'Abbadia, à l'extrême sud du site FR7200775.

En l'absence de données précises et complètes sur les espèces à l'échelle des sites Natura 2000 concernés, **la définition d'un état de conservation des espèces d'intérêt communautaire** à l'échelle des sites n'a pas été possible. L'état de conservation des espèces a donc été déterminé à l'échelle biogéographique atlantique conformément à la méthodologie du Museum National d'Histoires Naturelles.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Nom commun	Code CH	Etat de Conservation à l'échelle biogéographique
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Favorable
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	Défavorable inadéquat
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Défavorable inadéquat
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Défavorable inadéquat
<i>Miniopterus Schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	Défavorable mauvais
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Défavorable inadéquat
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	Défavorable inadéquat

Tableau 5: Synthèse de la faune d'intérêt communautaire sur la partie terrestre

Concernant les chiroptères :

Le diagnostic écologique a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs secteurs, répartis entre les deux sites littoraux de la côte basque, représentant des gîtes potentiels, cavités, blockhaus. De plus le travail réalisé a également permis d'identifier la présence, principalement sur le site « domaine d'Abbadia et corniche basque » au niveau du Domaine d'Abbadia, de nombreux milieux naturels potentiellement favorables pour la chasse des chiroptères (cf atlas cartographique). Toutefois, une amélioration des connaissances sur ce groupe par des inventaires et études complémentaires est nécessaire afin de connaître précisément les populations fréquentant les sites et l'utilisation qui en est faite.

Concernant les coléoptères :

Seule la présence du Lucane cerf-volant a été confirmée sur le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque ». Cette espèce est commune en France où ses populations ne sont pas menacées. Ses habitats de prédilection sont des habitats forestiers ou non, présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant. Le maintien de haies arborées et d'arbres sénescents présente donc un intérêt pour cette espèce.

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats, faune, flore » n'a été contactée sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. La liste complète des espèces recensées sur les sites Natura 2000, présentant ou non des statuts de protections, est présentée dans le document de compilation.

25 espèces patrimoniales sont recensées sur le site dans la bibliographie et/ou ont été observées lors des inventaires de terrain. Parmi elles, 11 espèces sont protégées au niveau national, 6 espèces sont protégées au niveau Aquitain et 4 espèces sont protégées dans les Pyrénées-Atlantiques. Enfin, 4 espèces recensées sont uniquement inscrites à la liste rouge.

Espèces patrimoniales pour lesquelles les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque ont une responsabilité forte :

- Marguerite à feuilles charnues (*Leucanthemum ircutianum* subsp. *crassifolium* (Lange) Vogt),
- Séneçon à grandes soies (*Tephroseris helenitis* subsp. *macrochaeta* (Willk.) B.Nord.),
- Séneçon de Bayonne (*Senecio bayonnensis* Boiss.),
- OEillet de France (*Dianthus gallicus* Pers.),
- Grémil à rameaux prostrés (*Lithodora prostrata* (Loisel.) Griseb. subsp

► 1.2.4. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire marines : site FR7200813

Les enjeux liés aux mammifères marins

Les informations produites quant à la présence des mammifères marins, **Grand dauphin et Marsouin commun**, dans le secteur de la côte basque ne permettent pas de juger de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire observées sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Cependant, les proches abords du site sont régulièrement utilisés par **le Grand dauphin**, notamment aux alentours du gouf de Capbreton (cf fiche espèce, rapport de compilation). La proximité du gouf explique en grande partie la forte abondance en cétacés car il s'agit d'une zone importante de nourrissage (Castège et Hemery, 2009).

Comme pour le grand dauphin, **le Marsouin commun** est très peu observé sur le site même si quelques données erratiques le situent un peu plus au nord. Néanmoins, les relevés d'échouage indiquent une présence dans le secteur (10 échouages dans les Pyrénées-Atlantiques en 2012). Il s'agit toutefois d'une espèce discrète, qui se déplace en petit groupe (2 à 10 individus). Cela peut expliquer que l'espèce soit rarement observée.

Le marsouin commun et le Grand dauphin sont des espèces sensibles à la pollution des eaux côtières, notamment les métaux lourds qui peuvent affecter leur reproduction, ainsi qu'aux activités anthropiques susceptibles d'altérer leurs habitats. Ces deux espèces peuvent être victimes de prises accidentelles, le Marsouin commun étant particulièrement vulnérable aux filets de pêche (filets maillants ou trémails). Les captures restent toutefois peu nombreuses pour ces espèces sur les sites de la côte basque.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Nom commun	Code CH	Etat de conservation à l'échelle du site	Etat de Conservation à l'échelle biogéographique
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	1349	inconnu	Défavorable inadéquat
<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	1351	inconnu	Défavorable mauvais

Tableau 6: L'état de conservation des mammifères marins

Les enjeux liés aux poissons amphihalins

Bien que ne disposant pas d'informations sur la fréquentation des sites Natura 2000 par ces espèces, on peut affirmer que le rôle fonctionnel de l'espace maritime intégré aux sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque se limite à une zone de passage des espèces lors de leur phase de migration (absence de zone de nourricerie et de zone de reproduction connues). Toutefois la proximité immédiate du site Natura 2000 « La Nivelle » justifie de s'intéresser à ces espèces d'intérêt communautaire.

En d'autres termes, la partie marine des sites Natura 2000 remplit une fonction de corridor écologique encore méconnue. L'enjeu relatif à ces espèces sur la zone Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque, se limite à un enjeu de connaissance.

L'état de conservation sur le site « côte basque rocheuse et extension au large » des espèces amphihalines est inconnu.

Nom de l'espèce	Nom commun	Code CH	Etat de Conservation sur le site « côte basque rocheuse et extension au large »	Etat de Conservation à l'échelle biogéographique Atlantique ¹¹	Etat de Conservation sur le site « La Nivelle » ¹²
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	1106	Inconnue	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	1102	Inconnue	Défavorable mauvais	Favorable
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	1103	Inconnue	Inconnue	Inconnue
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1095	Inconnue	Inconnue	Inconnue

Tableau 7: L'état de conservation des poissons amphihalins

¹¹ Source : MNHN, 2013

¹² Source : DOCOB site Natura 2000 « La Nivelle »

1.3. Le diagnostic écologique - Directive oiseaux

► 1.3.1. Synthèse de l'inventaire écologique

La Zone de Protection Spéciale couvre une superficie totale de 245 hectares dont 80% sont situés sur le domaine maritime. Le périmètre s'étend exclusivement sur la ville de Biarritz. Le site comprend les falaises et une grande partie des principaux rochers de Biarritz, 17 au total (cf document de compilation). Le périmètre Natura 2000 accueille tout au long de l'année une forte diversité en avifaune puisque oiseaux marins, terrestres, rapaces, et limicoles se succèdent pour des usages différents.

Bilan de l'inventaire biologique

Les travaux d'inventaires et l'analyse écologique et fonctionnelle menés dans le cadre du diagnostic écologique permettent de montrer que :

- **21 espèces d'oiseaux** fréquentent le site Natura 2000 soit en tant que migrateur soit en tant que nicheur. 21 fiches espèces rassemblant les informations essentielles pour caractériser ces espèces ont été produites (cf document de compilation). Parmi elles :
 - **5 espèces nicheuses** (cf détail tableau 8)
 - 16 espèces migratrices dont la majorité sont des espèces hors annexe 1 de la directive oiseaux
- 3 usages sont clairement identifiés sur le site (ils peuvent se superposer) :
 - **zone de nidification : 6 rochers identifiés** et 4 secteurs de falaise
 - zone d'alimentation : 15 espèces utilisant la baie et 5 espèces les falaises, rochers et estrans
 - zone de repos : 15 espèces utilisant la baie et 14 espèces utilisant les rochers
- **L'espèce majoritaire sur le site est le Goéland leucophée.** Cette espèce utilise les rochers comme dortoir, reposoir, site d'alimentation et de nidification.
- Certaines espèces sont parfois rares sur le site *stricto sensu* mais fréquentent le secteur à des moments importants de leur cycle biologique (par exemple le Puffin cendré).
- Les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont majoritairement en état de conservation moyen.
- 3 espèces présentent des statuts de protection dits « menacés » d'après les critères de l'UICN
- Pour la majorité des espèces fréquentant le site les principales menaces susceptibles de porter atteinte à l'état de conservation sont :
 - Pour les sites de nidifications : le dérangement lié aux usages et/ou les aménagements susceptibles d'être mis en place
 - Pour les zones d'alimentation et de repos : le dérangement humain, la pollution et les impacts des changements climatiques sur la baie. Le dérangement et les pollutions sur les rochers.

Espèces (* : annexe 1)	Nidification
Océanite tempête *	Avérée jusqu'en 2010 (Bouccalot roche ronde)
Faucon pèlerin*	Hors site. Avérée. Falaises
Martinet pâle	Avérée. Rocher Hermite
Goéland leucophée	Avérée depuis 2002. 7 sites dont 1 hors site
Cormoran huppé	Possible. Roche ronde

Tableau 8 : Synthèse des espèces nicheuses sur le site

Espèce	Nom latin	Statut	Population	Etat de conservation
Espèces Annexe 1 de la directive oiseaux				
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Hivernage	Diminution	Moyen
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Hivernage	Diminution	Moyen
Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>	Concentration	Diminution	Moyen
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Concentration	Augmentation	Moyen
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Hivernage	Diminution	Moyen
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Reproduction Hivernage Concentration	Grand déclin	Défavorable
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Résidence	Stable	Favorable
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Hivernage Concentration	Stable	Favorable
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Hivernage Concentration	Augmentation	Favorable
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Concentration	Effectifs erratiques	Moyen
Espèces hors annexe 1 mais pour lesquelles le site à une responsabilité				
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage Concentration	Stable	Favorable
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax a. aristotelis</i>	Résidence Hivernage Concentration	Augmentation	Favorable
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Hivernage Concentration	Données insuffisante	Moyen
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Hivernage	Diminution	Moyen
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Hivernage Concentration	Stable	Favorable
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Résidence Reproduction Hivernage Concentration	Augmentation	Favorable
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Hivernage	Stable	Favorable
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Hivernage	Stable	Favorable
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Hivernage Concentration	Stable	Favorable
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Hivernage	Grand déclin	Défavorable
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	Reproduction Concentration	Données insuffisante	Moyen

Tableau 9 : Synthèse de l'ensemble des espèces qui fréquentent le site FR7212002

La configuration de la ZPS et sa localisation au sein d'une cité balnéaire de renommée internationale engendre de nombreuses pressions anthropiques susceptibles de remettre en question la préservation de l'avifaune et notamment des oiseaux nicheurs. Le site présente une responsabilité forte pour la conservation de 5 espèces qui nichent sur plusieurs rochers. Il est toutefois à noter que l'unique espèce d'oiseau marin nicheur inscrit à l'annexe 1 de la directive oiseaux, l'Océanite tempête, semble ne plus se reproduire depuis quelques années. Sans que l'on puisse l'affirmer, les facteurs climatiques pourraient contribuer de manière prépondérante au déclin de la population d'Océanite. Pour les nicheurs, tout statut confondu, la forte pression anthropique sur l'habitat d'espèce représente le facteur clé pour leur conservation et justifie la mise en œuvre d'une stratégie de conservation adaptée.

Dans cette perspective, il conviendra d'assurer la compatibilité des activités de loisirs, des événements et manifestations et des aménagements avec la conservation des habitats fonctionnels pour l'avifaune. Sans remettre en cause la totalité des activités en cours à l'échelle du site, il est nécessaire de définir avec les usagers et les acteurs les lieux sensibles pour limiter le dérangement des hivernants entre octobre et mars, et celui des migrateurs et des nicheurs entre mars et octobre.

Par ailleurs, il est nécessaire de considérer que certains critères comme le changement climatique, dépassant les enjeux du site, puissent être à l'origine de perspectives futures inconnues pour plusieurs espèces notamment les migratrices.

1.4. Autres éléments de diagnostic à prendre en compte

► 1.4.1. Qualité de l'eau

La qualité des eaux côtières est fortement liée à la qualité des bassins versants et des fleuves côtiers. Les apports d'eaux douces sont en effet les principaux vecteurs de pollution vers le domaine marin. Le sud du Golfe de Gascogne se trouve sous l'influence des activités agricoles, industrielles ou portuaires, des bassins versants de l'Adour, de la Nivelle et de la Bidassoa. La forte augmentation de la pression anthropique en saison estivale engendre, notamment, des problèmes sanitaires d'ordre bactériologique. Enfin le drainage du bassin versant représente une source importante de macro-déchets. Toutefois, des efforts sont déployés pour améliorer l'état sanitaire des milieux aquatiques : récupération des macro-déchets flottants, optimisation des réseaux d'assainissement...

La masse d'eau côtière Côte basque, codée FRFC11, est en bon état écologique et en très bon état chimique. Une pression polluante moyenne a été identifiée, cependant les critères de la DCE n'intègrent pas l'analyse bactériologique. Les résultats de suivi indiquent une stratification importante des eaux. La température évolue de 11 °C en mars à 22 °C en août, et la salinité en surface de 28 ‰ en avril (influence de la Nivelle) à 35 ‰ en septembre.

Qualité chimique

Au titre de la DCE, la masse d'eau Côte basque est considérée en très bon état chimique. Néanmoins, les résultats du ROCCH mettent en évidence trois substances chimiques sur la côte basque : le plomb faisant parti des métaux lourds et les DDT (insecticides), dans l'estuaire de la Bidassoa, et les PCB dans les estuaires de la Bidassoa et de la Nivelle.

Qualité bactériologique des eaux de baignades

On constate que la qualité des eaux de baignade s'est améliorée ces dernières années sur le littoral basque grâce aux importants investissements en matière d'assainissement. Malgré des progrès visibles, les critères plus contraignants de la nouvelle directive eaux de baignade, pourraient entraîner un risque de fermeture administrative de certaines plages sous influence fluviale.

Le phytoplancton fait partie des producteurs primaires du milieu marin, il est par conséquent à la base de toute la chaîne alimentaire marine. Ces micro-algues se développent grâce à l'absorption de sels nutritifs (azote,...) présents dans l'eau et en fonction des conditions climatiques (température de l'eau, ensoleillement, hydrodynamisme,...) : le développement est par conséquent très important à proximité des estuaires, notamment au printemps et en automne. Quelques espèces de phytoplanctons peuvent, dans certaines conditions devenir toxiques pour les organismes vivants.

Les phénomènes d'eutrophisation sont liés à un apport excessif en éléments nutritifs dans le milieu marin (azote et phosphore), qui entraîne une augmentation de la production de phytoplancton et/ou de macro-algues dans les eaux côtières. Ces phénomènes peuvent être à l'origine de coloration des eaux et d'échouages massifs d'algues sur les côtes (marée vertes) respectivement.

Le réseau de surveillance du phytoplancton de l'Ifremer sur la côte basque n'a mis en évidence aucune espèce irritante, seul un phénomène de coloration de l'eau est parfois rencontré.

Les échouages de macro-algues (hors algues rouge) sont moyens voir faibles sur la côte basque.

Liga

Les pêcheurs travaillant à proximité du littoral basque et sud-landais constatent la présence d'une substance visqueuse, localement appelée «Liga» (du mot basque ligarda = liquide gluant), colmatant occasionnellement leurs filets de pêche. Ce phénomène est documenté dans la littérature scientifique sous le nom de « mucilage marin », notamment dans le nord de la mer Adriatique.

Autrefois ponctuel au printemps, en fonction des conditions hydro-climatiques, il tend à s'accroître et à persister tout au long de l'année. Deux périodes de production sont identifiées et correspondent aux périodes de production phytoplanctonique, en fin d'hiver / début du printemps et en fin d'été / début d'automne.

Le Liga s'étend principalement dans la zone côtière du sud de l'Adour d'Anglet à Hendaye. Toutefois, en situation de courants de sud, certains pêcheurs ont témoigné sa présence ponctuelle jusqu'au nord de Capbreton.



Liga (crédit photo : M.N. De Casamajor)

Il s'agit d'agrégats pélagiques marins correspondant à une forme enrichie de neige marine. Il constitue un écosystème temporaire piégeant une grande variété d'organismes vivants (Phytoplancton, Zooplancton, Bactéries, Virus, larves, œufs de poissons...) d'origines diverses (Continental/Marin ; Benthique/Pélagique) et de la matière organique inerte (vases, sables, cellules mortes...).



Liga (crédit photo : C. Duvauchelle)

Pour les pêcheurs, le liga engendre une baisse de rendement des engins, une dégradation des conditions de travail et, parfois, des troubles dermatologiques liés à la présence de micro méduses.

► 1.4.2. Evolution de la côte rocheuse basque

(Source : <http://littoral.aquitaine.fr>)

Les falaises du littoral basque sont caractéristiques d'une importante diversité de milieux géologiques (calcaires, marneux, etc.) offrant une grande richesse écologique et des paysages variés.

En moyenne, la côte rocheuse aquitaine recule de 20 cm/an. La vitesse de recul moyenne mesurée sur plusieurs décennies peut localement atteindre plus de 50 cm/an, par exemple dans les fonds de baies comme celle d'Erromardie.

L'érosion actuelle de la côte basque est contrôlée par les dynamiques continentales et océaniques. Ces deux facteurs d'érosion agissent de façon combinée sur une falaise :

Les dynamiques marines en pied de falaise : l'action des vagues entraîne une érosion sous-marine (estran) et aérienne (impact de la houle sur la falaise). L'océan (houle et courants côtiers) aggrave ce phénomène d'instabilité, en déblayant les matériaux éboulés et en empêchant la mise en place d'une butée stabilisatrice de pied et l'obtention d'un profil d'équilibre.

Les dynamiques continentales (vent, précipitations, infiltrations, etc.) qui agissent sur le flanc et sur la partie sommitale des escarpements : elles peuvent entraîner par actions chimiques, physiques et mécaniques, une dégradation des roches constituant la falaise, favorisant des glissements de terrain, des éboulements, des effondrements, des ravinements, etc. Ces processus ont lieu en raison de la nature des roches et/ou de leur structure.

L'érosion est accentuée par les impacts anthropiques (urbanisation, terrassements, modification des écoulements, etc.).

Néanmoins, l'érosion des falaises permet l'alimentation en sédiments et constitue à ce titre une source positive indispensable à l'équilibre de la cellule sédimentaire et des plages.

Par ailleurs, les côtes rocheuses sont des milieux très riches et variés grâce à la grande mosaïque d'habitats présents depuis l'étage marin jusqu'aux espaces aériens terrestres. Les dynamiques érosives participent ainsi aux dynamiques de végétation présentes sur les falaises.

Enfin de par leur hauteur, les falaises servent de barrières naturelles contre les risques de submersions marines.

L'aléa submersion marine concerne toutefois certaines zones du littoral plus exposées, notamment les plages situées entre deux structures rocheuses.

► 1.4.3. Perception des usagers

La perception qu'ont les usagers sur le milieu naturel qu'ils fréquentent est présentée ici, au travers des échanges qui ont eu lieu lors des entretiens et enquêtes réalisés pour l'élaboration du diagnostic socio-économique.

Les éléments présentés n'engagent que les personnes rencontrées lors de ces entretiens, même s'ils reflètent souvent des constats partagés par un ensemble d'acteurs ou une même profession. Il s'agit d'éléments de perception, de ressentis et non de faits avérés scientifiquement. Les données écologiques ayant fait l'objet d'études scientifiques dans le cadre de la réalisation des diagnostics écologiques.

Les usagers de la mer et du littoral (acteurs de loisirs et pêcheurs professionnels) font le constat majoritairement partagé d'un écosystème dans un état moyen à un état relativement dégradé.

L'élément cité en premier est celui de la qualité de l'eau. La présence de déchets plastiques et d'eaux souvent très sales sont évoquées. Les pêcheurs professionnels mettent en avant, plus particulièrement, le problème de présence de liga.

Un autre élément évoqué est celui de la question de la ressource. Les pêcheurs plaisanciers et les plongeurs soulignent le recul de l'abondance de certaines espèces de faune, quand les pêcheurs professionnels abordent plus spécifiquement la raréfaction de certaines espèces halieutiques sur le secteur. Les temps d'attente seraient de plus en plus longs entre les saisons, avant l'arrivée de la ressource ciblée par les pêcheurs professionnels. Plus généralement, ils expliquent que « les poissons rentrent moins bien et passent en haut » dans le secteur de Capbreton : La dynamique spatiale de la ressource aurait donc changé sans qu'on puisse parler de diminution. Les usagers professionnels et de loisirs (pêcheurs professionnels, plaisanciers et plongeurs) constatent également l'augmentation de certaines espèces comme, par exemple, le baliste.

Des causes diverses sont citées pour expliquer l'état de l'écosystème : les épisodes de fortes pluies qui drainent des macro-déchets depuis les bassins versants, la hausse de la fréquentation du littoral en période estivale et plus globalement les problèmes de pollution provenant de la terre, l'urbanisation et les capacités des

stations d'épuration, les rejets de plus en plus éloignés des plages mais du coup davantage en pleine mer. Enfin certains pêcheurs professionnels évoquent la situation dans le fond du Golfe de Gascogne, dont les courants amènent davantage d'eaux sales.

Il faut également souligner que plusieurs acteurs rencontrés, bien qu'en petit nombre, considèrent que l'état de l'écosystème est en bon état écologique et ne voient pas de menaces particulières sur la ressource. Certains usagers perçoivent également que l'état de l'écosystème s'améliore.



2. Enjeux de conservation

2.1. Définition des enjeux de conservation

► 2.1.1. Définition

La démarche Natura 2000 a vocation à permettre le maintien ou la restauration des habitats naturels et des espèces, qui justifient la désignation des sites, dans un bon état de conservation, tout en tenant compte des activités humaines. C'est sur la base de la détermination des enjeux de conservations des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site que les objectifs de conservation et les objectifs de gestion du DOCOB seront déterminés. La hiérarchisation de ces enjeux de conservation permettra la définition des actions de gestion à mettre en œuvre ainsi que l'ordre de priorité à appliquer. La hiérarchisation des enjeux de conservation ne concerne que les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

► 2.1.2. Méthodologie

En l'absence d'une méthode éprouvée et communément utilisée à l'échelle nationale il a été décidé pour les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque, en lien avec les services de l'Etat et l'Agence des Aires marines Protégées, d'en définir une qui soit :

- pertinente
- harmonisée sur l'ensemble des 4 sites Natura 2000 « mer et littoral »
- adaptable au site marin
- réutilisable et reproductible par la suite.

Pour ce faire, la méthode utilisée se base à la fois sur les travaux menés par le CSRPN aquitaine et des méthodes testées sur d'autres sites du département (Cize, vallée d'Aspe et d'Ossau) et d'autres sites Natura 2000 en mer (Plateau du Four en Loire Atlantique). Il est à noter que deux méthodes ont été développées dans le cas présent ; Une pour la définition des enjeux de conservation des habitats et espèces terrestres et une pour la définition des enjeux pour les habitats et espèces marines ainsi que l'avifaune de la ZPS. Pour plus de détail sur ces méthodes, se référer au document de compilation du DOCOB.

D'une manière générale, les enjeux de conservation sont définis en croisant la valeur patrimoniale et les risques de perturbations qui pèsent sur les habitats ou les espèces :

- la première étape consiste donc à **définir la valeur patrimoniale de l'habitat ou de l'espèce** sur le site afin d'apprécier l'importance du site pour la conservation de l'habitat ou l'espèce concerné.
- la deuxième étape consiste à **analyser les perturbations avérées ou potentielles** pouvant participer à compromettre le bon état de conservation des habitats et espèces

Le paramètre « état de conservation de l'habitat » ou de l'espèce, renseigné à l'échelle locale ou biogéographique, selon la disponibilité et la pertinence de l'information, rentre dans la détermination des enjeux de conservation comme élément de contexte. A noter que l'état de conservation des habitats marins n'a pas pu être évalué comme celui des habitats terrestres, ceci en raison d'un manque de données historiques. Il a donc été choisi de donner à défaut une description d'une tendance à dire d'expert.

Pour chaque habitat/espèce il a ensuite été croisé la valeur patrimoniale avec le niveau de risque/menace afin de déterminer le niveau d'enjeu selon la typologie : « très fort », « fort », « moyen » et « faible ». La matrice de croisement utilisée est présentée dans le tableau ci-dessous, elle aboutit à une hiérarchisation des enjeux de conservation.

Valeur patrimoniale →	Fort à très fort	Moyen	Faible
↓ Risque de perturbation			
Menaces élevées (destruction à court terme)	Très fort	Fort	Moyen
Menaces moyennes	Fort	Moyen	Faible
Menaces faibles ou absence de menaces	Moyen	Faible	Faible

Tableau 10 : Matrice de croisement risque/menace et valeur patrimoniale pour la définition des enjeux de conservation

2.2. Hiérarchisation des enjeux de conservation

► 2.2.1. Les enjeux concernant les milieux terrestres

Les habitats d'intérêt communautaire du site FR7200775

Le site « domaine d'Abbadia et corniche basque » renferme 4 habitats d'intérêt communautaire génériques (soit 7 habitats élémentaires plus les laisses de mer) dont l'enjeu de conservation est considéré comme très fort :

- landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans 4040* ;
- falaise avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1230 ;
- landes sèches atlantiques 4030 ;
- pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6210.

Nom de l'habitat (libellé habitat générique)	Libellé de l'habitat sur le site	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
<i>Végétation annuelle des laisses de mer</i>		1210			Très fort
Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans *	Lande maritime à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde	4040*	Très forte	Fort	Très fort
Landes sèches atlantiques	Lande mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée	4030-1	Très forte	Fort	Très fort
	Lande thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe	4030-1	Très forte	Fort	Très fort
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communauté à Crithme maritime et Plantain maritime	1230-2	Forte	Fort	Très fort
	Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Fétuque pruinéeuse	1230-3	Très forte	Fort	Très fort
	Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Immortelle	1230-3	Très forte	Fort	Très fort
Pelouses sèches seminaturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouse à Cirse filipendule et Silaum des Pyrénées	6210	Très forte	Fort	Très fort
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Tufts à Capillaire cheveu-de-Vénus	1230	Forte	Moyen	Fort
	Groupements nitrophiles de falaises littorales	1230	Forte	Moyen	Fort
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-oloschoenion	Marais de suintement de pente à Choin noirâtre	6420-2	Très forte	Moyen	Fort
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes *	Pelouse oligotrophe acidiphile thermo-atlantique	6230*	Forte	Faible	Moyen
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Prairie humide acidiphile thermo-atlantique	6410-10	Très forte	Faible	Moyen
Fourrés halonitrophiles (Pegano-Salsolatea)	Groupe à guanophile à Lavatère arborescente	1430-2	Forte	Faible	Moyen
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Communautés immergées à Characées	3140-2	Moyenne	Faible	Faible
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets mésophiles nitrophiles hémi-héliophiles	6430-6	Moyenne	Moyen	Moyen
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets hygrophiles nitrophiles sciaphiles	6430-7	Faible	Moyen	Faible
Prairies maigres de fauche de basse altitude	Prairie de fauche thermo-atlantique	6510	Faible	Faible	Faible
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior *	Aulnaie-frênaie à Millepertuis androsème	91EO*	Faible	Moyen	Moyen

Tableau 11 : les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200775

Il est important de noter que l'habitat « végétation des laisses de mer » présente des difficultés à s'exprimer en raison de l'aménagement et du nettoyage des plages. Pour cette raison, cet habitat est **potentiellement** présent sur le site FR7200775 (plage d'Hendaye). Sur le site FR7200776 la présence ponctuelle d'espèces caractéristiques de cet habitat a été notée en deux stations sur la commune de Bidart, renforçant la potentialité de ces secteurs pour l'expression de l'habitat.

Les habitats d'intérêt communautaire du site FR7200776

Le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » renferme 7 habitats d'intérêt communautaire génériques (soit 13 habitats élémentaires) dont l'enjeu de conservation est considéré comme très fort :

- landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* 4040* ;
- falaise avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1230 ;
- landes sèches atlantiques 4030 ;
- dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* 2120 ;
- dunes côtières fixées à végétation herbacée 2130* ;
- pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6210 ;
- végétation annuelle des laisses de mer 1210.

Habitats d'intérêt communautaire	Libellé de l'habitat sur le site	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Végétation annuelle des laisses de mer	Laisses de mer sur substrat sableux	1210-1	Forte	Fort	Très fort
	Laisses de mer méditerranéennes à cantabro-atlantiques	1210-2	Forte	Fort	Très fort
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i> *	Lande maritime à Marguerite à feuilles charnues et Bruyère vagabonde	4040*-1	Très forte	Fort	Très fort
Landes sèches atlantiques	Lande thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe	4030-1	Très forte	Fort	Très fort
	Lande mésohygrophile à Ajoncs de Le Gall et Bruyère ciliée	4030-1	Très forte	Fort	Très fort
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communauté à Armérie maritime et Fétuque pruinéeuse	1230-3	Forte	Fort	Très fort
	Communauté à Crithme maritime et Plantain maritime	1230-2	Forte	Fort	Très fort
	Communautés à Crithme maritime et Limonium de Salmon	1230-2	Forte	Fort	Très fort
	Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Fétuque pruinéeuse	1230-3	Très forte	Fort	Très fort
	Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Immortelle	1230-3	Très forte	Fort	Très fort
Pelouses sèches seminaturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Pelouse à Cirse filipendule et Silaum des Pyrénées	6210	Très forte	Fort	Très fort
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	Dune blanche	2120-2	Très forte	Fort	Très fort
Dunes côtières fixées à végétation herbacée *	Dune grise et semi-fixée	2130*-2	Forte	Fort	Très fort
Landes sèches atlantiques	Lande atlantique xérophile	4030	Forte	Moyen	Fort
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Tufs à Capillaire cheveu-de-Vénus	1230	Forte	Moyen	Fort
	Groupements nitrophiles de falaises littorales	1230	Forte	Moyen	Fort
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-oloschoenion</i>	Marais de suintement de pente à Choin noirâtre	6420	Très forte	Moyen	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Prairie de fauche thermo-atlantique	6510	Moyenne	Faible	Faible
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets mésophiles nitrophiles héli-héliophiles	6430-6	Moyenne	Moyen	Moyen
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Ourlets hygrophiles nitrophiles sciaphiles	6430-7	Moyenne	Moyen	Moyen
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Aulnaie-frênaie à Millepertuis androsème	91EO*	Moyenne	Moyen	Moyen
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	Cladiaie	7210*	Forte	Faible	Moyen

Tableau 12 : Les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres du site FR7200776

Les espèces d'intérêt communautaire du site FR7200775

Espèces d'intérêt communautaire	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Lucane cerf-volant	1083	Faible	Faible	Faible
Grand Rhinolophe	1304	Faible	Moyen	Faible
Petit Rhinolophe	1303	Moyenne	Moyen	Moyen
Murin à oreilles échancrées	1321	Moyenne	Moyen	Moyen
Minioptère de Schreibers	1310	Faible	Fort	Moyen
Barbastelle d'Europe	1308	Faible	Faible	Faible
Grand Murin	1324	Moyenne	Moyen	Moyen

Tableau 13 : les enjeux de conservation des espèces du site FR7200775

Les espèces d'intérêt communautaire du site FR7200776

Sur le site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », les enjeux de conservation diffèrent de ceux définis pour le site « Domaine d'Abbadia et corniche basque » en raison d'une révision des résultats par les experts scientifiques du Groupe Chiroptère Aquitaine. En effet, les potentialités de gîtes, bien qu'existantes, sont peu élevées et le site FR7200776 est donc principalement utilisé comme territoire de chasse. Ainsi la révision à dire d'expert a amené à baisser l'enjeu de conservation de moyen à faible pour les espèces suivantes :

- petit Rhinolophe,
- murin à oreille échancrée,
- minioptère de Schreibers
- grand Murin

Espèces d'intérêt communautaire	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Grand Rhinolophe	1304	Faible	Moyen	Faible
Petit Rhinolophe	1303	Moyenne	Moyen	Faible
Murin à oreilles échancrées	1321	Moyenne	Moyen	Faible
Minioptère de Schreibers	1310	Faible	Fort	Faible
Barbastelle d'Europe	1308	Faible	Faible	Faible
Grand Murin	1324	Moyenne	Moyen	Faible

Tableau 14 : les enjeux de conservation des espèces du site FR7200776

► 2.2.2. Les enjeux concernant la partie marine des sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813

Les habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Récif d'hermelles	1170-4	forte	Fort	Très fort
Roche médiolittorale en mode abritée	1170-2	Moyenne	Fort	Fort
Cuvette ou mares permanentes	1170-8	Moyenne	Fort	Fort
Champs de blocs	1170-9	Moyenne	Fort	Fort
Roche infralittorale en mode exposé	1170-5	Forte	Modéré	Fort
Roche infralittorale en mode abrité	1170-6	Forte	Modéré	Fort
Roche médiolittorale en mode exposé	1170-3	Faible	Fort	Moyen
Roche médiolittorale inférieure (Med)	1170-12	Faible	Fort	Moyen
Roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	Moyenne	Modéré	Moyen
sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (Med)	1110 -7	Forte	Faible	Moyen
Biocénoses des grottes semi-obscuras (Med)	8330-3	Moyenne	Modéré	Moyen
sables mal triés	1110-4	Moyenne	Faible	Faible
sables fins bien calibrés (Med)	1110-5	Moyenne	Faible	Faible
Sédiments hétérogènes envasés	1140-6	Moyenne	Faible	Faible
Roche infralittorale en mode très abrité	1170-7	Faible	Modéré	Faible

Tableau 15 : les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire marin des sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813

Les espèces d'intérêt communautaire du site FR7200813

Espèces d'intérêt communautaire	Code CH	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Grand dauphin	1304	Moyenne	Moyen	Moyen
Marsouin commun	1303	Moyenne	Moyen	Moyen
Saumon atlantique	1321	Moyenne	Moyen	Moyen
Grande alose	1310	Moyenne	Faible	Faible
Alose feinte	1308	Moyenne	Faible	Faible
Lamproie marine	1324	Moyenne	Faible	Faible

Tableau 16 : les enjeux de conservation des espèces marines du site FR7200813

► 2.2.3. Les enjeux de conservation concernant l'avifaune

Espèces	Valeur patrimoniale	Risque de perturbation	Enjeux de conservation
Espèces Annexe 1			
Océanite tempête	Très forte	Fort	Très fort
Faucon pèlerin	Forte	Fort	Très fort
Puffin des Baléares	Forte	Moyen	Fort
Plongeon catmarin	Moyenne	Moyen	Fort
Plongeon imbrin	Forte	Moyen	Moyen
Plongeon arctique	Moyenne	Moyen	Moyen
Puffin cendré	Moyenne	Faible	Faible
Mouette mélanocéphale	Moyenne	Faible	Faible
Aigrette garzette	Moyenne	Faible	Faible
Sterne caugek	Moyenne	Faible	Faible
Espèces hors annexe 1 mais pour lesquelles le site à une responsabilité			
Goéland leucophée	Forte	Fort	Très fort
Martinet pâle	Forte	Fort	Très fort
Cormoran huppé	Moyenne	Moyen	Moyen
Pingouin torda	Moyenne	Moyen	Moyen
Bécasseau violet	Moyenne	Moyen	Moyen
Tournepierre à collier	Moyenne	Moyen	Moyen
Mouette rieuse	Moyenne	Faible	Faible
Grand cormoran	Moyenne	Faible	Faible
Goeland brun	Faible	Faible	Faible
Goeland marin	Faible	Faible	Faible
Huitrier pie	Faible	Faible	Faible

Tableau 17 : les enjeux de conservation de l'ensemble des espèces d'oiseaux qui fréquentent le site FR7212002



3. Définition des objectifs du DOCOB

Suite à la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation l'opérateur Natura 2000 en lien avec les services de l'Etat, l'Agence des Aires Marines Protégées et les acteurs de l'élaboration du DOCOB, a défini une série d'objectifs ayant vocation à faire le lien entre le diagnostic des sites et le plan d'actions du DOCOB. Ces objectifs permettent d'orienter les actions à mettre en œuvre et de les prioriser.

3.1. La stratégie de conservation des sites Natura 2000

► 3.1.1. Analyse des interactions entre habitats/espèces d'intérêt communautaire et activités humaines

Tableau 18 : Relations entre habitats/espèces d'intérêt communautaire et activités humaines

	Habitats/Espèces	Code CH	Les menaces sur les habitats/espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 « mer et littoral »
Habitats terrestres	Végétation annuelle des laisses de mer	1210	Forte fréquentation estivale, piétinement Nettoyage mécanique des plages Divers travaux et aménagements côtiers, rechargements des plages
	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	Forte fréquentation estivale, piétinement Erosion du littoral Rudéralisation Nettoyage mécanique des plages
	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130*	Forte fréquentation estivale, piétinement Erosion du littoral Colonisation par les espèces exotiques envahissantes Embroussaillage Mauvaise gestion Nettoyage mécanique des plages
	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	Piétinement lié à la sur-fréquentation Artificialisation du trait de côte
	Fourrés halonitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)	1430	Aucune perturbation particulière observée
	Landes sèches européennes	4030	Forte fréquentation estivale, piétinement Manifestations sportives/culturelles Erosion Colonisation par les espèces exotiques envahissantes Divers travaux et aménagements côtiers,
	Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i>	4040*	Forte fréquentation estivale, piétinement Manifestations sportives/culturelles Erosion Colonisation par les espèces exotiques envahissantes Divers travaux et aménagements côtiers,
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	Habitat localisé essentiellement au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia) La gestion menée sur cet espace est favorable à la préservation de cet habitat
	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230*	Habitat localisé au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia) La gestion menée sur cet espace est favorable à la préservation de cet habitat
	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion</i>)	6410	Habitat localisé au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia) La gestion menée sur cet espace est favorable à la préservation de cet habitat
	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420	Présent de manière très ponctuel cet habitat ne présente pas de menaces particulières
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Habitat localisé essentiellement au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia). La gestion menée sur cet espace est favorable à la préservation de cet habitat

	Habitats/Espèces	Code CH	Les menaces sur les habitats/espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 « mer et littoral »
Habitats terrestres	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	Habitat localisé essentiellement au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia). La gestion menée sur cet espace est favorable à la préservation de cet habitat
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0*	Colonisation par les espèces exotiques envahissantes
	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	Aucune perturbation particulière observée
Espèces terrestres	Lucane cerf-volant	1083	Aucune perturbation particulière sur le site. Les principaux habitats favorables à l'espèce sur les sites Natura 2000 sont identifiés au Sud du site FR7200775 (Domaine d'Abbadia). Les actions menées sur cet espace sont favorables à la préservation et au maintien de l'espèce sur site.
	Chiroptères	1304 1303 1321 1310 1308 1324	Globalement, l'amélioration des connaissances permettra de préciser les interactions des pratiques/activités avec ces espèces. Ce constat fait, les éléments de connaissances à disposition permettent de constater que les principaux facteurs en interactions sont : La fréquentation des gîtes potentiels (cavités, blockhaus) L'érosion La régression des corridors écologiques et des territoires de chasse
Habitats marins Substrats meubles	Bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine	1110	Forte fréquentation estivale, piétinement mais faible sensibilité de l'habitat, Dégradation de la qualité de l'eau : rejets liés à l'urbanisation littorale, bassins versants Divers travaux et aménagements côtiers Nettoyage des plages Ramassage des algues depuis l'estran Pêche pro: pas d'impact significatif Pêche de loisirs: pas d'impact significatif Changements océano-climatiques
Habitats marins Substrats durs de l'intertidal	Récifs d'hermelles	1170-4	Forte fréquentation estivale, Piétinement lié à la découverte de l'estran
	Roche médiolittorale en mode abritée	1170-2	Forte fréquentation estivale, Piétinement lié à la découverte de l'estran
	Cuvette ou mares permanentes	1170-8	piétinement par la pêche à pied sur milieu sensible,
	Champs de blocs	1170-9	Dégradation de la qualité de l'eau : macro-déchets, rejets liés à l'urbanisation littorale, bassins versants,
	Roche médiolittorale en mode exposé	1170-3	hydrocarbures lié au trafic maritime
	Roche médiolittorale inférieure	1170-12	Ramassage des algues depuis l'estran Divers travaux et aménagements côtiers Changements océano-climatiques
Habitats marins Substrats durs du subtidal	Roche infralittorale en mode exposé	1170-5	Faible impact de la pêche professionnelle (arts trainants interdits) et de loisir, mais besoin de connaître précisément l'interaction des activités existantes. Sensibilité à l'ancrage celui-ci étant modéré, Qualité de l'eau (turbidité?), "micro-plastiques" Changements océano-climatiques
	Roche infralittorale en mode abrité	1170-6	
	Roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	
	Roche infralittorale en mode très abrité	1170-7	Impact de l'activité plongée dans les grottes (bulles, palmage) Dégradation de la qualité de l'eau : Macro-déchets, rejets liés à l'urbanisation littorale, bassins versants, hydrocarbures lié au trafic maritime Changements océano-climatiques
Espèces marines Cétacés	Grand dauphin	1349	Pollutions accidentelles (marée noire, macro-déchets) effets directs assez faibles, Dérangement humain captures accidentelles filets faibles
	Marsouin commun	1351	Pollutions accidentelles (marée noire, macro-déchets) effets directs assez faibles, Dérangement humain captures accidentelles faibles un peu plus impacté que le grand dauphin, changement globaux modifient son aire de répartition
Espèces marines Amphihalins	Saumon atlantique	1106	captures accidentelles faibles
	Grande alose	1102	captures accidentelles exceptionnelles
	Alose feinte	1103	?
	Lamproie marine	1095	?

	Habitats/Espèces	Code CH	Les menaces sur les habitats/espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 « mer et littoral »
Avifaune Nicheuse	Océanite tempête	A014	Changements océano-climatiques Dérangement par la fréquentation liée aux usages de loisirs aquatiques à proximité des rochers et pêche à pied (pouce-pied) Dérangement causé par l'organisation de manifestations sportives et culturelles Prédation par le Goéland leucophée Pollutions liés au trafic maritime
	Faucon pèlerin	A103	Phénomènes d'érosion Dérangement causé par l'organisation de manifestations sportives et culturelles
	Martinet pâle	A227	Dérangement par la fréquentation liée aux usages de loisirs aquatiques à proximité des rochers et pêche à pied (pouce-pied) Dérangement causé par l'organisation de manifestations sportives et culturelles Aménagement des falaises et rochers (éclairage, digues, etc) Pollutions liés au trafic maritime
	Goéland leucophée	A604	Dérangement par la fréquentation liée aux usages de loisirs aquatiques à proximité des rochers et pêche à pied (pouce-pied) Dérangement causé par l'organisation de manifestations sportives et culturelles Aménagement des falaises et rochers (éclairage, digues, etc) Pollutions liés au trafic maritime
	Cormoran huppé	A018	Dérangement par la fréquentation liée aux usages de loisirs aquatiques à proximité des rochers et pêche à pied (pouce-pied) Dérangement causé par l'organisation de manifestations sportives et culturelles Aménagement des falaises et rochers (éclairage, digues, etc) Pollutions liés au trafic maritime
Avifaune Migratrice			Pollutions liés au trafic maritime Pollution des eaux de la baie et de l'estran Nettoyage des plages Dérangement Changements océano-climatiques

► 3.1.2. La stratégie de conservation

Au vu des niveaux d'enjeu de conservation définis et de l'analyse des interactions, les objectifs de conservation (présentés dans le paragraphe suivant) ont été élaborés et hiérarchisés selon la stratégie de conservation expliquée ci-dessous :

Milieux terrestres :

A la lumière du diagnostic écologique, les enjeux pour la conservation des habitats et espèces terrestres sont :

- **La conservation des habitats littoraux endémiques de la côte basque (1230, 4030, 4040, 6210)** par la maîtrise des usages et de la fréquentation sur les milieux ainsi que par une lutte adaptée contre les processus de colonisation par les espèces exotiques envahissantes. L'harmonisation de la gestion des sites en termes de moyens, d'actions, de suivis devra permettre de mettre en cohérence les différentes actions de gestion mises en place par différents acteurs (CELRL, Département, communes) sur les sites identifiés par le conservatoire du littoral et le département, dans le cadre de leurs stratégies foncières. Ce travail contribuera fortement à répondre aux enjeux de conservation pour les habitats pour lesquels les sites littoraux de la côte basque ont une forte responsabilité. Ces habitats se répartissant de manière ponctuelle en dehors des sites indiqués au-dessus, des mesures devront toutefois également être prises sur ces secteurs.
- **La préservation de l'unique faciès dunaire du littoral basque**, très localisé, qui présente deux habitats de dune d'intérêt communautaire dont un prioritaire. Ces habitats présentent un intérêt majeur en raison notamment de la présence de nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial.
- La mise en œuvre de pratiques adaptées au maintien de conditions favorables pour **l'installation des végétations caractéristiques des habitats de laisses de mer (1210)**
- **L'amélioration des connaissances indispensables à la mise en œuvre d'une gestion adaptée à la présence des populations de chiroptères.**

Milieux marins :

La conservation de la majorité des milieux marins peut passer par l'intégration des objectifs suivants :

- **La préservation du récif d'Hermelles** localisé sous le rocher du Basta sur l'estran de la commune de Biarritz. Cet habitat, très intéressant en raison de la forte diversité biologique qu'il abrite, constitue un habitat original sur la côte basque. Son état de conservation est menacé en raison des pressions existantes principalement liées aux usages de l'estran.
- **La conservation des habitats de récifs (1170)** et notamment les habitats élémentaires présents en zone intertidale, représente un enjeu notamment au vu des caractéristiques que l'on peut trouver au niveau des biocénoses de la côte basque. Habitats marins majoritaires sur la côte basque, les habitats de récifs participent fortement à son image et peuvent être soumis à des risques de dégradations liés à l'attractivité de la côte basque (fréquentation, urbanisation, etc.).
- **L'habitat des grottes et tombants (8330)** est également un habitat important au vu des nombreuses espèces caractéristiques et patrimoniales qui le colonisent. Cet habitat présente également un grand intérêt esthétique à l'origine d'une fréquentation par les plongeurs pouvant potentiellement causer des dégradations.
- Enfin, **veiller globalement à la bonne qualité des eaux** permettra de veiller à la préservation des milieux marins et de leurs fonctionnalités.

Avifaune présente sur le site « Rochers de Biarritz ; Le Bouccalot et la roche ronde » :

Les connaissances acquises depuis de nombreuses années sur le site de la ZPS, puis complétées lors du diagnostic écologique permettent de montrer que la stratégie permettant de garantir la conservation de l'avifaune devra s'articuler autour de :

- **La préservation des sites de nidification de tous les facteurs susceptible de remettre en cause la tranquillité de l'avifaune aux périodes sensibles** ; il s'agit principalement du dérangement humain et des aménagements du littoral

Il est à noter toutefois, que certains facteurs dépassant les enjeux locaux, tel que les changements océano-climatiques, peuvent être susceptible de remettre en cause la conservation des espèces nicheuses et migratrices du site.

De manière transversale :

La bonne gestion des sites, favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire passera par ailleurs par une démarche la plus transversale possible, avec notamment :

- **La poursuite d'une étroite concertation avec l'ensemble des usagers**, afin de les associer étroitement à la mise en œuvre du DOCOB. Ce processus permettra une contribution aux objectifs de conservation grâce à une appropriation des enjeux, une participation à la connaissance, et une participation à la sensibilisation communication.
- **L'amélioration des connaissances** relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais également aux habitats et espèces d'intérêt patrimonial.

3.2. Les objectifs de conservation

Au vu des niveaux d'enjeux de conservation définis précédemment pour chaque habitat et espèce des sites, et en déclinaison de la stratégie de conservation, les objectifs de conservation ont été élaborés puis classés en 3 niveaux de priorité selon leur importance : « priorité très forte », « priorité forte » et « priorité moyenne ». Les habitats, ou les espèces (notamment pour l'avifaune), relevant d'un enjeu de conservation très fort ont fait l'objet d'objectifs de conservation souvent spécifiques et classés en priorité très forte au vu de la responsabilité du site pour leur conservation : habitat emblématique du site, relictuel, ou de très haute valeur patrimoniale.

Sigles :

OCT Objectifs de Conservation Terrestre

OCM : Objectifs de Conservation Marin

OCA : Objectifs de Conservation pour l'avifaune (spécifique à la ZPS : « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde »

► 3.2.1. Milieux terrestres des sites FR7200775 et FR7200776

Objectifs de conservation de niveau de priorité TRES FORTE :

- OCT 1 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats de falaise endémiques de la côte basque : l'habitat prioritaire de « Landes sèches atlantiques littorales à bruyère vagabonde », 4040*, l'habitat de « landes sèches européennes » 4030, ainsi que les habitats de pelouses aérohalines « falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques » 1230-2 et 1230-3 et « Pelouse à cirse filipendule et Silaum des Pyrénées » 6210-6
- OCT 2 : Restaurer l'état de conservation de l'habitat « végétation annuelle des laisses de mer » 1210 : Préserver la qualité des structures et des fonctions de la haute plage en garantissant des conditions favorables à l'installation des végétations pionnières
- OCT 3 : Restaurer l'état de conservation des milieux dunaires sur le secteur du pavillon royal, lieu-dit les Ailes : l'habitat prioritaire « dunes côtières fixées à végétation herbacée » 2130* et l'habitat « dunes mobiles du cordon littoral à *Amnophila arenaria* (dunes blanches) » 2120

Objectif de conservation de niveau de priorité FORTE:

- OCT 4 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats « falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques » 1230

Objectifs de conservation de niveau de priorité MOYENNE :

- OCT 5 : Restaurer l'état de conservation des populations de Chiroptères d'Intérêt communautaire.
- OCT 6 : Maintenir dans un bon état de conservation le « Lucane cerf-volant » présent sur le Domaine d'Abbadia au sein du site FR7200775

► 3.2.2. Milieu marin : Sites FR7200775, FR7200776 et FR7200813

Objectif de conservation de niveau de priorité TRES FORTE :

- OCM 1: Améliorer l'état de conservation de l'habitat « récif d'Hermelles » 1170-4

Objectif de conservation de niveau de priorité FORTE :

OCM 2 : Améliorer l'état de conservation de l'habitat « Récifs » sur l'ensemble des sites littoraux et extension en mer, particulièrement les habitats élémentaires 1170-2, 1170-8, 1170-9, 1170-5, 1170-6

Objectifs de conservation de priorité MOYENNE :

OCM 3 : Améliorer l'état de conservation de l'habitat « Biocénoses des grottes semi-obscurées » 8330-3

OCM 4 : Maintenir des conditions favorables à la fréquentation du site marin pour le Grand dauphin et le Marsouin commun

OCM 5 : Maintenir le rôle fonctionnel de la frange littorale pour les amphihalins

OCM 6 : Améliorer l'état de conservation de l'habitat « bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » 1110

► 3.2.3. Avifaune : Site FR7212002

Objectif de conservation de niveau de priorité TRES FORTE :

OCA 1 : Maintenir les potentialités d'accueil pour les oiseaux nicheurs

Objectif de conservation de niveau de priorité MOYENNE:

OCA 2 : Contribuer à la conservation des populations d'oiseaux migrateurs

Les tableaux ci-après permettent de mettre en évidence la correspondance entre les niveaux d'enjeux et les objectifs de conservation pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque.

Habitats terrestres d'Intérêt communautaire	Enjeux de conservation	OC Priorité TRES FORTE			OC priorité FORTE	OC Priorité MOYENNE	
		OCT 1	OCT 2	OCT 3	OCT 4	OCT 5	OCT 6
4040* Landes sèches européennes	Très fort						
2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée	Très fort						
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Amnophila arenaria</i>	Très fort						
1210 Végétation annuelle des laisses de mer	Très fort						
1230-2 Communautés à <i>Crithme maritime</i> et <i>Plantain maritime</i>	Très fort						
1230-2 Communautés à <i>Crithme maritime</i> et <i>Limonium de Salmon</i>	Très fort						
1230-3 Communautés à <i>Armérie maritime</i> et <i>Fétuque pruneuse</i>	Très fort						
1230-3 Communautés à <i>Marguerite à feuilles charnues</i> et <i>Fétuque pruneuse</i>	Très fort						
1230-3 Communautés à <i>Marguerite à feuilles charnues</i> et <i>Immortelle</i>	Très fort						
6210-6 Pelouse à <i>cirse filipendule</i> et <i>Silaum des Pyrénées</i>	Très fort						
4030 Lande thermophile à <i>Bruyère vagabonde</i> et <i>Ajonc d'Europe</i>	Très fort						
4030 Lande mésohygrophile à <i>Ajoncs de Le Gall</i> et <i>Bruyère cilllée</i>	Très fort						
1230 Tufs à <i>Capillaire cheveu-de-Vénus</i>	Fort						
1230 Groupements nitrophiles de falaises littorales	Fort						
Espèces terrestres d'Intérêt communautaire							
Petit Rhinolophe	Moyen						
Murin à oreilles échancrées	Moyen						
Minioptère de Schreibers	Moyen						
Grand Murin	Moyen						
Grand Rhinolophe	Faible						
Barbastelle d'Europe	Faible						
Lucane cerf-volant	Faible						

Tableau 19 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour la partie terrestre

Habitats d'Intérêt communautaire	Enjeux de conservation	OC Priorité TRES FORTE	OC priorité FORTE	OC Priorité MOYENNE			
		OCM 1	OCM 2	OCM 3	OCM 4	OCM 5	OCM 6
1170-4 Récif d'Hermelles	Très fort						
1170-2 Roche médiolittorale en mode abritée	Fort						
1170-5 Roche infralittorale en mode exposé	Fort						
1170-6 Roche infralittorale en mode abrité	Fort						
1170-8 Cuvette ou mares permanentes	Fort						
1170-9 Champs de blocs	Fort						
1170-3 Roche médiolittorale en mode exposé	Moyen						
1170-12 Roche médiolittorale inférieure	Moyen						
1170-13 Roche infralittorale à algues photophiles	Moyen						
1170-7 Roche infralittorale en mode très abrité	Faible						
8330-3 Biocénose des grottes semi-obscur	Moyen						
1110 Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Faible						
Espèces marines d'Intérêt communautaire							
Grand dauphin	Moyen						
Marsouin commun	Moyen						
Saumon atlantique	Moyen						
Grande Alose	Faible						
Alose feinte	Faible						
Lamproie marine	Faible						

Tableau 20 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour la partie marine

Espèces	Enjeux de conservation	OC priorité TRES FORTE	OC priorité MOYENNE
		OCA 1	OCA 2
Espèces Annexe 1			
Océanite tempête	Très fort		
Faucon pèlerin	Très fort		
Puffin des Baléares	Fort		
Plongeon imbrin	Moyen		
Puffin cendré	Faible		
Plongeon arctique	Moyen		
Plongeon catmarin	Fort		
Mouette mélanocéphale	Faible		
Aigrette garzette	Faible		
Sterne caugek	Faible		
Espèces hors annexe 1 mais pour lesquelles le site a une responsabilité			
Martinet pâle	Très fort		
Goéland leucopnée	Très fort		
Cormoran huppé	Moyen		
Grand cormoran	Faible		
Goéland brun	Faible		
Pingouin torda	Moyen		
Goeland marin	Faible		
Bécasseau violet	Moyen		
Huitrier pie	Faible		
Mouette rieuse	Faible		
Tournepierre à collier	Moyen		

Tableau 21 : Correspondance entre le niveau d'enjeu et les objectifs de conservation proposés pour l'avifaune de la ZPS

3.3. Les objectifs de gestion

Les objectifs de gestion des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque ont été définis de façon à traduire les objectifs de conservation en objectifs opérationnels. Ils ont ainsi pour finalité de maintenir, restaurer ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en prenant en compte le contexte socio-économique local. Les objectifs de gestion traduisent en terme opérationnels les moyens d'atteindre les objectifs de conservation des sites Natura 2000 « mer et littoral ». Un objectif de gestion peut correspondre à un ou plusieurs objectifs de conservation, et par la suite être traduit par le biais d'une ou plusieurs actions.

Pour la partie terrestre des sites Natura 2000, il a été choisi de distinguer ces objectifs de gestion en deux catégories :

- Certains objectifs de gestion contribuent à réaliser l'intégralité des objectifs de conservation. Ces objectifs de gestion sont qualifiés de « **transversaux** ». Ils concernent notamment les missions liées à l'animation, la sensibilisation/communication ou encore l'amélioration des connaissances. Ils auront comme sigle « **OGTT** »
- Certains objectifs de gestion sont directement liés à une problématique ou à de la gestion d'habitats ou d'espèces. Ces objectifs de gestion sont qualifiés de « **directs** ». Ils auront comme sigle « **OGDT** »

► 3.3.1. Objectifs de gestion pour la partie terrestre

Objectifs de gestion transversaux

OGTT 1	Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	L'élaboration du DOCOB a permis d'engager une véritable dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs (publiques, institutionnels, etc.) et usagers du site grâce aux multiples réunions mises en place dans le cadre du processus de concertation. Les échanges qui ont résulté ont enrichi le diagnostic mais sont aussi à l'origine de certaines actions proposées dans le DOCOB. La phase d'animation du site doit permettre de pérenniser voir renforcer cette dynamique afin que les actions soient partagées par tous mais aussi dans la perspective de garantir l'atteinte des objectifs du site.
Effets attendus	- Maintien d'une gestion concertée, - Connaissance par les acteurs et usagers des actions mises en œuvre, - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation du dispositif Natura 2000.

OGTT 2	Sensibiliser, informer et communiquer
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	La forte fréquentation estivale sur le littoral de la Côte Basque entraîne localement et ponctuellement des pressions plus ou moins significatives pour les milieux naturels. Le travail réalisé dans le cadre du diagnostic socio-économique a dévoilé que les conséquences de certaines pratiques, souvent non encadrées, pourraient être atténuées voire même supprimées si celles-ci étaient adaptées à la sensibilité des milieux. La mise en place d'une réelle stratégie de communication et de sensibilisation destinée aux acteurs et usagers visant à informer de la fragilité des milieux et des bonnes pratiques à adopter doit pouvoir permettre de minimiser les impacts sur l'environnement. Les supports d'information, leur type de diffusion et la localisation de leur emplacement devront être réfléchis et ciblés de manière à sensibiliser au mieux les usagers, en fonction de leurs attentes et de leurs pratiques.
Effets attendus	- Modification du comportement des acteurs, - Prise de conscience de la sensibilité de certains habitats et certaines espèces, Réduction des impacts liés à la fréquentation et diminution du nombre de dégradations, - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation du dispositif Natura 2000, - Respect des dispositifs de gestion mis en œuvre dans le cadre du DOCOB.

OGTT 3	Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	L'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces d'IC réalisés en 2014-2015 ont permis de disposer d'un état des lieux relativement complet et constituent la base de l'élaboration du DOCOB. Ce travail a permis d'évaluer la dynamique des habitats et de définir leur état de conservation. Toutefois ces inventaires restent ponctuels et ne permettent donc pas de suivre ces habitats. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en œuvre un suivi pluriannuel des habitats d'intérêt communautaire à fort enjeu. D'autre part, pour les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire des prospections complémentaires doivent être menées afin de connaître précisément les populations et l'utilisation des sites par celles-ci.
Effets attendus	- Disposer de protocoles de suivi pour évaluer la dynamique et l'état de conservation des habitats, - Evaluer l'effet des actions mises en œuvre, - Capacité d'adapter la gestion du site en fonction de l'acquisition de connaissances précises.

Objectifs de gestion directs

OGDT 1	Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes
Habitats et espèces d'IC concernés	4040* Landes sèches européennes 4030 Landes sèches européennes 1230-2 Communautés à Crithme maritime et Plantain maritime 1230-2 Communautés à Crithme maritime et Limonium de Salmon 1230-3 Communautés à Armérie maritime et Fétuque pruinéeuse 1230-3 Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Fétuque pruinéeuse 1230-3 Communautés à Marguerite à feuilles charnues et Immortelle
Objectifs de conservation correspondant(s)	OCT1 – OCT3
Justification	L'inventaire écologique réalisé dans le cadre du diagnostic a confirmé la colonisation par des espèces exotiques envahissantes (EEE) de plusieurs habitats d'intérêt communautaire sur les sites littoraux de la côte basque. Cette colonisation exerce une pression sur les habitats de falaises. En effet, les EEE ont un impact négatif sur les habitats en entrant en concurrence avec eux. Les espèces exotiques envahissantes recensées sur les sites littoraux les plus problématiques pour la conservation des habitats endémiques de falaises sont notamment : le <i>Pittosporum</i> de Chine (<i>Pittosporum tobira</i>), l'Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), Le seneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>). Sur la côte basque, les EEE font déjà l'objet d'une lutte par différents acteurs publics. Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, Il est crucial que cette lutte se fasse de manière intégrée, accompagnée de mesures de sensibilisation et d'un suivi des populations de ces espèces.
Effets attendus	- Eradication ou limitation des EEE sur les secteurs d'habitats les plus remarquables et sensibles, - Amélioration ou maintien du bon état de conservation des habitats d'IC à fort enjeux de conservation, - Amélioration de la connaissance sur la dynamique des EEE au sein des habitats d'IC.

OGDT 2	Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	OCT1 – OCT 3 – OCT4
Justification	Le littoral de la côte basque est fréquenté toute l'année avec une pointe remarquable liée à l'affluence touristique durant la saison estivale. En plus, de la fréquentation liée à la découverte des paysages et du patrimoine littoral, de nombreuses activités associatives, récréatives se déroulent sur cet espace et peuvent engendrer des impacts non négligeables sur certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. Des mesures de gestion doivent donc être prises sur les secteurs les plus sensibles afin de garantir l'adéquation entre usages, activités touristiques ou professionnelles et préservation de la biodiversité. Il conviendra également de soutenir, renforcer et valoriser les actions déjà mises en place et allant dans ce sens.
Effets attendus	- Limitation des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales des sites, - Adaptation de la gestion de certains espaces naturels remarquables des sites, - Modification du comportement des acteurs et usagers vers un meilleur respect des milieux naturels et une prise en compte de leur fragilité.

OGDT 3	Concourir aux bonnes pratiques de gestion de certains secteurs de plage du littoral basque
Habitats et espèces d'IC concernés	1210 Végétation annuelle des laisses de mer 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Amnophila arenaria</i>
Objectifs de conservation correspondant(s)	OCT 2 – OCT 3
Justification	Les plages sont des espaces touristiques d'importance pour les communes de la côte basque, dont l'économie est fortement basée sur l'accueil des estivants. Ces communes ont donc choisi depuis plusieurs années d'offrir à leurs visiteurs des plages nettoyées des déchets anthropiques et de tout autre déchet d'origine naturelle. Ce nettoyage, fortement mécanisé, constitue une source de dégradation de l'état de conservation des habitats de haut de plage, contribuant de surcroît aux phénomènes d'érosion. Un travail doit donc être engagé avec les acteurs locaux afin de mettre en œuvre, sur les secteurs à enjeux pour la restauration des habitats de laisse de mer, un nettoyage adapté et intégré.
Effets attendus	- Limiter l'impact du nettoyage mécanisé sur certaines plages et certains secteurs de plage - Préserver la qualité des structures et des fonctions des habitats de haut de plage.

► 3.3.2. Objectifs de gestion pour la partie marine

OGM 1	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	Les inventaires et la cartographie réalisés dans le cadre du diagnostic écologique (programme CARTHAM) ont permis de dresser un état initial des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Ce travail a toutefois également permis de mettre en évidence la nécessité d'acquérir plus de données sur de nombreux habitats principalement afin de définir leur état de conservation (souvent définis localement à dire d'experts) et afin de caractériser plus précisément des habitats présentant de nombreuses spécificités locales.
Effets attendus	- Mise en œuvre d'indicateurs permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et de le suivre, - Evaluation de l'effet des mesures de gestion sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, - Développement de nouvelles connaissances dans la perspective d'adapter les mesures de gestion.

OGM 2	Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	La bonne participation et l'implication des usagers durant les ateliers de concertation proposés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis de faire émerger une réelle volonté d'échanges et de partenariat. De nombreux acteurs souhaitent ainsi poursuivre et renforcer dans le cadre de Natura 2000 une dynamique constructive avec en ligne de mire les objectifs du DOCOB. La phase d'animation du site doit permettre de pérenniser voir renforcer cette dynamique en renforçant les partenariats et en favorisant les échanges entre les acteurs et avec le futur opérateur du DOCOB.
Effets attendus	- Connaissance par les acteurs et usagers des actions mises en œuvre, - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation du dispositif Natura 2000, - Maintien de l'implication des usagers, - Renforcement du lien entre usagers, experts scientifiques et opérateur Natura 2000 favorable à l'émergence d'actions de sciences participatives.

OGM 3		Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces
Habitats et espèces d'IC concernés		L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)		Tous
Justification		Le littoral de la côte basque est fréquenté toute l'année avec une pointe remarquable liée à l'affluence touristique durant la saison estivale. En plus de la fréquentation liée à la découverte des paysages et patrimoine littoral, de nombreuses activités associatives, récréatives se déroulent sur cet espace et peuvent engendrer des impacts non négligeables sur certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. Par exemple, la fréquentation liée à la découverte de l'estran ou les grottes sous-marines est susceptible de générer un impact conséquent sur des habitats marins caractéristiques ou très sensibles. Des mesures de gestion doivent donc être prises sur les secteurs les plus sensibles afin de garantir l'adéquation entre usages, activités touristiques ou professionnelles et préservation de la biodiversité. Il conviendra également de soutenir, renforcer et valoriser les actions déjà mises en place et allant dans ce sens.
Effets attendus		- Limitation des impacts des activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales des sites, - Adaptation de la gestion de certains espaces naturels remarquables des sites, - Modification du comportement des acteurs et usagers vers un meilleur respect des milieux naturels et une prise en compte de leur fragilité.

OGM 4		Sensibiliser, informer et communiquer
Habitats et espèces d'IC concernés		L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)		Tous
Justification		La forte fréquentation estivale sur le littoral de la Côte Basque entraîne localement et ponctuellement des pressions plus ou moins significatives pour les milieux naturels. Le travail réalisé dans le cadre du diagnostic socio-économique a dévoilé que les conséquences de certaines pratiques, souvent non encadrées, pourraient être atténuées voire même supprimées si celles-ci étaient adaptées à la sensibilité des milieux. La mise en place d'une réelle stratégie de communication et de sensibilisation destinée aux acteurs et usagers visant à informer de la fragilité des milieux et des bonnes pratiques à adopter doit pouvoir permettre de minimiser les impacts sur l'environnement. Les supports d'information, leur type de diffusion et la localisation de leur emplacement devront être réfléchis et ciblés de manière à sensibiliser au mieux les usagers, en fonction de leurs attentes et de leurs pratiques.
Effets attendus		- Modification du comportement des acteurs, - Prise de conscience de la sensibilité de certains habitats et certaines espèces, - Réduction des impacts liés à la fréquentation et diminution du nombre de dégradations, - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation du dispositif Natura 2000, - Respect des dispositifs de gestion mis en œuvre dans le cadre du DOCOB.

OGM 5	Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux marines et accompagner la mise en place des dispositifs de gestion des pollutions issues du trafic maritime
Habitats et espèces d'IC concernés	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	Sur la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque, plusieurs sources de pollution peuvent contribuer à dégrader la qualité du milieu marin avec pour conséquence de menacer l'état de conservation des habitats marins mais également les espèces d'intérêt communautaire. En effet, l'espace marin compris dans les sites Natura 2000 subit l'influence de nombreux bassins versants (Adour, Ouhabia, Nivelle, Bidassoa) véhiculant de nombreux polluants et autres déchets. Les différents rejets liés à la présence d'un espace urbain dense entre l'Adour et la Bidassoa représentent de la même manière des sources potentielles de dégradation de la qualité du milieu marin. Une stratégie globale dans ce domaine est déjà mise en place au travers des SAGE ou encore dans le cadre des profils eau de baignade pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Enfin, le trafic maritime lié à la présence du port maritime de Bayonne, parmi les plus importants de France, en bordure Nord des sites Natura 2000, peut être à l'origine de pollution par les hydrocarbures ou les produits chimiques. Il convient donc d'assurer une veille active sur les réseaux de suivis et développer et pérenniser les échanges et les transferts d'expérience avec les acteurs en charge de cette thématique de suivi et de surveillance de la qualité des eaux. Des mesures devront également être prises afin de limiter les impacts potentiels de la pollution liée au trafic maritime sur les habitats et les espèces.
Effets attendus	- Suivi de l'évolution de la qualité des eaux littorales et marines des sites, - Réduction du risque de pollution maritime accidentelle.

► 3.3.3. Objectifs de gestion pour l'avifaune

OGA 1	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimoniales du site
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	Certains programmes, projets ou aménagements localisés au sein du site ou en limite peuvent avoir un réel impact sur l'avifaune. De la même manière, de nombreuses manifestations sportives et culturelles organisées sur le littoral de Biarritz, notamment entre le printemps et l'automne, peuvent engendrer une forte fréquentation et des menaces pour la conservation de l'avifaune. La mise en œuvre du DOCOB devra être l'occasion de vérifier que les projets d'aménagement inscrits sur la commune sont compatibles avec la conservation des espèces d'intérêt communautaire et espèces patrimoniales du site Natura 2000. Il consistera à rappeler les enjeux listés dans le DOCOB lors des réflexions sur les projets, que ces derniers soient soumis ou non à l'évaluation des incidences. De plus, cet objectif s'intéressera à rendre compatibles les activités présentes sur le site avec la gestion de l'avifaune d'intérêt communautaire.
Effets attendus	- Prise en compte de l'intérêt ornithologique du site dans les montages des différents projets, - Limitation de l'impact de certaines manifestations ou certains événements sur l'avifaune

OGA 2	Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimoniales du site
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	La forte fréquentation estivale sur le littoral de la Côte Basque, et notamment sur le littoral de Biarritz, entraîne localement et ponctuellement des pressions plus ou moins significatives pour l'avifaune. Le travail réalisé dans le cadre du diagnostic écologique a dévoilé que certaines pratiques engendrent des sources de dérangement qui pourraient être atténuées voire même supprimées si celles-ci étaient adaptées à la sensibilité de l'avifaune. La mise en place d'une réelle stratégie de communication et de sensibilisation destinée aux acteurs et usagers visant à informer de la présence d'une avifaune fragile et des bonnes pratiques à adopter doit pouvoir permettre de minimiser les risques de dégradation de l'état de conservation des espèces remarquables du site. Les supports d'information, leur type de diffusion et la localisation de leur emplacement devront être réfléchis et ciblés de manière à sensibiliser au mieux les usagers, en fonction de leurs attentes et de leurs pratiques.
Effets attendus	- Modification du comportement des acteurs, - Prise de conscience de la sensibilité de certains habitats et certaines espèces, Réduction des impacts liés à la fréquentation et diminution du nombre de dégradations, - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation du dispositif Natura 2000, - Respect des dispositifs de gestion mis en œuvre dans le cadre du DOCOB

OGA 3	Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire et autres espèces d'intérêt patrimonial du site
Objectifs de conservation correspondant(s)	Tous
Justification	Les différents travaux menés en mer et au sein du périmètre de la ZPS, par le Centre de la Mer de Biarritz, ont permis d'établir un état des lieux de l'utilisation du site par l'avifaune et de dégager les enjeux. Les suivis scientifiques (études faunistiques et floristiques, suivi d'espèces, inventaires...) sont primordiaux car ils concourent à l'objectif de conservation et de maintien des espèces et des habitats. Ils doivent permettre d'améliorer les connaissances sur les espèces pour leur meilleure prise en compte dans la gestion courante, ainsi qu'à échéances régulières, à évaluer la gestion menée dans le cadre du DOCOB.
Effets attendus	- Définition d'un tableau de bord, - Définition d'indicateurs d'état des populations.

► 3.3.4. Croisement entre les objectifs de gestion et les objectifs de conservation

Sigle	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation correspondants					
		OCT 1	OCT 2	OCT 3	OCT 4	OCT 5	OCT 6
Objectifs de gestion transversaux							
OGTT 1	Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site						
OGTT 2	Sensibiliser, informer et communiquer						
OGTT 3	Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale						
Objectifs de gestion directs							
OGDT 1	Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes						
OGDT 2	Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces						
OGDT 3	Concourir aux bonnes pratiques de gestion de certains secteurs de plage du littoral basque						

Tableau 22 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour la partie terrestre

Sigle	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation correspondants					
		OCM 1	OCM 2	OCM 3	OCM 4	OCM 5	OCM 6
OGM 1	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale						
OGM 2	Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site						
OGM 3	Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces						
OGM 4	Sensibiliser, informer et communiquer						
OGM 5	Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux marines et accompagner la mise en place des dispositifs de gestion des pollutions issues du trafic maritime						

Tableau 23 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour la partie marine

Sigle	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation correspondants	
		OCA 1	OCA 2
OGA 1	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation		
OGA 2	Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site		
OGA 3	Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale		

Tableau 24 : Croisement entre les objectifs de conservation et les objectifs de gestion pour l'avifaune



PARTIE 3 Plan d'actions

Ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il comprend des actions relevant des aides de Natura 2000 (contrat Natura 2000, animation...) mais également certaines allant au-delà de ce cadre mais permettant tout de même d'atteindre les objectifs. Ces actions pourront être financées par d'autres moyens que Natura 2000.

Au vu de la spécificité du DOCOB « mer et littoral », le plan d'action présenté ici est scindé en deux parties :

- **La première partie présente les actions relatives aux sites de la directive habitat, à savoir les sites FR 7200775, FR 7200776 et FR 7200813. Par ailleurs, deux de ces sites étant mixtes, cette première partie propose les actions concernant la partie terrestre d'une part et les actions concernant la partie marine d'autre part.**
- **La seconde partie présente les actions relatives à la Zone de Protection Spéciale.**

1. Les mesures finançables dans le cadre de Natura 2000

1.1 Les contrats Natura 2000 (hors parcelles agricoles)

Les contrats Natura 2000 peuvent être souscrits sur les parcelles non agricoles incluses dans le périmètre Natura 2000. Les actions choisies dans le DOCOB doivent être inscrites dans le Programme de Développement Rural « Hexagonal » (PDRH) pour disposer des financements Etat –Europe.

On distingue deux types de contrat :

- Les **contrats Natura 2000 forestiers** qui financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés.
- Les **contrats Natura 2000 ni-ni** (ni agricoles – ni forestiers) qui financent des investissements ou des actions d'entretien non productifs

Qui peut en bénéficier ?	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains sur lesquels s'applique la mesure
Sous quelle forme ?	Contrat volontaire d'une durée de 5 ans ou plus
Où s'appliquent-elles ?	Toute parcelle située à l'intérieur de la zone d'éligibilité fixée pour chaque action
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-elles droit ?	Ces mesures correspondent à la mise en œuvre de mesures de gestion non productives en contrepartie d'aides financières. Elles bénéficient de financements nationaux et communautaires (FEADER).

- **Les contrats Natura 2000 marins** sont en phase expérimentale. Leur encadrement est explicité dans la fiche 4 annexée à la circulaire des sites Natura 2000 majoritairement marin du 19 octobre 2010. Ces contrats Natura 2000 marins ne bénéficient pour le moment que de crédits du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

1.2 Les Mesures Agro- environnementales Climatiques (MAEC)

Lorsque les actions proposées concernent des pratiques agricoles, la mesure prend la forme d'un contrat agro-environnemental appelé communément MAEC. Ce dispositif a remplacé les OLEA (Opérations Locales Agri-Environnementales), CTE (Contrat Territoriaux d'Exploitation), CAD (Contrat d'Agriculture Durable), MAET (Mesure Agro-Environnementales Territorialisé).

Une MAEC est composée d'une combinaison d'engagements unitaires.

Qui peut en bénéficier ?	Toute personnes (ou société) physiques ou morales exerçant des activités agricoles âgée de 18 à 60 ans (elle doit avoir le statut d'exploitant)
Sous quelle forme ?	Contrat volontaire d'une durée de 5 ans
Où s'appliquent-t-elles ?	Toute parcelle agricole (déclarée à la PAC) listée dans le projet agro-environnemental
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-t-elles droit ?	Ce sont des engagements volontaires rémunérés (par l'ETAT et le FEADER). Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges précis sur la parcelle souscrite en contrepartie de subvention.

1.3 La charte Natura 2000

Elle relève d'une adhésion volontaire des propriétaires ou gestionnaires qui souhaitent mener des actions en accord avec les objectifs de conservation ou de restauration des espèces suivies sur le site. La charte contient des engagements de gestion courante et durable, ne demandant pas de lourd investissement personnel et financier, qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Qui peut en bénéficier ?	Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000.
Sous quelle forme ?	Adhésion à une charte pour une durée de 5 ans
Où s'appliquent-t-elles ?	Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...).
A quoi correspondent-elles et à quoi donnent-t-elles droit ?	La charte contient généralement des engagements généraux valables sur l'ensemble du site et des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...). La charte donne droit au signataire à une exonération de la taxe foncière non bâtie et permet également d'accéder à certaines aides publiques.

1.4 Les Mesures Hors Contrat

Certaines actions telles que l'animation, la sensibilisation... ne sont pas financées par le biais de contrat Natura 2000. Ces missions relèvent directement de la mission d'animation de la structure porteuse du DOCOB.



2. Les mesures non finançables dans le cadre de Natura 2000

Des actions non finançables dans le cadre de Natura 2000 mais permettant de répondre à l'objectif de Natura 2000 peuvent être identifiées dans le DOCOB. La réalisation de ces actions sera possible grâce à des financements extérieurs (Conseil Départemental, Conseil Régional, Agence Aires Marines Protégées...) que l'animateur recherchera ou par la mise en place d'autres programmes nationaux ou européens (programme Life, poctefa, Leader...)



3. Les fiches « action »

Chaque action est détaillée dans une fiche technique qui précise :

- Le ou les objectif(s) de développement durable en lien avec l'action
- Une liste des espèces pour lesquelles la pertinence de l'action est avérée
- La description des actions
- Les modalités de mise en œuvre
- Les indicateurs de suivi

Pour chaque action, deux critères ont été définis, la priorité et la faisabilité de l'action.

Priorité

Les fiches actions doivent être classées. Cette priorisation dépend de l'incidence que peuvent avoir ces actions sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats :

- **Priorité forte 1** : intervention essentielle à court terme dont la mise en place aura un impact majeur sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire
- **Priorité modérée 2** : intervention importante dont la mise en œuvre est moins urgente que la première mais qui aura un impact très important sur les espèces et habitats
- **Priorité faible 3** : intervention utile mais non prioritaires.

Faisabilité

- **Faisabilité 1** : intervention relativement simple à mettre en œuvre
- **Faisabilité 2** : intervention plus compliquée à mettre en œuvre. Elle sollicite plusieurs acteurs, demande une animation de terrain préalable ou sollicite des outils financiers plus complexes
- **Faisabilité 3** : intervention compliquée à mettre en œuvre. Elle nécessitera un temps important d'animation et pourra s'étaler sur plusieurs années.

Une fiche « type » est présentée en page suivante :

Objectif de gestion	Répond à un ou plusieurs objectifs de gestion fixés dans le DOCOB
Espèces habitats d'IC concernées	Espèces et habitats pour lesquelles cette action est mise en œuvre
Pratiques en 2015	Action ou gestion réalisée lors de la réalisation du DOCOB
Changements attendus	Résultats escomptés de l'action

Description de l'action

► Éléments de contexte

Description du contexte qui a amené à inscrire cette action dans le DOCOB

► Détail de l'action

Descriptif de l'action. Une action peut contenir différentes sous actions. Pour chacune, un descriptif et un montant estimatif sont indiqués.

Nature des opérations	Montant
Description des étapes de l'action	Estimation par étape

► Autre(s) action(s) en lien

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Carte de localisation de l'action

► Maître d'ouvrage

Porteur de projet potentiel

► Partenaires techniques

Tous les acteurs du territoire

► Financeurs potentiels

Structure ou institution pouvant financer l'action (FEADER, Etat, Conseil régional, le Conseil départemental...).

► Montant sur 5 ans

Estimation HT globale sur 5 ans.

► Outils financiers

Liste des programmes ou mesures permettant de financer l'action.

► Calendrier et budget estimatif

2015	2016	2017	2018	2019
Liste des étapes ou actions par année				
Montant par année				

► **Efficacité de la mesure**

Indicateur permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et les espèces concernées

► **Mise en œuvre de la mesure**

Indicateur permettant de mesurer l'état de réalisation de l'action

Action par objectifs de gestion

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Objectifs de gestion terrestres						Objectifs de gestion marins					Objectifs de gestion avifaune		
			OGTT1	OGTT2	OGTT 3	OGDT 1	OGDT 2	OGDT 3	OGM1	OGM2	OGM3	OGM4	OGM5	OGA1	OGA2	OGA3
ANIM_sic		1														
SENSI_sic		1														
T1	Préserver les fonctionnalités écologiques des plages à vocation naturelle	1														
T2	Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises	1														
T3	Mettre en place un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes	1														
T4	Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral du Département et des communes	1														
T5	Accompagner une réflexion visant à la définition d'un plan d'aménagement et de gestion sur la corniche basque	2														
T6	Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés	1														
T7	Limiter la banalisation et la dégradation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart	1														
T8	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	1														
T9	Adapter les usages terrestres associés au ramassage des algues rouges depuis l'estran	2														
T10	Affiner l'inventaire des chiroptères et préciser la fonctionnalité des sites littoraux pour ces espèces	2														
T11	Mettre en place un suivi pluriannuel de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	1														
M1	Préserver le récif d'Hermelles	1														
M2	Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	2														
M3	Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer	1														
M4	Lutter contre les macrodéchets	2														
M5	Soutenir la démarche du CIDPMEM et CRPMEM pour la gestion durable de la ressource et du milieu marin	3														
M6	Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'IC	3														
M7	Participer à l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins	3														
M8	Assurer une veille active sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	2														
M9	Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs	1														
M10	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation	1														
M11	Réaliser un inventaire écologique des grottes semi-obscurtes et le suivi des peuplements	1														

Tableau 25 : Correspondance entre les actions et les objectifs de gestion

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Objectifs de gestion terrestres						Objectifs de gestion marins					Objectifs de gestion avifaune		
			OGTT1	OGTT2	OGTT 3	OGDT 1	OGDT 2	OGDT 3	OGM1	OGM2	OGM3	OGM4	OGM5	OGA1	OGA2	OGA3
ANIM_zps		1														
SENSI_zps		1														
A1	Former des ambassadeurs Natura 2000, en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par Biarritz	1														
A2	Renforcer la collaboration avec les autorités compétentes en mer	1														
A3	Proposer l'adaptation du plan lumière sur le littoral de Biarritz afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2														
A4	Proposer l'adaptation des feux d'artifice afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2														
A5	Poursuivre et compléter le suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial	1														

Légende :

T...	Actions relatives à la partie terrestre des sites du DOCOB
M...	Actions relatives à la partie marine des sites du DOCOB
A...	Actions relatives à la ZPS du DOCOB
	Actions communes à la partie marine et à la partie terrestre des sites « mer et littoral »
	Actions communes à la partie marine, la partie terrestre des sites « mer et littoral » ainsi qu'à la ZPS
	Actions communes à la partie marine et la ZPS

3.1. Les actions détaillées concernant les sites de la directive habitat

► 3.1.1. Les actions de gestion concernant la partie terrestre des sites



T1

FR 7200776
FR 7200775

PRESERVER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DES PLAGES A VOCATION NATURELLE

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGDT 3 Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et sur certains secteurs de plage du littoral
OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
OGTT 2 Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats d'IC concernées

1210 Végétation annuelle des laisses de mer
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à *Amnophila arenaria* (dune blanche)

Pratiques en 2015

Nettoyage mécanique des plages surveillées entre Hendaye et Anglet

Changements attendus

- Développer un protocole de nettoyage raisonné et sectorisé en concertation
- Limiter l'impact du nettoyage mécanisé sur certaines plages et certains secteurs de plage
- Préserver la qualité des structures et des fonctions des habitats de haut de plage et habitats marins en favorisant les laisses de mer le plus longtemps possible dans l'année

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les communes littorales ont l'obligation réglementaire de gérer les déchets présents sur les plages (Art. L 131 et suiv. du Code général des collectivités territoriales). La forte pression balnéaire avec l'enjeu économique qui en résulte et la demande touristique pour des plages « propres », résidus naturels et déchets d'origine anthropique étant souvent confondus, viennent s'ajouter à cette obligation et imposent aux collectivités de prendre des mesures radicales. Aussi, depuis plusieurs années, l'ensemble des communes littorales de Hendaye à Anglet a choisi d'adopter une gestion de ces plages leur permettant d'offrir aux estivants des plages vierges de tout déchet et de tous éléments apportés par l'océan. Un nettoyage intense des plages, mécanisé (tamiseurs et goémoniers) permet de retirer les déchets d'origine anthropique mais a également pour conséquence d'éliminer de la plage la totalité des résidus naturels apportés à chaque marées par la mer (algues, bois, débris organiques, etc.). A noter toutefois que certaines zones sont nettoyées manuellement, du fait de leur inaccessibilité pour des engins mécaniques à toute période de l'année (la fréquence étant variable en fonction des saisons) ; il s'agit des inter-plages, secteur enrochés ou encore pieds de falaise. Cet entretien est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département par une association d'insertion (association ADELI).

La laisse de mer principalement composée de débris végétaux, joue un rôle fondamental pour les écosystèmes littoraux et marins. Outre la fonctionnalité écologique pour le milieu marin (colonisation par de nombreuses espèces de crustacés, vers, mollusques, insectes), ou pour l'avifaune (zone d'alimentation des espèces de limicoles), la laisse de mer joue un rôle dans la fixation du sable ainsi que dans l'installation des végétations pionnières des hauts de plages et dunes. En constituant un obstacle au déplacement du sable poussé par le vent, elles provoquent la création d'un petit bourrelet de sable en haut de plage. La matière organique qu'elles contiennent enrichit le sol et permet aux espèces végétales pionnières de s'installer. Ces espèces captent elles

aussi le sable et provoquent la naissance progressive de toute la succession d'habitats dunaires (Cf action T7). Les laisses de mer sont donc également fondamentales dans la lutte contre l'érosion des plages.

Les pratiques mises en œuvre sur les plages de la côte basque ont contribué ces dernières années à déstabiliser ce système fonctionnel avec pour conséquence de participer à accélérer les phénomènes d'érosion et de faire disparaître totalement les habitats caractéristiques des laisses de mer.

► Détail de l'action

Cette action consiste à rechercher les bonnes pratiques permettant de réduire le prélèvement des laisses de mer sur certaines plages « à vocation naturelle ». L'intérêt de l'entretien sélectif des plages est de valoriser d'une part les mosaïques d'habitats riches et de haute qualité, notamment les habitats de la succession dunaire, et d'autre part leur fonctionnalité écologique.

Le guide méthodologique édité par le Conservatoire du littoral et Rivages de France pourra servir de support de réflexion.

Action 1 : Définir un zonage d'intervention en concertation avec les collectivités

Dans un premier temps, cette sous-action vise à mener une réflexion globale avec l'ensemble des communes concernées. L'opérateur Natura 2000 engagera donc un processus de concertation avec les acteurs locaux et des partenaires scientifiques.

Cette étape sera l'occasion pour l'opérateur Natura 2000 de rappeler les nombreuses initiatives existantes à l'échelle nationale en matière de nettoyage de la laisse de mer. De nombreux outils existent et pourront être transmis aux élus locaux et agents techniques.

Il s'agira d'identifier les secteurs à enjeux, écologiques (forte potentialité pour l'expression de l'habitat de laisses de mer) ou fonctionnel (stabilisation du trait de côte), et de définir parmi ceux-ci les plages ou secteurs de plages « à vocation naturelle » (enjeu touristique moindre et fort enjeu écologique) sur lesquels il pourra être engagé une réflexion pour la mise en œuvre de techniques alternatives. Il sera recherché toutes les solutions qui permettront de répondre à l'objectif de conservation des habitats d'IC du haut de plage.

Sur ces secteurs, les acteurs locaux s'engageront à mener une réflexion permettant d'aboutir à des solutions alternatives adaptées. A noter qu'un nettoyage mécanique très localisé pourra être réalisé, notamment aux périodes de forte affluence touristique ou lors d'arrivages massifs de débris (période post-tempête), si celui-ci est réalisé après consultation de l'opérateur Natura 2000 (notamment afin d'informer les agents de la présence de zones sensibles).

Cette action inclura en corollaire une réflexion sur l'amélioration des filières de traitement des déchets issus du nettoyage des plages.

Nature des opérations	Montant
Organisation de réunions de concertation intercommunales	9 journées opérateur Natura 2000 Année N (6 réunions de concertation : 1.5 jours / réunion) 1 620 €

Action 2 : Promouvoir les bonnes pratiques et des techniques alternatives de ramassage des déchets anthropiques et sensibiliser les usagers

Une fois les secteurs définis avec les communes, il s'agira de déterminer le protocole le plus adapté qui contribuera à la préservation des fonctionnalités écologiques de la laisse de mer.

Les plages à vocation naturelle – plages à fort enjeu écologique - seront donc utilisées pour tester des techniques alternatives dont les modalités exactes (calendrier d'intervention, protocole, etc.) devront être définies au regard des caractéristiques de chaque secteur : type de trait de côte, activités en place, présence ou présence potentielle d'habitats d'IC. Les retours d'expériences et différents outils à disposition constitueront une aide à la décision.

Des panneaux, installés sur les plages concernées par la mesure, participeront à informer sur cette action (action T8). Les panneaux, de grandes dimensions, seront installés aux entrées principales des plages. Cette information spécifique ne se substitue pas à la communication globale liée à la démarche dans son ensemble (action SENSI)

Cette initiative et le nettoyage alternatif qui sera mis en œuvre pourra être soutenue par un accompagnement financier sous la forme d'un contrat Natura 2000. Les engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 seront :

- Production d'un cahier des charges des travaux,
- Le surcout lié au passage à un ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine,
- Formation préalable au nettoyage,
- Les accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables...
- L'évacuation des déchets collectés,
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Les engagements du signataire dans le cadre de cette action qui ne feront pas l'objet d'une rémunération par le

dispositif contrat Natura 2000 :

- Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignait les linéaires traités, les dates de passage ; une estimation des volumes ramassés,
- Suivi photographique des zones d'intervention,
- Rapport annuel technique et financier des interventions,

Nature des opérations	Montant
Collecte manuelle	Surcout annuel lié au passage à la collecte manuelle et sélective : entre 6 et 10 000 € du km
Formation du personnel	2 jours année N+1 (500 €/ jour) 1 000 €

► Autre(s) action(s) en lien

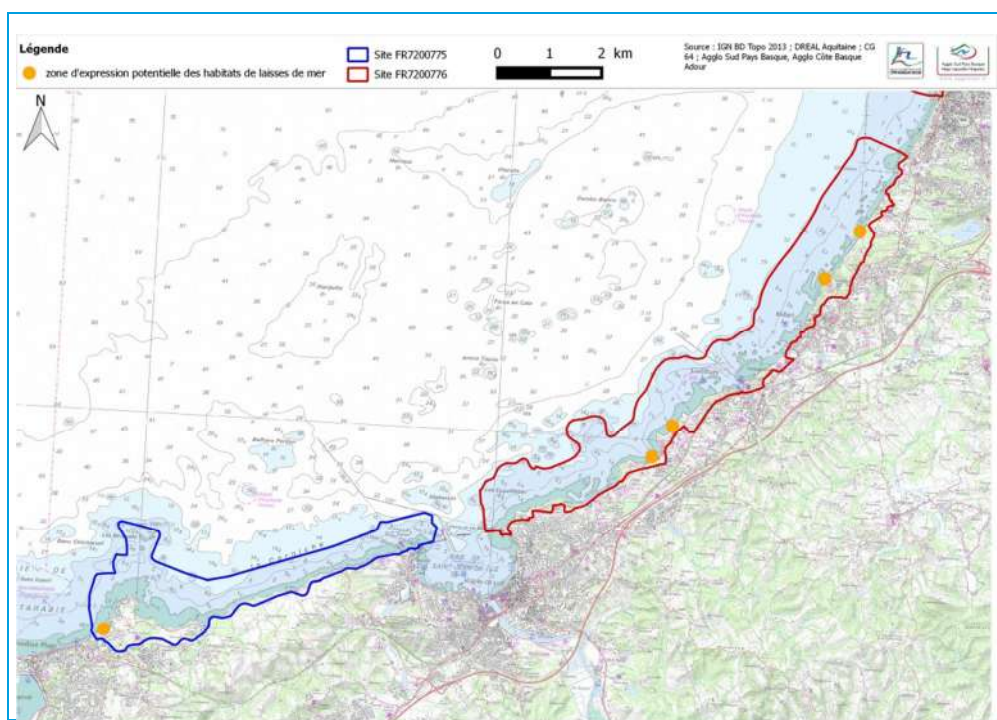
T7 : Limiter la dégradation et la banalisation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

T6 : Mettre en place des zones de mises en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Opérateur Natura 2000
- Action 2 : Communes

► Partenaires techniques

CBNSA, Jardin botanique Paul Jovet, conservatoire du littoral, autres opérateurs Natura 2000, EPCI, Conseil Départemental, DREAL, AAMP.

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Conseil départemental
- Région Aquitaine
- Agence de l'eau AG
- communes

► Montant sur 5 ans

< 42 620 €

► Outils financiers

Action 1 : Convention d'animation
Action 2 : Nettoyage manuel - contrat Natura 2000 mesure 323 B du PDRH.

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 (9 jours)	Formation + Collecte manuelle	Collecte manuelle	Collecte manuelle	Collecte manuelle
1 620 €	11 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Nombre d'occurrence de l'habitat « laisse de mer »
- Suivi de l'état de conservation de l'habitat laisses de mer
- Nombre de « plaintes » auprès des communes faisant remonter l'état des plages

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de commune participantes
- Cartographie d'un zonage d'intervention
- Linéaire de plage nettoyé manuellement
- Enquête de perception des usagers quant au maintien des laisses de mer
- Nombre de panneaux conçus et posés

T2

FR7200775
FR7200776

METTRE EN PLACE UNE LUTTE
CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES AYANT UN IMPACT
SUR LES HABITATS DE FALAISE

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGDT 1 Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes

Habitats d'IC concernés

4040* Landes sèches européennes à Erica vagans
4030-1 Landes thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe
Landes mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée
1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

Pratiques en 2015

Action de lutte notamment contre le Sénéçon en arbre, le Pittosporum ou l'Herbe de la pampa par diverses collectivités et gestionnaires d'espaces naturels

Changements attendus

Meilleure état de conservation des habitats d'intérêts communautaires en concurrence avec les Espèces Exotiques Envahissantes(EEE)

► Éléments de contexte

Sur le territoire de nombreuses espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes. Ces espèces particulièrement tolérantes et compétitives se développent au détriment des milieux naturels caractéristiques du littoral en étouffant la végétation spécifique et en favorisant la fermeture des milieux. Les EEE sont l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité au niveau mondial. Parmi les plantes exogènes les plus connues et les plus problématiques sur la côte basque on peut citer : le *Pittosporum* (*Pittosporum tobira*), le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), ...

Deux types d'action peuvent être menés pour limiter les EEE :

- Des **actions d'élimination** : l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. Ce type d'action est uniquement possible dans les cas où l'intrusion des EEE vient d'arriver ou sur une zone très précise (de petite dimension) où l'on souhaite qu'elle soit indemne d'EEE
- Des **actions de limitation** : l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.

► Détail de l'action

Cette action n'a pas pour objectif de mener des opérations sur l'ensemble du site et sur la totalité des EEE. En effet, la lutte contre certaines espèces n'a plus à ce jour d'intérêt car le taux de colonisation est trop important. Cette action concerne par conséquent les chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces végétales indésirables qui impactent ou dégradent fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique des habitats d'intérêt communautaire pour lesquels les sites de la côte basque ont une forte responsabilité et où une action permettra réellement une amélioration.

Aucun inventaire spécifique de ces EEE et de leur localisation n'a été réalisé sur le périmètre des sites Natura 2000. Toutefois des données ponctuelles et des connaissances sur leur répartition existent de manière un peu plus complète sur les espaces naturels protégés et en gestion : Domaine Abaddia, ENS archilua, colline de cenitz, ENS Erretegia (cf action T4). Sur ces sites, une lutte est ponctuellement mise en œuvre. Les actions sont priorisées au regard de l'intérêt des habitats, de leur état de conservation, et d'aspects paysagers notamment.

Cette mesure a donc pour objectif prioritaire d'accompagner les plans de gestions existants ou à venir, ceci afin de permettre l'élimination ou la limitation des EEE sur les habitats pour lequel l'effort se justifie.

Pour mener à bien cette mesure il conviendra de porter une attention particulière concernant l'enjeu érosion du littoral. Ainsi, toutes opérations de gestion des EEE, sur les secteurs de falaises, devra être accompagné d'une réflexion visant à intégrer le risque de déstabilisation de la falaise.

Globalement ces espèces EEE pourront faire l'objet de chantier d'arrachage ou d'abatage des pieds identifiés avec des techniques adaptées à chaque espèce et à la sensibilité de chaque site (Les techniques préconisées seront détaillées lors de la mise en œuvre) :

- Arrachage manuel des pieds de *Cortaderia* lorsque ceux-ci sont situés au sein des habitats de Landes
- Broyage ou brulage sur place des résidus,
- Fauche ou gyrobroyage annuel dans les secteurs où l'arrachage n'est pas possible ou pour des secteurs trop envahis, pour épuiser les souches et éviter la montée en graines (notamment pour le *Baccharis*),
- Expérimentation de nouvelles techniques sur des secteurs limités,
- Suivi annuel.

Les engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 seront :

- Coupe / Arrachage des EEE,
- Elimination ou enlèvement éventuel des produits de coupe ou d'arrachage,
- Etudes et frais d'experts (plafonné à 12 % du montant total du contrat),
- Entretien annuel contre les repousses

Les engagements du signataire dans le cadre de cette action qui ne feront pas l'objet d'une rémunération par le dispositif contrat natura 2000 :

- Tenue et mise à jour d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Suivi annuel des secteurs ayant fait l'objet d'une intervention,
- Photographie de la zone contractualisée avant et après travaux,
- Veille à la non réalisation d'opérations stimulant les espèces exotiques envahissantes,
- Agir le plus précocement possible lorsque l'espèce n'est pas encore trop abondante,
- Utiliser le procédé le moins impactant pour les habitats concernés.

La mise en œuvre de cette action sur les sites du Conservatoire du littoral et du Département, identifiés dans l'action T4, ne pourra être proposée qu'une fois l'action T4 elle-même engagée. Sur le reste des sites Natura 2000 « mer et littoral », cette action pourra être engagée indépendamment de la mise en œuvre de l'action T4. Par

ailleurs, cette mesure devra systématiquement être accompagnée d'actions de communication / sensibilisation afin d'expliquer au public l'utilité de cette action (action T8).

Nature des opérations

- Mise en place de chantier d'élimination et de limitation en fonction des retours d'expérience et des degrés d'urgence/faisabilité
- Suivi des repousses

Montant HT

Cout unitaire : chantier élimination de 1 Ha, recouvrement 100%
16 jours à 430 € / jours
6 880 €

2 jours / an / Ha
860 € / an / Ha

► Autre(s) action(s) en lien

T3 : Mettre en place un réseau de surveillance des EEE

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

La mise en œuvre de cette action sur les sites Domaine Abaddia, ENS archilua, colline de cenitz, ENS Erretegia et corniche basque est conditionnée à la mise en œuvre des actions :

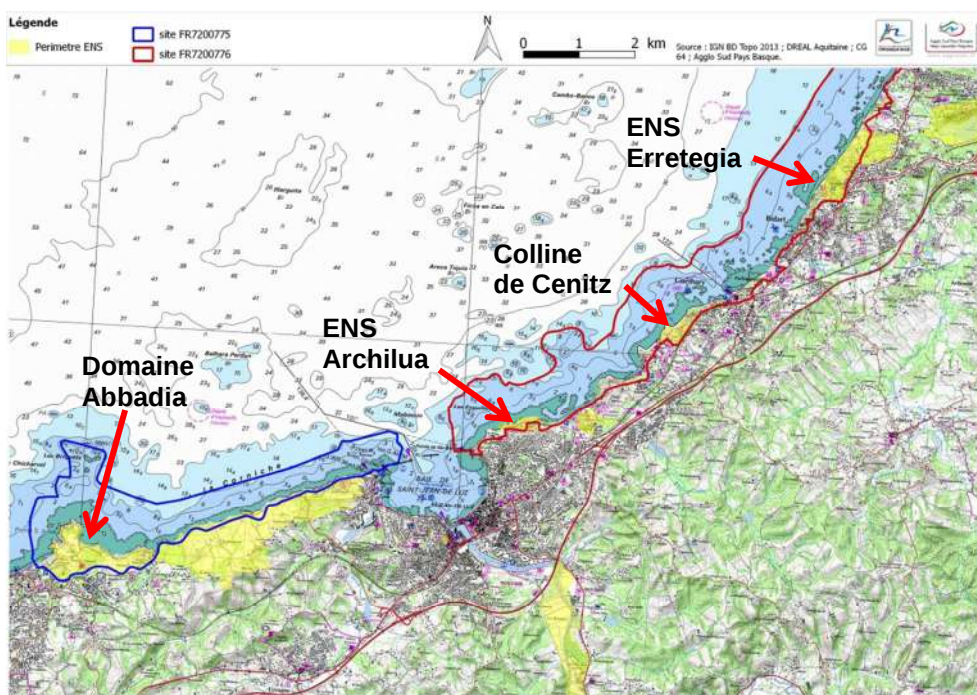
T4 : Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels protégés

T5 : Accompagner une réflexion visant à la définition d'un schéma d'ensemble relatif à la fréquentation sur la corniche basque

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'ensemble du site est éligible à cette action néanmoins une priorité est donnée aux espaces naturels en gestion au sein des sites identifiés par le conservatoire du littoral et le département, dans le cadre de leurs stratégies foncières (cf action T4)



► Maîtres d'ouvrage

- Agglomération sud pays basque, gestionnaires des sites naturels, collectivités locales, conseil départemental,

► Partenaires techniques

CBNSA, jardin botanique, MNHN, conservatoire du littoral, CPIE

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Le Départemental
- Gestionnaire
- Collectivités
- Région Aquitaine

► Montant sur 5 ans

A déterminer

► Outils financiers

Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier - PDRH (A32320 P et R)

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
A déterminer en cours de mise en œuvre du DOCOB				
A déterminer en cours de mise en œuvre du DOCOB				

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Réduction des surfaces couvertes d'EEE

► Mise en œuvre de la mesure

- Actions de lutte mises en place : superficie infestées d'EEE traitées
- Surfaces engagées en contrats Natura 2000

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE SURVEILLANCE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion	OGDT 1 Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes OGTT 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale
Habitats d'IC concernés	4040* Landes sèches européennes à Erica vagans 4030-1 Landes thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe Landes mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
Pratiques en 2015	Actions de lutte notamment contre le Sénéçon en arbre ou l'Herbe de la pampa par diverses collectivités et gestionnaires d'espaces naturels
Changements attendus	- Meilleur état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en concurrence avec les espèces envahissantes, - Limiter les EEE sur les sites, - Accéder facilement à différentes informations sur les EEE (retours d'expériences, émergence de nouvelles espèces...)

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Présente au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes correspond également à un engagement fort du Grenelle de l'Environnement (voir l'article 23 de la loi Grenelle du 3 août 2009). C'est dans ce cadre que le Service du Patrimoine Naturel (SPN) est désigné depuis 2009 par le Ministère de l'Ecologie comme coordinateur technique et scientifique pour certaines actions au niveau national sur les espèces envahissantes ayant un impact négatif sur la biodiversité. Il anime un réseau d'experts scientifiques sur les espèces envahissantes (expertise, systématique, occurrence d'espèce etc.), participe à la proposition d'une structuration d'un réseau de surveillance du milieu naturel, à la réalisation d'une méthode de priorisation des espèces envahissantes pour des actions de gestion et à la rédaction d'un document cadre sur des définitions relatives aux invasions biologiques.

Il convient de considérer la mise en œuvre de cette action sur les sites Natura 2000 comme faisant partie d'un processus menée sur les autres sites Natura 2000 à proximité et à plus large échelle. A ce titre, cette action est à mutualiser avec une action identique proposée dans le cadre du DOCOB « La Nivelle ».

► Détail de l'action

L'objectif de cette action est de mettre en place un réseau de surveillance sur les EEE sur le département ou la Région afin de connaître les dernières informations nécessaires.

En effet, différentes techniques de lutte sont testées en fonction des espèces, des milieux concernés, des moyens disponibles et de l'ampleur de la colonisation. Les résultats de ces études permettraient d'orienter les dispositifs à mettre en place contre les espèces envahissantes (destruction des spécimens, restauration de secteurs, limitation de la propagation des espèces envahissantes sur certains secteurs) sur notre territoire.

Il faudra créer une base de données comprenant la cartographie des EEE et les moyens de lutte (les informations sur les projets d'élimination et les techniques expérimentées devront être consultables). Elle permettra d'avoir une vision d'ensemble des techniques utilisées et facilitera la prise de décision selon les espèces à gérer et les conditions et contraintes du milieu. Les données seront apportées par la structure animatrice du site mais également par les autres structures partenaires.

Ce réseau pourra être géré par une structure telle que le CBNSA dans le cadre de l'OFSA pour la flore, par l'OAFS pour la faune, par le département, le CR...

Le travail et les échanges réalisés à ce sujet pourraient amener à la réalisation d'un plan de gestion régional des espèces exotiques envahissantes.

Nature des opérations	Montant
Création d'un réseau de partenaires	1 jour année N 180€ / jour
Réalisation de réunions annuelles regroupant l'ensemble des partenaires	2 jours / an à partir de N+1 180 € / jour
Réalisation d'un outil d'échange	4 jours année N 500 € / jour (prestataire)
Mise à jour de l'outil d'échange	3 jours / an à partir de N+1 500 € / jour (prestataire)
<i>Action mutualisée avec les autres sites N2000 de l'Agglomération Sud Pays basque</i>	

► Autre(s) action(s) en lien

T2 : Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises

T4 : Accompagner la réalisation des plans de gestions

T5 : Accompagner une réflexion visant à la définition d'un plan d'aménagement et de gestion sur la corniche basque

T7 : Limiter la banalisation et la dégradation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité de la partie terrestre des sites Natura 2000 « mer et littoral »

► Maîtres d'ouvrage

- CBNSA, le Département

► Partenaires techniques

CBNSA, Opérateur Natura 2000, jardin botanique, MNHN, conservatoire du littoral, CPIE

► Financeurs potentiels

- Conseil Départemental
- Fond propres des structures

► Montant sur 5 ans

9 620 €

► Outils financiers

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Création du réseau 1 journée + Réalisation d'un outil d'échange : 4 journées prestataire	Mise à jour de l'outil d'échange 3 journées prestataire + Réalisation d'une réunion : 2 journées	Mise à jour de l'outil d'échange 3 journées prestataire + Réalisation d'une réunion : 2 journées	Mise à jour de l'outil d'échange 3 journées prestataire + Réalisation d'une réunion : 2 journées	Mise à jour de l'outil d'échange 3 journées prestataire + Réalisation d'une réunion : 2 journées
2 180 €	1 860 €	1 860 €	1 860 €	1 860 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

► Mise en œuvre de la mesure

- Mise en place d'un réseau d'échange
- Création d'un site internet
- Faciliter l'accès à la donnée

ACCOMPAGNER LA REALISATION DES PLANS DE GESTION DES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGDT 1 Lutter contre la présence et le développement des espèces exotiques envahissantes

OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces

OGTT 1 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site

OGTT 3 Sensibiliser, informer et communiquer

Espèces/habitats d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces d'IC

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Préservation voire amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire,
- Renforcement de la collaboration entre les différents acteurs gestionnaires du site
- Amélioration de la cohérence et de la transversalité entre les plans de gestion et le DOCOB Natura 2000

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les secteurs concentrant les enjeux majeurs des sites Natura 2000 littoraux de la côte basque sont aujourd'hui dans leur grande majorité préservés par les outils d'acquisition foncière et souvent mis en gestion. En effet, le département, le conservatoire du littoral et certaines communes sont propriétaires de plusieurs parcelles en différents secteurs sur les deux sites littoraux basques. Ces parcelles se répartissent entre le secteur de la corniche basque et principalement le Domaine d'Abbadia (commune d'Hendaye), la colline de Cenitz (Commune de Guethary), l'Espace naturel Sensible de Archilua (commune de Saint-Jean-de-Luz) et l'Espace Naturel Sensible d'Erretegia sur la commune de Bidart.

Le diagnostic écologique mené sur les falaises a montré que ces espaces constituent les principaux secteurs où la flore patrimoniale et les habitats d'intérêt communautaire, pour lesquels les sites ont une responsabilité, se concentrent.

Chaque gestionnaire a la charge de mettre en œuvre un programme d'actions propre à chaque site. Ces programmes d'actions répondent directement aux objectifs de gestion, à savoir la préservation des patrimoines naturels et culturels, ainsi que l'accueil et la sensibilisation du public. De nombreuses actions vont dans la même logique de gestion : par exemple, des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou encore de lutte contre la fermeture des milieux, la mise en défens de certaines zones particulièrement fragile et/ou sensible au piétinement, ou encore la mise en place d'outils d'information et de sensibilisation.

Concernant le site de l'ENS d'Erretegia, il n'existe à ce jour aucun plan de gestion rédigé permettant de disposer d'une planification à moyen terme sur les opérations à mettre en œuvre pour garantir la préservation de cet espace remarquable. L'action du Département, en lien avec la ville de Bidart, consiste depuis plusieurs années à mettre en œuvre une lutte contre les espèces exotiques envahissantes et aménager ponctuellement certains secteurs au regard notamment des risques liés à l'érosion du littoral. Par ailleurs, une réflexion est aujourd'hui engagée pour améliorer l'accueil du public sur le secteur permettant l'accès à la plage d'Erretegia.

► Détail de l'action

Il apparaît primordial que le plan d'action défini dans le cadre de cette démarche Natura 2000 et les plans d'actions proposés dans le cadre des différents plans de gestion des sites naturels soient cohérents et s'articulent au regard des enjeux Natura 2000 et des enjeux propres à chaque espaces naturels. Il s'agit donc au travers de cette mesure d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions, de contribuer à la définition ou l'évaluation de chaque plan de gestion, de mettre en exergue leur contribution au site Natura 2000 et de soutenir les actions envisagées sur les sites par la mise en œuvre, lorsque nécessaire, d'outils propres au DOCOB (Contrats Natura 2000, sensibilisation, Charte Natura 2000...).

La mise en œuvre de cette action constitue une priorité à l'échelle des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Les actions de lutte contre les EEE (action T2) et de mise en défens (action T6) ne pourront être engagées sur les sites en gestion du conservatoire du littoral du Département ou des communes qu'une fois cette action engagée.

Action 1 : Renforcer la cohérence et l'articulation entre les plans de gestion d'espaces protégés et le DOCOB

L'objectif de cette action est de s'assurer de la cohérence des actions de gestion mises en œuvre sur les espaces naturels protégés/gérés avec les objectifs du DOCOB. Cette action est donc orientée strictement sur ces parcelles en gestion au sein de ces espaces naturels.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des sites concernés.

Site	Propriétaires	Gestionnaire	Plan de gestion
Domaine d'Abbadia	Conservatoire du littoral – Commune d'Hendaye	Commune d'Hendaye / CPIE	2009 - 2015
Corniche basque	Département – Conservatoire du littoral – Commune d'Urrugne	Aucun	2009 - 2015
ENS Archilua	Commune de Saint Jean de Luz	Commune de Saint Jean de Luz	2013 - 2017
Colline de Cenitz	Conservatoire du littoral	Commune de Guéthary	2004 - 2010
ENS Erretegia	Département – Commune de Bidart – Privés	Conseil Départemental	NON

Cette action a donc comme finalité :

- Une amélioration de la concertation sur la gestion à l'échelle de chaque site et de la côte basque. Ce travail sera priorisé au regard des échéances des différents plan de gestion des sites dont il est question,
- Faire émerger les enjeux Natura 2000,

Nature des opérations	Montant
• Echange régulier, accompagnement et suivi des plans de gestion en lien avec les gestionnaires	5 journées opérateur Natura 2000/an 1800 € / an

Action 2 : Accompagner le Conseil Départemental dans la réalisation d'un plan de gestion pour l'ENS d'Erretegia

Le site des landes d'Erretegia constitue avec la corniche basque l'entité naturelle et paysagère la plus remarquable de la côte basque. Ce secteur abrite les plus importantes surfaces de landes d'intérêt communautaire (habitat 4030 et 4040*) des deux sites littoraux dont il est question dans ce DOCOB.

Bien que le Département mène ponctuellement des actions en faveur de la préservation des habitats (lutte contre les EEE, travaux d'entretien des sentiers, etc) il n'existe à ce jour aucun plan de gestion.

L'objectif de cette action est de garantir une étroite collaboration entre l'opérateur Natura 2000 et le Département dans le cadre de la rédaction d'un plan de gestion permettant de répondre aux enjeux d'un ENS mais également aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire défini dans ce DOCOB.

Le plan de gestion pourra comprendre :

- un état des lieux reprenant au maximum les éléments présents dans l'état des lieux du DOCOB, ainsi que d'autres documents plus récents ou réalisés à une échelle plus fine si ils existent,
- une cartographie des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire,
- un choix concerté des objectifs opérationnels (dans le respect des objectifs du DOCOB, et de leurs déclinaisons géographiques, ainsi que des habitats naturels et d'espèces du site)
- déclinaison en actions de gestion chiffrées cartographiées, conformes aux préconisations du DOCOB
- descriptif précis des actions ; modalités techniques de mise en œuvre (prenant en priorité la forme de contrats Natura 2000 listés dans le présent DOCOB) et calendrier annuel de gestion,
- échéancier de mise en œuvre des actions tenant compte des délais d'instruction des dossiers pour les contrats Natura 2000,
- les suivis à mettre en place.

Nature des opérations	Montant
Accompagnement de la définition du plan de gestion du site des Landes d'Erretegia	5 journées opérateurs Natura 2000 : N+2
	900 €

► Autre(s) action(s) en lien

T3 : Mettre en place un réseau de surveillance des EEE

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

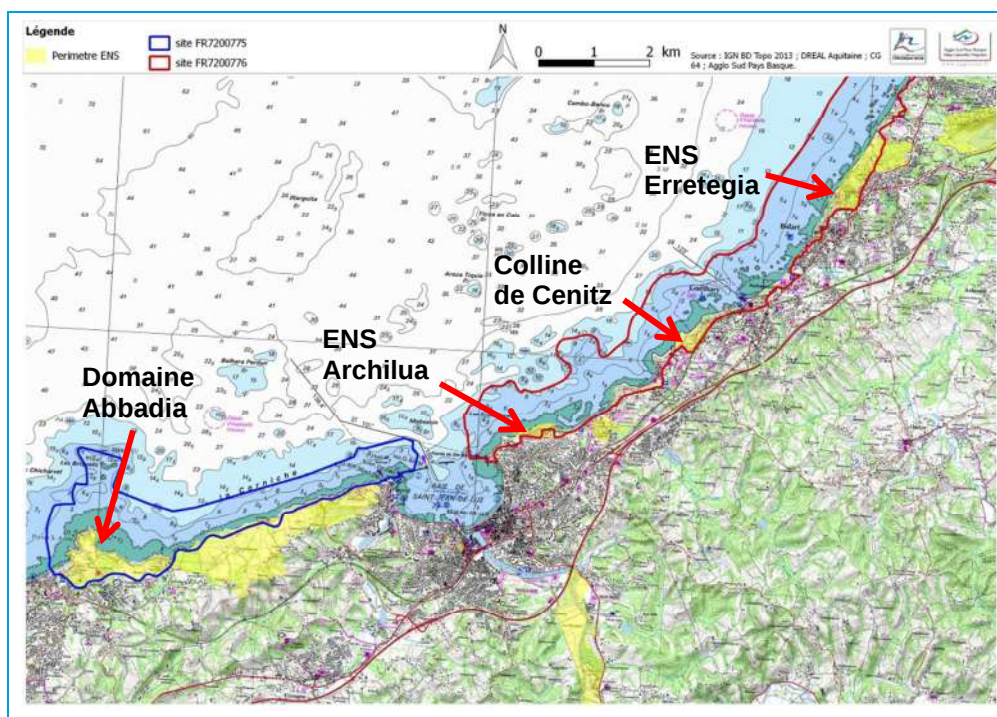
La mise en œuvre de cette action conditionnera, sur les sites de conservatoire du littoral du Département et des communes, la mise en œuvre des actions :

T2 : Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises

T6 : Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

CBNSA, Groupe Chiroptères Aquitaine, Gestionnaires d'espaces naturels, conservatoire du littoral, DREAL, DDTM, Conseil départemental

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

5 400 €

► Outils financiers

Convention animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1		Action 1 Action 2	Action 1	
900 €	900 €	1 800 €	900 €	900 €

Indicateurs de suivi**► Efficacité de la mesure****► Mise en œuvre de la mesure**

- Nombre de réunions entre opérateur Natura 2000 et différents gestionnaires
- Nombre d'actions menées conjointement avec l'opérateur Natura 2000,
- Définition et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Landes d'Erretegia
- Mise en œuvre des actions T2 et T6

ACCOMPAGNER UNE REFLEXION VISANT A LA DEFINITION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SUR LA CORNICHE BASQUE

Priorité : 2
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGDT 1 : Lutter contre la banalisation des habitats d'intérêts communautaires
OGDT2 : Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
OGTT 1 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGTT 2 : Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats d'IC concernés

4040* Landes sèches européennes à Erica vagans
 4030-1 Landes thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe
 Landes mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée
 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Adaptation de la gestion locale de cette partie des sites littoraux en fonction de ces spécificités
- Diminution des dégradations provoquées par la fréquentation humaine
- Amélioration de l'état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire

Description de l'action

► Éléments de contexte

Le littoral basque et notamment le site de la Corniche basque, qui s'étend depuis le domaine d'Abbadia jusqu'au niveau du sémaphore de Ciboure, constitue un espace naturel remarquable de la côte et donc du site Natura 2000 FR 7200775 : Domaine d'Abbadia et corniche basque. La corniche basque est le dernier ensemble naturel préservé d'une frange littorale s'étendant d'Anglet à Hendaye.

Toute l'année, mais de manière nettement plus accentuée durant la saison estivale, l'attractivité de cet espace engendre une fréquentation importante du sentier du littoral (cf diagnostic socio-économique, fiche « randonnées, ballade, découverte des milieux littoraux). Il existe plusieurs sites reconnus comme étant des points de vue remarquables pour apprécier le paysage, la nature ou encore la géologie si caractéristique de la côte basque. Ces secteurs engendrent ponctuellement des divagations du sentier du littoral et un piétinement à l'origine d'une pression sur les habitats naturels d'intérêt communautaire pour lesquels le site a une responsabilité.

Malgré ce contexte, le site naturel de la corniche basque ne bénéficie d'aucun plan d'aménagement (un plan de gestion a été défini en 2007 pour le compte du conservatoire du Littoral, mais n'est pas appliqué) qui pourrait permettre de gérer dans sa globalité et de manière cohérente l'ensemble de cet espace. Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) le Département des Pyrénées Atlantiques a souhaité engager en 2015 une étude visant à définir un véritable projet d'organisation du stationnement sur le secteur ouest de la corniche. Ce projet d'étude se cantonnant au secteur du domaine d'Abbadia, le reste de la corniche basque reste à ce jour délaissé.

► Détail de l'action

Considérant l'attractivité de cet espace et les contraintes existantes, cette action a pour objectif de contribuer à la définition, en concertation avec les acteurs du territoire, d'un projet d'aménagement et de gestion à l'échelle de la corniche basque entre Hendaye et Ciboure. Ce plan d'aménagement et de gestion spécifique à cette partie du site « Domaine d'Abbadia et corniche basque » permettrait de ne pas traiter des problématiques telles que celles des EEE ou de la fréquentation de manière ponctuelle et déconnecté des objectifs Natura 2000.

Ce schéma d'aménagement et de gestion spécifique à cette partie du site doit permettre une réflexion quant à la pertinence des aires de stationnement - vocation des différents secteurs existants, impact direct ou indirect sur les espaces naturels à proximité – mais aussi de manière plus globale sur les aménagements nécessaires pour limiter la circulation des usagers en dehors des sentiers actuels et limiter la dégradation des habitats caractéristiques des falaises basques.

Il est entendu que cette démarche sera replacée dans un contexte où l'Agglomération sud pays basque et les collectivités locales, en lien avec les différentes institutions, s'engagent dans la définition d'une stratégie locale de gestion du trait de côte.

La mise en œuvre de cette action constitue un préalable indispensable à l'engagement, sur le site de la corniche basque, des actions de lutte contre les EEE (action T2) et de mise en défens (action T6).

Nature des opérations

- Echange avec les acteurs du site et participation active aux réunions de concertation en lien avec la gestion du site de la corniche basque

Montant

3 journées opérateur Natura 2000/an N+1, N+2

540 € /an

► Autre(s) action(s) en lien

T3 : Mettre en place un réseau de surveillance des EEE

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

La mise en œuvre de cette action conditionnera, sur le site de la corniche basque, la mise en œuvre des actions :

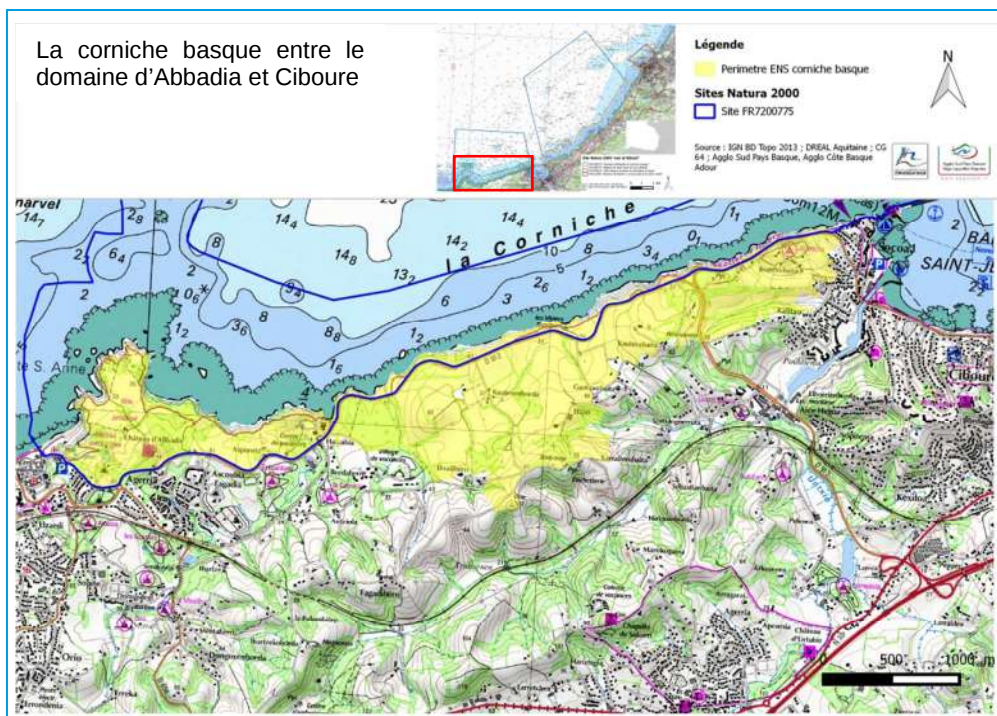
T2 : Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises

T6 : Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

La corniche basque entre le domaine d'Abbadia et Ciboure



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Le Département, Conservatoire du littoral, Commune de Urrugne, Commune de Ciboure, Agglomération Sud Pays basque, usagers, DDTM, CBNSA

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans**1 080 €****► Outils financiers**Convention d'animation du
DOCOB**► Calendrier et budget estimatif**

2016	2017	2018	2019	2020
	3 journées opérateur Natura 2000	3 journées opérateur Natura 2000		
	540 €	540 €		

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure**► Mise en œuvre de la mesure**

- Réalisation d'un schéma d'ensemble de gestion de la fréquentation de la corniche basque à Urrugne
- Mise en œuvre des actions T2 et T6

METTRE EN PLACE DES ZONES DE MISE EN DEFENS SUR LES SECTEURS LES PLUS SENSIBLES OU DEGRADEES

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
OGDT 3 Concourir aux bonnes pratiques de gestion de certains secteurs de plage du littoral basque
OGTT 2 Sensibiliser, informer et communiquer

Espèces/Habitats d'IC concernées

4040* Landes sèches européennes à Erica vagans
4030-1 Landes thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe
Landes mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée
1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
2130-2* Dunes côtières fixées à végétation herbacée
2120-1 Dunes mobiles du cordon littoral à Amnophila arenaria

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Diminution des dégradations des habitats d'intérêt communautaire liées à la fréquentation humaine
- Amélioration de l'état de conservation des habitats aujourd'hui dégradés
- Modification du comportement des usagers vers un meilleur respect des milieux naturels

Description de l'action

► Éléments de contexte

La fréquentation du public est importante sur le linéaire côtier intégré aux sites Natura 2000. La fréquentation du sentier du littoral aménagé et géré par le Conseil Départemental a été estimée à 200 000 visites en 2007 (cf diagnostic socio-économique). Cet itinéraire compte plusieurs points d'intérêts fortement appréciés et susceptibles de concentrer les usagers pour la découverte du patrimoine naturel, l'accès à l'estran, le repos,

La partie terrestre des sites littoraux FR 7200775 et FR 7200776 est relativement restreinte. En dehors des sites déjà protégés et gérés, cette partie terrestre se cantonne à une petite frange coincée entre urbanisation, infrastructures et Domaine Public Maritime côté océan. Les habitats naturels d'intérêts communautaires les plus sensibles sont présents sous forme de petites pastilles et souvent cantonnés à des parties difficiles d'accès. Le sentier du Littoral constitue, pour la majeure partie du linéaire de la côte basque, l'unique cheminement directement en contact avec les habitats naturels d'intérêts communautaires terrestres des sites. Ce sentier aménagé par le Département et la configuration du site ont permis de canaliser la fréquentation et d'éviter la création d'itinéraires anarchiques créés par la divagation des usagers, à l'origine de la dégradation des habitats naturels, tels que l'on peut l'observer sur de nombreux sites remarquables de la côte atlantique.

A contrario, sur les secteurs naturels plus vastes des deux sites Natura 2000 littoraux – sites du Département et du Conservatoire du Littoral (cf action T4) - les habitats d'intérêts communautaires couvrent des surfaces souvent plus importantes et les sentiers et accès aux estrans se multiplient.

L'enjeu à l'échelle des deux sites Natura 2000 est donc de limiter le nombre de sentiers et d'orienter ou canaliser préférentiellement le public sur certains accès, à l'aide d'aménagements légers et d'une signalétique adaptée.

► Détail de l'action

Cette action n'a pas pour but de mettre en défens tous les secteurs des sites Natura 2000 abritant des habitats d'intérêts communautaires ou toutes les zones d'habitats présentes à proximité direct d'un cheminement ou autres accès à l'estran.

Cette action a pour finalité la mise en défens de certaines zones des falaises basques, particulièrement des secteurs sensibles ou dégradés des sites du Conservatoire du Littoral et du Département, en accompagnement des plans de gestion mis en œuvre sur ces sites (cf action T4). Cette action vise également la mise en défens voire l'aménagement, de certains secteurs de la corniche basque qui seront définis dans le cadre de l'action T5. L'objectif sera de limiter les impacts localisés liés à la fréquentation du sentier du littoral par des aménagements légers (type monofil) sur les secteurs érodés, sur les falaises côtières

Au-delà des sites indiqués ci-dessus, d'autres sites pourront faire l'objet d'aménagement en fonction de l'évolution des habitats, de la morphologie du littoral et de la fréquentation. Ces aménagements et le phasage dans le temps devront être réalisés en concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, collectivités, associations, experts, ...).

Ces aménagements légers permettront de garantir la protection d'habitats naturels sensibles ou dégradés situés à proximité d'un itinéraire par le réaménagement ou la déviation d'itinéraire « officiels », la suppression d'itinéraires « anarchiques » ou encore la pose de ganivelles. Cette action peut prendre différente forme en fonction de problématiques identifiées sur chaque secteur :

- Rationalisation du nombre de sentiers par des petits aménagements bien intégrés paysagèrement (monofils, petites ganivelles, ...),
- Mise en défens intégrale avec suppression totale des fréquentations (ganivelles...),
- Mise en place d'aménagements adaptés afin d'assurer des accès praticables, sécurisés et intégrés aux sites (emprise au sol limitée : ex pilotis...),
- Etc.

Les engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 seront :

- Fourniture et pose de poteaux, clôtures, ganivelles,
- Pose et dépose au terme du contrat s'il y a lieu,
- Entretien des équipements,
- Etude et frais d'experts (plafonné à 12 % du montant total du contrat) : accompagnement des travaux par le suivi d'un expert naturaliste
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Les engagements du signataire dans le cadre de cette action qui ne feront pas l'objet d'une rémunération par le dispositif contrat Natura 2000 :

- Définition de la nature, de la taille et de la localisation des secteurs à mettre en défens (gestionnaire, propriétaires et animateurs),
- Tenue et mise à jour d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Photographie de la zone concernée par la mise en défens avant et après les travaux.

La mise en œuvre de cette action sur les sites du Conservatoire du littoral et du Département, identifiés dans l'action T4, ne pourra être proposée qu'une fois l'action T4 elle-même engagée. Sur le reste des sites Natura 2000 « mer et littoral », cette action pourra être engagée indépendamment de la mise en œuvre de l'action T4. Par ailleurs, cette mesure devra systématiquement être accompagnée d'actions de communication / sensibilisation afin d'expliquer au public l'utilité de cette action (action T8).

Nature des opérations	Montant HT
• Conforter les sentiers existants et compatibles avec les enjeux Natura 2000 :	
- Fourniture et pose de systèmes hauts (ganivelles) sur systèmes dunaires,	40 € /ml
- Fourniture et pose de systèmes bas (monofils) sur substrat rocheux,	25 € /ml
- Aménagements divers (accès, escaliers...),	A définir
- Entretien des équipements de mise en défens,	4 € /ml/an

► Autre(s) action(s) en lien

T7 : Limiter la banalisation et la dégradation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

La mise en œuvre de cette action sur les sites du Conservatoire du littoral et du Département est conditionnée à la mise en œuvre des actions :

T4 : Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels protégés

T5 : Accompagner une réflexion visant à la définition d'un schéma d'ensemble relatif à la fréquentation sur la corniche basque

► Périmètre d'intervention

L'ensemble du site est éligible à cette action néanmoins une priorité est donnée aux espaces naturels en gestion au sein des sites identifiés par le conservatoire du littoral et le département, dans le cadre de leurs stratégies foncières (cf action T4).

► Maîtres d'ouvrage

En fonction des propriétaires :

- Gestionnaires des espaces naturels
- Conseil Départemental
- Collectivités locales

► Partenaires techniques

CBNSA, Jardin botanique, associations environnementales, conservatoire du littoral, communes...

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Gestionnaires des espaces naturels
- Le département

► Montant sur 5 ans

A définir en cours de mise en œuvre

► Outils financiers

Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier - PDRH (A32324 P)

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
A déterminer en cours de mise en œuvre du DOCOB				
A déterminer en cours de mise en œuvre du DOCOB				

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution de l'état de conservation des habitats protégés,

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de zones de mise en défens aménagées,
- Linéaire de clôture posé,
- Surface d'habitats protégée par les aménagements,

LIMITER LA BANALISATION ET LA DEGRADATION DES MILIEUX DUNAIRES SUR LE SECTEUR DE BIDART

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGDT 1 Lutter contre la banalisation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'IC concernés

2120-1 Dunes mobiles du cordon littoral à *Amnophila arenaria* (potentiel)
2130-2* Dunes côtières fixées à végétation herbacée
4030 (2150*) Landes atlantiques xérophiles

Pratiques en 2015

Travaux d'entretien sur la formation de dune grise

Changements attendus

- Restaurer l'unique dune littorale de la côte basque dont les caractéristiques écologiques sont notamment perturbées par une colonisation par des espèces exotiques envahissantes.

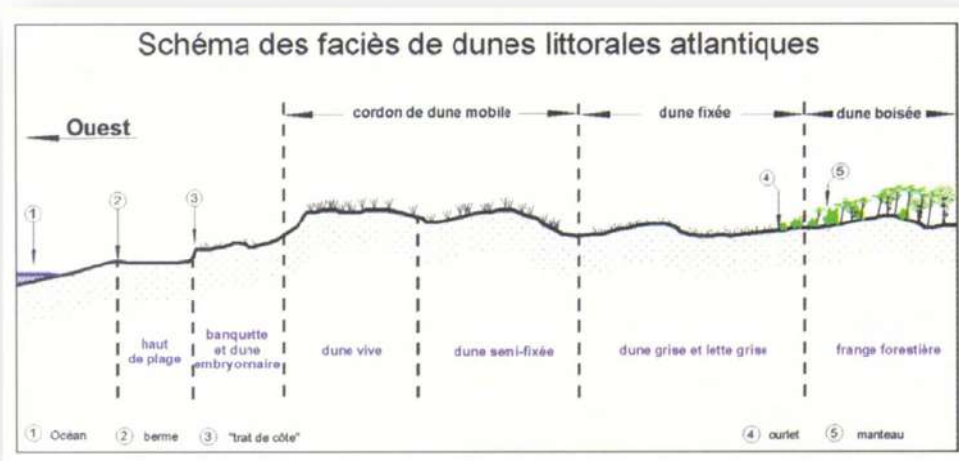
Description de l'action

► Éléments de contexte

Les milieux dunaires sur les sites Natura 2000 de la côte basque sont présents à l'état relictuel uniquement sur la portion littorale de la commune de Bidart. Le secteur présentant un enjeu majeur pour la conservation des habitats dunaires se situe au-dessus de la plage du pavillon royale, au lieu-dit les ailes. 2 formations naturelles, se développent sur une surface couvrant approximativement 2 hectares. L'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 2130-2* « Dunes côtières fixées à végétation herbacée », la dune grise, y est le plus largement représenté. Le cordon de dune mobile ou dune blanche n'est presque plus observable sur le site en raison de sa forte dégradation liée à une érosion intense de ce secteur du littoral ainsi qu'à la fréquentation par le public.

A noter que les habitats dunaires suivent une stratification liée aux conditions du milieu et sont caractérisées par des interrelations fortes dépendantes de l'équilibre dynamique et instable formé entre la plage et la dune.

Le schéma ci-dessous présente la succession des principaux types de végétations. (source ; Guide de la flore des dunes littorales, J Favennec, 2012)



Les principales causes de dégradation de ces habitats naturels sont l'érosion, la construction d'ouvrage de défense contre la mer, la colonisation par des espèces exotiques envahissantes ou encore la fréquentation.

Les phénomènes d'érosion liés aux tempêtes participent à altérer le profil dunaire typique en faisant disparaître l'avant dune et la dune blanche, secteurs eux-mêmes fragilisés par des modalités de gestion des plages non adaptées (nettoyage mécanique des plages). Sur la dune grise, en plus de l'altération de la dynamique par les facteurs cités au-dessus, l'état de conservation de l'habitat est altéré par un processus d'embroussaillage généré à partir de l'installation de fourrés à *Pittosporum*.

Lors de la réalisation du diagnostic écologique, les prospections réalisées sur la dune ont permis de constater que le site, qui est une propriété privée, faisait l'objet d'un entretien consistant à limiter le développement des fourrés répartis en différents patch.

► Détail de l'action

Le principe de cette action est de suivre et d'entretenir la dune en cours de colonisation par la végétation exotique envahissante en favorisant localement les pratiques adaptées à la sensibilité de l'habitat dunaire. Il s'agira par ce biais d'assurer la restauration du dernier espace dunaire de la côte basque. Au regard de la complexité du système dunaire dans son ensemble, le maintien en l'état des végétations de la dune grise n'est possible qu'en assurant parallèlement la préservation des habitats de la succession dunaire, avant dune et du cordon de dune mobile ; préservation des laisses de mer, mis en défens du pied de dune, préservation de la dynamique sédimentaire (pas d'ouvrages de défense contre la mer). Il s'agira donc au travers de cette action d'évaluer la gestion la plus adaptée, notamment au regard de la configuration du site, favorable au maintien dans un bon état de conservation de l'avant dune et du cordon de dune mobile.

Action 1 : Restaurer et entretenir la dune grise, secteur du pavillon royal, lieu-dit les ailes

L'entretien de la dune grise est aujourd'hui effectué sans qu'il soit possible d'évaluer les méthodes mises en œuvre et leur pertinence au regard de la sensibilité du milieu d'une part et de la problématique des espèces exotiques envahissantes. Il s'agira dans un premier temps d'évaluer auprès du propriétaire les travaux d'entretien en cours et les modalités de leur mise en œuvre. Dans un second temps, l'opérateur proposera au propriétaire d'adapter le cas échéant, les techniques et procédés mis en œuvre pour la gestion des exotiques envahissantes en fonction des espèces concernées, ici principalement le *pittosporum*.

Elimination des pieds identifiés avec des techniques adaptées à chaque espèce : techniques préconisées concernant les fourrés à *Pittosporum tobira* (à détailler lors de la mise en œuvre):

- Coupe manuelle des pieds de *Pittosporum*
- Broyage ou brulage sur place, sur une surface adaptée, des déchets d'élimination

Les engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 seront :

- Etudes et frais d'experts,
- Coupe / Arrachage des EEE
- Elimination ou enlèvement éventuel des produits de coupe ou d'arrachage
- Entretien annuel contre les repousses

Les engagements du signataire dans le cadre de cette action qui ne feront pas l'objet d'une rémunération par le dispositif contrat natura 2000 :

- Tenue et mise à jour d'un cahier d'enregistrement des interventions,
- Suivi annuel des secteurs ayant fait l'objet d'une intervention,
- Photographie de la zone contractualisée avant et après travaux,
- Veille à la non réalisation d'opérations stimulant les espèces exotiques envahissantes,
- Agir le plus précocement possible lorsque l'espèce n'est pas encore trop abondante,
- Utiliser le procédé le moins impactant pour les habitats concernés.

Afin d'expliquer l'utilité de cette mesure au public, il conviendra d'y associer des actions de communication (action T8).

Nature des opérations	Montant
• Restauration de la dune grise : - Chantier d'élimination des fourrés à <i>Pittosporum</i>, surface et densité à préciser en cours d'animation,	Cout unitaire : chantier élimination de 1 Ha, recouvrement 100% 16 jours à 430 € / jours année N 6 880 €
• Suivi des repousses	2 jours / an / Ha 860 € / an / Ha

Action 2: Engager un processus de concertation afin d'évaluer les modalités de gestion à mettre en œuvre en faveur de la préservation du cordon de dune mobile

Comme indiqué précédemment la conservation du système dunaire ne peut être efficace qu'en assurant une gestion favorable à la préservation des différents habitats de la succession dunaire. Ainsi la sous-action 1 doit être menée de concert avec une réflexion pour une gestion adaptée du cordon de dune mobile, notamment face aux problématiques d'érosion et de fréquentation.

La finalité de cette sous-action est donc, parallèlement à la sous-action 1, et en articulation avec la démarche de définition d'une stratégie de gestion du trait de côte menée par l'Agglomération côte basque Adour, d'évaluer l'intérêt et les modalités de mise en défens de la dune mobile. L'opérateur Natura 2000 sera donc chargé auprès des différents acteurs locaux et en lien avec des experts scientifiques (CBNSA, botaniste...) d'initier un processus de concertation adaptée à l'enjeu du site. Ce travail sera à mener en lien avec l'action T1 « préserver les fonctionnalités écologiques des plages à vocation naturelle ».

Nature des opérations	Montant
Ingénierie/concertation lié à l'élaboration d'une stratégie de gestion du système dunaire du secteur du pavillon royal	4 journées opérateur Natura 2000 année N 720 €

Action 3 : Surveiller et suivre l'évolution du secteur dunaire du pavillon royal

Nature des opérations	Montant HT
Suivi botanique : approche scientifique impliquant des relevés botanique (approche phytosociologique)	Cf fiche action T11

► Autre(s) action(s) en lien

T2 : Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes

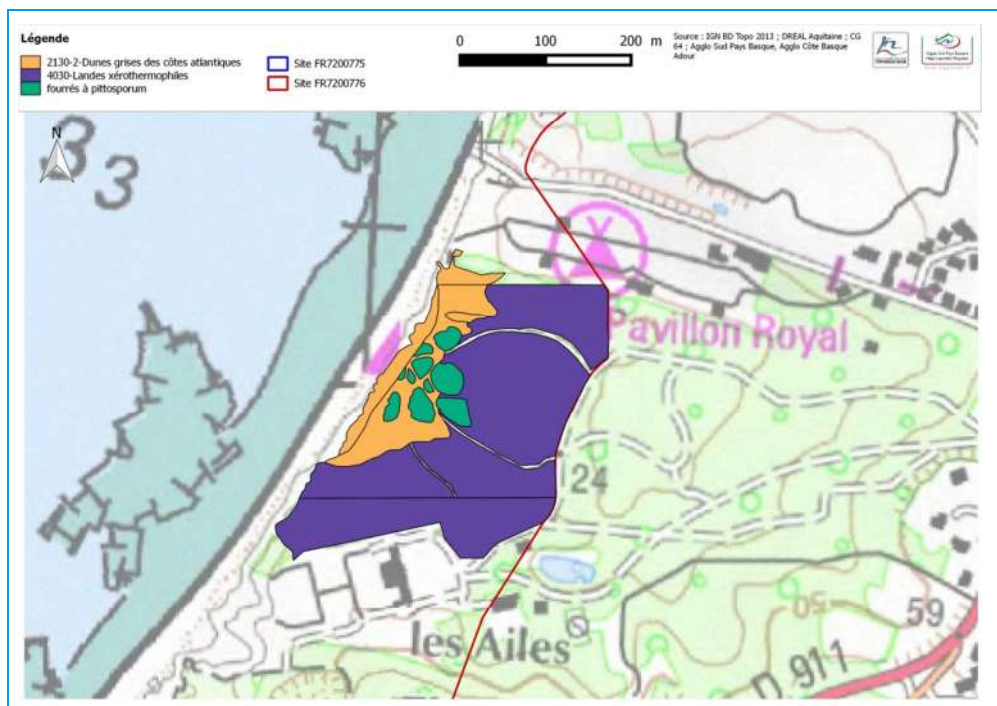
T3 : Mettre en place un réseau de surveillance des espèces envahissantes

T6 : Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés

T8 : Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000
- Commune de Bidart
- Propriétaire privé

► Partenaires techniques

CBNSA, commune, Conseil Départemental, expert indépendant

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Propriétaire privé
- Le département

► Montant sur 5 ans

11 040 €

► Outils financiers

Convention animation

Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier - PDRH (A32320 P et R)

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 2	Action 1 (suivi repousses)	Action 1 (suivi repousses)	Action 1 (suivi repousses)	Action 1 (suivi repousses)
7 600 €	860 € HT	860 € HT	860 € HT	860 € HT

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution de la composition floristique des surfaces traitées
- Evolution de l'état de conservation des habitats concurrencés par le développement des espèces exotiques envahissantes

► Mise en œuvre de la mesure

- Surfaces occupées par les espèces exogènes ou à caractère envahissant
- Surfaces ayant fait l'objet de chantier d'élimination d'une espèce indésirable
- Proportion de ces surfaces faisant l'objet d'une reconquête par des espèces indigènes

ACCOMPAGNER LES MESURES DE GESTION PAR LA POSE DE PANNEAUX D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGDT 1 Lutter contre la banalisation des habitats d'intérêt communautaire
OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
OGDT 3 Concourir aux bonnes pratiques de gestion de certains secteurs de plage du littoral basque
OGTT 2 Sensibiliser, informer et communiquer

Espèces/Habitats d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Meilleure prise en compte de la fragilité des habitats,
- Amélioration de la perception et de la compréhension des mesures mises en œuvre,
- Réduction des impacts liés à la fréquentation sur le site

Description de l'action

► Éléments de contexte

La côte basque est reconnue à l'échelle nationale et même internationale pour la beauté de ses paysages et de son patrimoine naturel littoral. En plus de la fréquentation liée à la population résidente (sur le littoral la densité est en moyenne de 834 hab/km²) il faut ajouter celle engendrée par l'activité touristique. Sur la côte basque la fréquentation touristique est estimée entre 9 et 10 millions de nuitées avec une forte saisonnalité observée pour juillet/août.

Différentes actions de gestion seront lancées dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Ces actions ont toutes pour objectif de garantir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'IC. L'atteinte de cet objectif est en partie dépendant d'une bonne appropriation et d'une bonne compréhension des enjeux naturels par les différents publique fréquentant le littoral de la côte basque.

► Détail de l'action

La mesure vise à installer des panneaux d'information du public sur les mesures de gestion mises en œuvre sur le site, de façon à expliquer les ouvrages mis en places et/ou les actions effectuées (actions T1, T2, T6, T7). Ces panneaux pourront également comporter des recommandations et consignes visant à limiter les impacts potentiels du public sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Deux types de panneaux pourront être utilisés :

- des panneaux de grandes dimensions, affichés au niveau des zones fortement fréquentées, aux « portes d'entrée » des sites (parkings principalement),
- des panneaux simples, de petites dimensions, facilement amovibles, pouvant être affichés à proximité immédiate des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion,

Les panneaux installés ne pourront être mis en place qu'en accompagnement d'autres mesures de gestion listées dans le DOCOB et devront être géographiquement liés à la présence d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire.

Les engagements rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 seront :

- La conception, fabrication et pose des panneaux explicatifs sur les ouvrages et mesures de gestion,
- L'entretien des équipements d'informations,
- La pose et la dépose au terme du contrat s'il y a lieu,
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Cette mesure ne se substitue pas à la communication globale liée à la démarche Natura 2000 et prévue dans le cadre de la fiche action SENSI_hab.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie / concertation lié à la conception / installation	5 journées opérateur Natura 2000 année N+1 900 € puis 2 jours/an à partir de N+2 360 €
- Conception, fabrication et pose des panneaux explicatifs - 30 Panonceaux d'information (1) - 4 Panneaux d'information (2)	(1) Prix unitaire 50 € (2) Prix unitaire 1 000 €
Entretien des équipements	1 fois par an 500 €

► Autre(s) action(s) en lien

Cette action ne pourra être contractualisée que si elle est accompagnée d'autres actions de gestion :

T6 : Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés

T2 : Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes colonisant les habitats de landes

T1 : Préserver la fonctionnalité écologique des plages à vocation naturelles

T7 : Limiter la dégradation et la banalisation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité des sites Natura 2000 « mer et littoral »

► Maîtres d'ouvrage

- Le département
- Conservatoire du littoral
- Communes
- Gestionnaires

► Partenaires techniques

CBNSA, DREAL, DDTM, Conservatoire du littoral, Département, communes, Agglomérations,

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

8 730 €

► Outils financiers

Contrats Natura 2000 : A32326 P
« aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact »

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
-	5 journées opérateur Natura 2000 + Conception fabrication et pose de 2 panneaux et 10 panonceaux	2 journées opérateur Natura 2000 + Conception fabrication et pose de 5 panonceaux + Entretien des équipements	2 journées opérateur Natura 2000 + Conception fabrication et pose de 5 panonceaux et 2 panneaux + Entretien des équipements	2 journées opérateur Natura 2000 + Conception fabrication et pose de 5 panonceaux + Entretien des équipements
-	3 400 €	1 110 €	3 110 €	1 110 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Respects des ouvrages et des mesures de gestion mises en œuvre

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de panneaux conçus et posés

ADAPTER LES USAGES TERRESTRES ASSOCIES AU RAMASSAGE DES ALGUES ROUGES DEPUIS L'ESTRAN

Priorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

OGTT 1 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site

OGTT 3 Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats d'IC concernés

4040* Landes sèches atlantique littorales à *Erica vagans*
4030-1 Landes thermophile à Bruyère vagabonde et Ajonc d'Europe
Landes mésohygrophile à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée
1230 falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1210 Végétation annuelle des laisses de mer
1170 Récifs

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Le bon état de conservation des habitats récifs et habitats de falaises,
- L'information et la sensibilisation des professionnels à la fragilité des habitats littoraux et habitats de l'estran,
- La limitation des activités illégales de ramassage des algues

Description de l'action

► Éléments de contexte

L'activité de ramassage des algues rouges échouées est pratiquée par 5 entreprises. Elle nécessite l'accès aux plages et bas de falaises par voie terrestre. Cette pratique concerne les communes d'Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint Jean de Luz, Guéthary, Bidart et Biarritz.

Au vu de la réglementation relative à la circulation automobile sur les espaces naturels (Articles L362-1, L321-9 du code de l'environnement - Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels) l'autorité départementale a fixé par arrêté préfectoral du 08/07/15 « les conditions de ramassage du goémon épave échoué et du goémon de rive ainsi que les conditions de pêche sur le DPM du goémon poussant en mer et du goémon épave¹³ ». En complément, une autorisation d'accès au DPM est délivrée à chaque exploitant, qui en fait la demande, par les communes concernées ou par l'autorité départementale (DDTM).

Le ramassage des algues est toutefois susceptible d'engendrer un impact sur les habitats naturels qui peut être significatif en fonction des pratiques et des secteurs. Ces impacts sont de différents ordres, ils peuvent être liés :

- à la circulation automobile sur les milieux naturels,
- au ramassage sur des secteurs représentant un enjeu pour la fonctionnalité des laisses de mer,
- aux installations utilisées pour remonter les algues jusque sur le haut de falaise.

Par ailleurs, des activités de ramassage de l'algue rouge sans autorisation sont régulièrement rapportées. Elles engendrent des impacts importants sur les milieux naturels et des dégradations sur certains secteurs littoraux (clôtures cassées par exemple). Ces pratiques irrespectueuses sont susceptibles d'engendrer des conflits d'usage et une confusion/des interrogations du public quant à cette activité économique.

¹³ A noter que l'appellation « goémon » n'est ici pas adaptée puisque le terme goémon se réfère aux algues brunes or l'algue ramassée localement est une algue rouge appelée *Gélidium*

► Détail de l'action

La finalité de cette action est de limiter la dégradation des habitats naturels ceci en proposant un code de bonnes pratiques qui sera annexé à l'autorisation délivrée pour l'activité de récolte de l'algue rouge. Il s'agira dans le cadre du renouvellement de l'autorisation délivrée par la commune ou la DDTM de conditionner l'attribution de cette autorisation à l'adhésion des récoltants à ce code de bonnes pratiques. Celui-ci sera déterminé préalablement en lien avec la commune et/ou la DDTM et de manière concertée avec l'exploitant.

Concomitamment à ce travail, et afin de stopper les activités de ramassage illégales, cette action a pour objectif d'engager une étroite collaboration avec les services compétents sur le domaine public maritime ceci dans la perspective d'adapter le plan de contrôle mené par les services de l'Etat sur cette activité.

Coordination avec les services de l'Etat et les communes

En préambule à la définition et la rédaction du code de bonnes pratiques, une phase de concertation avec les services en charge de délivrer l'autorisation et de réaliser les contrôles de police sera nécessaire. Ce travail constitue un préalable qui permettra de s'assurer d'une bonne appropriation de l'action par les services de l'Etat compétents sur cette problématique et de vérifier sa faisabilité et les modalités de sa mise en œuvre.

En complément, ceci afin de répondre à l'objectif de réduction de l'activité illégale, ce temps permettra de préciser les modalités de contrôle avec les services compétents. La transmission de cette fiche (DDTM, AAMP) permettra aux autorités compétentes d'inscrire la problématique en MISEN (Missions Interservice de l'Eau et de la Nature) et une intégration au plan de contrôle.

L'opérateur Natura 2000 poursuivra tout au long de la vie du DOCOB sa collaboration avec les services de l'Etat ceci afin d'apporter les informations nécessaires et de disposer des retours relatifs à l'action de police (détail de l'organisation des contrôles, nombre de jours, nombre de procédures dressées, etc.).

Code de pratique - récolte de l'algue rouge en site NATURA2000

Cette opération vise principalement à sensibiliser et inciter les récoltants à tenir compte de la fragilité de leur espace de travail. Il s'agira de rendre compatible l'activité de ramassage des algues rouges sur l'estran avec les objectifs Natura 2000.

Il s'agira de concevoir par commune un code permettant de rappeler à chacun les règles à respecter et la fragilité des milieux. Ce code élaboré au regard de la sensibilité des milieux sera rédigé en étroite collaboration avec les collectivités locales concernées et l'autorité départementale. Ce code de bonnes pratiques, pourra notamment définir les modalités de circulation à respecter sur les sites de récolte, les modalités d'aménagement/entretien liées aux installations en haut de falaise ou encore le processus de concertation à engager dans le cas d'une volonté d'utilisation de nouveaux sites de récolte.

Ce code comprendra les clauses suivantes :

- **Respecter des prescriptions de circulation** : Il s'agira ici d'adapter la circulation des véhicules à la fragilité des milieux en respectant les recommandations définies de manière concertée et au regard de la présence d'habitats d'intérêt communautaire. Des cartes précises, sur fond aérien, seront confiées au signataire en fonction des secteurs l'intéressant ;
- **Identifier de manière aisée les récoltants disposant d'une autorisation** : L'objectif est ici de permettre une identification facilitée des récoltants disposant d'autorisation vis-à-vis des autres usagers d'une part et des autres récoltants ne disposant pas des autorisations administratives. Cela pourra prendre la forme d'un affichage sur le véhicule de type autocollant, fanion, etc. la signalétique sera réalisée en collaboration entre l'opérateur Natura 2000, les récoltants, les collectivités, les services de l'Etat compétents ;
- **Adapter le code de pratique à l'évolution de l'activité de ramassage des algues rouges** : Cette clause a vocation à permettre une adaptation/modification du code en fonction de l'évolution des pratiques de récoltes ou des connaissances sur les habitats naturels. Une demande d'adaptation du code pourra se faire à la demande du récoltant et/ou de l'opérateur Natura 2000.

Ce code, et les différentes clauses qu'il comprendra, sera formalisé sur un document qui devra être signé par l'exploitant souhaitant obtenir une autorisation de la part des autorités compétentes. Il s'engagera ainsi à respecter avec rigueur les différents engagements formalisés.

Les entreprises signataires pourront communiquer sur leur implication pour la préservation des espaces naturels dans le cadre du processus Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque.

Nature des opérations

- Concertation avec les services de l'Etat :
 - vérification de la faisabilité du code de bonnes pratiques, modalités de mise en œuvre, suivi de l'action de police,
 - adaptation du plan de contrôle au regard des pratiques de ramassage non autorisées
- Elaboration du code de pratique :
 - Concertation avec les récoltants
 - Rédaction du code
- Suivi du respect, par les exploitants, des engagements pris au travers du code : surveillance terrain ponctuel

Montant

2 journées opérateur Natura 2000 la première année
360 €

1 jours /an à partir de N+1
180 €

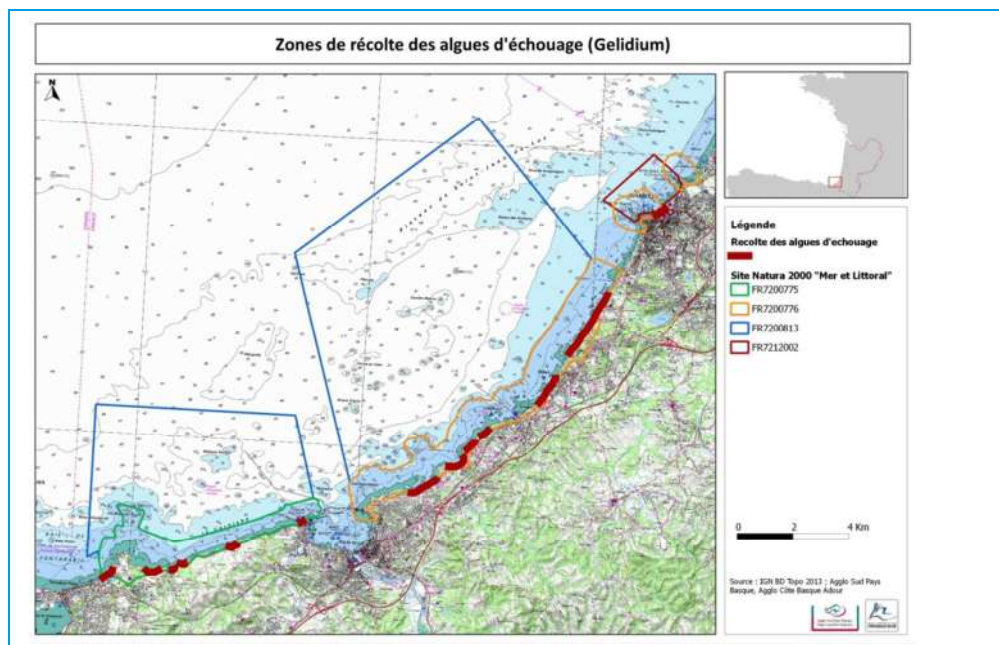
5 journées opérateur Natura 2000 pour élaboration la première année
900 €

2 jours de suivi/an à partir N+1 :
360 €

► Autre(s) action(s) en lien

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

IMA, AAMP, CBNSA, Gestionnaires d'espaces naturels, récoltants d'algues rouges

► Financeurs potentiels

- FEADER/Etat dans cadre de l'animation du DOCOB

► Montant sur 5 ans

2 880 €

► Outils financiers

Convention d'animation Etat / Opérateur Natura 2000

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Phase de concertation avec les services de l'Etat (2 jours) + Elaboration du code de pratique (5 jours)	Suivi de l'action (2 jours)	Suivi de l'action (2 jours)	Suivi de l'action (2 jours)	Suivi de l'action (2 jours)
1 440 €	360 €	360 €	360 €	360 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Respect des engagements du code par les récoltants (suivi terrain et retours observateurs)

► Mise en œuvre de la mesure

- Respect des engagements du code par les récoltants (suivi terrain et retours observateurs)
- Nombre de contrôles effectués par les services de l'Etat

AFFINER L'INVENTAIRE DES CHIROPTERES ET PRECISER LA FONCTIONNALITE DES SITES LITTORAUX POUR CES ESPECES

Priorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGTT 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale

Espèces d'IC concernées

Petit rinolophe
Grand rinolophe
Murin à oreilles échancrées
Grand Murin
Minioptères de Schreibères
Barbastelle d'Europe

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Amélioration de la connaissance de l'utilisation du site par les chiroptères
- Adaptation de la gestion du site en fonction des connaissances acquises.

Description de l'action

► Éléments de contexte

Des inventaires chiroptérologiques ont été effectués dans le cadre de l'élaboration du diagnostic écologique réalisé en phase d'élaboration du DOCOB. La méthode proposée lors du diagnostic a conduit à actualiser les FSD. Il est notamment été proposé d'ajouter plusieurs espèces de chiroptères d'intérêts communautaire au FSD du site « Domaine d'Abbadia et Corniche basque » - Minioptères de Schreibères, Barbastelle d'Europe, Petit rinolophe, Grand rinolophe - et de supprimer le Rhinolophe euryale du FSD du site « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ».

Ce travail, bien qu'ayant permis d'affiner des connaissances anciennes, reste insuffisant pour disposer de connaissances solides sur la fréquentation et l'utilisation des sites FR7200775 et FR7200776 par les chiroptères d'intérêt communautaire, notamment en ce qui concerne l'utilisation par ces espèces des gîtes potentiels mis en évidence. Dans ce contexte, de nombreuses questions restent en suspens, ce qui ne permet pas d'orienter de manière précise des actions en faveur de la conservation des chiroptères.

► Détail de l'action

Il convient donc d'entreprendre des prospections complémentaires plus exhaustives, afin de disposer de plus de données et de préciser l'utilisation des sites Natura 2000 par les espèces de chiroptères d'IC.

La réalisation d'une étude complémentaire aura donc pour objectifs :

- D'affiner les connaissances sur les populations de chiroptères
- D'affiner les connaissances sur l'utilisation des sites Natura 2000 littoraux par les chiroptères,
- D'améliorer les connaissances sur les gîtes potentiels recensés (comment les différentes populations utilisent les cavités, les blaukhaus, ...),
- De mettre en place un suivi des populations.

Nature des opérations	Montant HT
- Affiner les connaissances sur les populations de chiroptères et leur utilisation des sites Natura 2000 : - Visites des gîtes potentiels (3 jours hiver et 3 jours été) - Etude acoustique (8 jours) - Etude par Télémétrie (8 jours) - Suivi des populations : contrôle de la présence des individus dans les gîtes et/ou suivi des activités de chasse	22 journées (prestation : 500 €/jours) 11 000 € Prestation 5 journées/an 2 500 €/an à partir N+3

► Autre(s) action(s) en lien

T4 : Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels protégés

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité de la partie terrestre des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque.

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Gestionnaires des espaces naturels, Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement, communes, DREAL, Opérateur Natura 2000

► Financeurs potentiels

- DREAL
- Gestionnaire des espaces naturels
- Le Département

► Montant sur 5 ans

18 500 € HT

► Outils financiers

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
		Suivi	Suivi	Suivi
	11 000 € HT	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 € HT

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Mise à jour des informations sur la fréquentation du site par les Chiroptères d'intérêt communautaire

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de journées et de nuits d'inventaires réalisées,
- Nombre de Chiroptères d'intérêt communautaire contactés,
- Nombres de gîtes prospectés.

METTRE EN PLACE UN SUIVI PLURIANNUEL DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGTT 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale

Habitats d'IC concernée

Tous les habitats d'intérêt communautaire avec une priorisation sur les habitats de falaises et habitats dunaires

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Amélioration de la connaissance du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (HIC), notamment habitats de falaises.
- Suivi de l'état de conservation du site en regard de l'action environnementale (érosion, perturbations anthropiques...).
- Réorienter les mesures de gestion en adéquation avec l'évaluation de l'état de conservation.

Description de l'action

► Eléments de contexte

Les inventaires naturalistes effectués dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB permettent de rendre compte d'un état des habitats et de la végétation à un moment donné. Avec la finalité d'optimiser la gestion de certains habitats d'intérêt communautaire, il convient de connaître la dynamique spatiale et temporelle de leur végétation.

Ainsi concernant les habitats des falaises basques - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230), landes sèches européennes (4030), landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans (4040*) - les menaces mises en évidence dans le diagnostic, piétinement, érosion, envahissement par la flore exotique envahissante, justifient la mise en place de suivi sur leur évolution et les dynamiques à l'œuvre.

Pour les habitats dunaires, moins caractéristiques de la côte basque – dunes côtières fixées à végétation herbacée (2130*), dunes fixées décalcifiées atlantiques (2150*) et dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae (2210) – la responsabilité des sites littoraux basques n'en reste pas moins importante en raison de leur état relictuel et des menaces, piétinement, érosion. A ce titre, un suivi des secteurs abritant ces habitats représente également un enjeu.

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial, sont donc des opérations nécessaires pour analyser l'évolution écologique des milieux. Ils permettent, en outre, une évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site.

► Détail de l'action

Action 1 : Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la côte basque

Cette action consiste à appliquer un dispositif de suivi selon un protocole déterminé en collaboration avec le CBNSA et des acteurs référents sur les sites de la côte basque (gestionnaire et jardin botanique de Saint Jean de Luz par exemple).

La mise en place de ce dispositif de suivi s'inscrit dans le cadre du schéma pluriannuel de suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire mis en œuvre par le CBNSA depuis 2011 avec l'appui de la DREAL et en collaboration avec les opérateurs/animateurs de sites. Ce schéma prévoit la lecture du dispositif avec une périodicité minimale de 6 ans afin d'évaluer sur des bases scientifiques l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Il permet de nourrir le rapportage européen ainsi que fournir des éléments

d'évaluation au gestionnaire des sites pour orienter la gestion.

La lecture plus régulière de ce dispositif pourra être réalisée par un autre acteur que le CBNSA lequel pourra lui apporter un appui technique.

Une lecture des dispositifs de suivi de l'état de conservation des dunes littorales d'Aquitaine (hors littoral basque) a eu lieu en mai et juin 2015 en partenariat avec l'ONF. La mise en place du dispositif est à prévoir sur les dunes du littoral basque, selon une méthode équivalente et éprouvée.

Ce dispositif consiste en la réalisation de transects perpendiculaires au trait de côte et débutant au niveau du fourré préforestier. Chaque nouvelle communauté fait alors l'objet d'un relevé phytosociologique géolocalisé précisément et dont la distance au point de départ est notée. Chaque changement de communauté est également noté. Ainsi, cette méthode permet de suivre l'évolution de la végétation en terme de composition floristique et de surface. Elle permet de générer divers indicateurs sur la qualité de l'habitat.

Le suivi des végétations de falaise n'a pas encore fait l'objet du calage d'une méthode. Une méthode sera à développer ; elle devrait prendre la forme de dispositifs de transects perpendiculaires au trait de côte, restant ainsi cohérente avec le dispositif installé sur les dunes. Sur ce transect, chaque habitat fera l'objet de mise en place d'une placette permanente. Chaque changement de végétation sera également noté. Sur des habitats à forte valeur patrimoniale ou liés à des problématiques de fonctionnement écologique particulières, des placettes individuelles (hors transects) pourront s'avérer nécessaires.

Ces suivis peuvent être corrélés aux actions T3 et T6 et contribueront en outre dans une certaine mesure à l'évaluation des impacts liés à la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes.

Nature des opérations	Montant
- Mise en place de la méthodologie - Pose et lecture du dispositif de suivi - Saisie et gestion des données de suivi - Analyse des données tous les 6 ans - Appui technique à la lecture du dispositif par un autre opérateur	Montant pris en charge par le CBNSA ; Année N + Dans le cas d'une lecture annuelle du dispositif à partir de N+1 : 3 journées opérateur Natura 2000 : 540 € - Intervention d'un botaniste : sur devis

Action 2 : Evaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre

La mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 va permettre d'engager différentes mesures de gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire (mise en place de gestion de la fréquentation humaine, lutte contre les espèces invasives). Le déroulement et les résultats de ces actions doivent être suivis et évalués pour réorienter certaines d'entre elles, si besoin. Pour cela, les dispositifs de suivi de l'état de conservation (sous-action 1) seront en partie positionnés sur ces secteurs mis en gestion. Ils permettront de répondre à la mesure de l'évolution de l'état de conservation de ces HIC. A partir des résultats obtenus à la lecture de ces transects, des indicateurs d'état de conservation seront définis.

La lecture annuelle sera à la charge de l'opérateur, le CBNSA ne proposant qu'un appui technique pouvant être intégré dans le cadre de l'appui technique aux animateurs de site Natura 2000 financé par la DREAL Aquitaine. L'ensemble de ces suivis permettra de dresser un bilan de la mise en œuvre du DOCOB, notamment dans le cadre de sa révision.

Nature des opérations	Montant
- Suivi annuel des transects positionnés en lien avec des actions de gestion mises en œuvre dans le cadre du DOCOB - Réaliser le bilan annuel : Rédiger annuellement et en collaboration avec les acteurs concernés le bilan du suivi des actions Natura 2000 permettant in fine de réviser le DOCOB	Cf sous-action 1 5 journées Opérateur Natura 2000 à partir de N+1 900 €

Action 3 : Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire lors de la révision du DOCOB

Procéder lors de l'évaluation du DOCOB à de nouveaux inventaires des habitats d'IC afin d'actualiser la cartographie

produite dans le cadre du diagnostic écologique terrestre du DOCOB.

Nature des opérations

- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Montant HT

Année N+5
Prestation : 15 journées

7 500 €

► Autre(s) action(s) en lien

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Partie terrestre des sites Natura 2000 littoraux de la côte basque. La localisation des suivis sera déterminée lors de la mise en œuvre

► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : CBNSA/opérateur Natura 2000
- Action 2 : Opérateur Natura 2000
- Action 3 : Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Gestionnaires d'espaces naturels, Jardin botanique, communes, CPIE, opérateur Natura 2000, conservatoire du littoral, Conseil départemental

► Financeurs potentiels

- Action 1 : DREAL
- Action 2 : DREAL/FEADER
- Action 3 : FEADER

► Montant sur 5 ans

11 820 € (sans la prestation liée à la lecture des transects)

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

Financement DREAL

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1	Action 1 Action 2	Action 1 Action 2	Action 1 Action 2	Action 3
	1 440 €	1 440 €	1 440 €	7 500 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Bilan annuel d'évaluation des actions de gestion

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de suivi mis en place sur les HIC
- Nombre de protocole de suivi d'actions élaborés
- Nombre d'acteurs impliqués dans le suivi

► 3.1.2. Les actions de gestion concernant la partie marine des sites Natura 2000



FR7200776

PRESERVER LE RECIF D'HERMELLES

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

- OGM 1** Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
- OGM 2** Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
- OGM 3** Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces
- OGM 4** Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats d'IC concernées 1170-4 Récif d'Hermelles

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Restaurer l'état de conservation du massif d'Hermelles
- Impulser une prise de conscience par le public de la sensibilité du site lié à la présence du récif
- Limiter le piétinement du récif en saison estivale

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les récifs d'Hermelles ou placage d'Hermelles (on parle de placage lorsque la structure est adossée à la roche et est de plus petite superficie) sont édifiés par une colonie de vers marins polychètes formés d'une succession d'anneaux portant de nombreuses soies. Ces vers, en construisant un tube de sable et de fragments coquilliers fortement cimentés et agglomérés par leurs propres sécrétions, génèrent cet habitat très original, très localisé et abritant une forte diversité faunistique (jusqu'à 50 à 70 espèces selon la bibliographie). Par ailleurs, ces récifs servent de refuge, de zones de ponte et de nourrissage pour de nombreuses espèces marines.

Le diagnostic écologique a mis en évidence la présence d'un « massif d'hermelles » localisé sur l'estran à proximité immédiate de la grande plage de Biarritz. Plus précisément, cette formation se situe sous une voute présente au niveau du Rocher du Basta. Rare et peu développé au sud du Golfe de Gascogne, cet habitat apparaît après des centaines de kilomètres de substrat marin meuble depuis les Pertuis Charentais. Situé relativement haut sur l'estran, cette bio-construction est soumise à d'importantes menaces dont la plus importante est probablement la fréquentation du site engendrant une destruction par le piétinement. En effet sa régression bien que non mesurée est constatée par les scientifiques régulièrement présents sur cette partie de l'estran.

Récemment des constructions d'Hermelles ont été observées sur différents sites dans la zone Natura 2000 ou à proximité immédiate (zone sableuse face à l'estuaire de l'Adour, baie de Saint-Jean-de-Luz).

► Détail de l'action

Action 1 : Rechercher des solutions pour réduire l'impact du piétinement sur le récif d'Hermelles du Basta et les mettre en œuvre

Le récif d'Hermelles est localisé dans un secteur très fortement fréquenté notamment durant la saison estivale. Le secteur est un site emblématique de la côte de Biarritz pour la découverte de l'estran. Bien que l'état de conservation

du récif d'Hermelles n'ait pu être défini, il semblerait, à dire d'expert, que celui-ci soit en forte régression.

Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui important d'engager une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour contribuer à améliorer l'état de conservation du récif d'Hermelles. Il s'agira pour l'opérateur Natura 2000 d'identifier, en concertation avec la commune de Biarritz, et des experts scientifiques, les moyens à mettre en œuvre au regard de la configuration du site, pour garantir la préservation voire la restauration du massif d'Hermelles. Toutes les pistes de gestion pourront être explorées, depuis l'absence d'intervention jusqu'à des mesures d'interdiction d'accès au site.

Par ailleurs il conviendra, dans la recherche de solutions adaptées, d'intégrer la mise en œuvre de l'action A1 « Former des ambassadeurs Natura 2000 en mutualisant les moyens existants » définie au regard des objectifs de la ZPS : « Rochers de Biarritz, le Bouccalot et la roche ronde ».

Nature des opérations	Montant
Identifier, en concertation avec la ville de Biarritz et les experts scientifiques, des moyens adaptés au site pour la préservation du récif d'Hermelles	5 journées opérateur Natura 2000 année N 900 €
- Appliquer les modalités de gestion retenues : - Conception, fabrication et pose panneaux de sensibilisation ou d'information concernant une éventuelle restriction d'accès - Ambassadeurs Natura 2000	Cf fiches actions T8 et/ou A1

Action 2 : Caractériser et suivre l'évolution du récif d'Hermelles

La présente action a pour objet de réaliser une étude précise du placage d'Hermelles présent sous le rocher du Basta à Biarritz. Il s'agira notamment de cartographier précisément l'habitat et d'identifier l'espèce ou les espèces ingénieuses (deux espèces possibles : *Sabellaria alveolata* – *Sabellaria spinulosa*). L'objet de l'étude pourra également être d'identifier voire de quantifier les espèces vivant dans et à proximité immédiate du massif, ceci afin d'en définir le fonctionnement et la sensibilité globale.

Le lancement de cette étude devra être l'occasion d'évaluer l'opportunité d'engager un travail d'acquisition de connaissance sur les différents placages identifiés à l'échelle de la côte basque. Une réflexion avec les experts scientifiques (IFREMER – Université de Pau et des Pays de l'Adour) sera engagée en ce sens. Si des compléments d'acquisitions spécifiques sont argumentés et répondent aux enjeux Natura 2000, une mission d'acquisition de connaissances supplémentaires pourra être réalisée à l'échelle des sites de la côte basque. L'opérateur Natura 2000 pourra alors se rapprocher des différents acteurs et institutions (IFREMER, IMA, UPPA, AAMP, DREAL...) pour aider à la recherche de financements et au montage de dossier.

La mise en œuvre d'une telle étude a par ailleurs comme finalité la définition précise de l'état de conservation de l'habitat « récif d'hermelles ». A cette fin, l'opérateur Natura 2000 aura en charge d'initier une réflexion avec les experts scientifiques et l'AAMP sur la mise en œuvre d'un protocole de suivi adapté aux particularités du site permettant de suivre l'état de conservation du récif.

Nature des opérations	Montant
Identification et cartographie des massifs, placages d'Hermelles sur le littoral	Prestation : 5 journées 2 500 € année N
- Suivi de l'état de conservation du massif (rocher du Basta) - Définition d'un protocole de détermination de l'état de conservation (année N) - Suivi annuel de l'état de conservation à partir de N+1	Prestation : 4 journées 2 000 € année N Prestation : 2 journées 1 000 € / an à partir de N+1

► Autre(s) action(s) en lien

A1 : Former des ambassadeurs Natura 2000 en mutualisant les moyens existant

M11: Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêts communautaire de la côte basque

M10: Préserver les biocénoses des substrats rocheux

SENSI_sic : Sensibiliser le grand public

► Périmètre d'intervention

Cf atlas cartographique partie marine

► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Opérateur Natura 2000
- Action 2 : Institut des milieux aquatiques

► Partenaires techniques

IMA, DDTM, AAMP, Centre de la Mer, Universités, IFREMER, Ville de Biarritz, autres experts scientifiques

► Financeurs potentiels

- Action 1 : FEADER / Etat
- Action 2 : AAMP, DREAL, Département, commune

► Montant sur 5 ans

9 400 € (sans les coûts liés à la gestion du site inclus dans T8 et/ou A1)

► Outils financiers

Action 1 : Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 (sans les coûts liés à la gestion du site inclus dans T8 ou A1) Action 2	Action 2 (suivi de l'état de conservation)	Action 2 (suivi de l'état de conservation)	Action 2 (suivi de l'état de conservation)	Action 2 (suivi de l'état de conservation)
5 400 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution de l'état de conservation et de la dynamique du récif d'Hermelles

► Mise en œuvre de la mesure

- Compte rendu des réunions de concertation autour des modalités de gestion à mettre en œuvre
- Mise en œuvre des modalités de gestion adaptées à la configuration du site

CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE GESTION DES POLLUTIONS MARINES

Priorité : 2
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGM 4 Sensibiliser, informer et communiquer
OGM 5 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux marines et accompagner la mise en place des dispositifs de gestion des pollutions issues du trafic maritime
OGDT 2 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités avec la préservation des habitats et des espèces
OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation

Habitats/espèces d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêts communautaires

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Intervention rapide et ciblée des communes et de l'Etat en cas de pollution de petite ou moyenne ampleur, afin de limiter les dégradations sur les habitats naturels
- Le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

► Éléments de contexte

En cas de pollution marine, les pouvoirs publics sont engagés dans une gestion de crise destinée à apporter une réponse pour la sécurité des personnes et résorber l'impact de la pollution sur les milieux marins et côtiers et limiter les impacts potentiels de la pollution pour les activités maritimes et littorales.

En cas de pollution de petite et moyenne ampleur, les collectivités locales (communes) sont chargées de la réponse dans la limite de leur capacité de réaction. Elles peuvent prévoir l'organisation de crise dans l'écriture de plans de sauvegarde (Plan Communal de Sauvegarde - PCS), identifiant les enjeux, risques et réponse. En cas de forte ampleur, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile) prend le relai, engageant alors les moyens de l'Etat dans la gestion de crise.

Les pollutions maritimes étant un sinistre particulier à de nombreux égards, le législateur a prévu des déclinaisons maritimes et littorales du dispositif ORSEC pour assurer une organisation opérationnelle capable de faire face aux conséquences d'un tel événement et adaptée à la diversité des intervenants. Pour faire face aux conséquences d'une pollution maritime accidentelle, par hydrocarbures ou produits chimiques, et protéger les personnes, l'environnement et les biens, le dispositif ORSEC comprend un volet « POLMAR ». Ce volet « POLMAR » se décline dans le dispositif ORSEC MARITIME (le Préfet maritime est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en mer et s'appuie sur le Centre des Opérations Maritimes – COM), mais aussi dans les dispositifs ORSEC DEPARTEMENTAUX (le préfet du département est le DOS à terre et s'appuie sur un Centre Opérationnel Départemental - COD).

Le COD s'appuie sur l'expertise du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) en matière de techniques de dépollution sur le littoral. Les solutions de nettoyage à mettre en œuvre sur les sites pollués doivent être le moins impactantes possibles sur le patrimoine naturel. La cellule environnementale est également chargée de proposer le plan de suivi environnemental à mettre en œuvre pour mesurer les impacts environnementaux de la pollution. Ce suivi porte sur différents compartiments

(colonne d'eau, sédiments, faune et flore marine et terrestre). Il repose sur l'appui des services de l'Etat (DDTM, ARS, etc.), des établissements publics (ONEMA, ONCFS, etc.) en particulier IFREMER, des laboratoires ou prestataires privés, des experts issus du monde universitaire ou associatif et des gestionnaires des espaces naturels.

► Détail de l'action

L'objectif de cette action est de proposer un cadre opérationnel pour la gestion des pollutions marines au niveau local. Les actions menées dans le cadre de cette fiche ont vocation à :

- établir un état de référence basé sur l'identification du patrimoine biologique présent sur le littoral basque et de son intérêt patrimonial
- produire un état de la vulnérabilité de ces espaces face à des pollutions marines de toutes ampleurs et intégrer ces données aux dispositifs de gestion des pollutions marines (ORSEC – PCS)
- proposer un cadre opérationnel pour la gestion des pollutions marines au niveau local, reposant sur un réseau de correspondants répartis sur l'ensemble du littoral basque
- impliquer ce réseau local dans l'alerte, le constat opérationnel de pollutions marines et le conseil aux décideurs dans la gestion de crise.

(On pourra se référer au projet « Pollutions marines et littoral » mené par la délégation Normandie du Conservatoire du littoral : <http://www.pollutions-marines-normandie.fr/>)

Action 1 : Produire un état de référence du patrimoine naturel

L'état de référence attendu est un état des lieux dressé à un temps donné du patrimoine naturel présent sur le littoral basque, auquel il serait possible de comparer toute situation ultérieure, notamment à la suite d'une pollution marine. Il permet de présenter les enjeux patrimoniaux à prendre en compte pour une réaction adaptée en cas de crise. Enfin, sa traduction en termes de vulnérabilité assure une information lisible et opérationnelle auprès des acteurs chargés de la lutte contre les pollutions marines.

Ainsi, il s'agit au travers de cette action de proposer une identification de la vulnérabilité du patrimoine naturel littoral, à des échelles exploitables localement. Des cartes opérationnelles illustreront les enjeux patrimoniaux (vulnérabilité des habitats naturels et de la flore patrimoniale, des secteurs fréquentés par les oiseaux côtiers) et proposeront des recommandations environnementales associées en cas d'intervention (emplacements proscrits pour l'installation de chantiers en zone naturelle, proposition de chemins d'accès et de circulation sur la côte, aires de stockages primaires,...).

Cet état de référence doit être complémentaire des atlas de sensibilité demandés dans le cadre de la révision des plans POLMAR, en apportant de la précision sur la sensibilité écologique du littoral.

Nature des opérations	Montant HT
Elaboration d'un état de référence de la côte basque : Bibliographie, synthèse, consultation du réseau local, production cartographique	2 000 € année N+1

Action 2 : Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines

Les plans POLMAR constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés. Le plan POLMAR/MER est confié aux préfets maritimes, le plan POLMAR/TERRE, sur la frange côtière, est confié aux préfets des départements concernés. Le plan POLMAR n'est déclenché qu'en cas de pollution significative de la frange littorale. En cas de pollution de faible à moyenne ampleur, seuls les maires ont la charge de la dépollution car ils sont responsables de la qualité de leur littoral (Art. L22.12 du CGCT). Il leur est possible d'anticiper le risque de pollutions marines (comme tous les autres risques naturels et technologiques d'ailleurs) à l'échelle de leur commune (ou à l'échelle intercommunale) en rédigeant un plan communal de sauvegarde pour l'organisation des secours à l'échelon local, réalisé en cohérence avec les plans départementaux. Bien que non imposés par les textes, ces plans infra-Polmar, qui dans certaines communes seront un volet du plan communal de sauvegarde, ont pour vocation d'assurer immédiatement les premières actions d'urgence (en temps réel et sur site) en cas de pollution de faible ampleur, voire dans un tout premier temps en cas de pollutions plus graves en attendant la prise en charge et la coordination à un autre échelon (département, zone de défense).

Une fois l'état de référence du patrimoine naturel littoral défini, une mise à jour des cartes opérationnelles sera réalisée à l'occasion de la révision du dispositif ORSEC pour les Pyrénées Atlantiques. Par ailleurs, ces propositions pourront alimenter le volet infra-POLMAR des plans de sauvegarde mis en place par les communes littorales. Une phase importante de concertation avec les collectivités locales et Services de l'Etat doit être menée dans la perspective de reconnaissance et de mise en place du cadre opérationnel. Des conventions de partenariats pourront être étudiées.

Concrètement cette action a vocation à intégrer aux dispositifs existants, Plans Communaux et ORSEC :

- une vulnérabilité écologique hiérarchisée sur le littoral, au regard de ses fonctionnalités,
- des préconisations pour orienter les actions de dépollution respectueuses des enjeux identifiés.

Nature des opérations	Montant
Accompagnement de l'animateur Natura 2000 auprès des services compétents pour une mise à jour des dispositifs de gestion des pollutions	3 journées opérateur Natura 2000 Année N+1 540 €

Action 3: Mettre en place un réseau de correspondants « Pollutions marines et littoral »

En Basse-Normandie, pour compléter les dispositifs opérationnels, le Conservatoire du littoral propose un réseau de correspondants sur le littoral ayant la connaissance du terrain, capables d'intervenir et de conseiller les décideurs dès le début de crise du fait d'une connaissance éprouvée du terrain et des milieux littoraux. Il s'agit ici de compléter les dispositifs opérationnels par un réseau de correspondants sur le littoral ayant la connaissance du terrain, capables d'intervenir et de conseiller les décideurs dès le début de crise du fait d'une connaissance éprouvée du terrain et des milieux littoraux. Ce réseau constitué doit apporter un soutien aux collectivités locales souvent démunies dans la gestion de pollutions marines de faible à moyenne ampleur et se met à disposition de l'Etat en cas de déclenchement du dispositif ORSEC.

Il s'articule autour de 3 rôles :

- vigilance pollution et déclenchement de l'alerte,
- reconnaissance opérationnelle sur le terrain en appui de services de secours,
- conseil auprès des décideurs lors de réunions de crise et sur le terrain.

Il se compose de personnes identifiées sur la base de leur connaissance de différents secteurs de la côte, de leurs compétences (milieux marins, habitats terrestres, avifaune) et de leur compétence d'expertise sur les capacités techniques des collectivités.

Cette structuration de réseau est un élément sur lequel les acteurs de la gestion du risque peuvent s'appuyer :

- les collectivités volontaires dans la définition de plans de sauvegarde (PCS) identifiant le risque de pollutions marines,
- les services de l'Etat en cas de déclenchement du plan ORSEC POLMAR terre.

La mise en place d'un réseau équivalent à l'échelle du littoral de la côte basque serait déterminant pour la réaction rapide face aux pollutions marines de petite ou moyenne ampleur. Ce réseau pourrait être constitué d'observateurs usagers (cf action M3), de collectivités, de professionnels de la mer et de référents experts.

Nature des opérations	Montant
Identification des correspondants et formalisation du réseau (conventionnements), reconnaissance du réseau dans le dispositif ORSEC	3 journées Opérateur Natura 2000 année N+1 540 €

► Autre(s) action(s) en lien

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte Basque.

► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Centre de la mer de Biarritz
- Action 2 : Opérateur Natura 2000
- Action 3 : Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

DREAL, DDTM, Conservatoire du littoral, Le Département, IFREMER, IMA, Collectivités locales, Agglomérations, CBNSA, Préfecture maritime

► Financeurs potentiels

- Etat (DREAL)
- Région
- Collectivités – EPCI
- AAMP

► Montant sur 5 ans

3 080 €

► Outils financiers

En partie, convention d'animation

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
	Action 1 Action 2 Action 3			
	3 080 €			

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Etat de conservation des habitats de plage et des habitats rocheux des étages médiolittoral et infralittoral supérieurs
- Etat de conservation de l'avifaune (ZPS)

► Mise en œuvre de la mesure

- Validation du (des) plan(s) de sauvegarde (inter=) communal (aux), volet "pollution maritime" par la Préfecture
- Conventionnement réseau de correspondants
- Nombre de plans déclenchés intégrant l'état de référence

RENFORCER ET COORDONNER LA COLLABORATION AVEC LES USAGERS DE LA MER – RESEAU DE SENTINELLES DE LA MER

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

- OGM 1 :** Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
- OGM 2** Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
- OGM 3** Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces
- OGM 4** Sensibiliser, informer et communiquer

Habitats/espèces d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces

Pratiques en 2015

Existence d'un recueil d'informations sur le sud du golfe de Gascogne sur les captures inhabituelles par les pêcheurs professionnels et les plaisanciers

Changements attendus

- Renforcer la dynamique d'échange d'information entre les usagers et avec l'opérateur du site Natura 2000
- Améliorer la compréhension et la perception de la démarche Natura 2000
- Recueillir des témoignages et observations concernant le milieu marin afin d'en améliorer la connaissance et la compréhension

Description de l'action

► Éléments de contexte

L'implication des différents groupes d'usagers, tout au long du processus Natura 2000 a permis de recueillir de nombreuses informations ou témoignages utiles à la conservation et/ou la gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les actions d'amélioration de connaissances et de suivis, en particulier sur le milieu marin restent difficiles à mettre en œuvre, car souvent complexes et coûteuses. Ce constat met en exergue tout l'intérêt de développer les approches participatives, que ce soit sur l'amélioration des connaissances ou le suivi des habitats et des espèces Natura 2000. Avec leur capacité à produire de grandes quantités de données, les programmes de « sciences participatives » représentent pour les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs une importante source d'informations et un moyen d'acquisition de nouvelles connaissances. De telles approches, outre l'intérêt qu'elles présentent, en moyens humains complémentaires, contribuent à la sensibilisation des usagers et acteurs locaux du site, favorisant ainsi leur auto-responsabilisation et l'autogestion du site Natura 2000.

A l'occasion des différentes séances de travail, certains groupes d'usagers, notamment les pêcheurs professionnels, les plongeurs subaquatiques ou les plaisanciers, ont exprimé leur volonté à poursuivre et optimiser leur implication pour l'amélioration des connaissances et la préservation de leur espace de travail et/ou de loisir. Aussi afin de faire écho à cette volonté d'implication et de la mettre au profit de la démarche Natura 2000, il est proposé de formaliser un réseau structuré qui soit en lien étroit avec l'opérateur Natura 2000.

► Détail de l'action

L'objectif de cette action est donc de structurer un réseau d'observateurs ou sentinelles de la mer dont la vocation serait de contribuer à la veille écologique des sites Natura 2000 « mer et littoral », participer à l'acquisition de

connaissances et finalement contribuer à la conservation de l'espace maritime et littoral. L'opérateur Natura 2000 aura comme rôle d'accompagner ce réseau de sentinelles, d'initier / soutenir les échanges entre les usagers, les experts scientifiques et les acteurs locaux et de faire émerger des actions/programmes/projets de type « sciences participatives ».

Action 1 : Création et coordination du réseau sentinelles de la côte basque

Le réseau, basé sur l'adhésion et la participation volontaire des acteurs, aura pour mission d'informer et de sensibiliser le public avec un discours commun mais également de réaliser une veille écologique. A ce titre, le rôle de sentinelle qui sera demandé aux usagers portera notamment sur les points suivants :

- Observation d'espèces rares ou inhabituelles
- Observation de cétacés,
- Information en cas de capture accidentelle de mammifère ou d'espèce amphihaline (cf action M7 et M6),
- Observation de pollution du milieu marin,
- Autres informations susceptibles de renseigner sur l'évolution globale du milieu

Afin de faciliter sa mise en œuvre et garantir le bon déroulement de cette action, le but étant que ces missions restent simples à mettre en œuvre, la première année sera dédiée à la définition des modalités de fonctionnement du réseau. Dans cette optique, des réunions de travail seront rapidement organisées. Il s'agira concrètement d'informer les usagers souhaitant s'engager ainsi que les autorités compétentes et les experts scientifiques de la mise en place de l'action. Les services départementaux (DDTM) ou autres services en mer, constitueront des partenaires incontournables de la démarche notamment pour les questions réglementaires liées à la capture accidentelle d'espèces protégées (cf actions M6 et M7).

Une fois le réseau structuré et les modalités de fonctionnement définies, l'opérateur Natura 2000 organisera au moins deux réunions de coordination annuelles. Les dates de ces réunions seront à discuter lors du lancement de l'action.

Ce réseau sera coordonné par l'animateur du site Natura 2000. Celui-ci sera chargé de générer du lien entre les différents groupes d'usagers, faire émerger des thématiques prioritaires, centraliser les informations remontées et faire un bilan annuel du fonctionnement du réseau.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie de la mission d'animation liée à la création et à la coordination du réseau de sentinelles de la mer	5 journées opérateur Natura 2000 Année N et 2 jours/an à partir de N+1 900 €

Action 2 : Faciliter la mise en œuvre d'actions de sciences participatives

L'animateur Natura 2000 pourra initier des discussions entre experts, réseau de sentinelles, AAMP, services de l'Etat pour la définition de programmes de sciences participatives autour des thématiques citées dans la sous action 1 et en fonction des demandes des différentes parties.

Ces programmes et les protocoles correspondants devront être initiés en lien avec l'acquisition de nouvelles connaissances. Ces programmes pourront concerner la valorisation des connaissances empiriques des usagers par les observations opportunistes collectées en mer (pollutions, faune, etc.), suivi de l'évolution du patrimoine naturel du site (observations habitats marins, prises de vues sous-marine), etc. Les experts scientifiques, l'AAMP et l'animateur du site encadreront les éventuels programmes (définition des protocoles, montages de dossiers, demande de subventions, etc.) et en suivront la mise en œuvre (indicateurs, résultats, bilan).

Les discussions autour de la mise en œuvre des actions M6 et M7 seront abordées dans le cadre de cette sous-action.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie de la mission d'animation liée à la définition et au suivi des programmes de sciences participatives	A définir en fonction des programmes proposés

► Autre(s) action(s) en lien

SENSI_sic: Sensibiliser le grand public

M4 : Lutter contre les macrodéchets

M7: Participer à l'amélioration des connaissances sur les populations de mammifères marins

M6: Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'IC

M11: Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêts communautaires marins de la côte basque

M9: Evaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs

M10. : Préserver les biocénoses des substrats rocheux

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

CIDPMEM 64/40, CRPMEM, usagers de loisirs (plaisanciers, plongeurs scaphandre et apnée, autres...), DDTM, AAMP, Centre de la Mer, IMA, INRA, IFREMER, universités, collectivités,

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

2 340 € (sans l'action 2)

► Outils financiers

Animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1				
900 €	360 €	360 €	360 €	360 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

-

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre d'acteurs partenaires du réseau de sentinelles de la côte basque,
- Nombre de réunions mises en place
- Bilan annuel des informations remontées

LUTTER CONTRE LES MACRO-
DECHETSPriorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale

OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site

OGM 4 Sensibiliser, informer et communiquer

OGM 5 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux marines et accompagner la mise en place des dispositifs de gestion des pollutions issues du trafic maritime

Espèces/habitats d'IC
concernées

Toutes les espèces et tous les habitats d'intérêt communautaire

Pratiques en 2015

- Opération de ramassage des déchets en mer menées par les collectivités locales
- Barrages flottants sur les fleuves Nivelle et Adour
- Multiples autres opérations ponctuelles de ramassage/sensibilisation

Changements attendus

- Limitation de la dégradation des habitats par les macrodéchets
- Amélioration de la qualité des eaux littorales
- Amélioration de l'état de conservation des habitats marins des sites Natura 2000

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les macrodéchets que l'on retrouve en milieu océanique ou sur les estrans de nos côtes sont générés par les activités humaines et ont différentes origines. Ils peuvent être jetés directement en mer depuis la côte ou depuis les navires, mais on considère aujourd'hui que la majeure partie provient du continent via le réseau hydrographique. Ces macrodéchets sont principalement faits de matières plastiques plus ou moins dégradées et donc de plus ou moins grande taille. Les plus petites fractions non biodégradables représentent aujourd'hui une vraie problématique en raison de leur intégration dans les différents compartiments environnementaux des milieux naturels. L'impact des macrodéchets d'un point de vue paysager est évident. A contrario, l'évaluation de leur impact sur les habitats et les espèces reste à ce jour peu connue, et fait l'objet de plusieurs études actuellement en cours. La concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du DOCOB a été l'occasion pour certains usagers de signaler la présence de secteurs d'accumulation de déchets sur les fonds marins dont certains peuvent abriter des habitats sensibles (habitats de récifs).

Dans ce contexte, compte tenu de la complexité de la problématique des macrodéchets qui dépasse les limites des sites Natura 2000, la sensibilisation, l'acquisition de connaissances et le soutien à toutes les démarches de ramassage et élimination des déchets en mer et sur les plages semblent les meilleures voies à emprunter pour la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

► Détail de l'action

L'action proposée ici consiste donc concrètement à :

- Traiter ponctuellement quelques points noirs identifiés par les usagers ou acteurs (zone d'accumulation de déchets sur des secteurs caractérisés par la sensibilité des habitats présents)
- Sensibiliser les usagers et contribuer à améliorer les pratiques,
- Développer et tenir à jour les connaissances sur l'impact des macrodéchets sur les habitats et les espèces

Action 1 : Organiser des opérations pédagogiques de ramassage des déchets sur des zones caractérisées par la sensibilité des habitats présents

Il s'agit ici de mettre à profit la création d'un réseau de sentinelles de la mer (cf action M3).

Lors des groupes de travail mis en place en phase d'élaboration du DOCOB, certains usagers et artisans pêcheurs ont fait part de leur volonté de poursuivre et renforcer les collaborations existantes entre eux notamment concernant l'échange d'informations sur la présence de zones d'accumulations de déchets en mer ou sur les fonds (ces déchets peuvent être notamment des engins de pêche perdu lors des actions de pêche) .

L'objet de cette action est donc, dans le cadre de la création d'un réseau de sentinelle de la mer, de mettre en place, le cas échéant des opérations pédagogiques d'enlèvement de ces déchets. Il s'agira concrètement ici :

- D'inciter les pêcheurs professionnels à déclarer rapidement la perte de leurs engins de pêche à l'animateur. En effet, plus les filets sont récupérés rapidement moins ils risquent de causer des dégradations sur certains habitats sensibles. Les plongeurs pourront également signaler, dans le cadre du réseau de « sentinelles de la mer », leurs observations des fonds marins et la présence de points noirs.
- D'organiser avec les structures de plongée (scaphandre ou apnée) et les pêcheurs professionnels volontaires, des opérations pédagogiques de récupération des macrodéchets (notamment engins de pêche perdus). L'opération doit être ponctuelle et bénévole, avec un accompagnement médiatique de façon à toucher les usagers et le grand public. Elle s'accompagne d'une animation pour mettre en valeur le patrimoine naturel marin et la démarche Natura 2000.

Concernant l'organisation d'opérations de récupération : ces événements devront s'accompagner d'une consultation d'experts scientifiques sur les milieux marins afin d'éviter des dommages sur les habitats naturels et les peuplements les constituant, notamment en cas d'extraction de déchets sur les fonds sous-marins. Par ailleurs, l'enlèvement des macrodéchets devra être exécuté par des professionnels/structures habilités à effectuer ce type de travaux sous-marin. Des conventions pourront être établies et un contrat Natura 2000 marin pourra être mobilisé dans ce but.

Nature des opérations	Montant
• Signalisation des sites à « nettoyer » par le réseau de sentinelles de la mer	Intégré au temps prévu dans la fiche action M3
• Organisation d'opérations pédagogiques de ramassage des déchets sur les fonds marins : une opération organisée chaque année	4 journées opérateur Natura 2000, à partir de N+1
	720 €

Action 2 : Relancer le programme de sensibilisation des pêcheurs professionnels pour la collecte des déchets de bord

Cette sous-action correspond à un besoin récurrent de sensibilisation à la problématique des déchets en mer et sur les bonnes pratiques à adopter notamment pour les usagers de la mer.

Diverses actions de sensibilisation auprès des usagers des ports (pêcheurs professionnels et plaisanciers) ont été menées entre 2004 et 2008 (Un programme régional relatif aux macro-déchets rejetés sur le littoral aquitain a été confié par la Région Aquitaine à l'Institut des Milieux Aquatiques). Ces actions étaient doublées d'une distribution de poches de collecte pour les déchets produits à bord, mais aussi pour faciliter le retour à terre de déchets pris dans les engins de pêche. Ces simples actions ont permis de faire entrer dans les habitudes des pêcheurs le retour des déchets au port (S. André et L. Dubois, 2005).

L'objectif de cette action est de reprendre le travail qui s'est achevé en 2008. A ce titre, elle consistera, sur une période de 5 ans, à :

- Distribuer tous les 15 jours des sacs de récupération des déchets de bord / de pêche,
- Concevoir et distribuer des documents d'information/sensibilisation sur la thématique,

Un contrat Natura 2000 marin pourra être mis en place dans ce but. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat, les engagements rémunérés seront :

- Animation et sensibilisation des différents publics
- Accessoires liés à la collecte : sacs biodégradables, ...
- Evacuation des déchets collectés (location d'une benne)
- Frais de mise en décharge agréée,
- Salaire d'un technicien : 1 journée tous les 15 jours / an

Les engagements du signataire dans le cadre de cette action qui ne feront pas l'objet d'une rémunération par le dispositif contrat Natura 2000 :

- Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat (5 ans) consignait les dates d'intervention du technicien, une estimation des volumes récupérés et la nature des déchets.

Nature des opérations	Montant HT
- Programme de sensibilisation pour la récupération des déchets de bords	11 500 € la première année 10 000 € /an à partir de N+1

Action 3: Accompagner l'opération de ramassage des macrodéchets en mer menée par les collectivités de la côte basque

Jusqu'en 2014, le syndicat mixte Kosta-Garbia, regroupant l'Agglomération Côte basque-Adour, l'Agglomération Sud Pays-basque et le Conseil Général 64, était maître d'œuvre pour la collecte des déchets flottants au-delà de la bande des 300 mètres jusqu'à 3 milles nautiques du rivage. Ces opérations étaient réalisées par un navire spécialement affrété sur une période allant du mois de mai au mois de septembre. En 2015, l'opération de ramassage des déchets en mer a été renouvelée pour une période de 3 années. L'opération se déroule entre le 15 mai et le 15 septembre. La zone traitée se situe entre les embouchures de l'Adour et de la Bidassoa sur une bande de 300 mètres à 3 milles nautiques du rivage. Bien que pouvant jouer un rôle indirect dans la conservation des habitats marins et terrestres, cette opération est plus du domaine du curatif. Toutefois, on peut considérer que l'intérêt de la démarche réside dans les connaissances qu'elle peut permettre d'acquérir concernant les déchets aquatiques.

A ce titre, cette sous-action vise à accompagner la démarche des collectivités dans la perspective de l'optimiser au regard des besoins d'acquisition de connaissances à l'échelle locale mais aussi plus globalement à l'échelle du réseau d'aires marines protégées. La mission de l'opérateur Natura 2000 sera donc ici de travailler en synergie avec la maîtrise d'ouvrage afin de mettre à profit cette démarche et de se positionner en force de proposition notamment au regard des objectifs Natura 2000. Ce suivi pourra notamment être remis en perspective avec les programmes menés à des échelles plus large et devra permettre de mieux cerner la dynamique des impacts sur les habitats et les espèces liés aux macrodéchets.

Ultérieurement, en fonction de l'évolution des connaissances de l'interaction entre les macrodéchets et les habitats marins, la mobilisation d'un contrat Natura 2000 marin pour tout ou partie de l'action pourra être étudiée.

Nature des opérations	Montant
- Soutenir l'opération de ramassage des macrodéchets en mer : - Recherche bibliographiques, consultations d'experts, suivi des programmes traitant de la problématique macrodéchets (impact des macrodéchets, sensibilité des habitats, solution de gestion existantes, etc.) - Suivi de l'opération de ramassage en mer : analyse des données (nature de déchets, tonnages, etc)	2 journées opérateur Natura 2000/an 360 €

► Autre(s) action(s) en lien

M3: Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer,

M8 : Assurer une veille active sur les réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales.

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque et plus précisément, concernant l'action 1, sur l'habitat 1170-Récifs - (Cf atlas cartographique partie marine)

► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Opérateur Natura 2000
- Action 2 : Institut des Milieux Aquatiques
- Action 3 : Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Pêcheurs professionnels, collectivités, Agglomération Sud Pays basque, Agglomération côte basque-Adour, Syndicat de traitement des déchets, AAMP, IFREMER

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Le Département
- Conseil Régional

► Montant sur 5 ans

59 600 €

► Outils financiers

Convention d'animation
Contrats Natura 2000 marins
« Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 2 Action 3	Action 1 Action 2 Action 3	Action 1 Action 2 Action 3	Action 1 Action 2 Action 3	Action 1 Action 2 Action 3
13 120 €	11 620 €	11 620 €	11 620 €	11 620 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Amélioration des bonnes pratiques et de la gestion locale des déchets,

► Mise en œuvre de la mesure

Action 1 :

- Nombre d'opération de ramassage effectuée

Action 2 :

- Nombre de journée d'intervention du technicien en charge de la sensibilisation et de la distribution,
- Nombre d'artisan pêcheur participant à l'opération,
- Suivi de la collecte (nature, tonnage)

Action 3 :

- Connaissance locale des risques d'impacts liés aux macrodéchets,
- Evaluation précise de la collecte des déchets en mer

SOUTENIR LA DEMARCHE DU CIDPMEM/CRPMEM POUR LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE ET DU MILIEU MARIN

Priorité : 3
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 4 Sensibiliser, informer et communiquer

Espèces/Habitats d'IC concernées

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêts communautaires

Pratiques en 2015

Implication des représentants des pêcheurs professionnels pour la gestion durable du gisement d'oursin (*Paracentrotus lividus*)

Changements attendus

- Améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats
- Replacer l'homme et ses bonnes pratiques au centre de la conservation des milieux et des espèces
- Développer la sensibilisation du grand public

Description de l'action

► Éléments de contexte

La pêche professionnelle est une activité traditionnelle au sein des sites Natura 2000 de la côte basque, elle joue un rôle prépondérant dans la protection des habitats et espèces d'intérêts communautaires. Mais pour pérenniser son activité sur ce territoire à forte dominante touristique, la pêche professionnelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, doit s'inscrire dans les dynamiques sociétales à l'œuvre sur le territoire.

Le Comité interdépartemental des pêches Maritimes et Elevages Marins 64/40 (CIDPMEM 64/40) a dans le cadre de l'axe 4 du Fond Européen pour la Pêche (FEP) engagé une véritable stratégie visant au développement durable des zones côtières tributaires de la pêche. C'est dans ce contexte que depuis 2010, le CIDPMEM 64/40 en partenariat avec les Conseils Départementaux et la région Aquitaine a engagé de nombreuses actions dont l'objectif commun est de créer les conditions favorables à un développement durable des zones d'activités de pêche.

► Détail de l'action

Action 1 : Participer à pérenniser une activité de pêche professionnelle qui soit valorisée et en adéquation avec la finalité de Natura 2000

Cette mesure vise à soutenir la démarche du CIDPMEM dans son objectif de gestion durable des pêcheries. Elle se matérialisera par une collaboration étroite entre le CIDPMEM et l'opérateur Natura 2000 tant pour les informations que peut apporter le CIDPMEM à l'animateur Natura 2000 concernant les pratiques de pêche professionnelle, que sur l'accompagnement des actions mises en place par le CIDPMEM concourant à l'atteinte des objectifs Natura 2000.

Concernant la préservation des milieux marins, à l'échelle du quartier maritime de Bayonne, le CIDPMEM 64/40 et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins (CRPMEM) œuvrent depuis longtemps pour la préservation de la ressource. La pêche raisonnée mise en place est exemplaire et les efforts déployés doivent être soutenus et maintenus (arrêté du 7/01/2014 portant renouvellement d'un cantonnement de pêche sur le littoral

des communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz, arrêté n°21 du 08/02/1993 portant réglementation de l'exercice de chalutage dans les eaux du quartier de Bayonne - cf diagnostic socio-économique).

Il s'agit également pour l'opérateur Natura 2000 de travailler en synergie avec la pêche professionnelle dans la perspective d'impulser une diversification de l'activité, potentiellement en adéquation avec les objectifs de Natura 2000. Notamment, ce travail pourra être l'occasion d'impulser le développement du pescatourisme (à ce jour, 7 navires des ports de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, Hendaye et Capbreton sont agréés). Un accompagnement des pêcheurs pratiquant le pescatourisme pourra être proposé dans la perspective de sensibiliser le public sur la démarche Natura 2000, ses objectifs, et le niveau d'implication de la pêche professionnelle pour la préservation des habitats.

Cette action recommande ainsi de soutenir la diversification de l'activité de pêche qui garantira son maintien sur le site tout en gardant la philosophie actuelle de pratiques respectueuse de l'environnement et des habitats tel que portée par les organisations représentantes de la pêche professionnelle sur le secteur des sites Natura 2000.

Nature des opérations	Montant
Soutien de la démarche du CIDPMEM en faveur d'une pêche durable	3 journées opérateur Natura 2000 / an
	540 € / an

► Autre(s) action(s) en lien

M9 : Evaluer la sensibilité des espèces et des habitats aux activités de pêches professionnelles et de loisirs

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Groupe axe 4 FEP côte basque – Sud Landes, DREAL, DDTM, IMA, IFREMER, communes, CIDPMEM, le Département

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

2 700 €

► Outils financiers

Convention d'animation

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
3 journées opérateur Natura 2000 / an				
540 €	540 €	540 €	540 €	540 €

► Efficacité de la mesure

- Maintien du cantonnement de pêche sur le littoral des communes de Guéthary et Saint-Jean-de-Luz
- Maintien de l'absence des activités aux arts trainants

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre d'artisan pêcheurs mettant en place une activité de pécaturisme
- Nombre de personnes accueillies annuellement
- Nombre de projets accompagnés par l'animateur Natura 2000

PARTICIPER A L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES MIGRATRICES D'IC

Priorité : 3
Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

Espèces d'IC concernées

1106-Saumon atlantique
1103-Alose feinte
1102-Grande alose
1095-Lamproie marine

Pratiques en 2015

Projet sur les captures accidentelles d'amphihalins en réflexion (aspects activité dans la bande côtière et description biologique, zone d'étude non encore définie)

Changements attendus

- Poursuivre l'amélioration des connaissances et favoriser le transfert de celles-ci entre les différents acteurs et projets du territoire
- Informer, sensibiliser et communiquer sur les poissons migrateurs fréquentant le secteur des sites Natura 2000 « mer et littoral »

Description de l'action

► Éléments de contexte

Concernant les espèces amphihalines d'intérêt communautaire qui concernent la zone Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque, l'approche proposée dans le cadre du programme CARTHAM, valant diagnostic écologique pour la partie marine des sites a été faite par une analyse des données de pêche (cf diagnostic socio-économique).

Il a été montré dans ce cadre que sur la zone maritime des sites Natura 2000 de la côte basque les données de captures concernant ces espèces sont très faibles. Bien que ne disposant pas d'informations sur la fréquentation des sites Natura 2000 par ces espèces, on peut affirmer que le rôle fonctionnel de cet espace maritime se limite à une zone de passage des espèces lors de leur phase de migration (absence de zone de nourricerie et de zone de reproduction connues).

Toutefois, la proximité de la baie de Saint-Jean de Luz dans laquelle se jette la Nivelle, constitue un facteur justifiant de l'importance de s'intéresser malgré tout aux poissons migrateurs dans le cadre de ce plan d'action. En effet quatre espèces de poissons migrateurs d'intérêts communautaires sont présentes dans le site Natura 2000 « La Nivelle » (CF DOCOB site Natura 2000 « La Nivelle »).

En d'autres termes, la partie marine des sites Natura 2000 remplit une fonction de corridor écologique encore méconnue mais qu'il est important de préserver. Les enjeux relatifs à ces espèces sur la zone Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque sont donc de deux ordres ; le maintien du corridor écologique et l'amélioration des connaissances.

► Détail de l'action

Action 1 : Accompagner la mise en œuvre des actions du PLAGEPOMI Adour et cours d'eau côtiers

Le code de l'environnement (art. R436-45 et suivants) instaure les plans de gestion des poissons

migrateurs. Ils sont établis à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes. Depuis 1994, sur le territoire des bassins de l'Adour et de ses affluents (Midouze, Gaves, Nive, etc.), de la Nivelle et autres cours d'eau côtiers des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, trois plans de gestion des poissons migrateurs successifs ont été mis en œuvre. Ils ont permis de progresser dans la connaissance de la biologie des poissons migrateurs amphihalins et dans la préservation de leur population, par des mesures variées de protection et de restauration des populations et de leurs habitats.

En mars 2015 le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) a entériné la nouvelle version du PLAGEPOMI pour la période 2015-2020.

Cette action vise à soutenir et accompagner lorsque nécessaire les objectifs et les actions visés par le PLAGEPOMI Adour et cours d'eau côtiers pour la période 2015-2020, sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Elle renvoie par ailleurs aux missions de l'opérateur Natura 2000 décrite dans la fiche ANIM_sic, en particulier concernant la recherche de synergies avec les autres démarches du territoire (SAGE, autres sites Natura 2000, etc.).

Nature des opérations	Montant
Collaboration avec les acteurs du PLAGEPOMI	2 journées opérateur / an 360 € / an

Action 2 : Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités maritimes professionnelles et de loisir (pêche, plaisance, plongée sous-marine) et les poissons migrateurs

Cette opération consiste à évaluer l'importance des prélèvements de poissons migrateurs par les pêcheurs professionnels et de loisir mais aussi par les pratiquants d'activités nautiques (captures accidentelles) au sein du site Natura 2000 en partenariat avec les acteurs locaux.

Il est prévu dans le cadre de ce plan d'actions la création d'un réseau de sentinelle de la mer. Cette action est décrite dans la fiche action M3. Il s'agira donc de mettre à profit la veille écologique effectuée par le réseau de sentinelles de la mer. La mise en œuvre de la présente sous-action prendra la forme d'un volet particulier des missions du réseau de sentinelle de la mer. Il sera demandé aux membres de ce réseau qui exprimeront activement la volonté de participer à cette action, de signaler les captures accidentelles à l'opérateur Natura 2000.

Cette sous-action reste à préciser, en réunion de travail, avec les référents scientifiques et partenaires volontaires identifiés au sein des professionnels et des usagers de loisirs.

Ce travail sera aussi l'occasion de sensibiliser les acteurs socio-économiques de la vulnérabilité de ces espèces et des mesures qui sont mises en œuvres pour tenter d'améliorer les conditions d'accueil de ces espèces sur le bassin de La Nivelle.

Nature des opérations	Montant HT
Evaluer les prises accidentelles de poissons migrateurs par les activités concernées	Intégré au temps prévu dans la fiche action M3

► Autre(s) action(s) en lien

M3 : Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer

M9 : Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

IMA, IFREMER, CIDPMEM, CRPMEM, usagers, DDTM, AAMP, Université PPA, INRA

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

1 800 € (sans les coûts liés à l'action 2 inclus dans la fiche M3)

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1				
360 €	360 €	360 €	360 €	360 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'intérêt communautaire

► Mise en œuvre de la mesure

- Mise en œuvre d'un protocole de déclaration des prises accidentelles

PARTICIPER A L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS

Priorité : 3
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

Espèces d'IC concernées

1349- Grand dauphin
1351- Marsouin commun

Pratiques en 2015

Programme de suivi ERMMA

Changements attendus

- Améliorer les connaissances et l'état de conservation du Grand Dauphin et du Marsouin commun et des autres cétacés fréquentant le site

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les données issues des travaux du Centre de la Mer de Biarritz (programme de suivi ERMMA – Environnement et Ressources des Milieux Marins Aquitain) permettant de définir les zones marines biologiquement sensibles pour les oiseaux marins et les cétacés, compilés dans le cadre du programme CARTHAM, montrent que le site de la côte basque ne revêt pas une importance notable pour le Grand dauphin. Toutefois la répartition de l'abondance permet de mettre en évidence que les proches abords du site, alentours du gouf de Capbreton, sont régulièrement utilisés par l'espèce. Les travaux du Centre de la Mer indiquent également que les effectifs de grands dauphins sont en augmentation significative dans le golfe de Gascogne depuis le milieu des années 1980.

Afin de compléter les connaissances notamment sur l'état de conservation des mammifères marins, l'AAMP a lancé en 2011 un vaste programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux marins et mammifères marins intitulés PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins). Les résultats montrent que le site marin de la côte basque n'est globalement pas adapté à la préservation du Grand dauphin et du Marsouin commun et plus largement des cétacés.

La conservation des cétacés par la mise en place d'actions efficaces nécessite d'une part de poursuivre l'acquisition de données de plus en plus fines mais aussi de travailler en réseau à plus large échelle.

► Détail de l'action

Il apparaît nécessaire dans le cadre du DOCOB d'intégrer des sources de données actualisées, susceptibles d'être mobilisables dans le futur. Par ailleurs, l'acquisition de nouvelles données locales pourrait permettre d'adapter les actions de gestion définies dans le DOCOB.

Action 1 : Intégrer au DOCOB les résultats des programmes d'acquisition de connaissances en cours

En fonction des résultats d'autres programmes de suivi scientifique, certaines données pourront être intégrées dans le DOCOB. Les données acquises les plus intéressantes, notamment celles disponibles à l'échelle du site et du réseau Natura 2000 en mer, pourront permettre, le cas échéant la mise en place d'une gestion adaptée.

Exemples de sources de données à intégrer :

- Analyses du Centre de la Mer de Biarritz,
- Données échouages recensés par le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) de La Rochelle, au travers du Réseau National Echouage (RNE)
- Données issues des observations opportunistes collectées par le réseau de sentinelle de mer (cf action M3)
- Autres...

Ces résultats seront présentés et discutés en COPIL.

Nature des opérations	Montant
• Veille sur les programmes d'acquisition de connaissances	1 journée opérateur Natura 2000/an 180 €

Action 2 : Etudier la fréquentation du secteur de la côte basque par les petits cétacés

Comme précisé dans la justification de cette fiche action, il pourrait être opportun de poursuivre l'acquisition de données et de déterminer le schéma de présence des espèces sur le site. La possibilité de mettre en œuvre un programme d'acquisition de connaissances spécialement dédié à l'étude de la fréquentation du secteur par des petits cétacés (grands dauphins, marsouins communs, etc.) sera étudiée, à l'image du programme MARSAC (suivi par acoustique passive des marsouins communs), volet du programme PACOMM, mis en œuvre sur deux sites pilotes : le Parc naturel marin d'Iroise et le bassin d'Arcachon.

Le maintien des suivis existants, notamment ceux menés dans le cadre du programme ERMMA par le Centre de la Mer de Biarritz est également nécessaire. Ce recueil de données standardisé permet des analyses et des comparaisons temporelles.

Le caractère « pilote » du site (voir fiche animation) pourrait ainsi être couplé à la « science participative » par les usagers du site (voir fiche action M3) pour mutualiser les moyens à la mer : moyens nautiques des pêcheurs professionnels, etc.

Il est entendu que cette sous action est à étudier et reste à concevoir, en réunion de travail, avec les référents scientifiques et partenaires identifiés.

Nature des opérations	Montant
• Evaluer l'intérêt de mener un programme d'acquisition de connaissances spécifique au site	2 journées opérateur Natura 2000 année N+1 360 €

Action 3 : Améliorer la connaissance sur les pressions et impacts sur les petits cétacés

L'opérateur Natura 2000 se chargera de collecter et suivre les informations relatives à la définition et la réduction des pressions et des impacts liés aux pratiques des activités sur le site. Ce travail pourra permettre à l'opérateur Natura 2000 de préciser, le cas échéant, les pressions et impacts, positifs ou négatifs, de l'ensemble des activités socio-économiques pratiquées sur le site, en lien avec les autres aires marines protégées et autres politiques et plans de gestion du domaine marin.

- Suivi de la mise en place de programmes d'étude ou de recherche concernant l'évaluation des pressions et des impacts, dont les prises accidentelles de cétacés (cf sous-action 4 de la présente fiche),
- Identification des origines des pressions et impacts, naturelles ou anthropiques, sur les espèces d'intérêt communautaire,
- Suivi des programmes ou projets d'étude ou de recherche concernant la réduction des pressions et des impacts et solutions adaptables au site « mer et littoral » de la côte basque.

Nature des opérations	Montant
• Veille sur les études ou programmes concernant l'acquisition de connaissances sur les pressions à l'égard des cétacés	1 journée opérateur Natura 2000/an 180 €

Action 4 : Evaluer les prises accidentelles de mammifères marins par les pêcheries concernées par le site

On entend par « captures accidentelles » les espèces capturées involontairement. L'attention portée aux captures accidentelles se focalise principalement sur les espèces protégées, notamment les mammifères marins, les oiseaux ou les espèces amphihalines. Ces différentes espèces ne sont pas recherchées par les activités de pêche professionnelle.

Cette opération consiste à évaluer l'importance des captures accidentelles par les pêcheurs professionnels au sein du site Natura 2000 en partenariat avec les acteurs locaux. Il est prévu dans le cadre de ce plan d'actions la création d'un réseau de sentinelle de la mer. Cette action est décrite dans la fiche action M3. Il s'agira donc de mettre à profit la veille écologique effectuée par le réseau de sentinelles de la mer. La mise en œuvre de la présente sous-action prendra la forme d'un volet particulier des missions du réseau de sentinelle de la mer. Il sera demandé aux membres de ce réseau qui exprimeront activement la volonté de participer à cette action, de signaler les captures accidentelles à l'opérateur Natura 2000.

Cette sous-action reste à préciser, en réunion de travail, avec les référents scientifiques et partenaires volontaires identifiés.

L'opérateur natura 2000 devra par ailleurs suivre les divers programmes ou projets permettant d'évaluer les prises accidentelles de mammifères marins. Il collectera notamment les données suivantes :

- Les restitutions du programme d'observation à la mer « OBSMER », mis en œuvre au niveau national par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture en collaboration avec IFREMER et le CNPMM. Ce programme répond à l'obligation communautaire de collecter les données (CE n°199/2008) pour certains métiers sur les captures totales ainsi que sur les captures accidentelles de mammifères marins (règlement CE n°812/2004),
- Les restitutions et/ou publication issues du programme de recherche prévu par l'article 4 de l'Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Cet article précise que tout spécimen de cétacé ou de pinnipède capturé accidentellement dans un engin de pêche doit faire l'objet d'une déclaration, ceci dans le but de contribuer aux programmes scientifiques.

Nature des opérations	Montant
Définition du protocole de mise en œuvre de l'action dans le cadre du réseau de sentinelles de la mer	Intégré au temps prévu dans la fiche action M3

Action 5 : privilégier une gestion des espèces de mammifères marins d'intérêts communautaires par le réseau de sites Natura 2000 en mer

En fonction des connaissances acquises sur le Grand dauphin et le Marsouin commun, l'opérateur Natura 2000 en lien avec l'AAMP et d'autres gestionnaires de sites marins pourra engager une réflexion afin d'élaborer des actions de gestion communes et complémentaires.

Ainsi cette action a pour finalité d'inciter une recherche de mutualisation de moyens et d'expériences à l'échelle du réseau Natura 2000 en mer de la façade atlantique.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie liée à la mission d'animation	1 journée opérateur Natura 2000/an 180 €

► Autre(s) action(s) en lien

M3 : Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Centre de la Mer de Biarritz, AAMP, IMA, collectivités, universités, associations, structures professionnelles et de loisirs, ...

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

3 060 € (sans action 4)

► Outils financiers

Convention d'animation du
DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 3 Action 5	Action 1 Action 2 Action 3 Action 5	Action 1 Action 3 Action 5	Action 1 Action 3 Action 5	Action 1 Action 3 Action 5
540 €	900 €	540 €	540 €	540 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Amélioration des connaissances sur les espèces de mammifères marins d'IC

► Mise en œuvre de la mesure

- Intégration de nouvelles données,
- Echange avec l'AAMP et intersite

ASSURER UNE VEILLE ACTIVE SUR LES RESULTATS DES RESEAUX DE SUIVI, DES ETUDES ET DES PROGRAMMES MENES SUR LA QUALITE DES EAUX LITTORALES

Priorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 5 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux marines et accompagner la mise en place des dispositifs de gestion des pollutions issues du trafic maritime

Habitats/espèces d'IC concernées

Tous les habitats marins et toutes les espèces marines d'intérêt communautaire

Pratiques en 2015

Suivis DCE

Changements attendus

- Impulser une dynamique de collaboration avec les structures et réseaux de suivis de la qualité des eaux littorales,
- Améliorer les connaissances sur l'interaction entre la qualité de l'eau et l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires
- dissocier l'impact des différentes sources de pollution

Description de l'action

► Éléments de contexte

Situés à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu marin, les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque sont soumis à l'influence majeure d'un important réseau hydrographique qui se structure en plusieurs bassins versants dont les 4 principaux sont ; l'Adour, l'Ouhabia, La Nivelle et la Bidassoa. Sur ces bassins versants, dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCE, des politiques publiques et structures dédiées sont spécifiquement chargées du suivi et l'amélioration de la qualité des eaux, en particulier les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Deux SAGE couvrent à ce jour le territoire de la côte basque ; le SAGE côtiers basque, qui intègre les trois derniers bassins versants cités au-dessus et le SAGE Adour aval (en phase d'émergence) qui couvre une partie du bassin de l'Adour. En mer, la DCSMM et son programme d'actions, incluant un programme de surveillance, constituent le cadre spécifique d'intervention sur ces pollutions. D'autres opérations mises en oeuvre dans le cadre de politique publique territoriale contribue par ailleurs à réduire la dégradation des eaux marines, c'est notamment le cas des démarche de gestion intégrée des eaux de baignades.

Les connaissances disponibles sur les impacts de la pollution des eaux sur les habitats et espèces Natura 2000 sont largement insuffisantes. Les diverses formes de pollution, physico-chimiques, biologiques, bactériologique, etc., entraînent une multitude d'impacts sur le vivant, les espèces, et par voie de conséquence sur les habitats : (mortalité directe, conséquences sur la reproduction, etc.). Si plusieurs études ont pu démontrer ces impacts sur certains habitats ou espèces sensibles, parfois à très faibles doses, les notions de dose/réponse ou encore l'influence des facteurs de dilution, piégeage, exportation des pollutions restent méconnus et rendent tout diagnostic très difficile à réaliser.

Dans ce contexte, on peut toutefois affirmer que le maintien d'une bonne qualité des eaux littorales est un des facteurs déterminant pour assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. On

peut comprendre aussi que les leviers d'actions sur la problématique de la qualité de l'eau sont limités et bien souvent cet enjeu dépasse largement la démarche Natura 2000 et renvoie aux politiques de gestion de l'eau et des bassins versants.

► Détail de l'action

Cette action vise à assurer une veille active sur les études, réseaux et suivis de la qualité des eaux de la masse d'eau côtière des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Il s'agira également pour l'opérateur Natura 2000 de se donner les moyens de pouvoir saisir - sur cette problématique - des opportunités d'étude, de suivi et d'expérimentation sur la masse d'eau concernée. L'opérateur veillera à développer et pérenniser les échanges et les transferts d'expérience avec les acteurs en charge de cette thématique de suivi et de surveillance de la qualité des eaux.

A terme, cette action a vocation à permettre de mieux cerner la dynamique des impacts liés à la pollution des eaux, d'identifier les secteurs et les activités sur le site pour lesquelles des voies d'amélioration sont envisageables et de formuler des recommandations qui serviront de base pour la mise en œuvre d'actions concrètes de gestion.

Nature des opérations	Montant
- Développer et tenir à jour les connaissances sur l'impact de la pollution des eaux sur les habitats et espèces Natura 2000, - Favoriser les échanges entre l'opérateur Natura 2000 et les réseaux, structures en charge du suivi de la qualité des eaux littorales. Comme par exemple, les réseaux nationaux de surveillance (REPOM, ROCCH, REPHY, etc.), les réseaux indépendants (Surfrider Foundation Europe), les suivis actuels et à venir des différentes Directives Européenne (DCE, Directive baignade, DCSMM), ou encore des outils locaux de surveillance comme les suivis faits sur les eaux de baignades dans le cadre de la gestion active des plages - Veiller aux résultats de ces réseaux de surveillance et de suivi	3 journées opérateur Natura 2000 / an 540 €

► Autre(s) action(s) en lien

M3 : Renforcer et coordonner la participation des usagers en mer

M4 : Lutter contre les macrodéchets

M11: Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

- AAMP, IFREMER, Agence régional de Santé, GIS littoral basque, structure porteuse SAGE, Agence l'eau Adour-Garonne, Universités,

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

2 700 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
540 €	540 €	540 €	540 €	540 €

► **Efficacité de la mesure**

► **Mise en œuvre de la mesure**

- Echange avec les réseaux de suivi et les acteurs concernés (compte rendu de réunions)
- Etudes et rapports disponibles

EVALUER LA SENSIBILITE DES HABITATS ET ESPECES AUX ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLES ET DE LOISIRS

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

Habitats/Espèces d'IC concernés

Tous les habitats et toutes les espèces d'IC

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Appréciation du comportement des usagers de loisir,
- Evaluer les pressions exercées par la pêche de loisir embarquée et par la pêche professionnelle sur les habitats et les espèces d'IC,
- Adaptation de la gestion du site le cas échéant

Description de l'action

► Éléments de contexte

Sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque, 29 navires de pêche professionnelle ont été identifiés, dont 23 ont pu être enquêtés. Parmi ces navires, 19 sont enregistrés en Petite Pêche et 4 en Pêche Côtière (cf diagnostic socio-économique). Concernant la pêche de loisir embarquée, le niveau d'information est très disparate et difficilement exploitable dans un objectif de caractérisation de l'activité.

Si les impacts potentiels de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir embarquée semblent faibles sur les habitats Natura 2000 (cf diagnostic socio-économique), l'évaluation de leur réalité et de leur intensité sur le site Natura 2000 se heurte aujourd'hui à un important défaut de connaissances. Un premier et primordial défaut de connaissances réside dans la méconnaissance des surfaces totales d'habitats Natura 2000 exploitées ou non par la pêche professionnelle et par la pêche de loisir. Ensuite, sur les habitats Natura 2000 exploités, l'évaluation des impacts est conditionnée au développement des connaissances sur les niveaux d'efforts de pêche, la sensibilité des habitats, l'influence des conditions environnementales.

► Détail de l'action

Cette action a pour objectif de suivre et compléter les informations relatives aux activités et techniques de pêche professionnelle et de loisir afin de mieux appréhender leurs impacts réels et potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et d'améliorer les pratiques.

Cette action est étroitement liée aux actions d'amélioration des connaissances sur les habitats de Récifs de la côte basque (actions M10).

Action 1 : Accompagner le travail d'évaluation des incidences des activités de pêche professionnelle

La pêche aux petits métiers est une activité professionnelle artisanale pratiquée sur les sites Natura 2000 par 29 unités de pêche. Cette pêche côtière, bien que considérée comme durable, doit cependant faire l'objet d'une analyse des risques d'impacts de l'activité sur les habitats Natura 2000, ceci au regard de la circulaire du 30 avril 2013.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a été mandaté par l'Etat pour développer une méthode d'évaluation des risques d'impacts de la pêche professionnelle sur les habitats Natura 2000. La circulaire du 30 avril 2013 impose aujourd'hui sa mise en œuvre et selon les résultats de cette analyse des risques, des propositions de gestion. La mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation des risques doit être proportionnée au risque potentiel que représentent les différents métiers de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire.

La présente action vise donc l'accompagnement par l'opérateur Natura 2000 :

- à la mise en œuvre de l'analyse des risques de la pêche professionnelle sur les habitats Natura 2000, sur la base de la « méthode d'évaluation des risques de dégradation » développée par le MNHN (MNHN –SPN, 2012),
- à la définition, le cas échéant et en concertation avec les acteurs, de solutions de réduction des impacts sur les secteurs identifiés à risque.

Nature des opérations	Montant
● Accompagnement du CRPMEM/CIDPMEM dans le cadre de l'analyse des risques pêches professionnelles	5 journées opérateur Natura 2000 Année N+1 900 €

Action 2 : Caractériser et suivre les activités de pêche de loisir en bateau au sein de la zone Natura 2000

Concernant la pêche de loisir, l'action proposée ici vise :

- à caractériser les engins de pêche utilisés pour mieux évaluer les pressions qui y sont associées,
- à cartographier précisément les zones de pêche embarquée de loisir (casiers, filets) sur les zones à enjeux (fonds rocheux remarquables),
- à déterminer pour chaque habitat le rapport entre les surfaces exploitées et non exploitées, afin de porter un premier niveau d'évaluation sur le risque que représentent les activités de pêche embarquée de loisir (casiers, filets) sur l'état de conservation à long terme des habitats Natura 2000,
- à proposer au besoin des mesures de gestion de cette activité, sur les zones à enjeux.

Au vu des objectifs attendus, il sera nécessaire d'organiser une première phase de concertation avec les pêcheurs de loisir et leurs représentants afin de définir l'approche et le protocole à mettre en œuvre. Par exemple, les informations pourraient être récupérées par le biais d'enquêtes, sous la forme de questionnaires, à réaliser auprès des structures fédérant ces activités ou sur les sites de pêches de loisir en mer.

Nature des opérations	Montant HT
● Analyse du risque lié à la pêche de loisir aux filets et casiers sur l'état de conservation des habitats Natura 2000 : - Phase de concertation et définition du protocole - Mise en œuvre du protocole - Traitement, analyse et synthèse : Cartographie croisée des zones de pêche et des habitats Natura 2000	A déterminer

► Autre(s) action(s) en lien

M10 : Améliorer les connaissances sur l'habitat d'IC Récifs et évaluer son état de conservation

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité de la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Opérateur Natura 2000
- Action 2 : Institut des Milieux Aquatiques

► Partenaires techniques

AAMP, IFREMER, Conseil Départemental, représentants des pêcheurs de loisirs embarqués, CRPMEM/CIDPMEM,

► Financeurs potentiels

- AAMP,
- DREAL,
- CIDPMEM
- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

900 € (sans l'action 1)

► Outils financiers

En partie convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 2	Action 1			
A déterminer	900 €			

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Préservation à long terme de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire,
- Propositions de gestion au besoin sur les zones à enjeux.

► Mise en œuvre de la mesure

Action 1 :

- Cartographie croisée des zones de pêche et des habitats Natura 2000,
- Détermination des surfaces d'habitats Natura 2000 exploitées,
- Evaluation du risque d'impacts de la pêche sur les habitats Natura 2000 exploités,
- Mise en œuvre de solutions de réduction des impacts de la pêche aux engins traînants sur les habitats Natura 2000 exploités.

Action 2 :

- Nombre de personnes/organismes enquêtés
- Cartographie croisée des zones de pêche de loisir aux filets et casiers et des habitats Natura 2000 sur les zones à enjeux
- Evaluation du risque lié à la pêche de loisir aux filets et casiers sur les habitats Natura 2000, compte tenu des surfaces exploitées ou non

AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECIFS ET EVALUER SON ETAT DE CONSERVATION

Priorité : 1
Faisabilité : 2

Objectif de gestion

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisir et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

Habitats/espèces d'IC concernées

1170 Récifs

Pratiques en 2015

Différents programmes et études (suivi, inventaires, etc.) sur les biocénoses de substrats rocheux

Changements attendus

- Développement et acquisition de nouvelles connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs » ; structure, fonctionnalité, état de conservation,
- Définition d'une méthode adaptée de suivi (protocole reconnu et validé) ,
- Adaptation de la gestion des sites en fonction de l'acquisition de nouvelles connaissances,
- Promotion de la coopération entre experts scientifiques, opérateur Natura 2000 et acteurs locaux,
- Implication des usagers dans l'amélioration des connaissances.

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les habitats de Récifs sont les plus typiques et représentatifs de la côte basque, ce sont ainsi 10 habitats élémentaires répartis entre l'intertidal et le subtidal qui ont été cartographiés dans le cadre du diagnostic écologique. Les habitats de récifs représentent 40 % des habitats d'intérêt communautaire inventoriés sur la totalité de l'espace marin des trois sites de la côte basque. Pour les sites littoraux cette proportion passe à 58 % pour le site FR7200775 « domaine d'Abbadia et corniche basque » et 48 % pour le site FR7200776 « Falaises de Saint Jean de Luz à Biarritz ».

La cartographie des habitats marins issue du diagnostic écologique marin résulte des travaux menés dans le cadre du programme CARTHAM. Ces travaux cartographiques, les premiers de la sorte localement, constituent un apport indéniable en matière de connaissance des habitats marins. Ils ont permis de déterminer globalement, même si de nombreux habitats élémentaires n'ont pas pu être évalués, un bon état de conservation de l'habitat 1170- Récifs.

Toutefois la complexité et la difficulté de réalisation de ces travaux comportent inévitablement plusieurs limites ou incertitudes :

- Les méthodes mises en œuvre sont à l'origine d'incertitudes sur l'identification et les limites des habitats marins, aussi bien en zone intertidale qu'en zone subtidale,
- Les états de conservation des habitats marins ont été déterminés dans la mesure du possible sur la base de dires d'experts, d'observations ponctuelles et en l'absence de données historiques.

Pour mieux connaître ces habitats, mieux suivre leur évolution et mieux déceler l'effet des facteurs anthropiques ou exogènes, il est nécessaire de disposer d'une connaissance approfondie et d'un état de référence de la biodiversité du site Natura 2000. En d'autres termes, il apparaît nécessaire de poursuivre l'acquisition de données pour atteindre un niveau de connaissance élevé nécessaires à la mise en place de suivis de l'évolution des habitats marins et leur état de conservation (sur la base du guide méthodologique du MNHN).

► Détail de l'action

Action 1 : Réaliser une veille et un suivi de toutes les études et programmes de suivi relatifs aux habitats marins

Il s'agira principalement de récupérer les données résultant des suivis existants (REBENT, DCE, etc.) ou à venir (DCSMM, dans le cadre du Programme de surveillance des Plans d'Action pour le Milieu Marin – PAMM et notamment les sous-programmes SP2- Etat écologique des habitats intertidaux et SP4 - Etat écologique des habitats subtidaux côtiers de substrat dur de la partie « Biodiversité – Habitats benthiques et intégrité des fonds marins ») ainsi que l'ensemble des études menées localement, comme :

- Suivi du **cantonement de pêche de Guéthary** (depuis le début des années 2000 un suivi des espèces benthiques - inventaires qualitatifs et quantitatifs - est réalisé par le Centre de la Mer de Biarritz).
- Suivi de **réécifs sous-marins** : plusieurs espèces benthiques font l'objet d'une évaluation d'un point de vue qualitatif. Ces récifs suivis annuellement par l'Institut des Milieux Aquatiques (IMA) au printemps et en fin d'été font l'objet de rapports pluriannuels dans lesquels l'évolution des peuplements est analysée.
- L'évaluation des peuplements intertidaux, en cours par le biais d'un partenariat Ifremer/UPPA. Ce travail a pour objet un inventaire le plus exhaustif possible du benthos présent mais aussi pour certaines espèces ou groupes d'évaluer les peuplements (programme **BIGORNO**, résultats attendus pour fin 2016).

Nature des opérations	Montant
Ingénierie liée à la mission de veille et d'échanges avec le monde scientifique et autres acteurs intervenants sur des études ou programmes sur les habitats marins	2 journées Opérateur / an 360 € / an

Action 2 : Evaluer les besoins d'acquisition de nouvelles connaissances sur l'habitat 1170- Récifs (structures et fonctions) et encourager la mise en place de programmes d'études et de recherches

Les habitats de la côte basque sont caractérisés par la présence de nombreuses espèces en limite d'aire de répartition (limite de la zone boréale et sous forte influence méditerranéenne) leur conférant des particularités relativement originales. Au regard de cette particularité et afin de définir au mieux l'état de conservation de l'habitat Récifs, la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances concernant la structure et les fonctions de l'habitat devra être évaluée et étudiée par l'opérateur Natura 2000.

D'après le guide méthodologique d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 (MNHN, 2011), un habitat naturel marin peut être considéré en bon état de conservation, à l'échelle d'un site Natura 2000, lorsque :

- Ses structures caractéristiques sont présentes et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont assurées,
- Il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité,
- Les espèces qui lui sont typiques peuvent s'exprimer et assurer leur cycle biologique.

Evaluer l'état de la structure et de la fonctionnalité¹⁴ d'un type d'habitat marin suppose d'évaluer l'état de ses composantes soit en évaluant les composantes elles-mêmes, soit en s'appuyant sur des espèces indicatrices d'un bon fonctionnement écologique ou indicatrices d'un mauvais fonctionnement.

Ainsi, la priorité sera d'engager rapidement un processus de réflexion entre l'opérateur Natura 2000 les experts scientifiques et l'AAMP afin, au regard des données issues des programmes d'acquisition de connaissances ayant permis la réalisation du diagnostic écologique, de mettre en exergue les manques et besoins de connaissances. En fonction de l'ampleur de la mission il pourra être évalué l'opportunité d'une mission d'étude à part entière (dans le cadre d'un stage par exemple).

En fonction des besoins de compléments d'acquisitions de connaissances mis en évidence (inventaires, etc.), l'animateur Natura 2000 pourra :

- Promouvoir les sites Natura 2000 de la côte basque dans d'autres programmes d'inventaire en tant que site pilote ou expérimental,

¹⁴ L'INPN définit la structure et la fonction des habitats de la manière suivante :

- La structure recouvre les composantes physiques d'un type d'habitat. Il s'agit souvent d'espèces vivantes ou non, comme par exemple les coraux de certaines formes de récifs, mais cela peut aussi inclure des structures abiotiques comme le gravier dans les frayères.
 - La fonction (au sens fonctionnement) recouvre les processus écologiques (flux de matière) prenant place à différentes échelles spatiales et temporelles, et variant selon les habitats. Par exemple, la régénération des arbres et le cycle des nutriments sont des fonctions importantes dans les habitats forestiers.

- Encourager la mise en place de programmes d'études et de recherches pour l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels. L'animateur du site pourra alors se rapprocher des experts scientifiques locaux (IMA, IFREMER, UPPA, ...) et des autres gestionnaires d'AMP pour aider à la recherche de financements et au montage de dossiers. Parmi les thèmes à mobiliser et soutenir nous pouvons d'ores et déjà citer toutes les missions d'expertise sur des sujets transversaux (qualité de l'eau, changement climatique, etc.), inventaires sur des compartiments biologiques peu ou pas connus et présentant un fort enjeu de conservation, les suivis scientifiques, la définition d'indicateurs d'évolution de l'état de conservation (sous-action 3), etc.

Il conviendra de prioriser cette sous-action au regard des enjeux de conservation définis au niveau des habitats élémentaires (cf hiérarchisation des enjeux de conservation). Ce sont ainsi les 5 habitats élémentaires définis comme présentant un enjeu de conservation fort qui devront être prioritairement traités (1170-2, 1170-5, 1170-6, 1170-8 et 1170-9).

Nature des opérations	Montant
Ingénierie liée à la mission : réunions, concertation, analyses des données avec les experts scientifiques et l'AAMP, etc.	10 journées opérateur Natura 2000 sur les 3 premières années 1 800 €

Action 3 : Suivre l'état de conservation de l'habitat 1170-Récifs

En complément de la sous action 2 et afin de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats Récifs, l'opérateur Natura 2000 aura en charge d'initier une réflexion avec l'ensemble des structures scientifiques et techniques locales (IMA, IFREMER, Centre de la Mer de Biarritz, UPPA, ...) et en lien avec l'AAMP sur la mise en œuvre d'un protocole de suivi adapté aux particularités des habitats de la côte basque.

Nature des opérations	Montant
- Suivi de la mise en œuvre des protocoles nationaux de détermination de l'état de conservation (guide MNHN) et de l'état écologique (réfèrent DCSMM) des habitats rocheux - Définition d'un protocole en lien avec les spécificités des habitats de Récifs de la côte basque (notamment faire le lien avec le programme BIGORNO) - Identification des moyens financiers et humains disponibles pour mettre en œuvre ces protocoles (à remettre en perspective avec sous-action 4)	10 journées opérateur Natura 2000 sur les 3 premières années 1 800 €

Action 4 : Améliorer localement les connaissances sur les pressions et impacts sur l'habitat Récifs (hors pêche de loisirs embarquée et pêche professionnelle)

Il s'agit avec cette action de se donner les moyens de préciser l'interaction des activités socio-économiques pratiquées sur les sites de la côte basque avec les substrats rocheux, en lien avec les autres aires marines protégées et autres politiques et plans de gestion de l'environnement marin.

L'opérateur Natura 2000 aura ainsi pour mission de collecter et suivre les informations relatives à la définition et la réduction des pressions et des impacts liés aux pratiques de toutes les activités, en dehors de la pêche professionnelle et de la pêche de loisirs embarquée (ces usages sont traités dans la fiche action M9 « évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs »), se déroulant sur les sites Natura 2000 :

- Suivi de la mise en place de programmes d'étude et/ou de recherche concernant l'évaluation des pressions et impacts sur les habitats de récifs ; On peut notamment citer les travaux en cours, dans le cadre d'un projet Life +, sur la pêche à pied de loisirs. La mise en place d'un suivi d'un champ de blocs (1170-9) dans ce cadre devrait notamment apporter un éclairage sur cette activité ainsi que sur les pêches d'observations, qui parfois mal pratiquées peuvent avoir des conséquences sur les espèces.
- Suivi de toutes les études concernant l'évolution spatiale et temporelle des activités socio-économiques au niveau de la côte basque,

Considérant que l'évaluation des pressions sur les habitats est un critère à renseigner dans le cadre de la définition de l'état de conservation (guide MNHN), et en fonction de l'état des connaissances locales, l'opérateur Natura 2000 pourra engager une réflexion avec les acteurs et en lien avec le COPIL, sur les besoins d'acquisition de connaissances sur les pressions et impacts sur l'habitat récifs de la côte basque.

Nature des opérations

- Suivi des programmes et/ou projets d'étude ou de recherche concernant la réduction des pressions et des impacts.

Montant

2 journée Opérateur / an

360 € / an

► Autre(s) action(s) en lien

M1 : Préserver le récif d'Hermelles

M2 : Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines

M3 : Renforcer et coordonner la collaboration avec les usagers de la mer – réseau de sentinelles de la mer

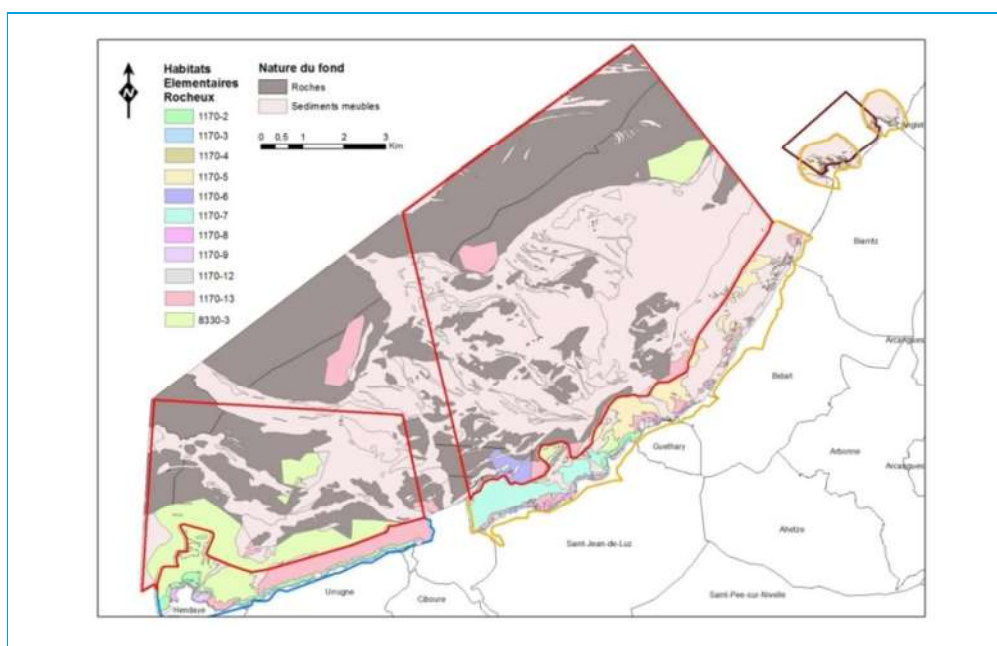
M8 : Assurer une veille active sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales

M9 : Evaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs

M11 : Réaliser un inventaire écologique des grottes semi-obscur et le suivi des peuplements

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

AAMP, DREAL, IMA, IFREMER, MNHN Concarneau, UPPA, Centre de la Mer de Biarritz, Associations, ...

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- AAMP
- Département

► Montant sur 5 ans

7 200 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 2 Action 3			Action 1 Action 4	Action 1 Action 4
Action 1 Action 4	Action 1 Action 4	Action 1 Action 4		
5 760 €			720 €	720 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Amélioration de l'état des connaissances sur l'habitat d'IC Récifs,
- Mise en œuvre des indicateurs de suivi de l'état de conservation,
- Aide au montage de dossier et recherche de financements

► Mise en œuvre de la mesure

- Compte rendu des réunions d'échanges avec les acteurs scientifiques,
- Définition des études et programmes prioritaires à mener sur la côte basque pour disposer d'un niveau de connaissance sur l'habitat Récifs et les pressions s'y exerçant en adéquation avec les enjeux de conservation,
- Définition des indicateurs et protocoles de suivi de l'état de conservation des habitats élémentaires Récifs.

REALISER UN INVENTAIRE ECOLOGIQUE DES GROTTES SEMI- OBSCURES ET LE SUIVI DES PEUPELEMENTS

Priorité : 2
Faisabilité : 2

Objectif opérationnel

OGM 1 Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les espèces et les habitats, notamment ceux à caractéristiques méridionales, en vue d'améliorer la gestion globale

OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site

Habitats/espèces d'IC concernées

8330-3 – Biocénoses des grottes semi-obscuras

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Amélioration des connaissances sur cet habitat
- Amélioration des connaissances sur l'évolution de l'état de conservation de cet habitat, en lien avec la fréquentation des grottes

Description de l'action

► Éléments de contexte

L'inventaire écologique marin réalisé dans le cadre du projet CARTHAM a confirmé la présence de grottes et tombants regroupés au sein de l'habitat 8330-3 « biocénoses des grottes semi-obscuras ». Cet habitat est constitué d'espèces présentant un fort intérêt fonctionnel et patrimonial. Les espèces qui le caractérisent sont constituées notamment d'éponges et de coraux difficiles à identifier *in situ* et donc peu connus.

L'intérêt de cet habitat réside par ailleurs dans ces caractéristiques, de types méditerranéennes, mais aussi dans sa localisation. Il est en effet observé ici en zone infralittorale alors qu'il est décrit préférentiellement comme un habitat de zone circalittorale.

Ces grottes et tombants ainsi que les peuplements qui les constituent ont un intérêt esthétique remarquable pour la côte basque. A ce titre, quelques secteurs (récifs d'Aroca, de Ficoa, des Esclaves) localisés essentiellement en zone subtidal représentent un grand intérêt pour les pratiquants de plongée subaquatique. La fréquentation de ces grottes entraîne une fragilisation et des risques de dégradation des peuplements faunistiques caractéristiques liés directement au palmage et aux rejets en dioxyde de carbone (bulles d'air) emprisonnés sous les voûtes.

► Détail de l'action

L'objectif de cette action est de réaliser un inventaire écologique précis des peuplements composants cet habitat de grottes semi-obscuras. Ce travail pourra être priorisé sur les sites les plus intéressants et présentant un enjeu lié à leur fréquentation pour la plongée. Afin d'évaluer l'impact de l'activité de plongée sur le milieu, il s'agira également de réaliser un suivi de ces peuplements et de l'état de conservation de l'habitat en fin de première phase d'animation, année N+4.

Cette mesure pourra s'effectuer en partenariat avec les clubs de plongée ayant fait part de leur volonté de participer au réseau de sentinelles de la mer (cf action M3). Cette action sera donc à monter en lien avec l'action M3, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de sciences participatives, si des plongeurs amateurs font part de leur intérêt à contribuer à ce travail d'inventaire écologique.

Nature des opérations

- Inventaire floristique et faunistique des grottes semi-obscur et suivi des peuplements et de leur état de conservation :
 - Formalisation d'un programme de science participative dans le cadre de l'action M3 en lien avec l'opérateur Natura 2000
 - Mise en œuvre des inventaires

Montant HT

20 000 € année N+2

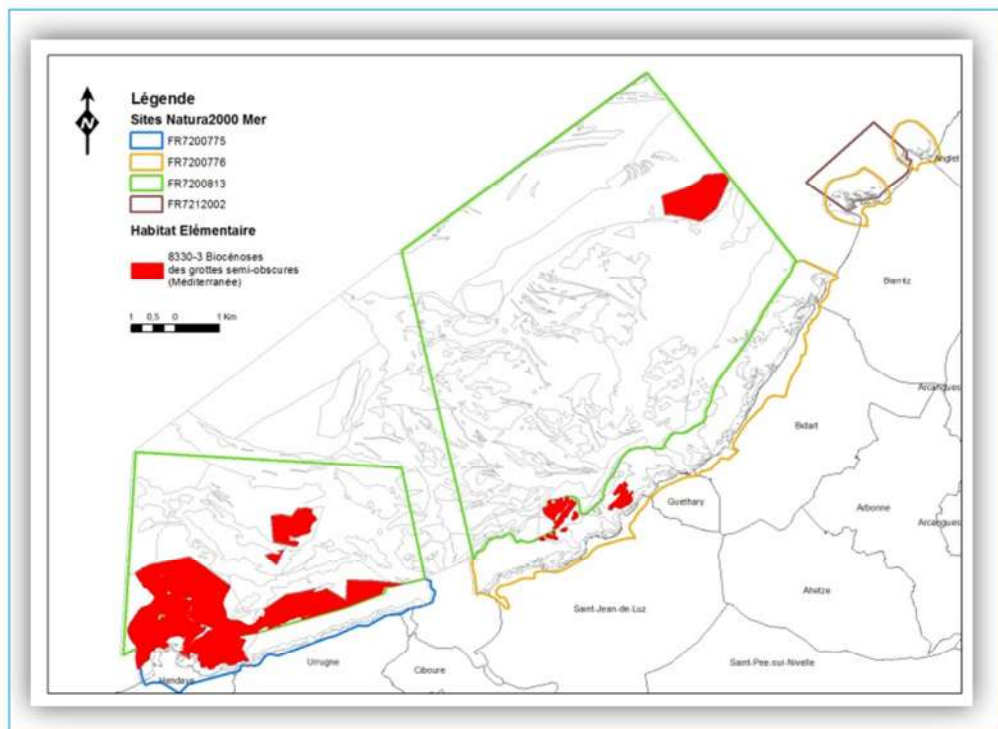
► Autre(s) action(s) en lien

M3 : Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer

M10 : Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- IMA

► Partenaires techniques

AAMP, IFREMER, plongeurs subaquatiques, autres experts scientifiques

► Financeurs potentiels

- AAMP
- DREAL
- Département
- FEAMP

► Montant sur 5 ans

20 000 € HT

► Outils financiers

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
		20 000 €		

► **Efficacité de la mesure**

- Inventaire des peuplements
- Evolution de l'état de conservation de l'habitat

► **Mise en œuvre de la mesure**

- Nombre de journées d'inventaire réalisées
- Nombre d'échanges avec les clubs de plongée et nature des informations remontées
- Rapport d'étude

► 3.1.3. Les actions détaillées concernant la gestion globale des sites de la directive habitat



FR 7200776
FR 7200775
FR 7200813

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU DOCOB

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion **Tous**

Espèces IC concernées Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaires

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Assurer l'animation, la coordination, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du DOCOB
- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

► Éléments de contexte

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures préconisées sur les sites, qu'elles soient pour la partie terrestre ou pour la partie marine, rend nécessaire la mise en place d'un opérateur Natura 2000. Celui-ci, désigné par le COPIL, sera le garant de la poursuite du travail de concertation enclenché en phase d'élaboration du DOCOB, et aura pour mission de piloter et suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

Cette fiche consiste donc à cadrer les missions à mener par l'opérateur Natura 2000 pour assurer la mise en œuvre du DOCOB durant la phase d'animation.

► Détail de l'action

Action 1 : Animation générale relative à la mise en œuvre du DOCOB : Coordination de la démarche – gestion administrative – suivi et évaluation du DOCOB

Nature des opérations

- Organiser la concertation avec les acteurs locaux par la mise en place et l'animation de réunions de diverse nature (comité de pilotage, réunions à caractère plus spécifique, ...) en relation avec les services de l'Etat et l'Agence des Aires Marines Protégées (partie marine)
- Participer activement à différents réseaux (réseaux Natura 2000, forum des Aires Marines Protégées, réseau des sites Natura 2000 en mer, etc.) à différentes échelles (locale, régionale, nationale)
- Suivre et/ou participer aux projets et programmes d'intérêt pour le site : L'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires notamment sur la partie marine apparaît comme un enjeu majeur (cf fiches actions M10). Afin d'avoir des suivis cohérents entre les sites, l'opérateur du site sera chargé de suivre et d'assurer une veille des programmes et autres plans de gestion d'intérêts, notamment :
 - Le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) en application de la DCSMM,
 - Les projets et programmes ; OSPAR, etc.
 - Autres.

Montant

20 journées opérateur Natura 2000 / an

3 600 € / an

- Encourager à placer la partie marine des sites Natura 2000 « mer et littoral » comme site expérimental. L'opérateur, après consultation du COPIL pourra encourager à placer les sites Natura 2000 en tant que site pilote dans les projets ou programmes d'intérêt pour ces sites, notamment les projets portés par l'AAMP et le programme de surveillance de la DCSMM. Les spécificités des habitats naturels marins de la côte basque sont à l'origine d'un intérêt remarquable qu'il est nécessaire de faire reconnaître.
- Tenir à jour un annuaire des membres du COPIL et des groupes de travail
- Rechercher des synergies d'actions avec d'autres programmes (SAGE, autres sites Natura 2000, etc.)
- Mettre en valeur l'apport de Natura 2000 pour le développement durable du territoire

Action 2 : Mise en œuvre des actions

Cette mission d'animation constitue le lancement du processus de contractualisation du DOCOB, elle est au cœur de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Il s'agit concrètement de lancer les démarches de contractualisation (recensement des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000, assistance technique et administrative pour le montage des dossiers, suivi des opérations contractualisées, etc.).

Nature des opérations	Montant
• Elaboration annuelle d'un programme d'animation • Informer les signataires potentiels de contrats ou de la charte Natura 2000 sur les possibilités d'engagements et assurer un appui technique et administratif • Assurer d'une façon générale le suivi des actions du DOCOB et la réalisation des suivis scientifiques et écologiques des sites en s'appuyant par exemple sur l'outil élaboré par l'ATEN – outil SIN2000 : - Elaboration de l'état annuel de réalisation du DOCOB, sur les aspects techniques, scientifiques et financier - Proposition d'éventuels ajustements auprès du COPIL • Produire en fin de chaque année d'animation un bilan annuel d'activité : bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre • Dresser à la fin des 3 années de la convention cadre d'animation signée avec l'Etat, un bilan global de mise en œuvre du DOCOB : - Réalisant une approche quantitative et qualitative des actions du DOCOB mises en œuvre en lien avec les priorités en terme d'enjeux de conservation, - Précisant les éventuelles difficultés rencontrées, - Indiquant les modalités et les résultats de la concertation menée, ainsi que le bilan des actions de communication • Indiquer aux partenaires les éventuelles modifications à envisager s'il s'avère nécessaire de réactualiser (au regard des changements réglementaires ou de nouveaux dispositifs d'aide) ou réviser le DOCOB (correction d'actions inadaptées, nouvelles actions nécessitant un nouvel arrêté préfectoral)	10 journées opérateur Natura 2000 / an 1 800 € / an

Action 3 : Veille et conseil : Assurer la compatibilité des projets de territoire ou programmes d'aménagements et des manifestations culturelles et sportives avec la démarche Natura 2000

Certains programmes, projets ou aménagements localisés au sein du site ou en limite peuvent avoir un réel impact sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. De la même manière, de nombreuses manifestations sportives et culturelles sont organisées sur le littoral de la côte basque tout au long de l'année. Certaines, notamment entre le printemps et l'automne peuvent engendrer une forte fréquentation de certains espaces fragiles. Bien que l'affluence engendrée par ces événements soit ponctuelle, les impacts générés peuvent en revanche être plus durable selon la saison à laquelle ils se déroulent, le nombre de personnes, le site fréquenté et l'organisation (itinéraires empruntés, information, etc).

Les directives « habitats – faune- flore » et « oiseaux » n'interdisent pas ces projets ou manifestations, néanmoins, pour certains d'entre eux une évaluation des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires est obligatoire. La circulaire du 5 octobre 2004 a pour objet d'en préciser les modalités d'application et le contenu. Les listes nationales et locales des projets concernés sont consultables auprès des services de la DDTM.

Exemples de programmes, projets concernés :

- Document de planification (PLU, SCOT),
- Projet d'aménagement sur le DPM (digues, confortement, éclairage public, etc.),
- Manifestations remplissant certains critères (cf listes nationales et locales ; manifestations sportives,

- culturelles, etc.),
- Projets remplissant certains critères, susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, station d'épuration, etc.),
- ...

Il faut donc, dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, étudier le plus en amont possible dans quelle mesure ces différents événements peuvent représenter une menace pour l'atteinte des objectifs de conservation du site.

Nature des opérations	Montant
• Informer les propriétaires les acteurs locaux les aménageurs potentiels et toute structure organisatrice de manifestations en pleine nature des enjeux des sites Natura 2000 mer et littoral de la côte basque • Réaliser un suivi des projets et programmes en cours et à venir et maintenir une concertation tout au long de la vie du DOCOB dans la perspective d'une recherche constante d'une bonne articulation entre les objectifs de Natura 2000 et le développement du territoire • Travailler en collaboration avec les acteurs locaux (associations, collectivités, ...) pour recenser les manifestations existantes ou tout autre projet à l'étude, • Encourager les organisateurs à consulter impérativement l'opérateur local afin d'intégrer les sensibilités des sites concernés et définir avec lui les modalités d'organisation. Il est recommandé que cette consultation se fasse au minimum 2 mois avant le dépôt du dossier administratif requis (fonction de l'ampleur de la manifestation) • Elaborer, le cas échéant, des volets spécifique de la charte Natura, par activités, pour les associations ou autre structure organisatrices de manifestations ou animations sportives ou ludiques	5 journées opérateur Natura 2000 / an 900 € / an

Action 4 : Communication, sensibilisation, valorisation

Cette action renvoi spécifiquement à la fiche SENSI_sic.

Nature des opérations	Montant
• Ingénierie lié à la conception / rédaction des divers outils, à la réalisation d'actions de communication sensibilisation par le chargé de mission • Etude stratégie de communication, fournitures, impressions, site internet	Journées opérateur Natura 2000 dimensionnées dans la fiche correspondante Cout prestation dimensionné dans la fiche correspondante

► Autre(s) action(s) en lien

SENSI_sic : Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser le public au respect des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

AAMP, DREAL, DDTM

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

31 500 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
35 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	35 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	35 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	35 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	35 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche
6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de comités de pilotage, rapports d'activités
- Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre
- Nombre de jours de coordination scientifique et écologique,

CREATION ET MISE EN PLACE D'OUTILS VISANT A SENSIBILISER LE PUBLIC AU RESPECT DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGM 4 – OGTT 2 Sensibiliser, informer et communiquer

Espèces IC concernées

Toutes les espèces et tous les habitats

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000,
- Prise de conscience et modification du comportement des usagers pour un plus grand respect des milieux naturels,
- Respect des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des actions définies dans le DOCOB, et optimisation de leur efficacité.

Description de l'action

► Éléments de contexte

La communication et la sensibilisation d'un large public sont des composantes essentielles à mettre en place pour garantir une bonne gestion d'un site naturel. Afin de toucher un maximum de personnes, ce processus doit être adapté en fonction des publics visés. Il est ainsi proposé, pour l'ensemble des sites « mer et littoral » de la côte basque, et en cohérence avec le processus engagé pour les autres sites Natura 2000 de l'Agglomération Sud Pays basque de définir une stratégie globale de communication qui permettra de sensibiliser un large panel d'acteurs, ceci afin de favoriser la meilleure appropriation possible de la démarche de préservation des sites.

La présente fiche a pour ambition de préparer les bases de la stratégie de communication sur les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque.

► Détail de l'action

Action 1 : Soutenir, renforcer, valoriser les actions existantes

Sur la partie terrestre des sites Natura 2000 les habitats naturels les plus sensibles et pour lesquels des objectifs de conservation ont été définis se situent majoritairement dans des espaces naturels en cours de gestion (cf action T4). Concernant la partie marine, il existe un certain nombre de campagnes de sensibilisation engagées (sensibilisation dans le cadre du programme Life + « pêche à pied de loisirs », programmes portés par Surfrider Foundation, écho-gestes, etc.).

Par ailleurs, les temps de concertation proposés durant l'élaboration du DOCOB ont permis de mettre en évidence une réelle volonté de plusieurs représentants d'usagers de s'impliquer dans des actions de communication et de sensibilisation. Qu'elles soient de nature associative ou commerciale, les structures qui initient ou forment aux activités de plongée (apnée, scaphandre), de pêche, de plaisance, voile légère, etc. cherchent généralement à le faire dans le souci du respect des "bonnes pratiques" et de l'environnement marin en général. Elles peuvent également dispenser des connaissances sur la faune et la flore rencontrée, comme le font les moniteurs de plongée formés à cet effet. Le personnel encadrant constitue donc un relais important pour sensibiliser les pratiquants aux questions environnementales. Les associations représentatives des activités récréatives jouent donc également un rôle important dans l'éducation des pratiquants au respect des bonnes pratiques et à celui de l'environnement marin. Ces dernières permettent par ailleurs d'atteindre une partie des pratiquants individuels.

Le but de cette action est donc d'engager une réflexion avec l'ensemble des organismes portant différents

programmes et avec les gestionnaires d'espaces naturels afin de proposer l'intégration d'une information sur la démarche et le site Natura 2000, par la mise en place de supports complémentaires ou lors du renouvellement de supports existants.

Nature des opérations	Montant
- Réaliser un « catalogue » des différentes actions de communication et de sensibilisation existantes concernant la partie marine des sites Natura 2000, - Soutenir ces actions et les organismes les portant (ciblé sur celles qui intégreront Natura 2000) - Renforcer les partenariats avec les organismes gestionnaires des espaces naturels afin de proposer d'engager des réflexions pour l'harmonisation des outils et aménagements existants (panneaux, guides, outils de communication, etc.) avec les informations liées à la démarche Natura 2000 - Rencontrer les responsables et représentants d'activités récréatives pour leur présenter les éléments importants du DOCOB, en particulier ceux qui concernent leur activité, - Définir avec eux les éléments qu'ils devront porter à la connaissance, soit de leur clientèle (clubs de plongée, guides de pêche), soit de leurs adhérents (associations d'usagers), ainsi que les moyens de le faire (conférence, lettre d'information, autres documents de communication). - Apporter un soutien technique aux responsables et représentants de ces activités.	6 journées opérateur Natura 2000 la première année puis 3 journées / an à partir N + 1 1 080 € année N, puis 540 €/an

Action 2 : Définir puis mettre en place des outils de sensibilisation tout public sur le patrimoine naturel du site

Au préalable à la mise en place d'outils de sensibilisation du grand public et de valorisation du territoire, une étude sera menée afin de réfléchir aux actions et outils les plus pertinents à mettre en œuvre sur le territoire. Cette étude sera menée sur l'ensemble des sites Natura 2000 « mer et littoral » et en lien avec les sites de l'Agglomération Sud Pays Basque.

Elle a pour but d'orienter les flux touristiques sur des sites choisis et de définir des outils de sensibilisation innovants et adaptés aux différents publics et objectifs visés. En fonction des résultats de cette étude, les actions suivantes ou d'autres outils pourront être mis en œuvre. Des liens entre les différents sites seront faits au sein des outils de communication ainsi développés.

Nature des opérations	Montant
Identifier des moyens de sensibilisation et de valorisation	30 000 € (Montant global de l'étude à répartir sur les différents sites de l'Agglomération : 3 sites soit 10 000 € / site)

Action 3 : En fonction des résultats de l'action 2, mise en œuvre de la stratégie avec les moyens adaptés

Il s'agira de mettre en œuvre la stratégie de communication la plus adaptée au territoire en collaboration avec les acteurs locaux et en cohérence avec les enjeux et objectifs des différents sites Natura 2000, à l'échelle de la côte basque et de l'Agglomération Sud Pays Basque. Les publics qui seront ciblés seront ; élus, usagers, professionnels ou encore propriétaires fonciers.

Les thématiques qui pourront être développées seront :

- Information sur le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en mer (plusieurs logos sont par ailleurs obligatoires : Union européenne, FEADER, Natura 2000, ...),
- Règlementation en vigueur sur les sites,
- Présentation des caractéristiques de chaque site,
- Fragilité des milieux, enjeux et menaces sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- Les pratiques à adopter pour limiter l'impact des activités humaines sur le site,
- Présentation des habitats et des espèces protégées,
- La richesse biologique et patrimoniale des sites,
- Etc.

De manière complémentaire à la production d'outils, l'opérateur Natura 2000 pourra mettre en place différents types d'actions spécifiques (réunions, opérations de sensibilisation, etc.) qu'il jugera nécessaire dans l'objectif de faire connaître la démarche Natura 2000 et les enjeux des sites Natura 2000 « mer littoral ».

Cette mesure ne se substitue pas à l'action T8 dont l'objectif est spécifiquement d'accompagner les actions de gestion mise en place dans le cadre de ce DOCOB.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie liée à la mise en œuvre d'actions spécifiques de communication et à la conception / rédaction des documents et outils de communication / sensibilisation par l'opérateur Natura 2000	5 journées opérateur Natura 2000 année N puis 3 journées / an à partir N+1 900 € année N, puis 540 € / an
Production des différents outils de communication / sensibilisation (outils numériques, plaquette d'information, newsletter, etc)	Coût d'une prestation (dépend du type de support, des quantités)

Action 4 : Création d'un site internet ou d'une page sur le site de la structure animatrice

Cette action a pour but de faire connaître les sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque en expliquant tout d'abord la démarche Natura 2000 ainsi que les éléments qui composent le DOCOB, c'est-à-dire les diagnostics socio-économique et écologique, les enjeux et objectifs. Seront mentionnés également les différentes actions menées sur le site dans le cadre du DOCOB (mise en place de panneaux, les espaces naturels en gestion, les animations...). L'objectif étant de rendre le site attractif tout en expliquant la sensibilité de certains secteurs du fait de la présence d'habitats naturels remarquable. Ce site aura donc un but informatif pour un public classique. Un lien vers une autre page du site, visible uniquement par les gestionnaires et autres acteurs jugés pertinents, pourra être fait de façon à les informer des dernières données acquises et des actions qui seront ou qui ont été menées sur les sites.

Nature des opérations	Montant
Création d'un site internet	4 journées opérateur Natura 2000 année N 720 €

► Autre(s) action(s) en lien

ANIM_sic : Mise en œuvre et animation du DOCOB

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Intégralité des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque

► Maîtres d'ouvrage • Opérateur Natura 2000 • Communes • Gestionnaires d'espaces naturels	► Partenaires techniques AAMP, communes, Associations, Conseil départemental, DREAL/DDTM, Conservatoire du littoral, CBNSA,	
► Financeurs potentiels • FEADER / Etat • Communes • Gestionnaires d'espaces naturels	► Montant sur 5 ans 17 020 € (sans coûts de production des outils ; action 3)	► Outils financiers Convention animation Natura 2000 Contrats Natura 2000

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1, action 3 et action 4 (15 journées animateur) + Action 2	Action 1 Action 3 (6 journées animateur)	Action 1 Action 3 (6 journées animateur)	Action 1 Action 3 (6 journées animateur)	Action 1 Action 3 (6 journées animateur)
2 700 € + 10 000 € HT	1 080 € + A déterminer	1 080 € + A déterminer	1 080 € + A déterminer	1 080 € + A déterminer

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evaluation globale de la sensibilité et des pratiques du public quant au respect de l'avifaune,
- Evaluation globale de la compréhension de la démarche Natura 2000,
- Taux de fréquentation sur le site internet

► Mise en œuvre de la mesure

- Bilan de l'existant et des besoins,
- Nombre de documents de communication / sensibilisation édités, distribués ou diffusés,
- Nombre de panneaux conçus et posés,
- Nombre d'opération spécifique de communication / sensibilisation organisées (réunions, etc.)
- Création d'un site internet

3.2. Les actions détaillées concernant la Zone de Protection Spéciale

► 3.2.1. Les actions de gestion



FR 7200776
FR 7212002

FORMER DES « AMBASSADEURS NATURA 2000 », EN S'APPUYANT SUR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR BIARRITZ

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation
OGA 2 Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site
OGM 2 Maintenir une dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 avec l'ensemble des acteurs du site
OGM 3 Concilier durablement la fréquentation de loisirs et les usages associés ainsi que les activités, notamment la pêche professionnelle, avec la préservation des habitats et des espèces

Espèces d'IC concernées

Toutes les espèces d'oiseaux
1170- 4 Récif d'Hermelles en fonction de la mise en œuvre de l'action M1

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Préservation de l'avifaune nicheuse prioritairement,
- Meilleure connaissance par les usagers de la démarche Natura 2000 et des enjeux de conservation pour l'avifaune et les habitats de l'estran,
- Meilleure application de la réglementation en vigueur, notamment concernant l'accès aux rochers de Biarritz.
- *Bon état de conservation du récif d'Hermelles,*

Description de l'action

► Éléments de contexte

Le site des Rochers de Biarritz est un site très fréquenté par les touristes ou les adeptes de sports nautiques. Plusieurs rochers du site constituent des habitats d'espèces pour l'alimentation, le repos ou la nidification (le Bouccalot, la Roche plate, la Roche ronde, etc.) et représentent à ce titre un enjeu pour la conservation des espèces. L'été, période cruciale pour l'élevage des jeunes, ces rochers peuvent être ponctuellement utilisés, par les baigneurs ou pratiquants d'activités nautiques diverses, comme espace de jeu, plongeoir notamment. Par ailleurs, des actions de pêche à pied sont régulièrement observées sur les rochers de la baie. Les infractions concernent essentiellement des actes de ramassage de ponce pied sur des rochers fortement sensibles en période estivale pour la nidification de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. La multiplicité des usages nécessite une surveillance accrue à certaines périodes de l'année afin de s'assurer du respect de la réglementation permettant la conservation de l'avifaune.

A ce jour, la réglementation relative aux rochers de Biarritz est fixée par l'arrêté pris par le préfet maritime de l'Atlantique en date du 16 juillet 2002. Il interdit toute activité nautique dans la zone de 20 mètres autour des rochers « Le Bouccalot » et « La Roche ronde ». Il existe par ailleurs des réglementations spécifiques à observer

concernant le dérangement d'espèces protégées. Ainsi les interdictions prévues à l'article L. 411-1 du code de l'environnement doivent être impérativement respectées notamment dans la conduite des activités.

En 2015, la ville de Biarritz a souhaité mettre en place une « équipe temporaire d'agents » constitué de 6 personnes et pour une période allant de juin à décembre. Cette équipe a pour mission de mener des actions de sensibilisation au respect de l'environnement. Il s'agit également de proposer une information concernant les initiatives « la plage sans tabac » et « les plages sans mégots » de la ville de Biarritz.

► Détail de l'action

Cette action a pour objectif d'améliorer la sensibilisation et l'information auprès des usagers et des estivants concernant la présence d'un site Natura 2000 et les enjeux de ce site. L'objectif est ainsi de tendre vers une diminution des pratiques susceptibles de causer un dérangement pour l'avifaune. Il est à noter que les personnes responsables de la surveillance des plages durant la saison estivale participent déjà à l'information concernant l'interdiction de monter sur certains rochers de Biarritz.

Dans ce contexte, cette action a donc vocation à :

- proposer aux équipes de surveillance une « formation Natura 2000 » leur permettant de mieux informer les usagers sur la sensibilité du site
- permettre une mutualisation des moyens mis en œuvre par la ville de Biarritz avec le besoin d'information et de sensibilisation lié à la présence d'un site Natura 2000 et des enjeux et objectifs pour l'avifaune et les habitats. Il s'agira d'étendre les missions des agents pour en faire des « ambassadeurs Natura 2000 ».

Le champ d'intervention des agents et personnel responsable de la surveillance, dans le cadre de leur mission « ambassadeurs natura 2000 », portera sur :

- Le rappel de la réglementation en vigueur,
- L'information sur la démarche Natura 2000 ainsi que sur les enjeux de conservation et les mesures de gestion du site,
- La sensibilisation aux bonnes pratiques à adopter pour la préservation de l'avifaune.

La pérennisation de cette équipe mise en place par la ville de Biarritz n'étant pas assurée, un soutien financier au fonctionnement (salaire des agents) pourra être envisagé au travers de la convention d'animation. Les engagements rémunérés dans le cadre de cette convention seront :

- La formation des futurs « ambassadeurs Natura 2000 »,
- La participation aux salaires des agents (au prorata du temps dédié à la mission d'information et de sensibilisation des ambassadeurs Natura 2000),

Les engagements non rémunérés relatifs à cette action sont :

- Signature d'une convention entre la DDTM 64, la mairie de Biarritz et l'opérateur Natura 2000,
- Définition avec les autorités compétentes du niveau d'intervention,
- Information des services instructeurs des périodes de mise en place de l'équipe,
- Tenue quotidienne d'un journal de bord,
- Rapport annuel technique et financier : ce rapport permettra de suivre et de rendre compte de l'activité « ambassadeur Natura 2000 »

Cette action contribuera également à informer l'opérateur Natura 2000 des activités les plus problématiques observées qui pourront être portées à la connaissance des autorités compétentes en mer. Ainsi, en cas de non-respect de la réglementation ou de récidive, les ambassadeurs Natura 2000 pourront faire remonter les observations à l'opérateur Natura 2000 qui fera le lien avec les autorités compétentes en mer (Cf action A2)

L'opérateur Natura 2000 et les ambassadeurs Natura 2000 maintiendront durant la saison estivale un lien étroit. Des échanges réguliers pourront avoir lieu à la demande de l'un ou de l'autre.

Cette action pourrait également participer à répondre à l'objectif de conservation du récif d'Hermelles défini pour le site FR 7200776. Dans cette perspective et en fonction de la phase de concertation prévue dans le cadre de l'action M1 « Préserver le récif d'Hermelles », les ambassadeurs Natura 2000 pourraient contribuer à limiter les impacts liés à la fréquentation du site abritant le récif, leur rôle exact restant à déterminer de manière conjointe avec la ville de Biarritz et l'opérateur Natura 2000.

Nature des opérations	Montant
• Définition précise de l'action et formation des ambassadeurs : - Définition avec la ville de Biarritz et en lien avec la DDTM et la DREAL des modalités et du niveau d'intervention des ambassadeurs et signature d'une convention entre l'opérateur Natura 2000, la ville de Biarritz, la DDTM, - Formation des sauveteurs nautiques et des « agents » aux enjeux et problématiques du site, - Suivi et échanges réguliers entre l'opérateur et les ambassadeurs natura 2000	7 journées opérateur Natura 2000 / an 1 260 €/an
• Participation aux salaires des « agents » : 25 % du temps de travail de 2 agents sur 5 mois (à préciser lors de la mise en œuvre)	60 jours / an 7 800 €/an

► Autre(s) action(s) en lien

SENSI_zps : Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats,

A2 : Renforcer la collaboration avec les autorités compétentes en mer,

M1: Préserver le récif d'Hermelles.

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'intégralité du site Natura 2000 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche Ronde »

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000, Ville de Biarritz

► Partenaires techniques

Ville de Biarritz, Sauveteurs nautiques, AAMP, DDTM, Centre de la Mer,

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Communes
- AAMP

► Montant sur 5 ans

45 300 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Formation et suivi des ambassadeurs Natura 2000 : 7 journées opérateur Natura 2000 par an + Participation au salaire des agents de l'équipe mise en place par Biarritz				
1 260 € + 7 800 €	1 260 € + 7 800 €	1 260 € + 7 800 €	1 260 € + 7 800 €	1 260 € + 7 800 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution des comportements et des mentalités via l'observation de l'évolution des pratiques constatées : diminution de la pratique de sports nautiques à proximité des rochers, diminution des tentatives d'accès aux rochers par les baigneurs, etc. Prévoir un bilan investissement/efficacité de l'action au bout de 3 ans.

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre d'intervention par les sauveteurs nautiques,
- Nombre de personnes sensibilisées,
- Rapport annuel présentant un bilan global de l'action : ce qui marche, ce qui ne marche pas, les évolutions à apporter (production d'outils de sensibilisation, ...)

RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES AUTORITES COMPETENTES EN MER

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation

OGA 2 Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site

Espèces d'IC concernées

Toutes les espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires du site

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Préservation de l'avifaune nicheuse prioritairement,
- Meilleure collaboration avec tous les services en mer,
- Adaptation de la réglementation au regard des enjeux du site,
- Meilleure application de la réglementation en vigueur,

Description de l'action

► Éléments de contexte

A ce jour, la réglementation concernant les rochers de Biarritz est fixée par l'arrêté, relatif à l'interdiction d'accès, pour les pêcheurs et baigneurs, aux rochers « Le Bouccalot » et « La roche ronde », pris par le préfet maritime de l'Atlantique en date du 16 juillet 2002 (Arrêté n°2002/66). Dans son article 1, cet arrêté interdit toute activité nautique dans la zone de 20 mètres autour des rochers « Bouccalot » et la « Roche ronde ». Il existe par ailleurs des réglementations spécifiques à observer concernant le dérangement d'espèces protégées. Ainsi les interdictions prévues à l'article L. 411-1 du code de l'environnement doivent être impérativement être respectées notamment dans la conduite des activités.

Le diagnostic écologique réalisé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB a permis de mettre en évidence l'utilisation de plusieurs rochers autres que le Bouccalot et la Roche ronde pour la nidification. Ainsi, les rochers complémentaires cartographiés comme sites de nidification sont la frégate, la boîte à lettre, l'Hermite, les Cachaus (cf carte synthèse des habitats d'espèces).

Dans ce contexte, la multiplicité des usages nécessite une surveillance accrue à certaines périodes de l'année afin de s'assurer du respect de la réglementation permettant la conservation de l'avifaune et une adaptation de la réglementation visant à intégrer la présence d'autres rochers abritant une nidification.

► Détail de l'action

L'objectif de cette action est de renforcer la collaboration entre l'opérateur Natura 2000 et les autorités locales compétentes en mer en charge de la réglementation liée aux usages et de son application.

De manière détaillée, cette mesure consistera à :

- **Favoriser les échanges entre l'opérateur Natura 2000 et l'ensemble des autorités compétentes** (DDTM, police municipale, gendarmerie, etc): Ce processus doit permettre de porter à la connaissance des autorités compétentes en matière de police sur le site, non seulement la démarche Natura 2000, ses enjeux de conservation et ses mesures de gestion, mais aussi les usages et problématiques existants.
- **Veiller et alerter les autorités compétentes lors de la constatation d'infractions commises sur le site** : L'action de veille, principalement durant la période la plus sensible (mai à septembre), n'est pas du ressort exclusivement de l'opérateur mais sera réalisée notamment au travers de l'action A1 « former des

ambassadeurs Natura 2000 en s'appuyant par les moyens mis en œuvre par Biarritz ». L'alerte des autorités compétentes concerne prioritairement les infractions les plus problématiques et redondantes (fréquentation des rochers pour la pêche au pouce pied par exemple). Sur ce dernier point, l'animateur pourra apporter les éléments d'informations utiles aux autorités en cas d'infractions (localisation des espèces sensibles, période sensible pour la reproduction, etc.),

- **Engager un processus d'échange avec les autorités compétentes dans la perspective d'adapter la réglementation aux enjeux du site et d'adapter le plan de contrôle local.** L'animateur fera donc remonter une proposition ciblée et argumentée d'adaptation de la réglementation et de contrôle à l'autorité pilote, à savoir la préfecture maritime. L'objectif est ici au vu des éléments du diagnostic et des enjeux du site d'informer de l'inadéquation entre l'arrêté préfectoral existant et les enjeux Natura 2000 et de solliciter officiellement un nouvel arrêté préfectoral.
- **Permettre des retours de terrain sur les constatations faites de la part des autorités compétentes auprès de l'opérateur.**

Cette action est étroitement liée à l'action A1 « Former des ambassadeurs Natura 2000, en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par Biarritz ».

Nature des opérations

- Demande officielle auprès de l'autorité pilote d'adaptation de la réglementation (Arrêté préfectoral n°2002/66) et le cas échéant du plan de contrôle
- Collaborer régulièrement avec les autorités dans l'échange d'informations (notamment alerte en cas de constatation d'infractions). La collaboration avec les autorités pourra prendre la forme d'échanges individuels ou de réunions d'information d'avant/après saison.

Montant

3 journées opérateur Natura 2000 la première année

540 €

3 journées par an pour l'opérateur à partir de la 1^{ère} année

540 €/an

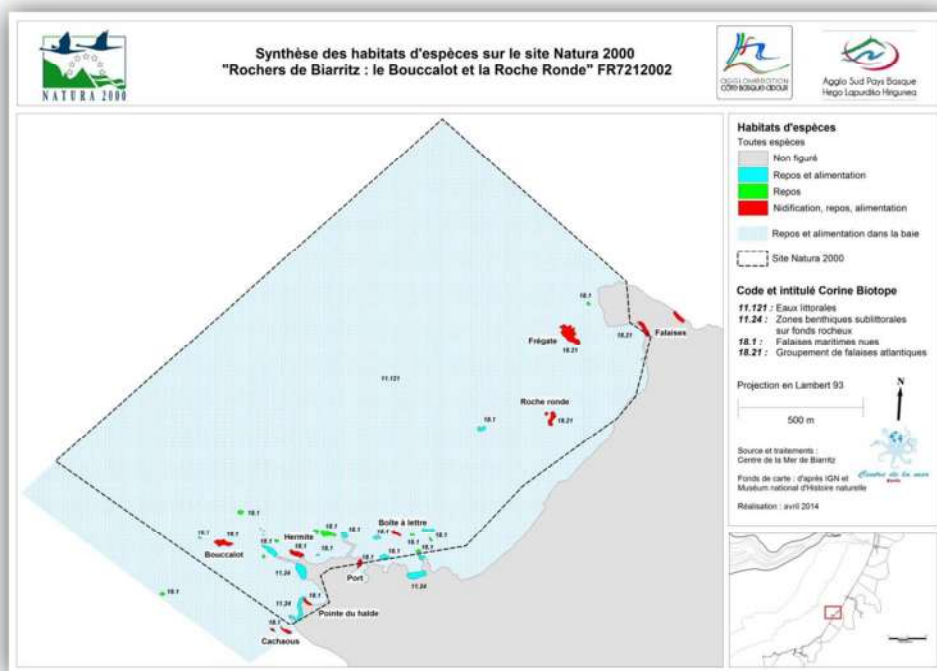
► Autre(s) action(s) en lien

A1: Former des ambassadeurs Natura 2000, en mutualisant les moyens existants

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

L'enjeu principal se situe sur les rochers utilisés comme site de nidification



► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Autorités compétentes en mer (DDTM, Gendarmerie, police municipale, etc), AAMP, Ville de Biarritz

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

3 240 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
3 journées de travail sur la réglementation et le plan de contrôle	3 journées/an dédiées à la collaboration avec les autorités			
3 journées/an dédiées à la collaboration avec les autorités				
1 080 €	540 €	540 €	540 €	540 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution globale de la connaissance des services compétents de la démarche Natura 2000 des enjeux de conservations et des actions,
- Evolution des comportements et des mentalités via l'observation de l'évolution des pratiques constatées : diminution de la pratique de sports nautiques à proximité des rochers, diminution des tentatives d'accès aux rochers par les baigneurs, etc.

► Mise en œuvre de la mesure

- Modification de l'arrêté préfectoral
- Compte rendu de réunions
- Nombre de sollicitations des autorités suite à la constatation d'infractions. Pour la mise en œuvre de cet indicateur, un lien sera fait avec l'action A1 (carnet de bord)
- Nombre de contrôles effectués par les autorités sur le site

PROPOSER L'ADAPTATION DU PLAN LUMIERE SUR LE LITTORAL DE BIARRITZ AFIN D'EN LIMITER L'IMPACT SUR L'AVIFAUNE NICHEUSE

Priorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation
OGA 2 Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site
OGA 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale

Espèces d'IC concernées

Océanite tempête
 Faucon pèlerin
 Goéland leucophée
 Cormoran huppé
 Martinet pâle (Hors annexe1)

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Acquisition de nouvelles connaissances sur l'impact de l'éclairage sur les populations nicheuses,
- Prise en compte de la sensibilité du site et adaptation des aménagements

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les oiseaux sont, en période de reproduction, très sensibles à tout type de dérangement d'origine anthropique. A ce jour, 4 espèces utilisent la Zone de Protection Spéciale pour la nidification. Le Cormoran huppé ne se reproduit pas encore mais des indices et sa présence répétée en période de nidification semblent indiquer une reproduction possible sur la Roche ronde. Ainsi, 9 sites utilisés par les couples nicheurs ont clairement été identifiés dans le cadre du diagnostic écologique.

Biarritz, cité balnéaire reconnue internationalement, est une des seules villes littorales à disposer d'un plan lumière visant à valoriser l'ensemble de son espace littoral. Clairement affiché, l'objectif de cette scénographie est de favoriser la nuit les promenades, de mettre en valeur les mouvements de la mer et illuminer les rochers d'une façon naturelle sans que l'on puisse deviner la présence de sources et ainsi créer une animation attrayante.

Bien que n'ayant pas été mis en évidence comme une menace forte pour les oiseaux nicheurs au cours du diagnostic, l'éclairage mis en place par la ville de Biarritz sur la façade littorale peut potentiellement représenter un facteur de dérangement. Le défaut de connaissance sur les interactions potentielles entre éclairage et avifaune nicheuse génère une incapacité à évaluer précisément cet impact.

► Détail de l'action

La réussite de la mise en œuvre du DOCOB sera notamment dépendante de l'amélioration des connaissances des facteurs pouvant avoir une influence sur les populations d'oiseaux du site et notamment les oiseaux nicheurs. Cette action consiste, à ce titre, à développer les connaissances sur l'interaction entre éclairage et avifaune nicheuse et proposer le cas échéant d'adapter le plan lumière de la ville de Biarritz.

Action 1 : Compiler les connaissances disponibles sur la problématique éclairage urbain et dérangement de l'avifaune nicheuse

Il s'agit d'évaluer à partir de la bibliographie scientifique et/ou de retours d'expériences dans quelle mesure les éclairages urbains peuvent influencer les populations d'oiseaux nicheurs. Il n'est pas demandé dans le cadre de cette action de mener une étude complémentaire spécifique au site. Toutefois cette action consistera, à minima, à analyser l'interaction spatiale entre le positionnement de l'éclairage et les secteurs les plus sensibles pour la conservation de l'avifaune (site de nidification).

Nature des opérations	Montant
- Compilation des connaissances relatives aux interactions entre éclairage urbain et conservation de l'avifaune nicheuse - Analyse croisée site de nidification / éclairage en place	5 journées (360 €/ jour) année N+1 1 800 €

Action 2 : Proposer l'adaptation de l'éclairage du littoral en fonction de la sensibilité de l'avifaune nicheuse

Il s'agira en fonction des connaissances acquises de définir la nature des adaptations à apporter et de proposer à la commune de Biarritz de modifier le plan lumière de la ville en conséquence.

Un temps d'échange et de concertation entre la ville de Biarritz et l'opérateur Natura 2000 devra être engagé. L'objectif pour l'opérateur sera d'informer la ville des nouvelles connaissances acquises concernant les interactions entre la lumière artificielle liée aux éclairages urbains et la conservation de l'avifaune nicheuses et d'engager des discussions sur les adaptations à apporter le cas échéant.

L'opérateur Natura 2000 accompagnera la ville de Biarritz dans la réalisation des travaux d'adaptation qui pourront être mis en œuvre.

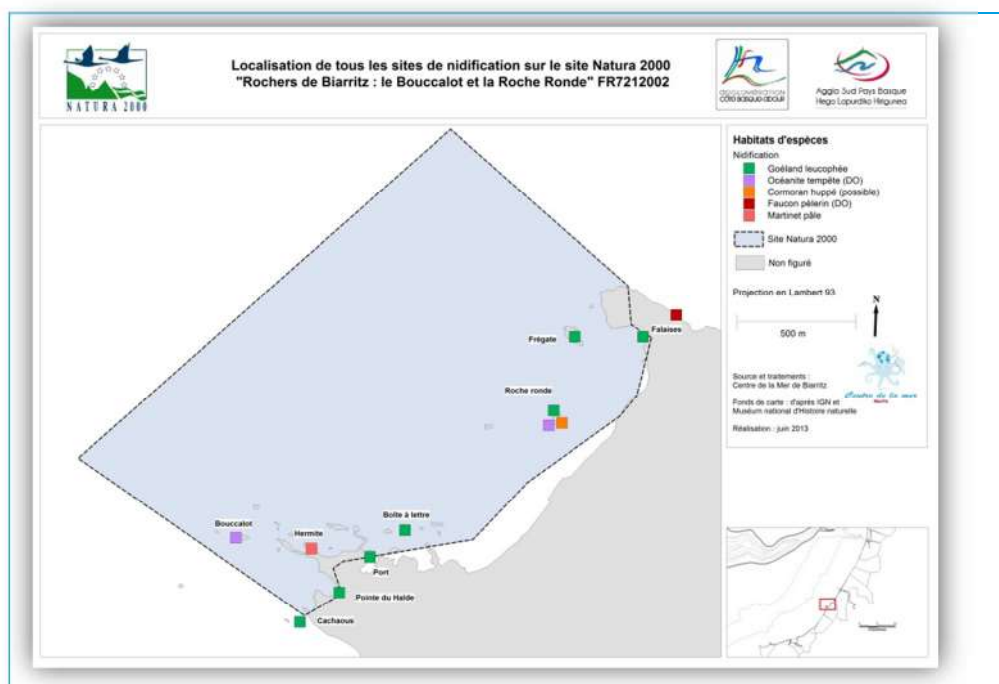
Nature des opérations	Montant
Réunions d'échange et de travail autour de la problématique éclairage/conservation de l'avifaune nicheuse	3 journées opérateurs Natura 2000 année N+2 540 €

► Autre(s) action(s) en lien

A4 : Proposer l'adaptation des feux d'artifice afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Centre de la mer de Biarritz
- Action 2 : Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

AAMP, ville de Biarritz, opérateur Natura 2000, centre de la mer de Biarritz, DREAL, DDTM

► Financeurs potentiels

- Action 1 : AAMP, Département, DREAL,
- Action 2 : FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

2 340 €

► Outils financiers

Action 2 : Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
	Action 1 : Etude des connaissances	Action 2 : 3 journées opérateur Natura 2000		
	1 800 €	540 €		

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution des populations d'oiseaux nicheurs
- Evolution de la localisation des sites de nidification

► Mise en œuvre de la mesure

- Rapport d'analyse des connaissances sur l'interaction éclairage et dérangement de l'avifaune
- Localisation des zones à enjeux de la ZPS avec le plan lumière actuel
- Engagement de la ville pour adapter son plan lumière

PROPOSER L'ADAPTATION DES FEUX D'ARTIFICE AFIN D'EN LIMITER L'IMPACT SUR L'AVIFAUNE NICHEUSE

Priorité : 2
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation
OGA 2 Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site
OGA 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale

Espèces d'IC concernées

Océanite tempête
 Faucon pèlerin
 Goéland leucophaée
 Cormoran huppé
 Martinet pâle (Hors annexe1)

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Acquisition de nouvelles connaissances sur l'impact des feux d'artifice sur les populations nicheuses,
- Prise en compte de la sensibilité du site,
- Adaptation des feux d'artifice.

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les oiseaux sont, en période de reproduction, très sensibles à tout type de dérangement d'origine anthropique. A ce jour, 4 espèces utilisent la Zone de Protection Spéciale pour la nidification. Le Cormoran huppé ne se reproduit pas encore mais des indices et sa présence répétée en période de nidification semblent indiquer une reproduction possible sur la Roche ronde. Ainsi, 9 sites utilisés par les couples nicheurs ont clairement été identifiés dans le cadre du diagnostic écologique.

Durant la saison estivale, la ville de Biarritz, au même titre que de nombreuses stations balnéaires, tire plusieurs feux d'artifice au-dessus de la mer. Ces différents feux d'artifice, le plus important ayant lieu le 15 août, sont tirés à proximité immédiate voire au sein de la Zone de Protection Spéciale. Dans un objectif de limitation du dérangement, il convient de préciser les impacts plus directs liés aux sites de tirs. Par ailleurs, l'organisation de ces événements n'est pas sans conséquence pour l'environnement marin (problématique des déchets et des produits chimiques notamment) et donc indirectement pour les oiseaux.

► Détail de l'action

De la même manière que pour l'action A3 cette action consiste à développer les connaissances sur l'interaction entre événements pyrotechniques et avifaune et proposer le cas échéant une adaptation de l'organisation de ces manifestations au regard des enjeux de conservation de l'avifaune.

Action 1 : Compiler les connaissances disponibles concernant les feux d'artifice et le dérangement de l'avifaune

Il s'agit précisément d'évaluer à partir de la bibliographie scientifique et/ou de retours d'expériences dans quelle mesure les tirs de feux d'artifice peuvent être à l'origine de facteurs pouvant représenter des menaces pour la conservation de l'avifaune.

Il n'est pas demandé dans le cadre de cette action de mener une étude complémentaire spécifique au site. Toutefois cette action consistera, à minima, à analyser l'interaction spatiale entre les zones de tir et les secteurs les plus

sensibles pour la conservation de l'avifaune (site de nidification).

Nature des opérations	Montant
- Compilation des connaissances relatives à l'impact des tirs de feux d'artifice sur l'avifaune - Analyse croisée site de nidification / zone de tirs de feux d'artifice	5 journées (360 €/ jour) année N+1 1 800 €

Action 2: Proposer l'adaptation des événements pyrotechniques en fonction des sensibilités de l'avifaune

Il s'agira en fonction des connaissances acquises de définir les adaptations à apporter à l'organisation des tirs de feux d'artifice dans la perspective de garantir des conditions favorables à la conservation de l'avifaune.

Un temps d'échange et de concertation entre la ville de Biarritz et l'opérateur Natura 2000 devra être engagé. L'objectif pour l'opérateur sera d'informer la ville des nouvelles connaissances acquises concernant les interactions entre les tirs de feux d'artifice et la conservation de l'avifaune nicheuse et d'engager des discussions sur les adaptations à apporter le cas échéant.

L'opérateur Natura 2000 accompagnera la ville de Biarritz dans sa réflexion pour adapter l'organisation des feux d'artifice.

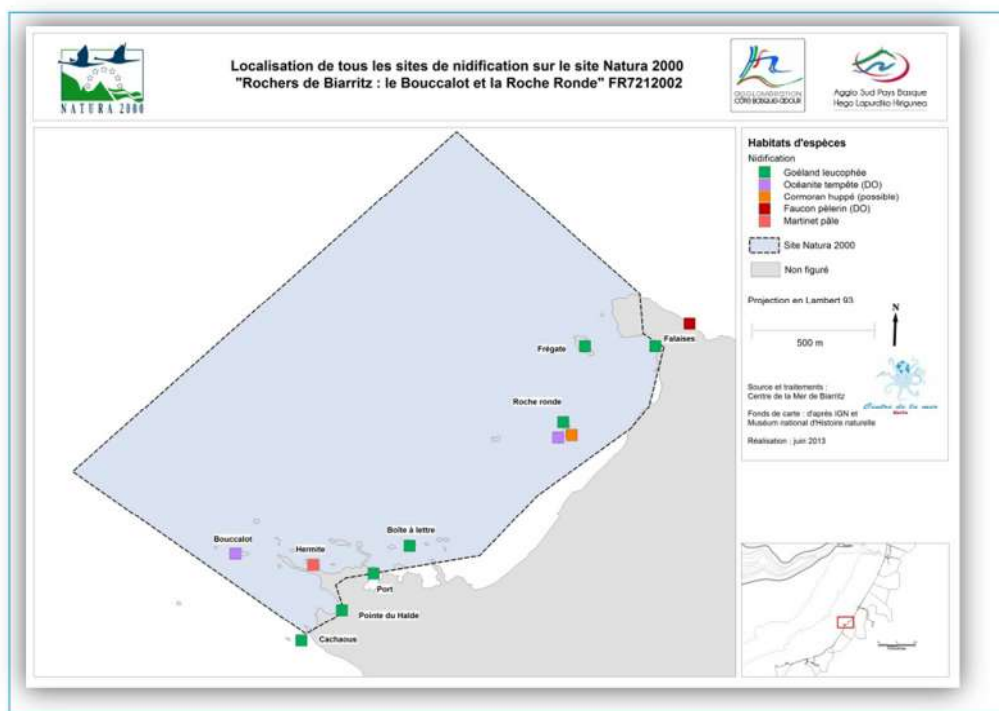
Nature des opérations	Montant
Réunions d'échange et de travail autour de la problématique tirs pyrotechniques/conservation de l'avifaune	3 journées opérateurs Natura 2000 année N+2 540 €

► Autre(s) action(s) en lien

A3 : Proposer l'adaptation du plan lumière sur le littoral de Biarritz afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention



► Maîtres d'ouvrage

- Action 1 : Centre de la mer de Biarritz
- Action 2 : Opérateur natura 2000

► Partenaires techniques

AAMP, ville de Biarritz, opérateur Natura 2000, centre de la mer de Biarritz, DREAL, DDTM

► Financeurs potentiels

- Action 1 : AAMP, Département, DREAL
- FEADER / Etat

► Montant sur 5 ans

2 340 €

► Outils financiers

Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
	Action 1 : Etude des connaissances	Action 2 : 3 journées opérateur Natura 2000		
	1 800 €	540 €		

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evolution des populations d'oiseaux nicheurs
- Evolution de la localisation des sites de nidification

► Mise en œuvre de la mesure

- Rapport d'analyse des connaissances sur l'interaction feux d'artifice et dérangement de l'avifaune
- Localisation des secteurs problématiques de la ZPS
- Engagement de la ville pour adapter les manifestations pyrotechniques

POURSUIVRE ET COMPLETER LE SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIAL

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion

OGA 1 S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets de territoire et événements divers et maîtriser le dérangement lié à la fréquentation
OGA 3 Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion globale

Espèces d'IC concernées

Toutes les espèces d'oiseaux du site

Pratiques en 2015

Suivis dans le cadre du programme ERMMA

Changements attendus

- Suivi et amélioration des connaissances des populations nicheuses du site
- Adaptation de la gestion du site en fonction de ces connaissances

Description de l'action

► Éléments de contexte

Les populations d'oiseaux sont suivies depuis 1976. Les premières données sont issues d'un protocole standardisé mis en place par le MNHN. Actuellement, ce suivi est porté par le Centre de la Mer de Biarritz dans le cadre du programme ERMMA (Environnement et Ressources des Milieux Marins Aquitains). Ainsi depuis 1976 les suivis ont permis de réaliser plus de 160 000 enregistrements standardisés pour le golfe de Gascogne. De la même manière, le Centre de la Mer a réalisé depuis plusieurs années le suivi des populations d'oiseaux marins utilisant le site pour leur nidification en particulier l'Océanite tempête et le Goéland leucophaée. Ce sont ces différents travaux menés en mer et au sein du périmètre de la ZPS, qui ont permis d'obtenir des informations fidèles en ce qui concerne les localisations des espèces à enjeux et leur état de conservation à l'échelle de la ZPS.

Les suivis scientifiques (études faunistiques et floristiques, suivi d'espèces, inventaires...) sont primordiaux car ils concourent à l'objectif de conservation et de maintien des espèces et des habitats. Ils doivent permettre d'améliorer les connaissances sur les espèces pour leur meilleure prise en compte dans la gestion courante, ainsi qu'à échéances régulières, à évaluer la gestion menée dans le cadre du DOCOB. Pour cela, un certain nombre de suivis doivent être mis en œuvre durant la période d'application du DOCOB.

► Détail de l'action

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Appréhender les dynamiques de populations des oiseaux marins de la ZPS,
- Suivre l'évolution des couples de nicheurs de la ZPS,
- Maintenir les réseaux de partenariats scientifiques et techniques,
- Actualiser, affiner les connaissances sur les impacts des activités humaines sur l'état de conservation des oiseaux,
- Connaître l'état de conservation et l'évolution des populations d'oiseaux visées par la directive européenne « Oiseaux », et pour lesquelles le site a une forte responsabilité.

Les suivis seront mis en œuvre selon des protocoles précis et standardisés des populations d'oiseaux résidentes, nicheuses, hivernantes et migratrices sur le site avec une prospection plus particulière pour les espèces nicheuses. La mise en œuvre de cette action aura, de plus, pour objectif de renseigner un tableau de bord. Ce tableau de bord devra être conçu dans le cadre de la phase d'animation du DOCOB. Le tableau de bord ainsi constitué permettra indirectement d'évaluer l'atteinte de l'objectif de conservation OCA 1 « Maintenir les potentialités d'accueil pour les oiseaux nicheurs ». Les indicateurs et les métriques du tableau de bord seront définis en concertation avec des partenaires référents (AAMP) notamment afin de mettre en perspective les résultats observés localement avec les situations observées à l'échelle régionale, nationale ou internationale sur ces mêmes espèces.

En fonction des connaissances acquises l'opérateur Natura 2000 en lien avec l'AAMP et d'autres gestionnaires de sites pourra engager une réflexion afin d'élaborer des actions de gestion communes et complémentaires.

Nature des opérations	Montant HT
- Suivi écologique des populations d'oiseaux nicheurs - Suivi écologique de l'avifaune migratrice d'intérêt communautaire complété par celle représentant un fort intérêt patrimonial - Suivi de la dynamique du Goeland leucopnée	20 journées / an (360 €/ jour)
	7 200 € / an

► Autre(s) action(s) en lien

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Ces actions de suivi seront menées sur l'ensemble du site

► Maîtres d'ouvrage

- Centre de la mer de Biarritz

► Partenaires techniques

Structures ornithologiques, AAMP, Opérateur Natura 2000

► Financeurs potentiels

- FEADER/ Etat
- AAMP
- Département 64

► Montant sur 5 ans

36 000 € HT

► Outils financiers

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
7 200 € HT	7 200 € HT	7 200 € HT	7 200 € HT	7 200 € HT

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Cf indicateurs d'évaluation de l'OCA 1

► Mise en œuvre de la mesure

- Réalisation des inventaires de terrain
- Mise à jour de la base de données
- Définition et renseignement d'un tableau de bord

► 3.2.2. Les actions détaillées concernant la gestion globale de la Zone de Protection Spéciale



ANIM_zps

FR 7212002

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU DOCOB

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif de gestion **Tous**

Espèces d'IC
concernées

Toutes les espèces d'intérêt communautaire

Pratiques en 2015

Changements attendus

- Assurer l'animation, la coordination, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du DOCOB
- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

► Éléments de contexte

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures préconisées sur le site rend nécessaire la mise en place d'un opérateur Natura 2000. Celui-ci, désigné par le COPIL, sera le garant de la poursuite du travail de concertation enclenché en phase d'élaboration du DOCOB, et aura pour mission de piloter et suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

Cette fiche consiste donc à cadrer les missions à mener par l'opérateur Natura 2000 pour assurer la mise en œuvre du DOCOB durant la phase d'animation.

► Détail de l'action

Action 1 : Animation générale à la mise en œuvre du DOCOB : Coordination de la démarche – gestion administrative – suivi et évaluation du DOCOB

Nature des opérations

- Organiser la concertation avec les acteurs locaux par la mise en place et l'animation de réunions de diverse nature (comité de pilotage, réunions à caractère plus spécifique, ...) en relation avec les services de l'Etat et l'Agence des Aires Marines Protégées
- Participer activement à différents réseaux (réseaux Natura 2000, forum des Aires Marines Protégées, etc.) à différentes échelles (locale, régionale, nationale)
- Tenir à jour un annuaire des membres du COPIL et des groupes de travail
- Rechercher des synergies d'actions avec d'autres programmes (SAGE, autres sites Natura 2000, etc.)
- Mettre en valeur l'apport de Natura 2000 pour le développement durable du territoire
- Privilégier une gestion des espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires par le réseau de sites Natura 2000 en mer : Il s'agit d'inciter une recherche de mutualisation de moyens et d'expériences à l'échelle du réseau Natura 2000 en mer de la façade atlantique.

Montant

5 journées opérateur Natura
2000 / an

900 € / an

Action 2 : Mise en œuvre des actions

Cette mission d'animation constitue le lancement du processus de contractualisation du DOCOB. Elle est au cœur de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « mer et littoral » de la côte basque. Il s'agit concrètement de lancer les démarches de contractualisation (recensement des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000, assistance technique et administrative pour le montage des dossiers, suivi des opérations contractualisées, etc.).

Nature des opérations	Montant
• Elaboration annuelle d'un programme d'animation • Informer les signataires potentiels de contrats ou de la charte Natura 2000 sur les possibilités d'engagements et assurer un appui technique et administratif • Assurer d'une façon générale le suivi des actions du DOCOB et la réalisation des suivis scientifiques et écologiques des sites en s'appuyant par exemple sur l'outil élaboré par l'ATEN – outil SUDOCO : - Elaboration de l'état annuel de réalisation du DOCOB, sur les aspects techniques, scientifiques et financier - Proposition d'éventuels ajustements auprès du COPIL • Produire en fin de chaque année d'animation un bilan annuel d'activité : bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre • Dresser à la fin des 3 années de la convention cadre d'animation signée avec l'Etat, un bilan global de mise en œuvre du DOCOB : - Réalisant une approche quantitative et qualitative des actions du DOCOB mises en œuvre en lien avec les priorités en termes d'enjeux de conservation, - Précisant les éventuelles difficultés rencontrées, - Indiquant les modalités et les résultats de la concertation menée, ainsi que le bilan des actions de communication • Indiquer aux partenaires les éventuelles modifications à envisager s'il s'avère nécessaire de réactualiser (au regard des changements réglementaires ou de nouveaux dispositifs d'aide) ou réviser le DOCOB (correction d'actions inadaptées, nouvelles actions nécessitant un nouvel arrêté préfectoral)	5 journées opérateur Natura 2000 / an 900 € / an

Action 3 : Veille et conseil : Assurer la compatibilité des projets de territoire ou programmes d'aménagements et des manifestations culturelles et sportives avec la démarche Natura 2000

Certains programmes, projets ou aménagements localisés au sein du site ou en limite peuvent avoir un réel impact sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. De la même manière, de nombreuses manifestations sportives et culturelles sont organisées sur le littoral de la côte basque tout au long de l'année. Certaines, notamment entre le printemps et l'automne peuvent engendrer une forte fréquentation de certains espaces fragiles. Bien que l'affluence engendrée par ces événements soit ponctuelle, les impacts générés peuvent en revanche être plus durables selon la saison à laquelle ils se déroulent, le nombre de personnes, le site fréquenté et l'organisation (itinéraires empruntés, information, etc).

Les directives « habitats – faune- flore » et « oiseaux » n'interdisent pas ces projets ou manifestations, néanmoins, pour certains d'entre eux une évaluation des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires est obligatoire. La circulaire du 5 octobre 2004 a pour objet d'en préciser les modalités d'application et le contenu. Les listes nationales et locales des projets concernés sont consultables auprès des services de la DDTM.

Exemples de programmes, projets concernés :

- Document de planification (PLU, SCOT),
- Projet d'aménagement sur le DPM (digues, confortement, éclairage public, etc.),
- Manifestations remplissant certains critères (cf listes nationales et locales ; manifestations sportives, culturelles, etc.),
- Projets remplissant certains critères, susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, station d'épuration, etc.),
- ...

Il faut donc, dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, étudier le plus en amont possible dans quelle mesure ces différents événements peuvent représenter une menace pour l'atteinte des objectifs de conservation du site.

Nature des opérations	Montant
• Informer les propriétaires, les acteurs locaux, les aménageurs potentiels et toute structure organisatrice de manifestations en pleine nature des enjeux des sites Natura 2000 mer et littoral de la côte basque • Réaliser un suivi des projets et programmes en cours et à venir et maintenir une concertation tout au long de la vie du DOCOB dans la perspective d'une recherche constante d'une bonne articulation entre les objectifs de Natura 2000 et le développement du territoire • Travailler en collaboration avec les acteurs locaux (associations, collectivités, ...) pour recenser les manifestations existantes ou tout autre projet à l'étude, • Encourager les organisateurs à consulter impérativement l'opérateur local afin d'intégrer les sensibilités des sites concernés et définir avec lui les modalités d'organisation. Il est recommandé que cette consultation se fasse au minimum 2 mois avant le dépôt du dossier administratif requis (fonction de l'ampleur de la manifestation) • Elaborer, le cas échéant, des volets spécifiques de la charte Natura, par activités, pour les associations ou autres structures organisatrices de manifestations ou animations sportives ou ludiques	3 journées opérateur Natura 2000 / an 540 € / an

Action 4 : Communication, sensibilisation, valorisation

Cette action renvoie spécifiquement à la fiche SENSi_zps.

Nature des opérations	Montant
• Ingénierie liée à la conception / rédaction des divers outils, à la réalisation d'actions de communication sensibilisation par l'opérateur Natura 2000	Journées opérateur Natura 2000 dimensionnées dans la fiche correspondante
• Etude stratégie de communication, fournitures, impressions, site internet	Coût prestation dimensionné dans la fiche correspondante

► Autre(s) action(s) en lien

SENSi_zps : Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser les locaux et le public au respect des oiseaux et de leurs habitats

Modalité de mise en œuvre

► Périmètre d'intervention

Ces actions seront menées sur l'intégralité du site

► Maîtres d'ouvrage • Opérateur Natura 2000		► Partenaires techniques AAMP, DREAL, DDTM
► Financeurs potentiels • FEADER/Etat	► Montant sur 5 ans 11 700 €	► Outils financiers Convention d'animation du DOCOB

► Calendrier et budget estimatif

2015	2016	2017	2018	2019
13 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	13 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	13 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	13 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche	13 journées opérateur Natura 2000 prévu dans cette fiche
2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

► Mise en œuvre de la mesure

- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de comités de pilotage, rapports d'activités
- Nombre de jours de coordination scientifique et écologique,

CREATION ET MISE EN PLACE D'OUTILS VISANT A SENSIBILISER LES LOCAUX ET LE PUBLIC AU RESPECT DES OISEAUX ET DE LEURS HABITATS

Priorité : 1
Faisabilité : 1

Objectif opérationnel

OGA 2 Sensibiliser, informer le grand public et les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site

Espèces d'IC concernées

Toutes les espèces

Pratiques en 2015

Peu de communication sur l'existence de la Zone de Protection Spéciale et la présence d'oiseaux d'intérêt communautaire

Changements attendus

- Amélioration de la connaissance des acteurs locaux et du public
- Amélioration de la compréhension de la démarche Natura 2000
- Prise en considération de la fragilité des espèces
- Réduction des impacts liés à la fréquentation sur le site

Description de l'action

► Éléments de contexte

Le site des Rochers de Biarritz est un site très fréquenté par les touristes ou les adeptes de sports nautiques. Néanmoins la majorité n'a pas conscience du patrimoine naturel de ce territoire. La mise en œuvre du DOCOB doit être accompagnée d'une information permettant aux usagers de comprendre et, si possible, de s'approprier la démarche. De même, pour que le public puisse respecter au mieux la richesse écologique, il faut mettre en place, compléter ou renouveler le dispositif d'informations environnementales (panneaux, etc.). La stratégie à retenir en matière de sensibilisation et communication doit s'inspirer de ce qui existe déjà sur le site et être placée aux endroits où elle pourra être lue par un maximum de personnes. Celle-ci doit s'envisager sur l'ensemble du site.

La présente fiche a pour ambition de préparer les bases de la stratégie de communication sur le site.

► Détail de l'action

Action 1 : Identifier les moyens de sensibilisation et de valorisation du territoire

Au préalable à la mise en place d'outils de sensibilisation du grand public et de valorisation du territoire, une étude sera menée localement par l'opérateur Natura 2000. L'objectif est, au regard de la configuration du site, de sa localisation au sein d'une station balnéaire et des moyens de communication / sensibilisation déjà mis en œuvre par les acteurs locaux (Centre de la Mer de Biarritz, Aquarium de Biarritz, ville de Biarritz, etc) d'évaluer dans quelle mesure certains outils existants peuvent être optimisés et définir les outils les plus pertinents à mettre en œuvre en complément pour répondre aux objectifs d'information et de sensibilisation de Natura 2000.

Nature des opérations

- Identifier des moyens de sensibilisation et de valorisation existants

Montant

3 journées opérateur Natura
2000 année N

540 €

Action 2 : Proposer des actions de communication, concevoir et mettre en place des supports d'informations (en fonction des résultats de l'action 1)

Il s'agira de mettre en œuvre la stratégie de communication la plus adaptée au territoire en collaboration avec les acteurs locaux et en cohérence avec les enjeux et objectifs des différents sites Natura 2000. Les publics qui seront

ciblés seront ; élus, usagers, professionnels, etc.

Les thématiques qui pourront être développées seront :

- Information sur le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en mer (plusieurs logos sont par ailleurs obligatoires : Union européenne, FEADER, Natura 2000, ...),
- Règlementation en vigueur sur le site,
- Présentation des caractéristiques de la Zone de Protection Spéciale,
- Fragilité des milieux, enjeux et menaces sur les espèces d'intérêt communautaire,
- Les pratiques à adopter pour limiter l'impact des activités humaines sur le site,
- Présentation des espèces protégées,
- La richesse biologique et patrimoniale du site,
- Etc,

L'opérateur Natura 2000 devra, en fonction de la première sous-action, travailler à la création et mise en place d'outils. Dans cette perspective, il devra :

- Concevoir des supports d'information adaptés tant dans la forme (hauteur, résistance aux contraintes climatiques, taille et couleur de caractères, etc.) que dans le contenu (synthétique, compréhensible, pédagogique, illustré, etc.) et adaptés aux différents publics,
- Prévoir une traduction en Anglais et en Espagnol,
- Placer les supports de communication de manière à ce qu'ils soient à la fois le plus neutre possible pour le paysage, facilement identifiables et repérables par les usagers et en cohérence avec les secteurs à enjeux,
- Prévoir l'entretien du matériel et l'actualisation des outils en fonction des connaissances acquises,
- Concevoir, éditer et disposer des plaquettes Natura 2000 dans les structures d'accueil du public et tout autre document permettant d'améliorer les conduites et usages dans le milieu naturel

De manière complémentaire à la production d'outils, l'opérateur Natura 2000 pourra mettre en place différents types d'actions spécifiques (réunions, opérations de sensibilisation, etc.) qu'il jugera nécessaire dans l'objectif de faire connaître la démarche Natura 2000 et les enjeux du site des Rochers de Biarritz.

Nature des opérations	Montant
Ingénierie liée à la mise en œuvre d'actions spécifiques de communication et à la conception / rédaction des documents et outils de communication / sensibilisation par l'opérateur Natura 2000	5 journées opérateur Natura 2000 à partir année N 900 €
Production des différents outils de communication / sensibilisation (panneaux, plaquette d'information, newsletter, etc)	Coût d'une prestation (dépend du type de support, des quantités)

Action 3 : Création d'un site internet ou d'une page sur le site de l'opérateur Natura 2000

Cette action a pour but de faire connaître le site Natura 2000 des Rochers de Biarritz en expliquant tout d'abord la démarche Natura 2000 ainsi que les éléments qui composent le DOCOB, c'est-à-dire le diagnostic socio-économique et écologique, les enjeux. Seront mentionnées également les différentes actions menées sur le site dans le cadre du DOCOB (mise en place de panneaux, création d'outils, les réflexions engagées...). L'objectif étant de rendre le site attractif tout en expliquant les consignes à suivre pour ne pas déranger les oiseaux. Ce site aura donc un but informatif pour un public classique. Un lien vers une autre page, visible uniquement par les gestionnaires et les ornithologues du site pourra être fait de façon à les informer des dernières données faunistiques et des actions qui seront ou qui ont été menées sur le site.

Nature des opérations	Montant
Création d'un site internet	3 journées opérateur Natura 2000 année N 540 €

► Autre(s) action(s) en lien

A1 : Former des ambassadeurs Natura 2000 en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par la ville de Biarritz

ANIM_zps : Mise en œuvre et animation du DOCOB

► Périmètre d'intervention

Ces actions seront menées sur l'intégralité du site

► Maîtres d'ouvrage

- Opérateur Natura 2000

► Partenaires techniques

Ville de Biarritz, AAMP, CPIE, Agglomération Côte basque-Adour, Centre de la Mer de Biarritz, Aquarium de Biarritz, Cité de l'Océan, autres associations...

► Financeurs potentiels

- FEADER / Etat
- Commune de Biarritz
- Agglomération Côte basque-Adour

► Montant sur 5 ans

5 580 € (sans les coûts de prestation liés à la production d'outils, action 2)

► Outils financiers

Convention d'animation
Contrats Natura 2000

► Calendrier et budget estimatif

2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 Action 2 Action 3	Action 2	Action 2	Action 2	Action 2
1 980 €	900 €	900 €	900 €	900 €

Indicateurs de suivi

► Efficacité de la mesure

- Evaluation globale de la sensibilité et des pratiques du public quant au respect de l'avifaune,
- Evaluation globale de la compréhension de la démarche Natura 2000,
- Taux de fréquentation sur le site internet

► Mise en œuvre de la mesure

- Bilan de l'existant et des besoins,
- Nombre de documents de communication / sensibilisation édités, distribués ou diffusés,
- Nombre de panneaux conçus et posés,
- Nombre d'opérations spécifiques de communication / sensibilisation organisées (réunions, etc.)
- Création d'un site internet

4. Feuille de route de l'animateur

Les tableaux 26 et 27 synthétisent la répartition du temps de travail d'animation qui devra être assuré par le chargé de mission au sein de la structure opératrice pour la mise en œuvre du DOCOB. Le premier tableau présente un estimatif prévisionnel pour les parties terrestre et marine des sites de la directive habitat, le second présente les mêmes éléments pour la ZPS.

Code de l'action	Intitulé de l'action	Programmation (en nombre de jours)						Coût estimé sur les 5 ans
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total 5 ans	
T1	Préserver les fonctionnalités écologiques des plages à vocation naturelles	9	-	-	-	-	9	1 620 €
T2	Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises	-	-	-	-	-	-	-
T3	Mettre en place un réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes	-	-	-	-	-	-	-
T4	Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral du Département et des communes	5	5	10	5	5	30	5 400 €
T5	Accompagner une réflexion visant à la définition d'un schéma d'ensemble relatif à la fréquentation sur la corniche basque	-	3	3	-	-	6	1 080 €
T6	Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés	-	-	-	-	-	-	-
T7	Limiter la dégradation et la banalisation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart	4	1	1	1	1	8	1 440 €
T8	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	-	5	5	5	5	20	3 600 €
T9	Adapter les usages terrestres associés au ramassage des algues rouges depuis l'estran	7	2	2	2	2	15	2 700 €
T10	Affiner l'inventaire des chiroptères et préciser la fonctionnalité des sites littoraux pour ces espèces	-	-	-	-	-	-	-
T11	Mettre en place un suivi pluriannuel de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	5	5	5	5	5	25	4 500 €
M1	Préserver les récifs d'Hermelles	5	-	-	-	-	5	900 €
M2	Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	-	6	-	-	-	6	1 080 €
M3	Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer	5	2	2	2	2	13	2 340 €
M4	Lutter contre les macrodéchets	2	6	6	6	6	26	4 680 €
M5	Soutenir la démarche du CIDPMEM et CRPMEM pour la gestion durable de la ressource et du milieu marin	3	3	3	3	3	15	2 700 €
M6	Participer à l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins	3	5	3	3	3	17	3 060 €
M7	Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'IC	2	2	2	2	2	10	1 800 €
M8	Assurer une veille active sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	5	5	5	5	5	25	4 500 €
M9	Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs	-	5	-	-	-	5	900 €
M10	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation	24	24	24	4	4	80	14 400 €
M11	Réaliser un inventaire écologique des grottes semi-obscurtes et le suivi des peuplements	-	-	-	-	-	-	-
SENSI_sic	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser le public au respect des Habitats et espèces d'IC	15	6	6	6	6	39	7 020 €
ANIM_sic	Animer le DOCOB (3 sites directive habitat)	35	35	35	35	35	175	31 500 €
TOTAL animation 3 sites directive habitat		129	120	112	84	84	529	95 220 €

Tableau 26 : Feuille de route de l'animateur pour les 3 sites de la directive habitat

Code de l'action	Intitulé de l'action	Programmation (en nombre de jours)					Total 5 ans	Cout estimé sur les 5 ans
		N	N+1	N+2	N+3	N+4		
A1	Former des ambassadeurs Natura 2000 en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par la ville de Biarritz	7	7	7	7	7	35	6 300 €
A2	Renforcer la collaboration avec les autorités compétentes en mer	6	3	3	3	3	18	3 240 €
A3	Proposer l'adaptation du plan lumière sur le littoral de Biarritz afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	-	-	3	-	-	3	540 €
A4	Proposer l'adaptation des feux d'artifice afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	-	-	3	-	-	3	540 €
A5	Poursuivre et compléter le suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial	-	-	-	-	-	-	-
SENSI_zps	Création et mise en place d'outils visant à sensibiliser le public au respect des Habitats et espèces d'IC	11	5	5	5	5	31	5 580 €
ANIM_zps	Animer le DOCOB (ZPS)	13	13	13	13	13	65	11 700 €
TOTAL animation site directive oiseaux		37	28	34	28	28	155	27 900 €

Tableau 27 : Feuille de route de l'animateur pour le site ZPS : Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la roche ronde

Le tableau suivant présente la répartition du temps de travail de l'animateur Natura 2000 entre les parties marines et terrestre des trois sites de la directive habitat.

	Programmation (en nombre de jours)						Cout estimé sur les 5 ans
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total 5 ans	
Partie terrestre							
Temps animation réparti dans les fiches actions	30	21	26	18	18	113	20 340 €
Animation globale ¹⁵	26	21	21	21	21	110	19 800 €
TOTAL animation partie terrestre	56	42	47	39	39	223	40 140 €
Partie Marine							
Temps animation réparti dans les fiches actions	49	58	45	25	25	202	36 360 €
Animation globale ¹⁶	24	20	20	20	20	104	18 720 €
TOTAL animation partie marine	73	78	65	45	45	306	55 080 €

Tableau 28 : Répartition du temps de travail de l'animateur entre les parties marines et terrestres

¹⁵ Cette partie correspond à une répartition du temps de travail présenté dans les fiches SENSi_sic et ANIM_sic

¹⁶ Idem ¹⁴

5. Synthèse financière

5.1. Synthèse financière globale du DOCOB

Cette partie présente de façon synthétique les coûts et la répartition chronologique des actions des sites Natura 2000 « mer et littoral ». Les deux tableaux suivants présentent les coûts totaux annuels pour les premières 5 années de mise en œuvre du DOCOB. Les chiffres et le phasage présentés ici sont à considérer avec prudence. Ce budget est estimatif et pourra être adapté le cas échéant en fonction des moyens et opportunités. Les tableaux 28 et 29 font donc la synthèse des coûts liés à la gestion des sites et des coûts liés à l'animation présentées dans la feuille de route de l'animateur.

	Programmation					Coût HT
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Mission animation	23 220 €	21 600 €	20 160 €	15 120 €	15 120 €	95 220 €
Partie terrestre	2 180 €	15 360 €	5 110 €	7 110 €	5 110 €	34 870 €
Partie marine	16 000 €	13 000 €	41 000 €	11 000 €	11 000 €	92 000 €
Total	41 400 €	49 960 €	66 270 €	33 230 €	31 230 €	222 090 €

Tableau 29 : Synthèse financière globale relatives aux sites de la directive habitat

	Programmation					Coût HT
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Mission animation	6 660 €	5 040 €	6 120 €	5 040 €	5 040 €	27 900 €
Actions avifaune	15 000 €	18 600 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	78 600 €
Total	21 660 €	23 640 €	21 120 €	20 040 €	20 040 €	106 500 €

Tableau 30 : Synthèse financière globale relatives à la ZPS

5.2. Synthèse financière relative à la gestion des sites

Les tableaux 30 et 31 synthétisent le coût et la programmation des actions (annuels et sur 5 ans) relatives à la gestion des parties terrestre et marine des sites de la directive habitat d'une part et de la ZPS d'autre part. Les coûts relatifs à l'animation (pris en charge par l'opérateur) n'apparaissent pas ici. La hiérarchisation des priorités est ajoutée afin de traduire l'importance relative de chaque action.

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
T1	Préserver les fonctionnalités écologiques des plages à vocation naturelles	1	A déterminer au cours de l'animation					A déterminer	
T2	Mettre en place une lutte contre les espèces exotiques envahissantes ayant un impact sur les habitats de falaises	1	A déterminer au cours de l'animation					A déterminer	
T3	Mettre en place un réseau de surveillance des espèces envahissantes	1	2 180 €	1 860 €	1 860 €	1 860 €	1 860 €	9 620 €	11 544 €
T4	Accompagner la mise en œuvre des plans de gestion des sites du Conservatoire du Littoral du Département et des communes	1	-	-	-	-	-	-	
T5	Accompagner une réflexion visant à la définition d'un schéma d'ensemble relatif à la fréquentation sur la corniche basque	2	-	-	-	-	-	-	
T6	Mettre en place des zones de mise en défens sur les secteurs les plus sensibles ou dégradés	1	A déterminer au cours de l'animation					A déterminer	
T7	Limiter la banalisation et la dégradation des milieux dunaires sur le secteur de Bidart	1	A déterminer au cours de l'animation					A déterminer	
T8	Accompagner les mesures de gestion par la pose de panneaux d'information et de sensibilisation	1	-	2 500 €	750 €	2 750 €	750 €	6 750 €	8 100 €
T9	Adapter les usages terrestres associés au ramassage des algues rouges depuis l'estran	2	-	-	-	-	-	-	
T10	Affiner l'inventaire des chiroptères et préciser la fonctionnalité des sites littoraux pour ces espèces	2	-	11 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	18 500 €	22 200 €
T11	Evaluer et suivre l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaires	1	-	-	-	-	-	-	
TOTAL partie terrestre			2 180 €	15 360 €	5 110 €	7 110€	5 110 €	34 870 €	41 844 €

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
M1	Préserver les récifs d'Hermelles	1	4 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	8 500 €	10 200 €
M2	Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines	2	-	2 000 €	-	-	-	2 000 €	2 400 €
M3	Renforcer et coordonner la participation des usagers de la mer	1	-	-	-	-	-	-	
M4	Lutter contre les macrodéchets	2	11 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	51 500 €	61 800 €
M5	Soutenir la démarche du CIDPMEM et CRPMEM pour la gestion durable de la ressource et du milieu marin	3	-	-	-	-	-	-	
M6	Participer à l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins	3	-	-	-	-	-	-	
M7	Participer à l'amélioration des connaissances sur les espèces migratrices d'IC	3	-	-	-	-	-	-	
M8	Assurer une veille active sur les résultats des réseaux de suivi, des études et des programmes menés sur la qualité des eaux littorales	2	-	-	-	-	-	-	
M9	Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités de pêches professionnelles et de loisirs	1	-	-	10 000 €	-	-	10 000 €	12 000 €
M10	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire Récifs et évaluer son état de conservation	1	-	-	-	-	-	-	
M11	Réaliser un inventaire écologique des grottes semi-obscurtes et le suivi des peuplements	1	-	-	20 000 €	-	-	20 000 €	24 000 €
TOTAL partie marine			16 000 €	13 000 €	41 000 €	11 000 €	11 000 €	92 000 €	110 400 €

Tableau 31 : Synthèse de la programmation et du coût prévisionnel des actions relatives à la gestion des parties marine et terrestre des sites

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Programmation					Coût HT	Coût TTC
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
A1	Former des ambassadeurs Natura 2000 en s'appuyant sur les moyens mis en œuvre par la ville de Biarritz	1	7 800 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	39 000 €	46 800 €
A2	Renforcer la collaboration avec les autorités compétentes en mer	1	-	-	-	-	-	-	-
A3	Proposer l'adaptation du plan lumière sur le littoral de Biarritz afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2	-	1 800 €	-	-	-	1 800 €	2 160 €
A4	Proposer l'adaptation des feux d'artifice afin d'en limiter l'impact sur l'avifaune nicheuse	2	-	1 800 €	-	-	-	1 800 €	2 160 €
A5	Poursuivre et compléter le suivi des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire et patrimonial	1	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	36 000 €	43 200 €
TOTAL ZPS			15 000 €	18 600 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	78 600 €	94 320 €

Tableau 32 : Synthèse de la programmation et du coût prévisionnel des actions relatives à la ZPS

Démarche menée conjointement par l'Agglomération Sud Pays Basque
et l'Agglomération Côte Basque Adour

Hego Lapurdiko Hiriguneak eta Euskal Kosta-Aturri Hiriguneak
elkarrekin eraman desmartxa



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen agricole pour
le développement rural (FEADER).

